



MANDAT D'ETUDE CONFIE A SIX ARCHITECTES AGRANDISSEMENT DU GYMNASE DE CHAMBLANDES - PULLY

ETAT DE VAUD

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS

REGLEMENT ET PROGRAMME
QUESTIONS-REPOSES

NOVEMBRE 1992

MANDAT D'ETUDE CONFIE A SIX ARCHITECTES
POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU GYMNASSE DE CHAMBLANDES - PULLY

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS

Sommaire

1.	But et cadre de la commande	Page 2
2.	Evaluation des projets	Page 3
2.1	Projet Patrick Devanthéry et Inès Lamunière	Page 4
2.2	Projet Catherine et Olivier Henchoz	Page 12
2.3	Projet Luca Merlini	Page 24
2.4	Projet Jacqueline Pittet et Blaise Tardin	Page 36
2.5	Projet Hans Schaffner et Fritz Schlup	Page 48
2.6	Projet José-Louis Truan	Page 58
3.	Considérations particulières	Page 68
4.	Première conclusion	Page 69
5.	Directives pour l'étude complémentaire	Page 70
6.	Evaluation de l'étude complémentaire	Page 71
7.	Deuxième projet Patrick Devanthéry et Inès Lamunière	Page 72
8.	Deuxième projet Jacqueline Pittet et Blaise Tardin	Page 80
9.	Conclusions	Page 90
10.	Recommandations du groupe d'experts	Page 91

Annexes :

- Règlement et programme
- Réponses aux questions

1. But et cadre de la commande

La commande est organisée par le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, dans le cadre du crédit accordé pour l'étude du projet général de transformation et d'agrandissement du gymnase de Chamblandes.

Un mandat d'étude, basé sur l'article 10 du règlement SIA 102, édition 1984, est confié aux six bureaux d'architectures suivants :

- Patrick Devanthéry et Inès Lamunière, Lausanne et Carouge
- Catherine et Olivier Henchoz, Nyon
- Luca Merlini, Pully
- Jacqueline Pittet et Blaise Tardin, Lausanne
- Association d'architectes Hans Schaffner, Renens, et Fritz Schlup, Le Mont
- José-Louis Truan, Lausanne

Le Règlement et Programme du 29 avril 1992 précisait notamment :

- que le mandat concerne exclusivement la construction de nouveaux locaux communs et d'enseignement au sud des bâtiments existants;
- que l'actuelle salle de gymnastique pouvait être soit transformée en locaux exigés par le programme, soit démolie pour faire place à une construction nouvelle;
- que les nouvelles constructions se répartissent en trois étapes qui doivent pouvoir se réaliser en maintenant l'exploitation du gymnase.

Pour évaluer les projets, l'organisateur a nommé une commission d'experts composée de :

MM. Jean-Pierre Dresco, (Président)	Architecte cantonal, chef du Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, Lausanne
Fonso Boschetti	Architecte, Lausanne
Ueli Brauen	Architecte, Lausanne
Pierre Fehlmann	Chef du Service d'urbanisme, Pully
Patrick Mestelan	Architecte, Lausanne
Claude Aubert	Doyen au Gymnase de Chamblandes, Pully
Yann Borboën	Adjoint au Service de l'éducation physique et du sport de l'Etat de Vaud, Lausanne
Philippe Lavanchy	Directeur du Gymnase de Chamblandes, Pully
Serge Loutan	Adjoint au Directeur de l'enseignement secondaire de l'Etat de Vaud, Lausanne
Jacques-Victor Pitteloud	Architecte au Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, Lausanne

Le groupe d'experts s'est réuni les 2, 3 et 4 septembre 1992 au Gymnase de Chamblandes. Il a pris connaissance des résultats du contrôle technique et a procédé à l'audition des auteurs des projets respectifs, avant de passer à leur évaluation.

2. Evaluation des projets

Le contrôle technique des projets, effectué par le bureau d'architectes U. Brauen et D. Wälchli, a porté sur les points suivants :

- délai,
- documents demandés,
- présentation des documents,
- dispositions légales,
- étapes de réalisation,
- contraintes particulières,
- programme des locaux,
- cube de construction.

Les résultats du contrôle technique sont consignés dans le document du 1er septembre 1992, remis au groupe d'experts.

Les six projets ont été remis dans le délai prescrit, avec tous les documents requis. Ils répondent tous aux exigences formulées par le Règlement et Programme et sont donc admis à l'examen.

Dans le cadre des critères de jugement généralement admis pour les projets d'architecture, le groupe d'experts s'est particulièrement intéressé aux rapports suivants :

- | | |
|-------------------------|---------------------------------------|
| - Avec l'environnement | - relation avec la route, |
| | - relation avec le lac, |
| | - relations avec le voisinage. |
| - Avec le bâti existant | - relation avec les anciens bâtiments |
| | - relation avec la cour, |
| | - relation avec le jardin. |
| - Avec le contenu | - accessibilité et accueil, |
| | - parcours et fonctionnement, |
| | - flexibilité et convivialité. |

Il a également pris en compte l'économie générale de la construction qui, à ce stade de l'étude, s'évalue sur les points suivants :

- surfaces, cubes et aménagements extérieurs,
- configuration spatiale et volumétrie,
- cohérence du système constructif,
- organisation du chantier, mouvements de terre et perturbations.

2.1 Projet Patrick Devanthéry et Inès Lamunière

Résumé du contrôle technique :

- interprétation des gabarits du PPA
 - absence de petits locaux
 - échange de locaux avec bâti existant
 - surface brute de plancher : 4'459 m
 - surface utile de plancher : 1'944 m
 - cube de construction : 13'236 m
 - places de parc autos : 21 en surface
0 en sous-sol
-

Dans l'alternative offerte par le site, ce projet opte clairement pour l'objet autonome plutôt que pour le socle. Le projet manifeste cependant une double attitude, dont la combinaison harmonieuse démontre la pertinence du parti.

Le côté "cour" renforce la centralité et l'unité de cet espace d'accueil, en liant le bâtiment nouveau aux deux anciens par une égalité de traitement des trois entrées. La même pierre matérialise le mur qui ferme la cour et la même différence de niveau se présente pour accéder à l'entrée, à la différence que le mouvement est inversé pour descendre dans le nouveau bâtiment. Cette entrée est magnifiée par le cadrage du paysage lacustre qui se découvre depuis la cour, à travers le hall de distribution.

Le côté "lac" exprime la volonté d'affirmer le contexte avec ses deux bâtiments posés sur un plateau, par addition d'un troisième volume jouissant de sa propre autonomie architecturale.

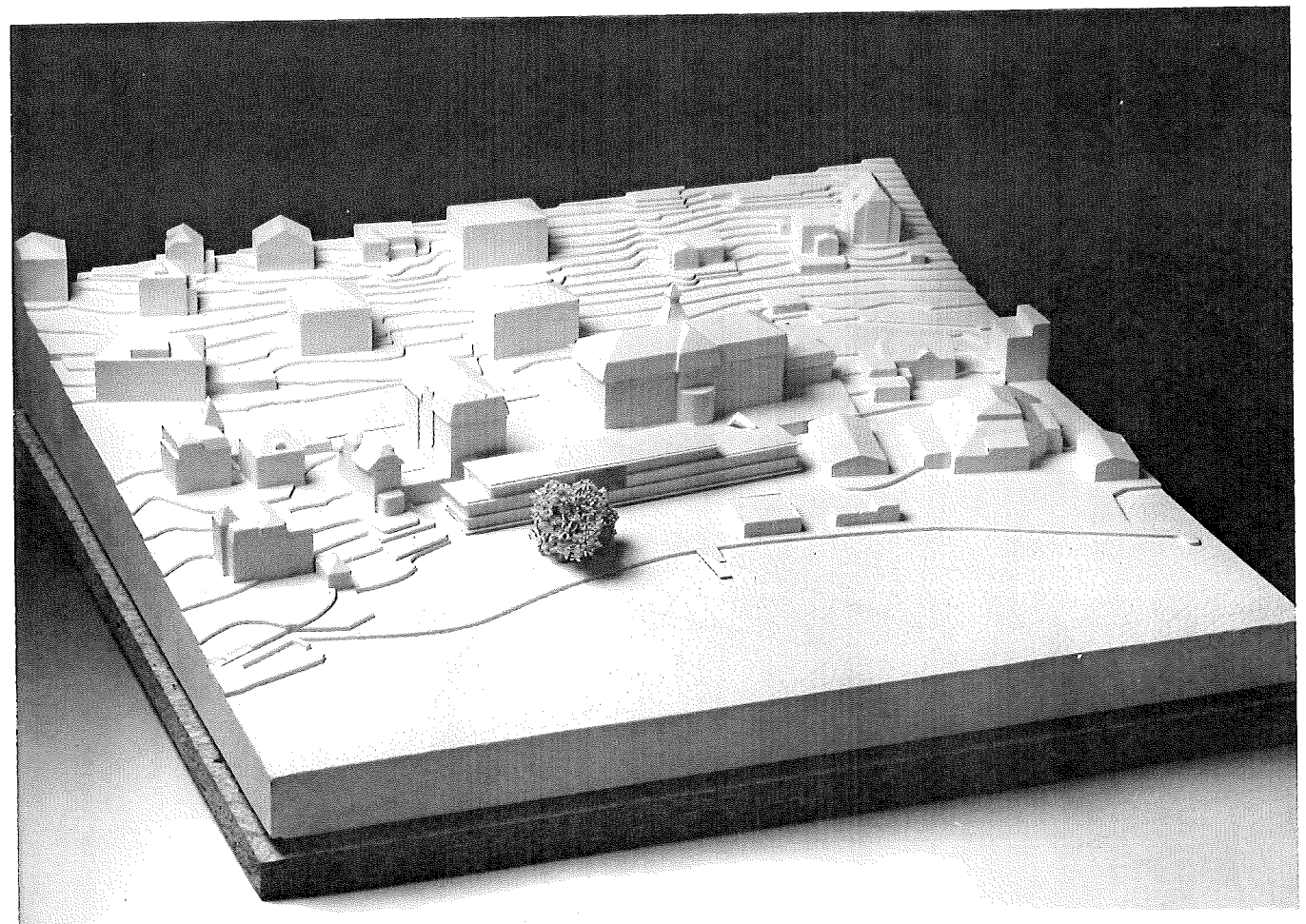
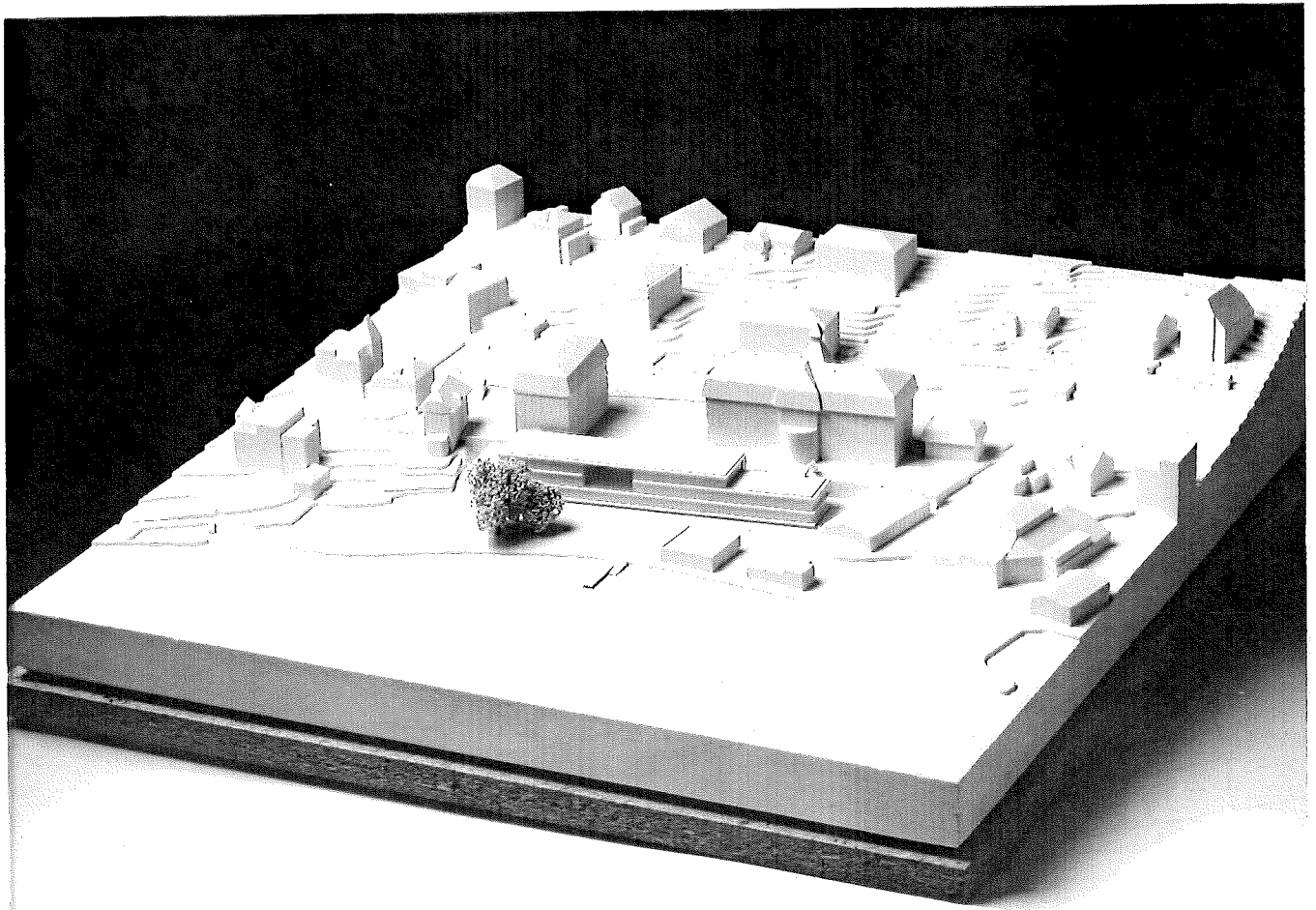
Contrairement au caractère plus ancré, plus massif, se dégageant du côté "cour", le bâtiment, vu depuis le lac, présente un caractère de légèreté et beaucoup plus transparent, qui contraste harmonieusement avec l'aspect lourd et traditionnel des bâtiments existants. Le langage architectural est résolument contemporain et raffiné, avec dalles et pans de verre rythmés par une trame fine. Il en résulte une façade tout à la fois élégante et paisible, valorisant d'autant mieux le bâtiment principal qu'il ne masque pas sa rondeur.

A cet effet, les architectes ont interprété les gabarits imposés par le PPA, en regroupant vers le centre les deux élévations autorisées aux extrémités Est et Ouest de la volumétrie. Cette interprétation extensive, dans la mesure où le règlement ne laisse hélas aucune marge de manoeuvre en matière de gabarit, est compensée par une hauteur générale diminuée de 1m.

La fine trame de façade permet la flexibilité dans le positionnement des cloisons transversales et, par conséquent, confère une grande souplesse à l'organisation intérieure. Le groupement de 10 classes ordinaires sur un seul niveau pose des problèmes d'écoulement aux heures de sortie. L'unité d'action pour l'étage de la chimie est assurée, mais l'escalier le reliant au niveau inférieur du nouveau bâtiment provoquera une circulation de transit gênante.

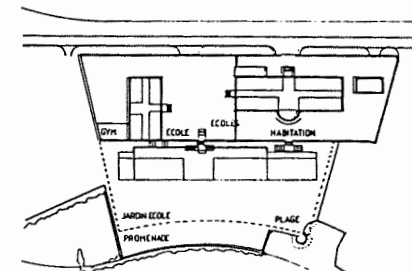
La cafétéria est aménagée à l'entresol du bâtiment existant, ce qui simplifie les livraisons. La sortie sur terrasse peut poser des problèmes de nuisances par rapport aux classes sud du bâtiment principal.

La simplicité formelle et la rationalité du système constructif favorisent une réalisation économique. Par contre, les façades, entièrement vitrées au sud, à l'est et à l'ouest, sont relativement coûteuses.





PLAN DE SITUATION ECH 1:500



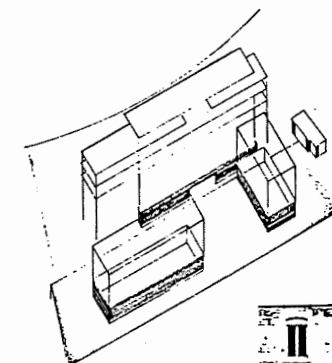
PRESENCE DU PASSE

– Une esplanade supérieure, légèrement en dénivelé par rapport à la route, un mur de soutènement en pierre et un jardin intérieur au niveau du lac.
– Trois bâtiments aux volumes massifs, posés indépendamment les uns des autres sur l'esplanade (perpendiculaire et parallèle).
– Trois bâtiments conçus de manière autonome, bordés dans leurs principes constructifs (plaf, couloirs, escalier, etc.) que dans la hiérarchie de leurs espaces et la découpe volumétrique de leur enveloppes extérieures.
– Les qualités des vues, de la route au lac, mais aussi entre les bâtiments d'un fait technique par rapport à l'autre, tout sans intégration du caractère du lieu.
Ces quatre éléments de la conception du Lycée Jaccard en 1912 sont conservés et deviennent le thème du nouveau projet.

En ce sens, le nouveau bâtiment se détache complètement de l'ensemble existant sur l'esplanade, il repose sur le jardin intérieur et est conçu de manière tout aussi autonome que les trois édifices préexistants : il a son toit, ses couloirs, ses escaliers, ses toitures, ses enveloppes, ses symboles, etc.

Le Lycée Jaccard en 1912

Le projet Chamblandes

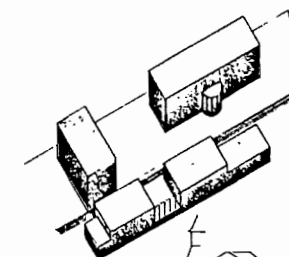


MATIERE ET FABRIQUE DE L'ANCIEN ET LE NOUVEAU

Un thème d'unité entre l'ancien et le nouveau :
– la pierre de St Triphon est réutilisée pour le façade nord du nouveau bâtiment, face à l'ensemble ancien. Trois caractéristiques des scènes et des étages nobles de ces constructions (tout comme de la maison voisine à l'ouest), elle établit un niveau de référence commun à tous les bâtiments scolaires.

Un thème de contraste entre l'ancien et le nouveau :
– le "grand pavillon" s'élève dans le jardin surmontant l'ensemble de la modernité, le fait de verre et l'ossature.

La pierre de St Triphon

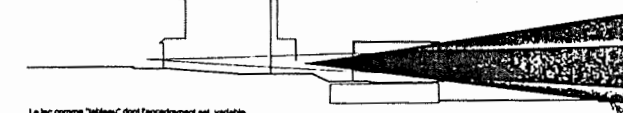


POINTS DE VUE ET VOLUMES SOLITAIRES

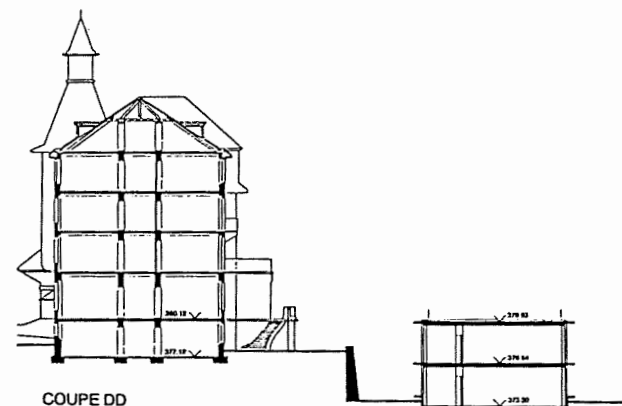
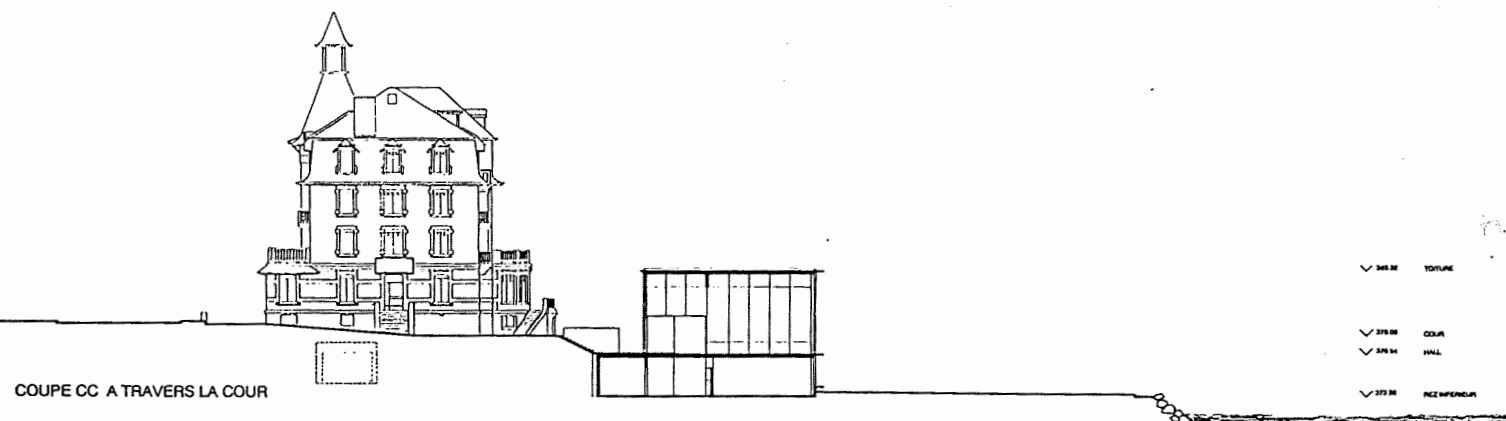
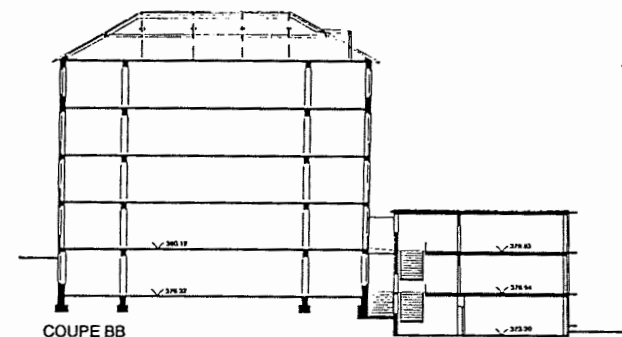
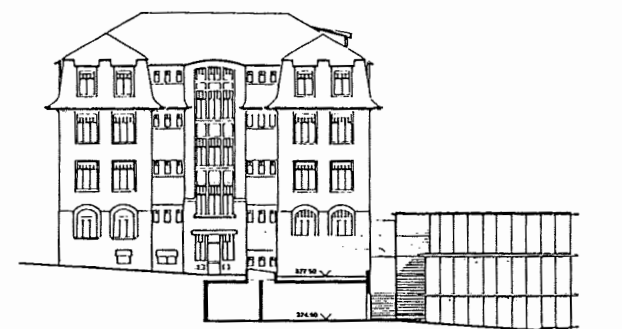
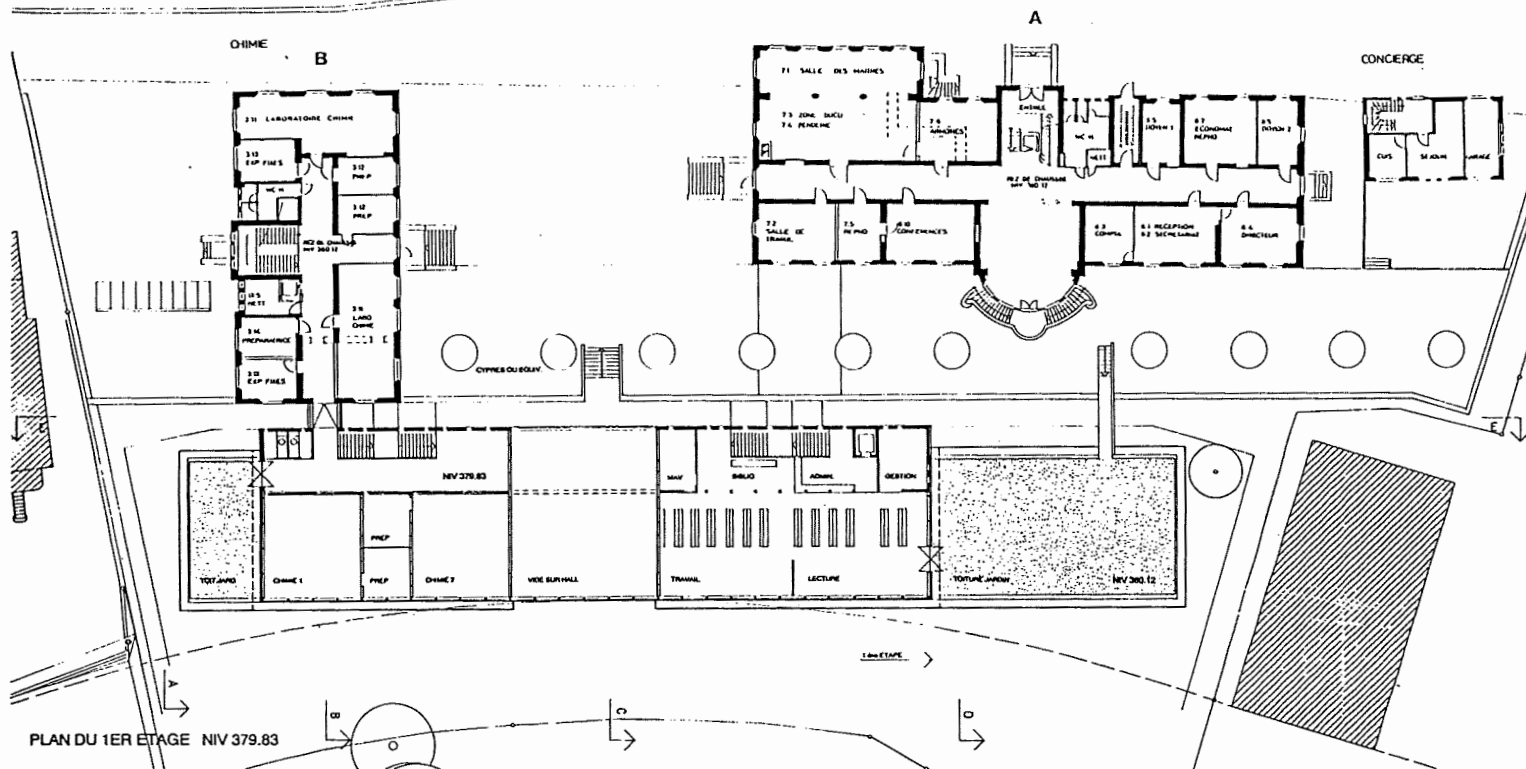
Construire un "grand pavillon" dans le jardin intérieur, c'est modifier la perception du lac : depuis la route, c'est aussi, transformer l'espace entre le bâtiment des sciences et l'édifice scolaire.

– le nouveau bâtiment s'ajoute aux deux autres à la manière d'un troisième scierie, autorisant toutes les vues latérales sur les édifices entre eux (l'édifice n'est pas une cour).
– le nouveau bâtiment par son grand toit traversant, crée, autorise la perception frontale du lac, encastré à la manière d'un volume.

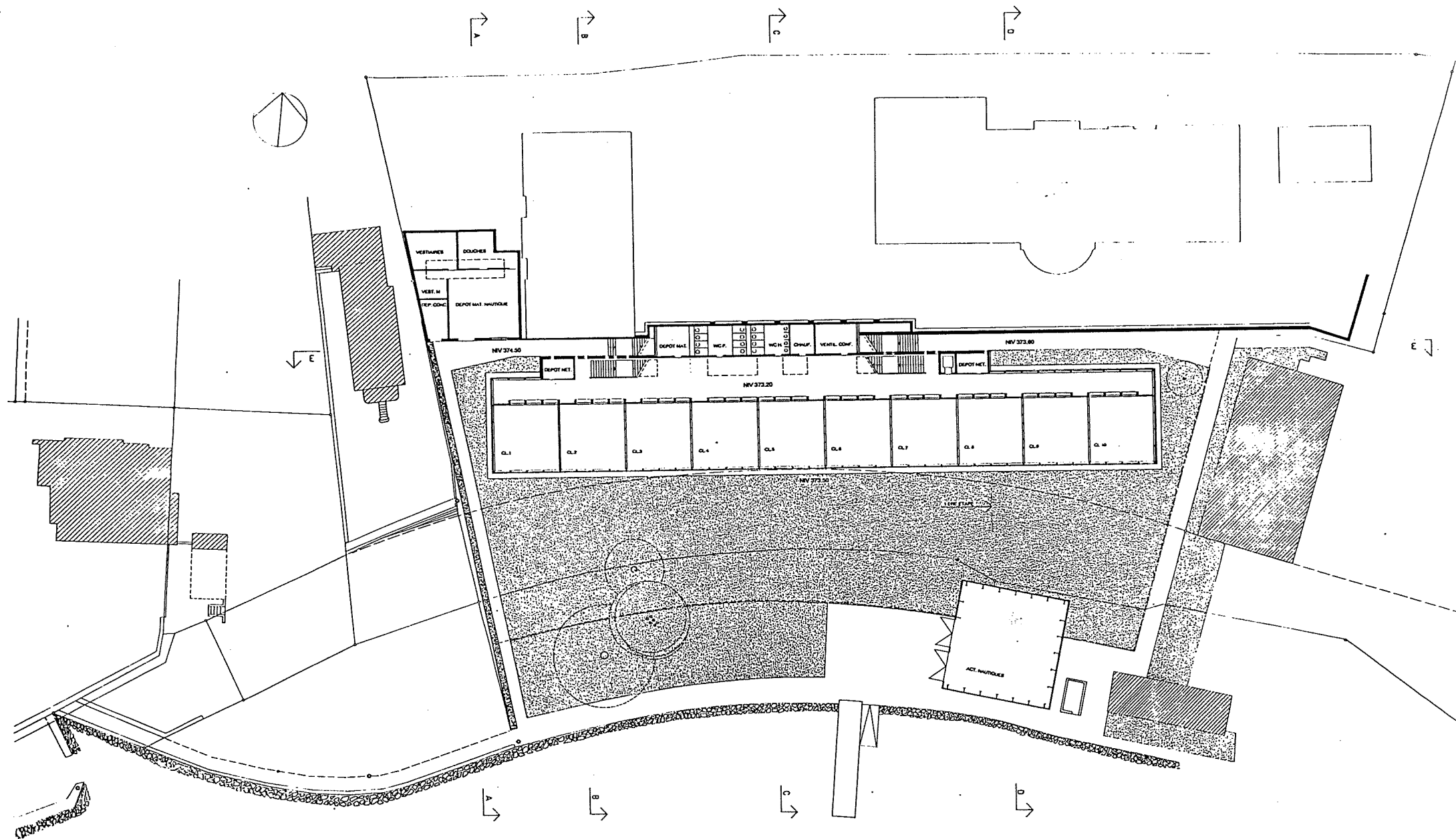
Des scieries



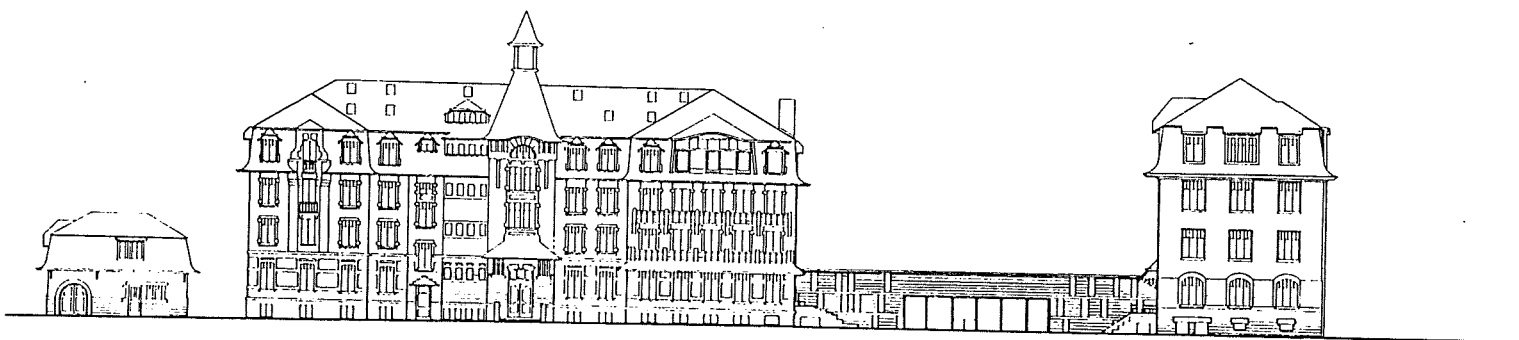
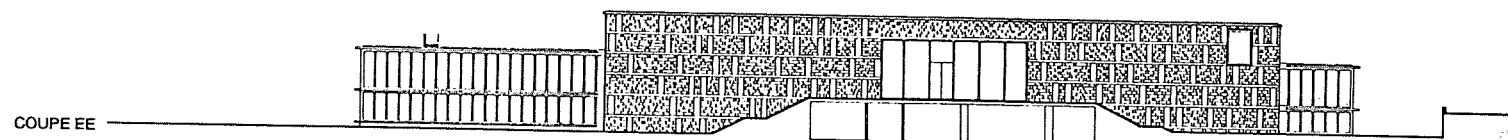
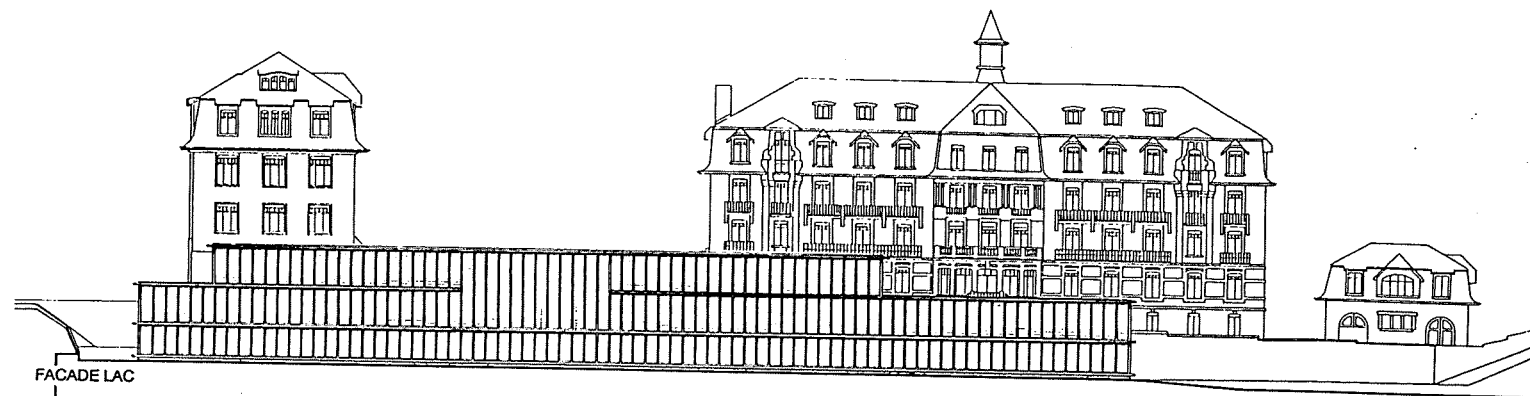
Le lac comme "tableau" dont l'encadrement est variable

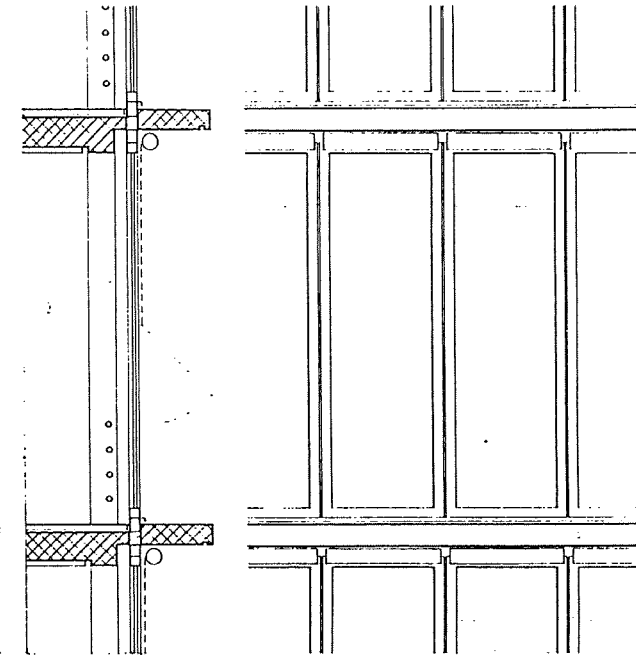
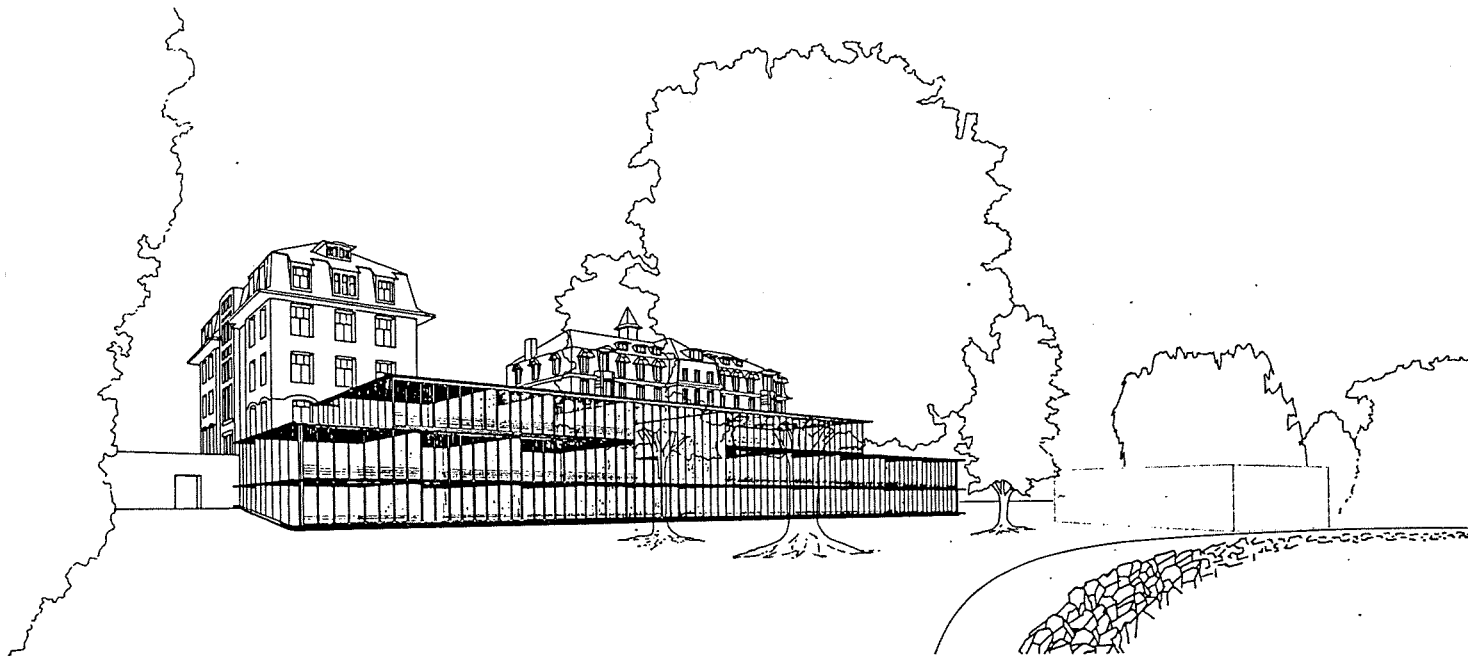
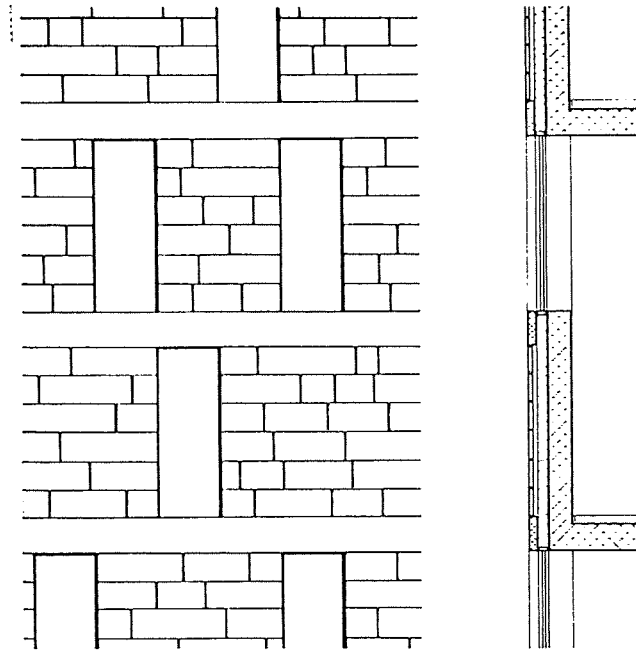
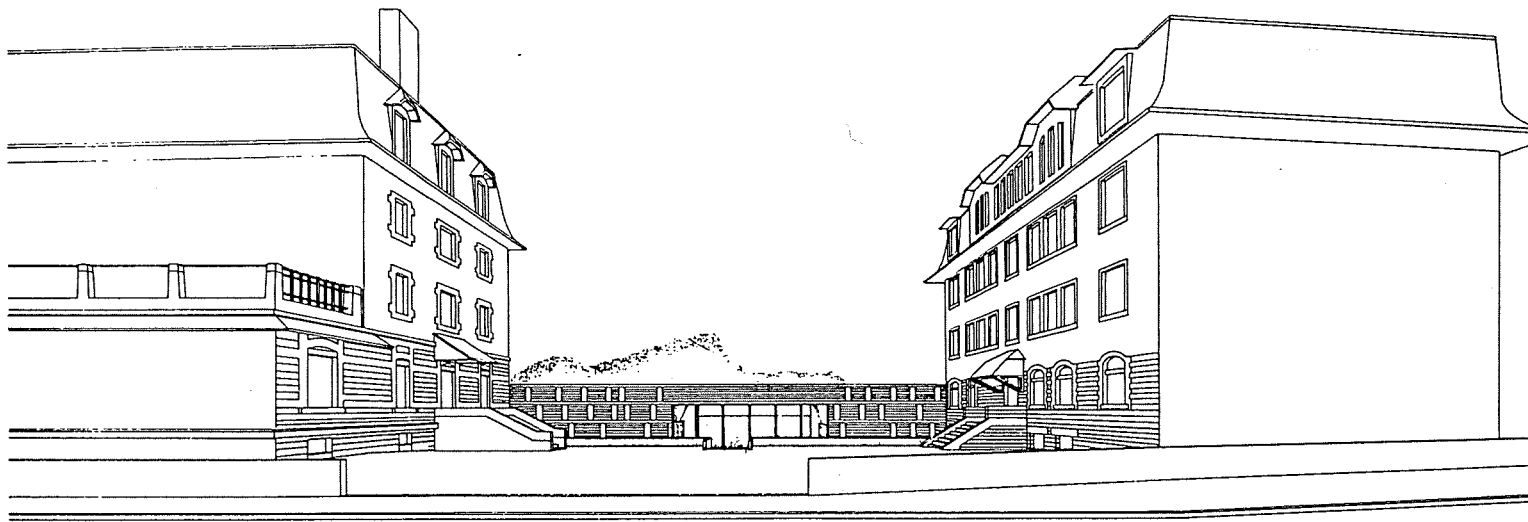


AGRANDISSEMENT DU GYMNASE DE CHAMBLANDES
ETUDE P.DEVANTHERY ET I.LAMUNIERE AOUT 1992



PLAN DU REZ INFERIEUR NIV 373.20





AGRANDISSEMENT DU GYMNASE DE CHAMBLANDES
ETUDE P.DEVANTHERY ET I.LAMUNIERE AOUT 1992

2.2 Projet Catherine et Olivier Henchoz

Résumé du contrôle technique :

- documents avec formats divers
 - divergences entre plans et coupes
 - maintien de la structure
 - salle de gymnastique
 - surface brute de plancher : 6'417 m
 - surface utile de plancher : 1'998 m
 - cube de construction : 18'233 m
 - places de parc autos : 0 en surface
37 en sous-sol
-

Le projet se caractérise par un enchaînement de volumes fortement différenciés de part et d'autre de la salle de gymnastique maintenue dans sa structure. L'aspect hétéroclite de la façade sud et les variations de hauteur qui en résultent, s'opposent ainsi à l'idée du socle qui exige l'unité de traitement pour réunir les trois parties constituant le gymnase de Chamblandes dans un ensemble cohérent.

Le caractère tourmenté de l'ensemble est encore accentué par l'orientation oblique du volume en limite Est qui se réfère visiblement à la courbure du lac.

Dans son parti de s'adosser à l'arrière et de s'ouvrir vers le lac, le projet révèle une autre ambiguïté provoquée par la nécessité de pénétrer à l'intérieur depuis l'arrière, où se trouve la cour d'accès aux deux bâtiments existants. L'idée de créer un espace intermédiaire avec recherche de lumière zénithale est intéressante en soi, mais en contradiction avec la typologie imposée par l'adossement. Le dédoublement qui en résulte provoque un effet de redondance discutable.

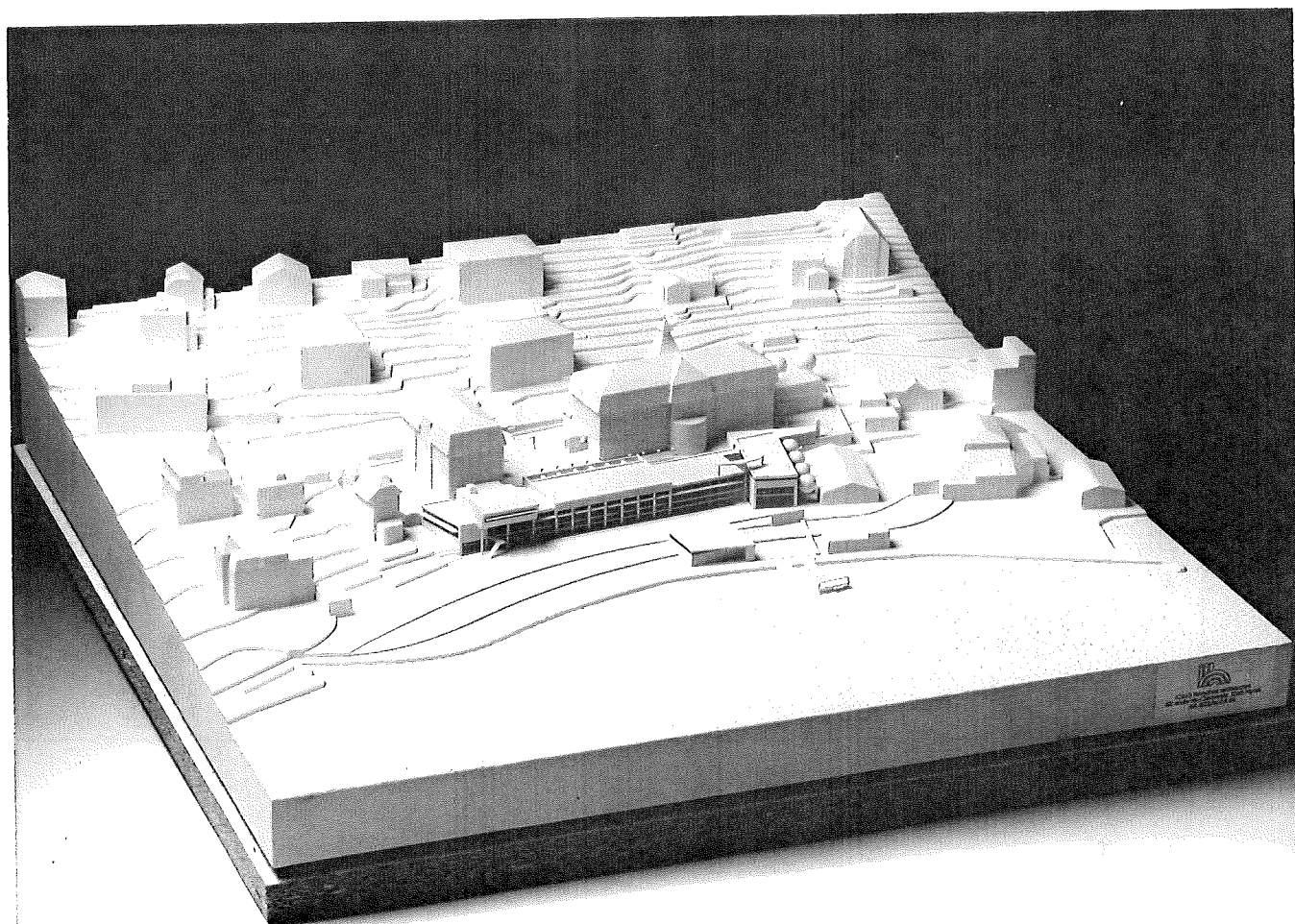
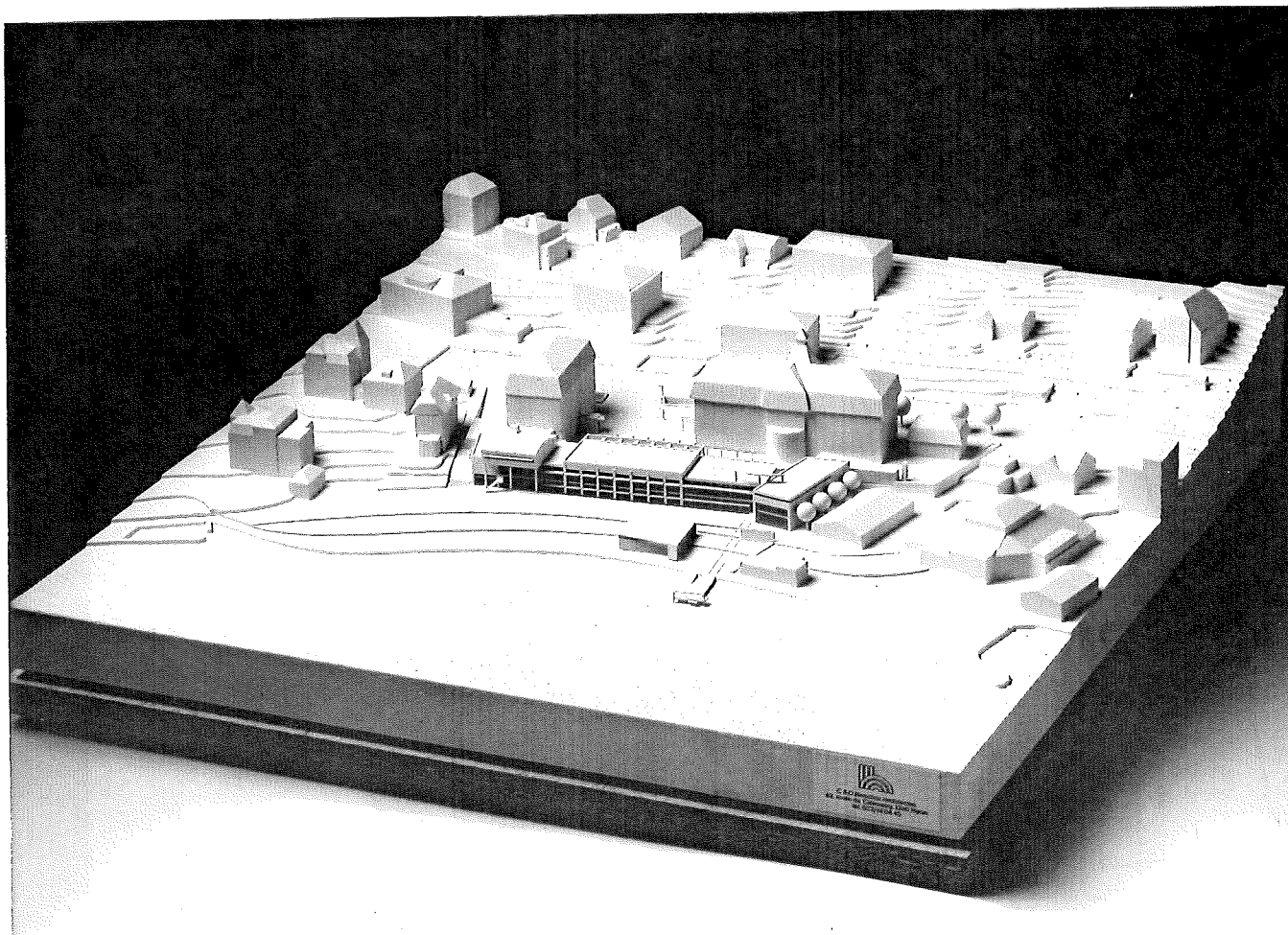
En ce qui concerne l'aspect fonctionnel, le projet présente un grand respect du programme et des souhaits des usagers, à l'exception des trois marches pour passer de l'étage de chimie aux auditoriums.

Modulées en fonction de la salle de gymnastique, les salles de classe sont très profondes, mais bénéficient d'un double éclairage naturel par le cloisonnement en pavés de verre disposé du côté du couloir. Leur forme rectangulaire avec le petit côté en façade est cependant moins fonctionnelle qu'une forme carrée.

Tous les nouveaux locaux sont accessibles aux handicapés. Contenus dans un volume très profond, la bibliothèque et la cafétéria apparaissent comme des espaces difficiles à gérer, notamment à cause de la lumière. Par sa position au niveau du terrain, la cafétéria offre la possibilité de s'étendre vers l'extérieur.

Si le maintien de la structure et de la couverture de la salle de gymnastique s'avère, à priori, facteur d'économie, l'avantage qu'il procure n'est pas évident.

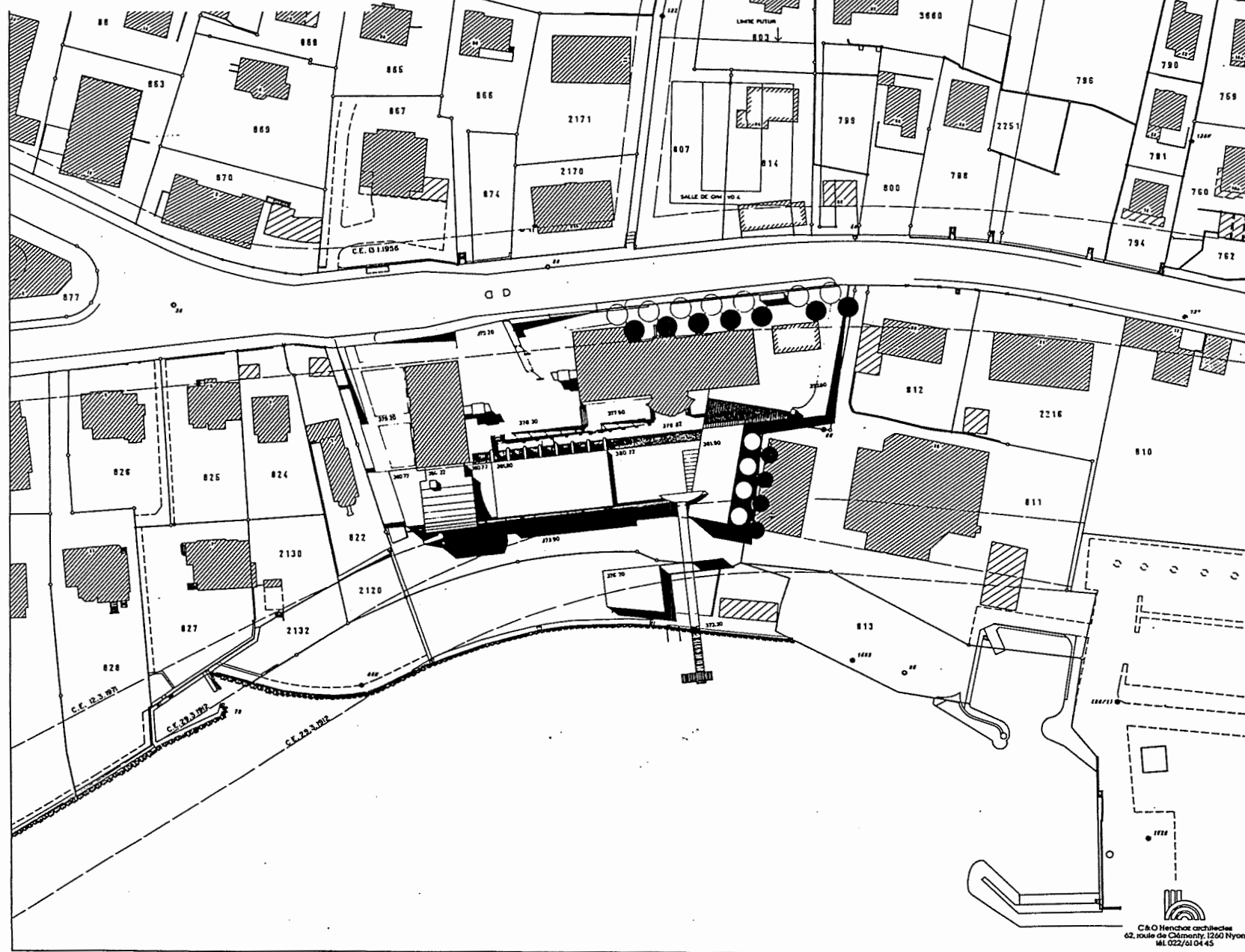
La fragmentation volumétrique, les différences d'expression, le parking souterrain avec ses accès disproportionnés, sont des facteurs certains de surcoût. Le parking n'est cependant pas indispensable au parti.

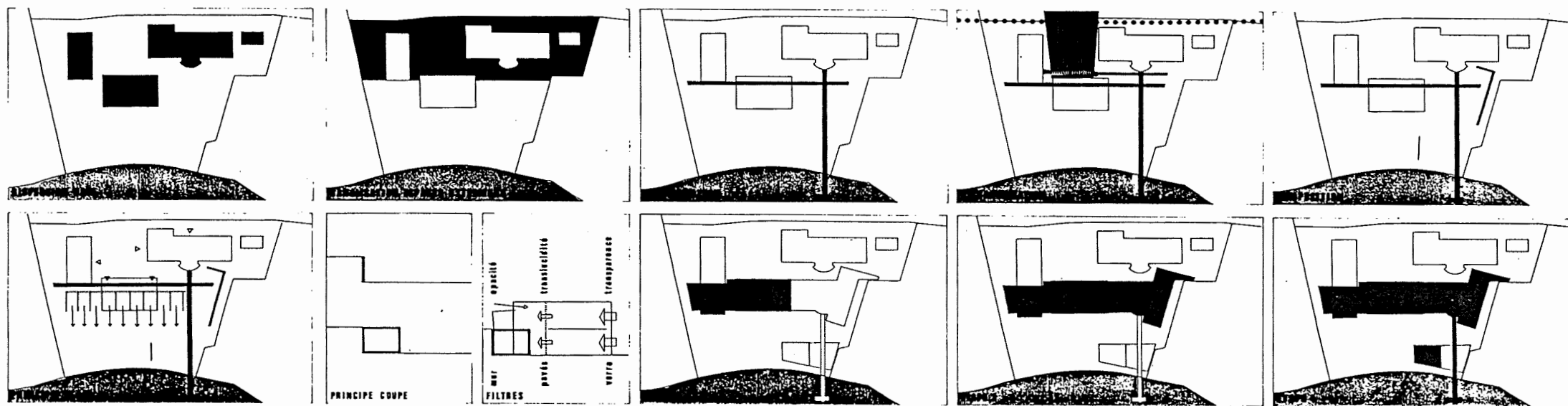


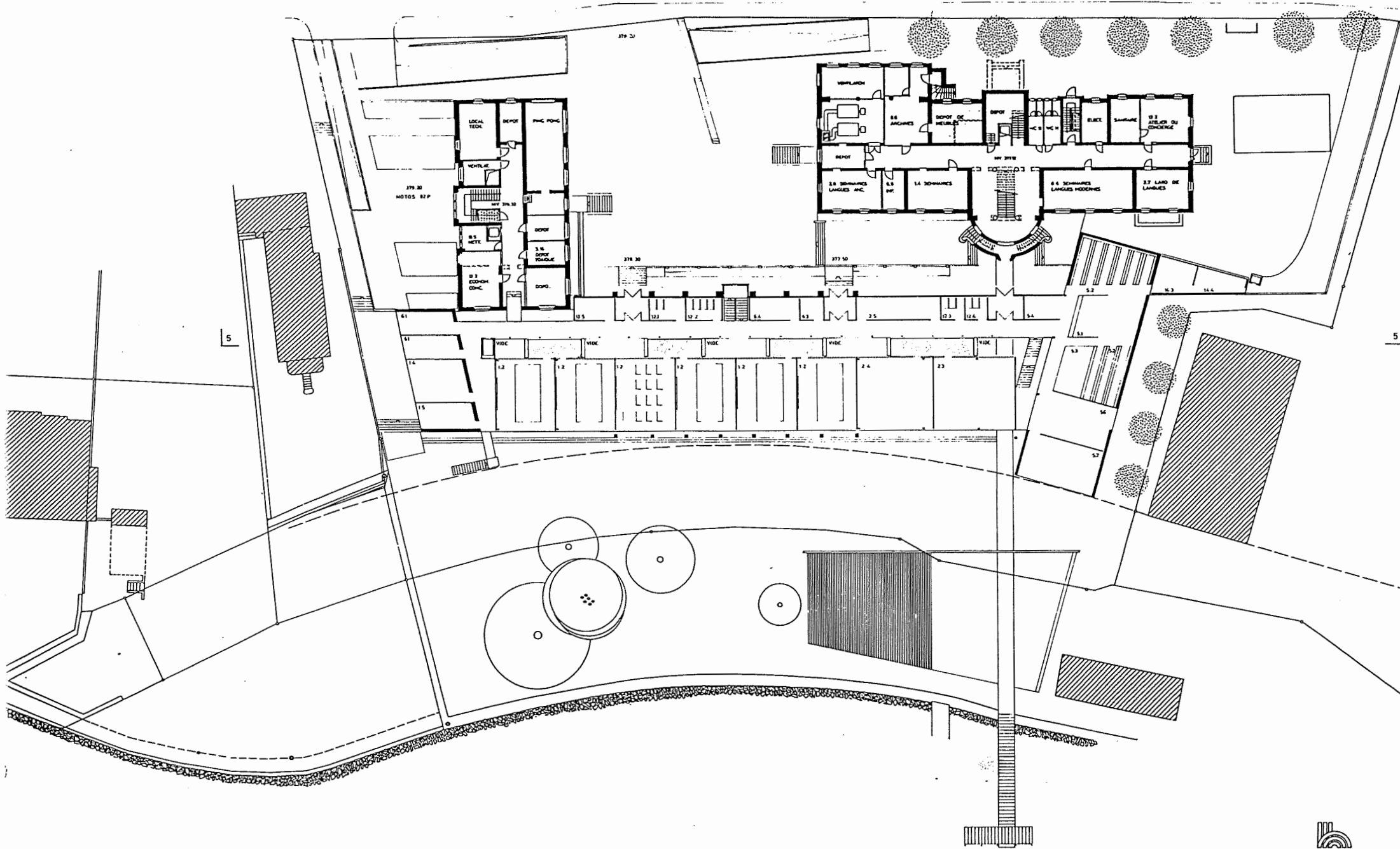
GYMNASE DE CHAMBLANDES
Av. des Desertes 29 1009 Pully

plan n°: 422/90
éch.: 1:500 modif.
format: A3
date: 20.04.92
dess.

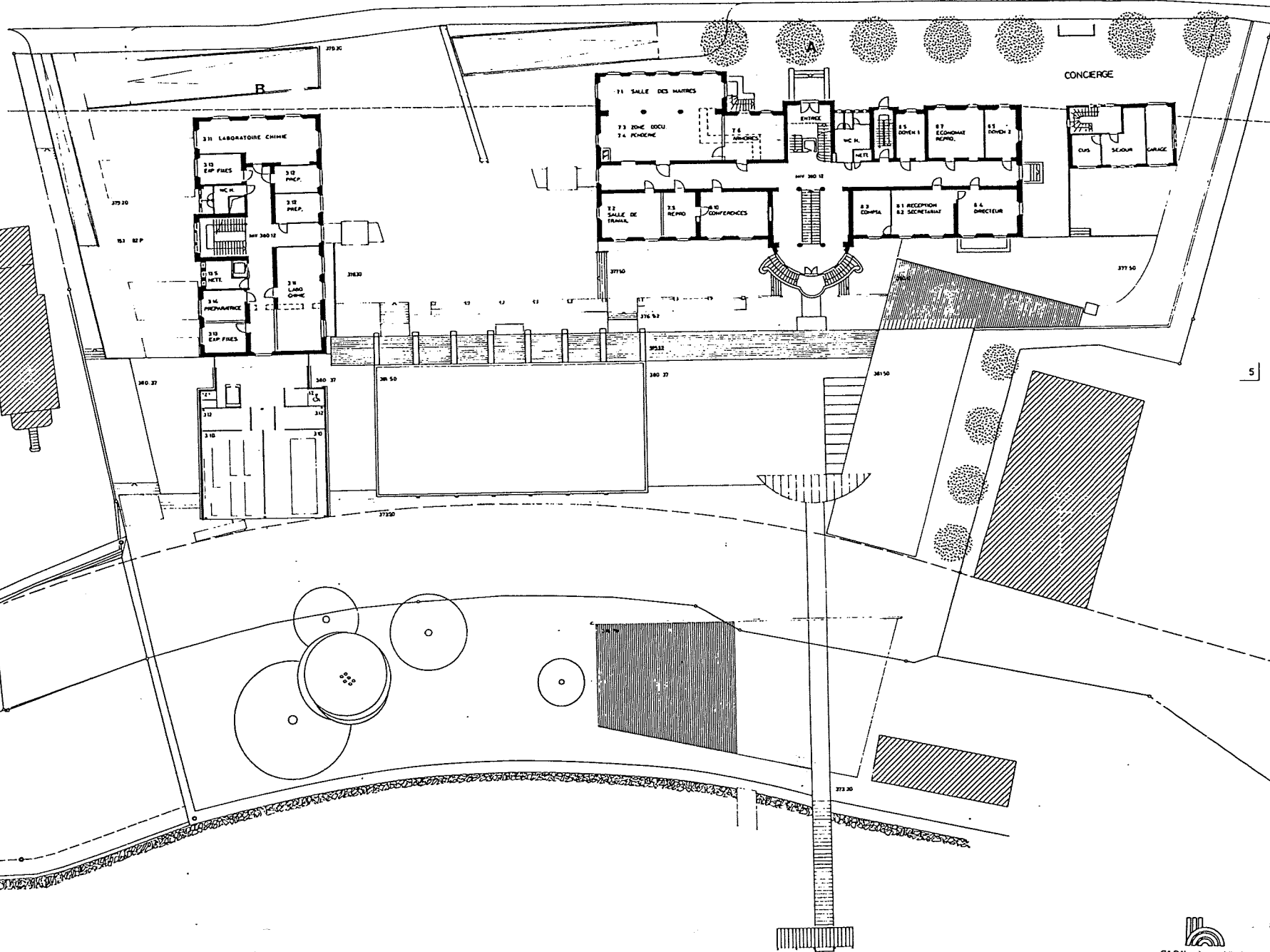
PLAN DE SITUATION







C&O Henchoz architectes
62, route de Clémency, 1260 Nyon
tél. 022/61 04 45





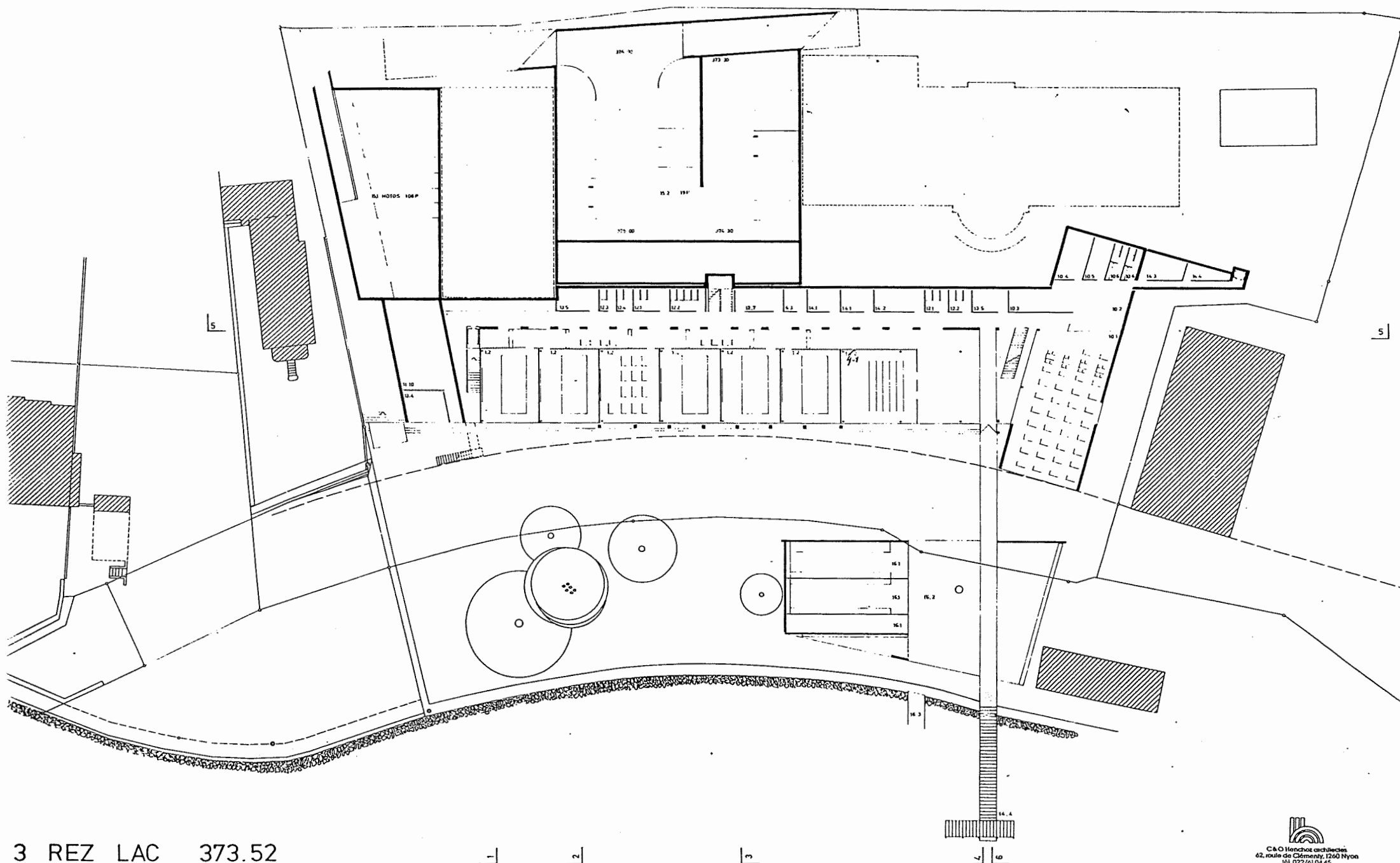
1

2

3

4

5



3 REZ LAC 373.52

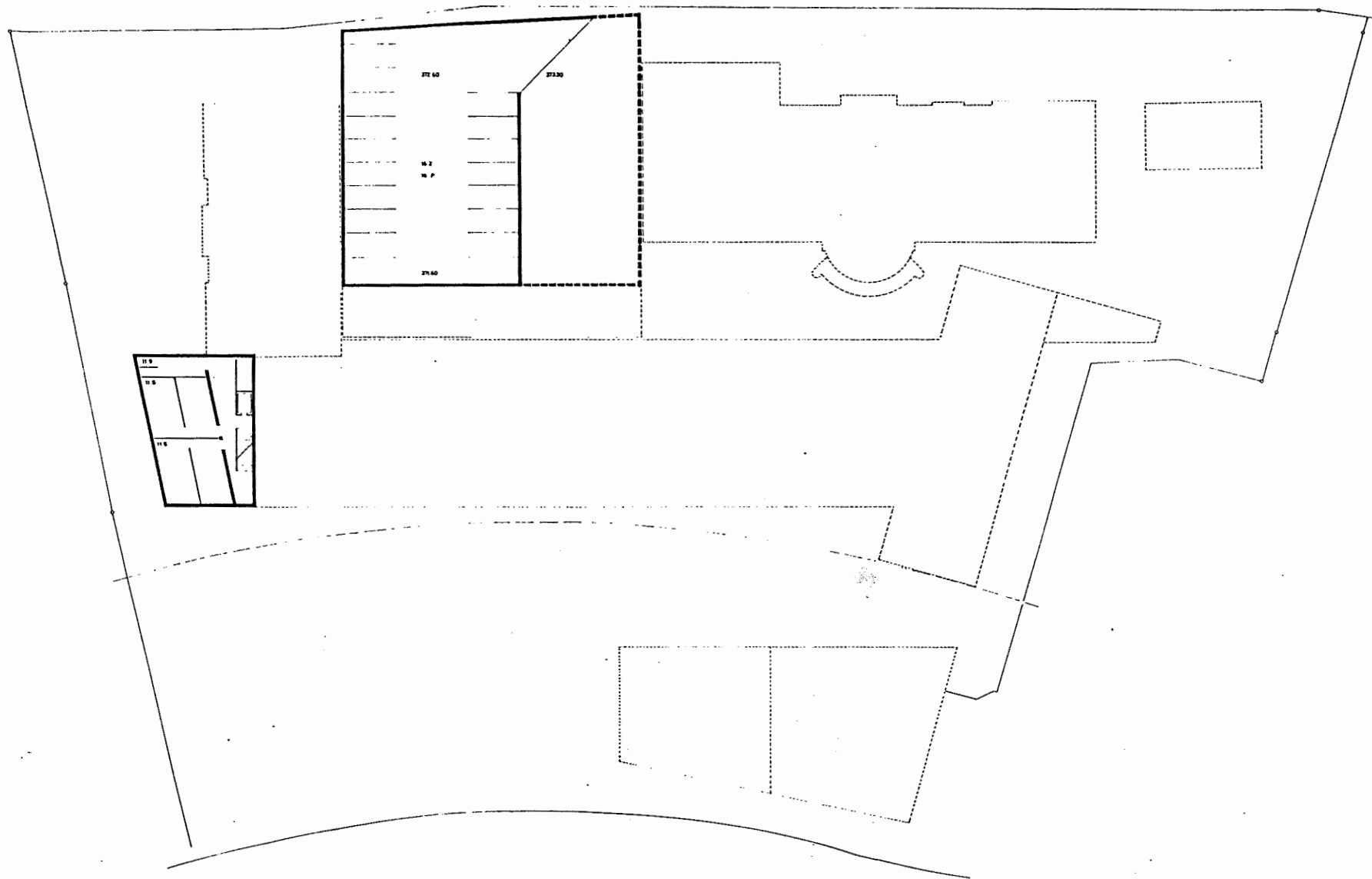
1

2

3

4

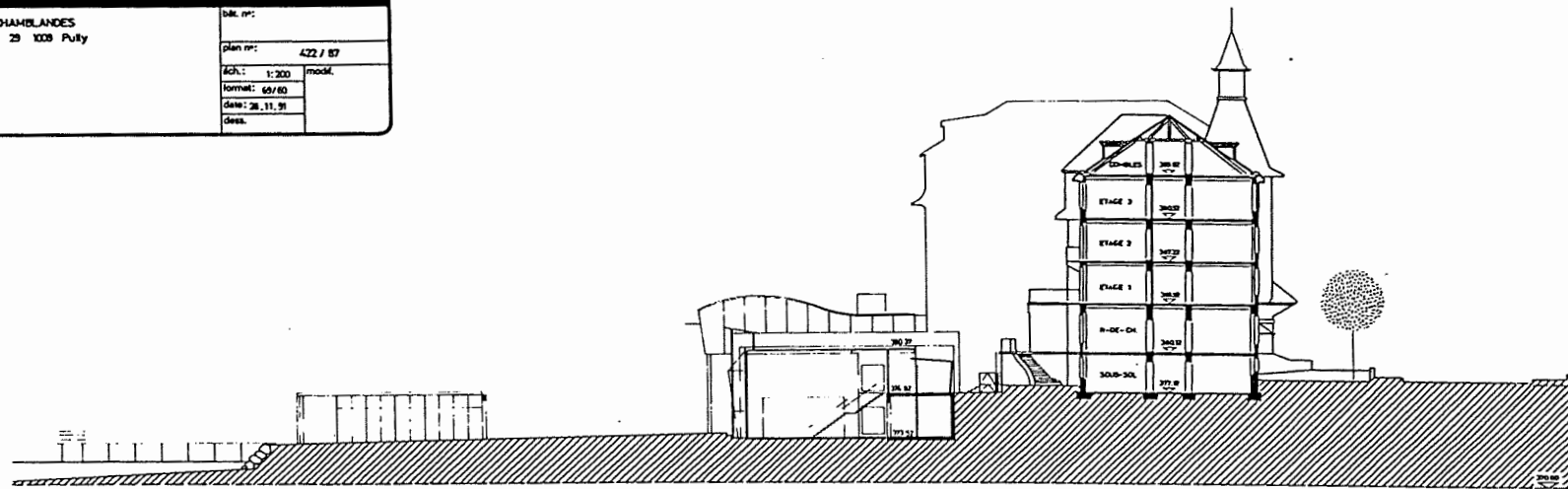
5



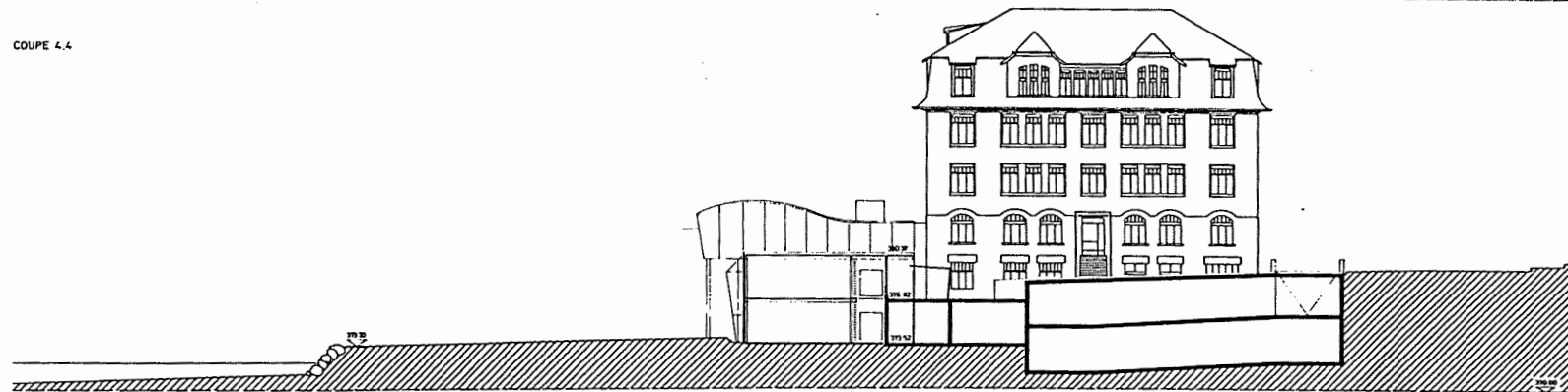
GYMNASÉ DE CHAMBLANDES
Av. des Desertes 29 1009 Pully

bât. n°:
plan n°: 422 / 57
éch.: 1:200 modél.
format: 65/80
date: 28.11.91
dess.

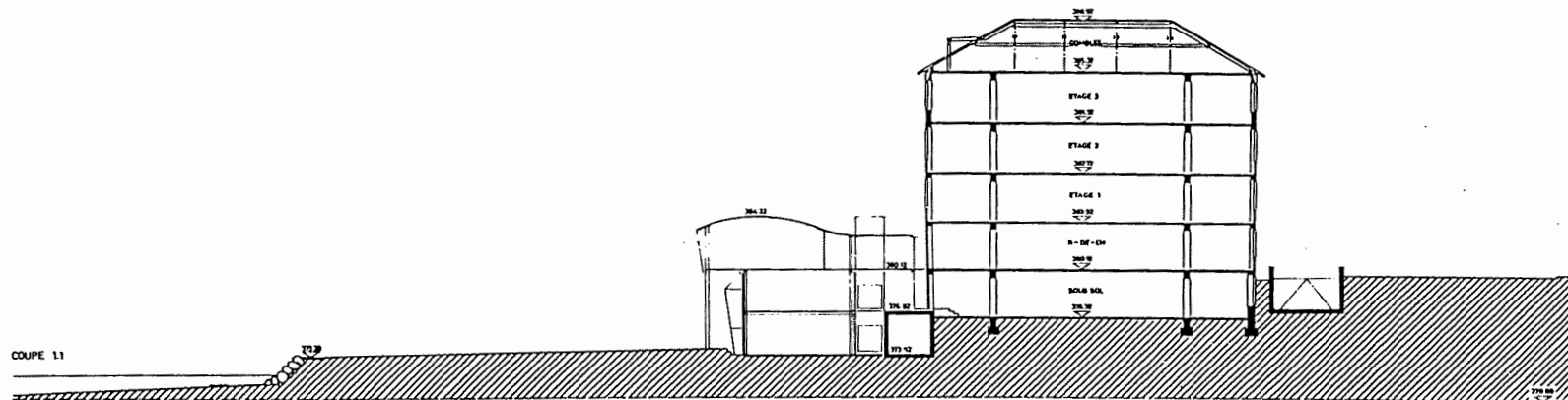
COUPES



COUPE 4.4



COUPE 2.2



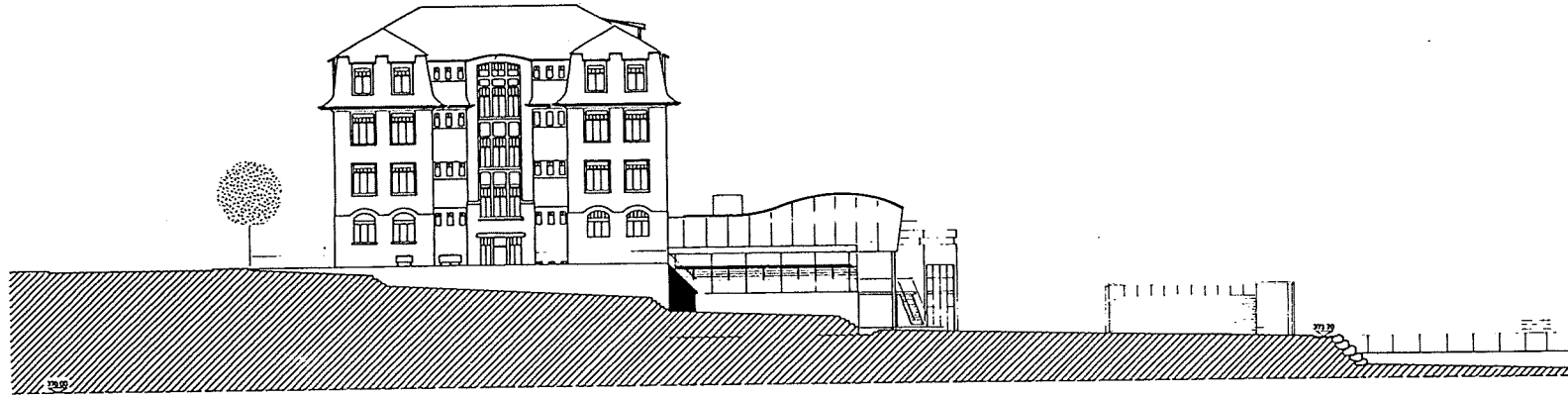
COUPE 1.1

GYMNASÉ DE CHAMBLANDES
Av. des Desertes 28 1008 Pully

FACADES OUEST

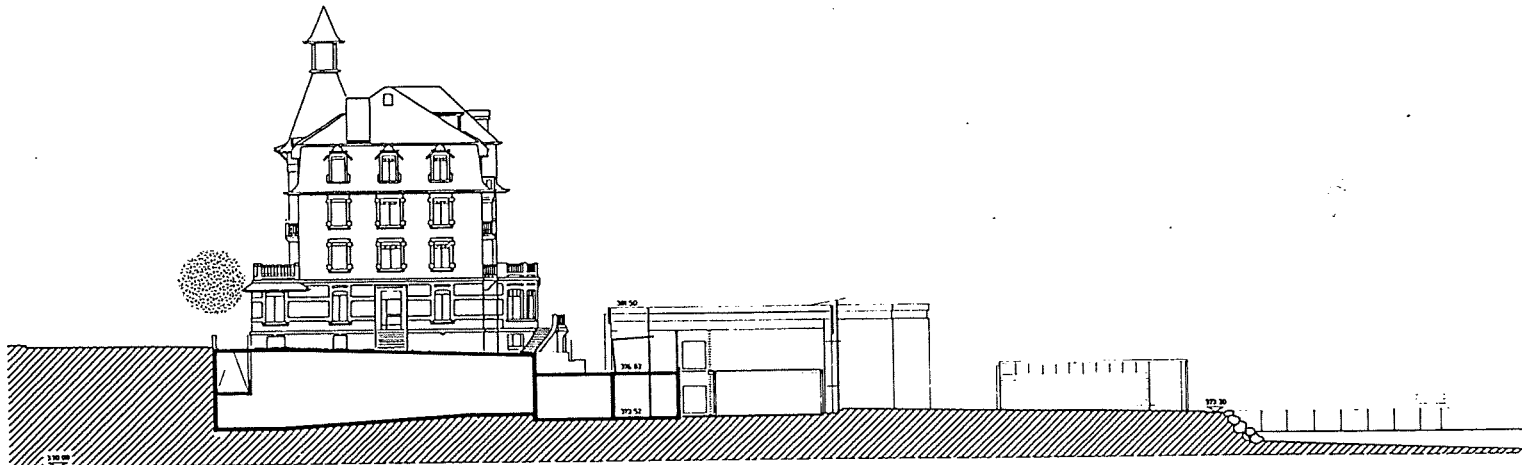
bât. n°:	
plan n°:	422 / 08
éch.:	1:200
format:	mod.
date:	28.11.98
dess.	

BAT. B

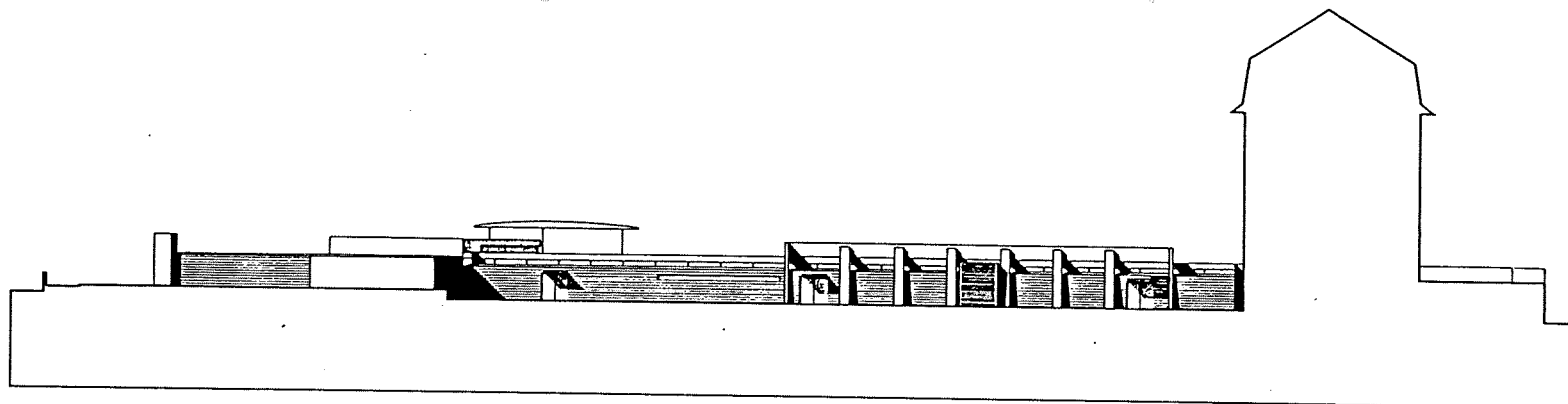


FACADE OUEST

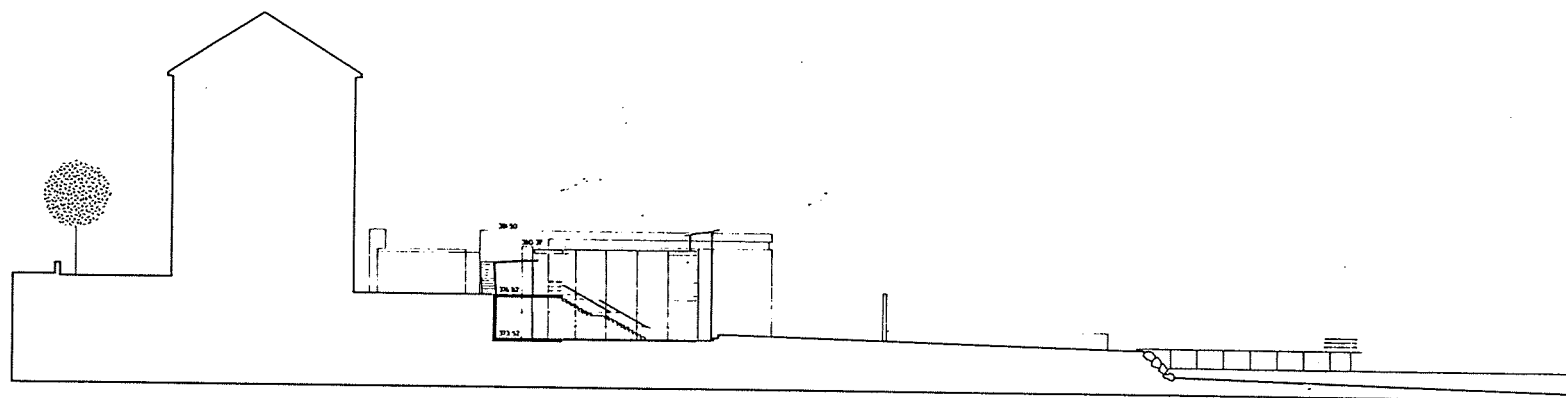
BAT. A



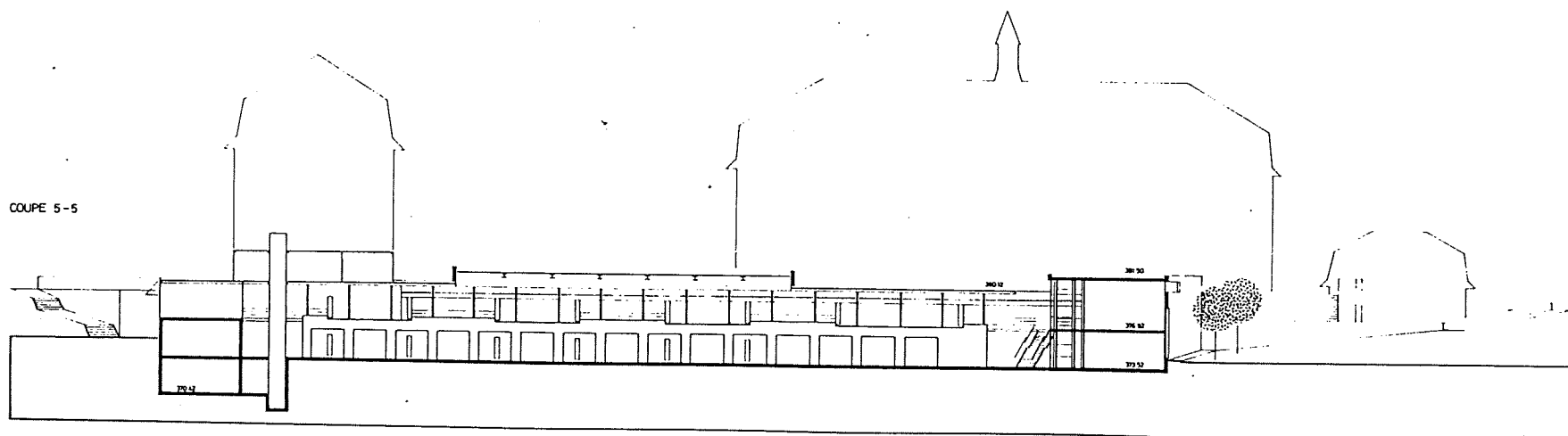
COUPE 3.3



FACADE NORD



COUPE 6-6



COUPE 5-5

7 COUPES ET FACADE

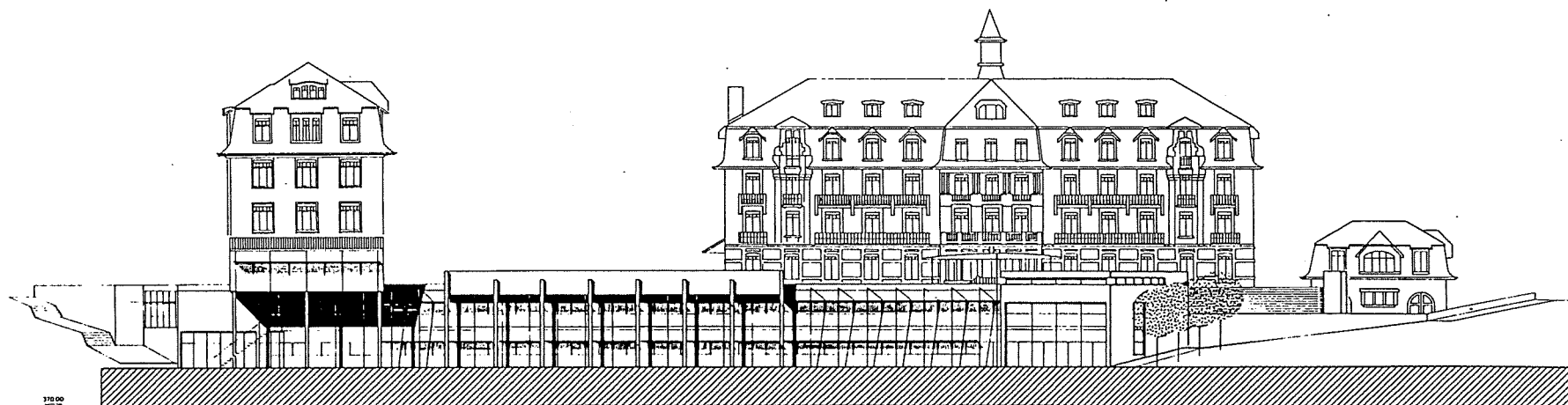
GYMNASÉ DE CHAMBLANDES
Av. des Desertes 29, 1009 Pully

bât. n°:	
plan n°:	422/88
éch.: 1:200	modél.
format: A4 / 60	
date: 28. 11. 91	
dess.	

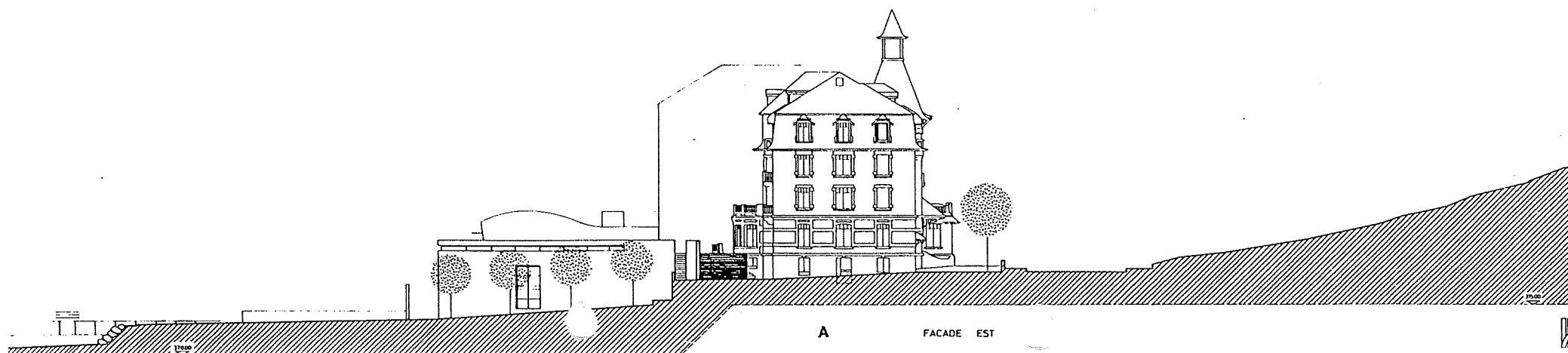
FACADES NORD, SUD + EST



FACADES NORD



FACADES SUD



2.3 Projet Luca Merlini

Résumé du contrôle technique :	-	absence des calculs de surface et cube
	-	légères entorses au PPA
	-	quelques locaux sous-dimensionnés
	-	démolition de la salle de gymnastique
	-	surface brute de plancher : 7'223 m
	-	surface utile de plancher : 1'793 m
	-	cube de construction : 17'937 m
	-	places de parc autos : 0 en surface
		37 en sous-sol

Le projet se glisse dans l'ambiance décrite par l'auteur : "les architectures existantes sur le site ou alentour, n'ont rien d'exceptionnel. Elles ont néanmoins cet aspect d'obésité insouciant et stylistique si caractéristique des rives du Léman qui fait que la beauté du paysage est certainement ailleurs : peut-être dans l'effet collage édifice - arbre - eau - montagne - voile - voiture".

Ce projet séduit par son analyse pertinente du lieu, ses métaphores lacustres et ses citations.

Il en résulte une réponse originale au niveau du site, avec une image très lémanique, puisqu'elle exploite le thème du paquebot, avec sa cabine, ses prises d'air, ses escaliers et surtout son pont supérieur en caillebotis qui recouvre également le parking enfoui dans la cour, unifiant ainsi l'espace entre les trois parties du gymnase.

L'intérieur s'apparente à une boîte qui s'organise en une série de bandes programmatiques différenciées par les matériaux et favorisant l'évolution par sa flexibilité conceptuelle. Le système de circulation vertical et horizontal occupe un volume important et non cloisonné qui oblige à vivre tout ce qui se passe dans la boîte, avec ses avantages et ses inconvénients. Si le principe est acceptable, le volume restant dans la boîte est trop étrié pour permettre de réelles modifications programmatiques. La liberté de composition revendiquée par l'architecte se transforme ainsi en rigidité pour l'utilisateur qui, après avoir goûté le caractère ludique, voire magique de la boîte, découvrira peu à peu ses côtés introverti et conditionné.

Les locaux de la partie "chimie" ne disposent pas de la communication physique requise avec l'étage existant. La cafétéria disposée dans le volume des circulations pose un problème d'usage par sa conception linéaire. Contenue dans un globe qui émerge au-dessus du pont, la salle de géographie est l'espace dont rêve tout professeur.

En défi à l'environnement qui incite à sortir, un espace récréatif surprenant est proposé "dans la soute", sous forme de terrain vague. Est-ce l'espace dont rêvent les gymnasiens?

Le système constructif du "boîtier" est rationnel. Par contre, les émergences et surtout l'esplanade en caillebotis impliquent des dispositifs d'étanchéité relativement coûteux. Le parking couvert, qui fait partie intégrante du concept, est également un facteur de surcoût.



Introduction:

Du point de vue du concepteur, l'extension du Gymnase de Chamblandes doit répondre à un objectif double. Le premier objectif a trait à la nature du lieu et à la préservation - ou plus précisément - la mise en évidence de ses qualités. Le second objectif s'attache à (re)définir ce qu'est aujourd'hui un lieu d'enseignement secondaire - non pas dans ses composantes fonctionnelles déterminées par le programme mais dans son esprit. Pour répondre à ces deux buts principaux, le projet procède par opérations.

Opération 1 ou faut-il conserver la salle de gymnastique actuelle?

Du point de vue économique, la seule hypothèse viable semble être celle de conserver la salle dans un usage de grand volume. Mais, à cause, entre autres, du phasage prévu, cette option aurait alors supposé, pour l'ensemble du projet, un travail par addition de fragments autonomes difficilement compatible avec le plan d'affectation en vigueur.

En écartant cette option de type vernaculaire contrainte, il devenait illusoire d'envisager une réelle économie par la réutilisation du volume existant en le parcellisant, compte tenu des travaux nécessaires de reprise en sous-œuvre de nouvelles structures, d'isolation, de création d'accès plus généreux etc...

Comme de plus le gabarit du volume existant semble inadapté à un véritable travail sur l'aspect paysager, il a paru nécessaire de se donner les moyens d'une intervention qui avait valeur au niveau territorial et d'accepter comme une donnée du projet la démolition de la salle de gymnastique existante.

Opération 2 ou la nature d'un lieu.

L'ambiance d'un lieu peut en être le patrimoine, bien plus que ses composantes physiques.

Dans le cas du Gymnase de Chamblandes, les architectures existantes sur le site ou alentour, n'ont rien d'exceptionnel. Elles ont néanmoins cet aspect d'obésité insouciant et stylistique si caractéristique des rives du Léman qui fait que la beauté du paysage est certainement ailleurs: peut-être dans l'effet collage: édifice-arbre-eau-montagne-voile-voiture.

Le projet se glisse dans cette ambiance: il ne se cache ni ne se montre. Il propose une terrasse ouverte (à la fois comme au passage) vers le lac-le pont supérieur qui met en liaison toutes les parties du Gymnase. Il suggère occasionnellement (par les parties de volumes intérieurs qui dépassent de l'enveloppe) la complexité spatiale interne et tout en se plant, dans sa relation à l'extérieur, aux règles de la discrétion.

Opération 3 ou le tour d'un monde en 80 m.

Si du point de vue de l'impact extérieur, le projet cherche à épouser les caractéristiques du site, à l'intérieur, c'est un lieu à part, surprenant et artificiel, peut-être magique.

La composition en trois bandes parallèles permet de développer un schéma d'organisation simple, adapté aux contraintes du phasage et à la nature du programme.

Au sud, on trouve la bande des salles d'enseignement. Au centre, la bande des espaces servants: cuisine, salle des maîtres, dépôts, distributions verticales.

Au nord, la bande des équipements spéciaux (bibliothèque et cafétéria), conçue comme un grand mur de soutènement.

A partir de ce schéma organisationnel de principe, le projet s'articule autour de trois notions: le phénomène d'apparition/disparition, le jeu des typologies et le travail sur la lumière.

A-Apparition/Disparition: le projet se construit par discontinuité, par succession de plans-programmes qui n'ont aucune valeur architecturale intrinsèque. Seule, leur mise en rapport - sur le mode du montage cinématographique - leur attribue une nécessité d'être.

De la cafétéria, on voit le bateau en train de sécher, la voiture au parking et les géographes en quête de frontières disparues. Du hangar à bateaux on peut suivre la cuisine en train de se faire et l'histoire se défaire. Des postes de photocopies les escaliers se multiplient comme les séries brouillées d'Andy Warhol.

B-Typologies: le projet cherche des typologies extrêmes. Le préau artificiel est un lieu intérieur conçu comme un terrain vague. La bibliothèque et la cafétéria sont tout en longueur: si longs qu'ils sont peut-être autre chose, observatoire, quai de gare, lieu de rendez-vous, espace désirable et inapproprié.

C-Lumières: A l'exception des locaux d'enseignement qui bénéficient de la lumière directe du sud, l'ensemble du projet joue sur la combinaison des lumières filtrées par le caillibot du pont supérieur, des lumières zénithales dirigées par des puits ainsi que des seconds jours latéraux.

Opération 4 ou le sens du toucher.

L'usage des matériaux correspond à l'organisation du plan.

- Le pont supérieur est en caillibot de bois, à l'image des pontons.
- Le préau artificiel est un terrain vague: terre stabilisée avec des incrustations végétales (gazon, buissons,

bambous) et des lles minérales précieuses (salle de lecture, aire de détente).

- La bande nord (équipement) est minérale et blanche années 20.

- La bande centrale (espaces servants) est métallique. La bande sud (salles d'enseignement) est abstraite: le matériau s'efface derrière une surface glissante.

Opération 5 ou l'annuaire des évènements.

Le projet cherche à retranscrire sur le mode architectural une série d'images empruntées:

- Le Nautilus du Capitaine Nemo ou le rapport intérieur/extérieur.
- L'île Noire de Tintin ou le hangar à bateaux.
- No-stop city d'Archizoom ou le préau artificiel.
- Edward Hopper ou la cafétéria.
- Prima della Rivoluzione de B. Bertolucci ou la salle d'histoire.
- Les petits chevaux de Tarquinia ou le pont supérieur.
- Les projets expérimentaux de Paul Nelson ou le roitement des espaces.
- Et ce sera ou tout ce qui reste à découvrir.

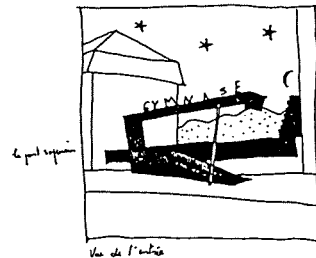
Luca Martini

architecte EPFZ

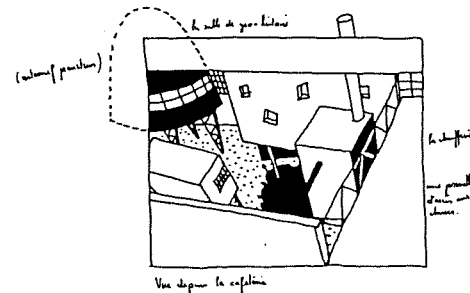
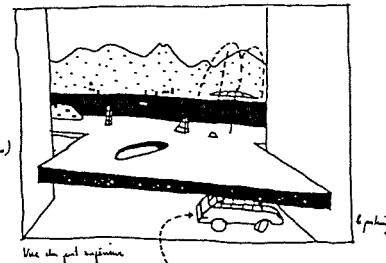
Collaborateurs: Cathrin Treibjahr architecte EPFL

Emmanuel Ventura architecte EPFL

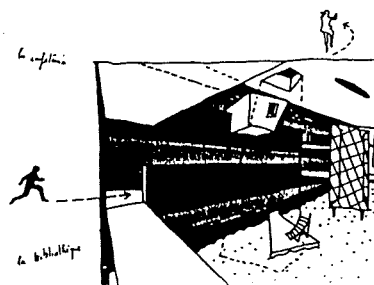
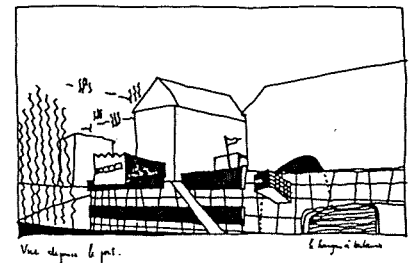
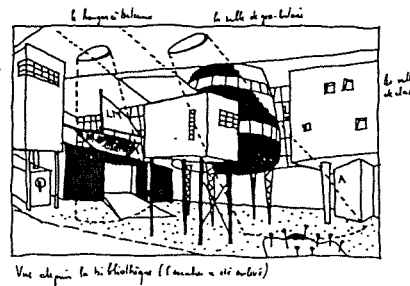
Marc Sautier architecte EAUG



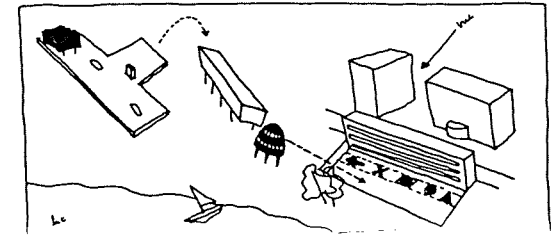
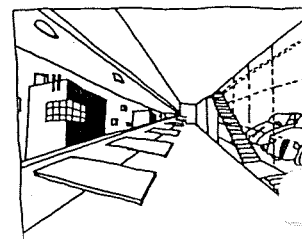
(belle vue sur le lac)

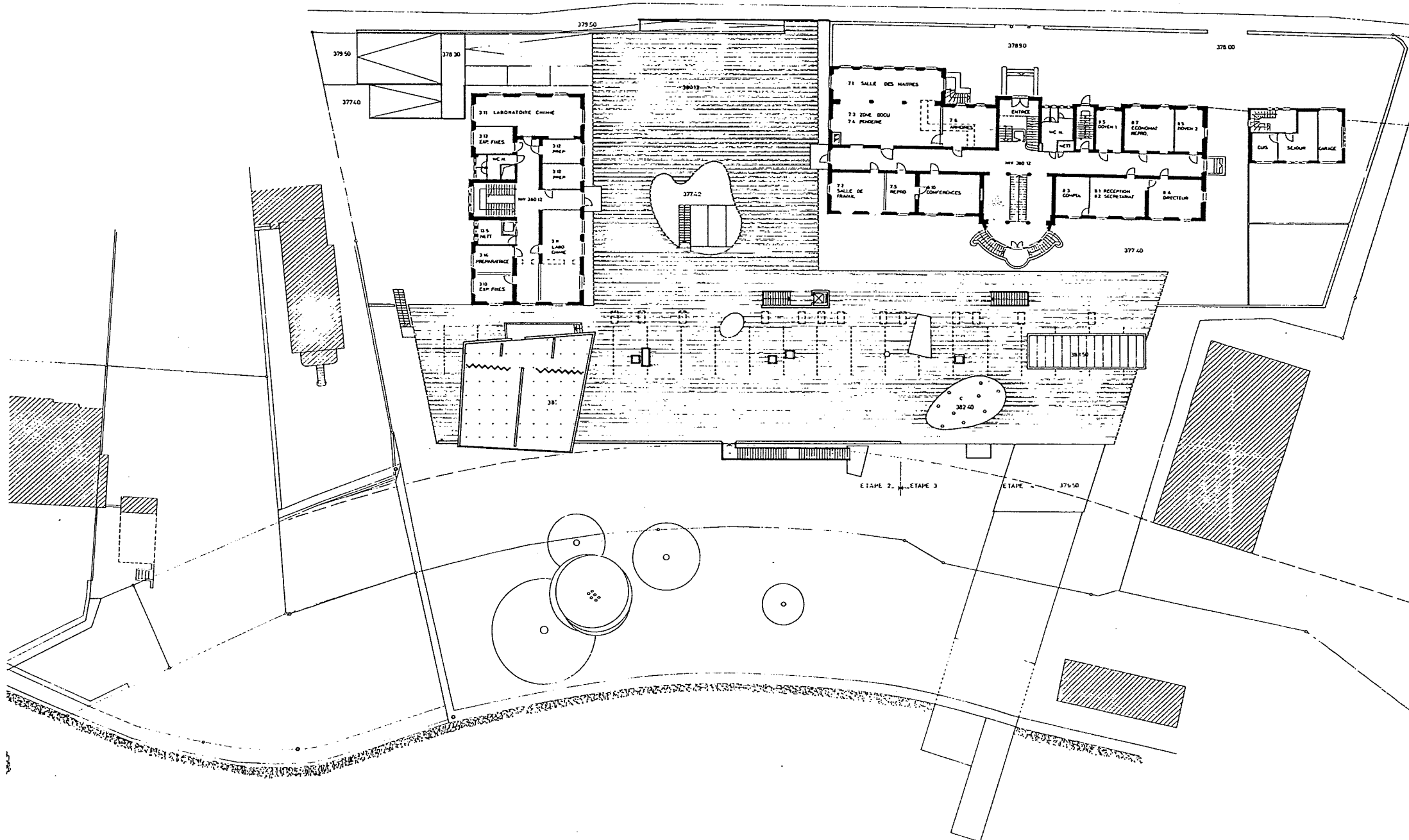


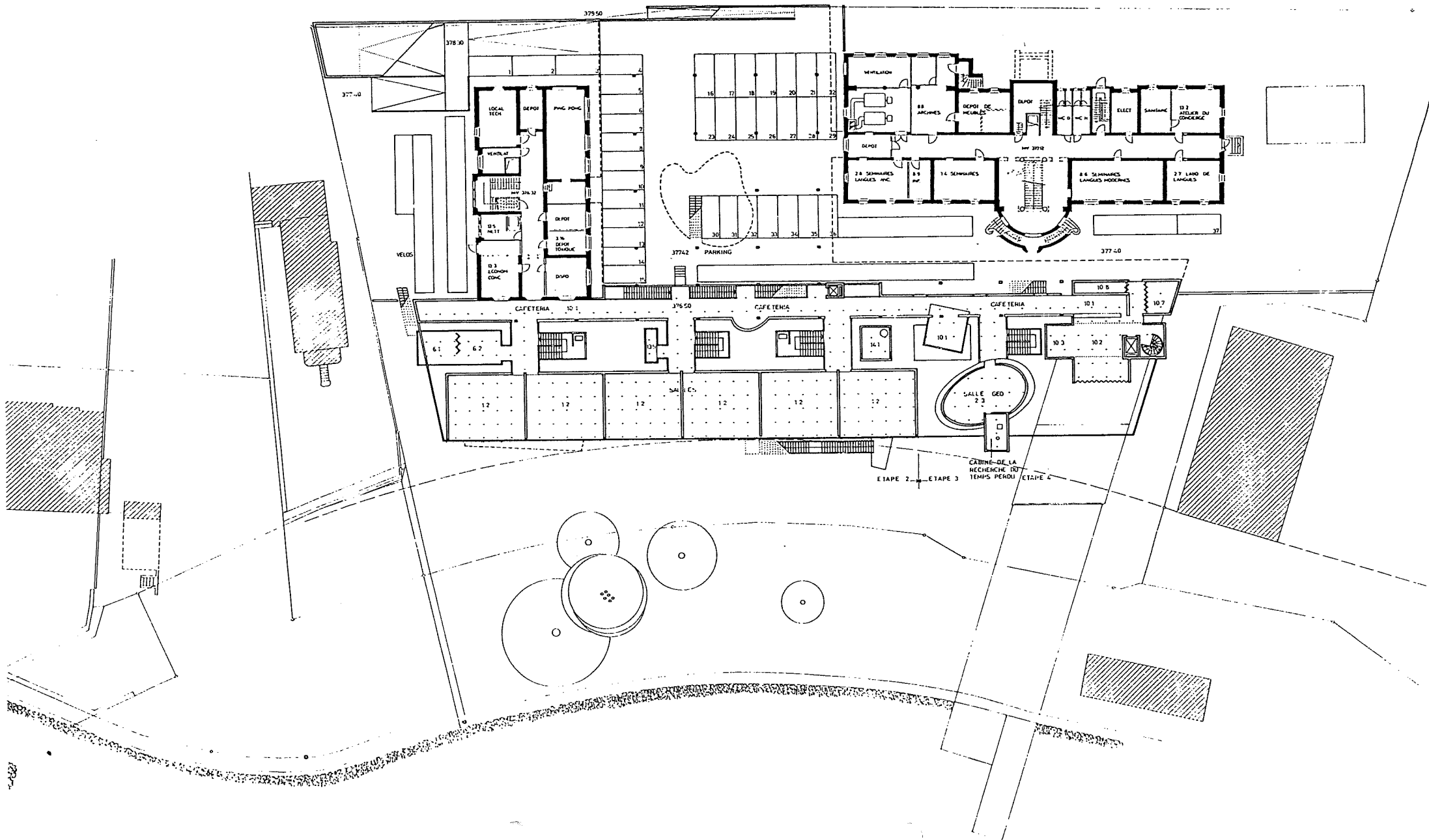
(lignes de plissement)

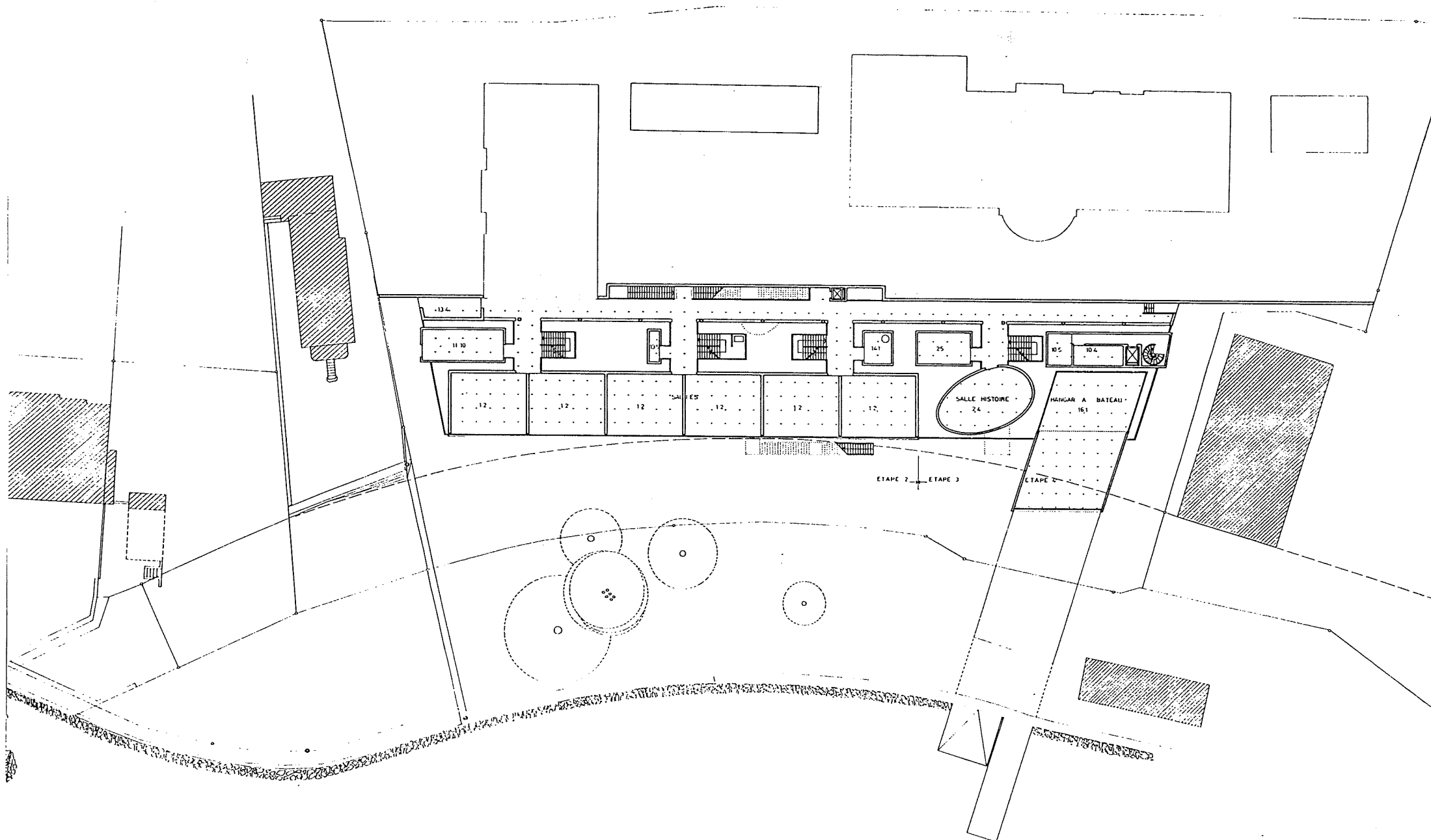


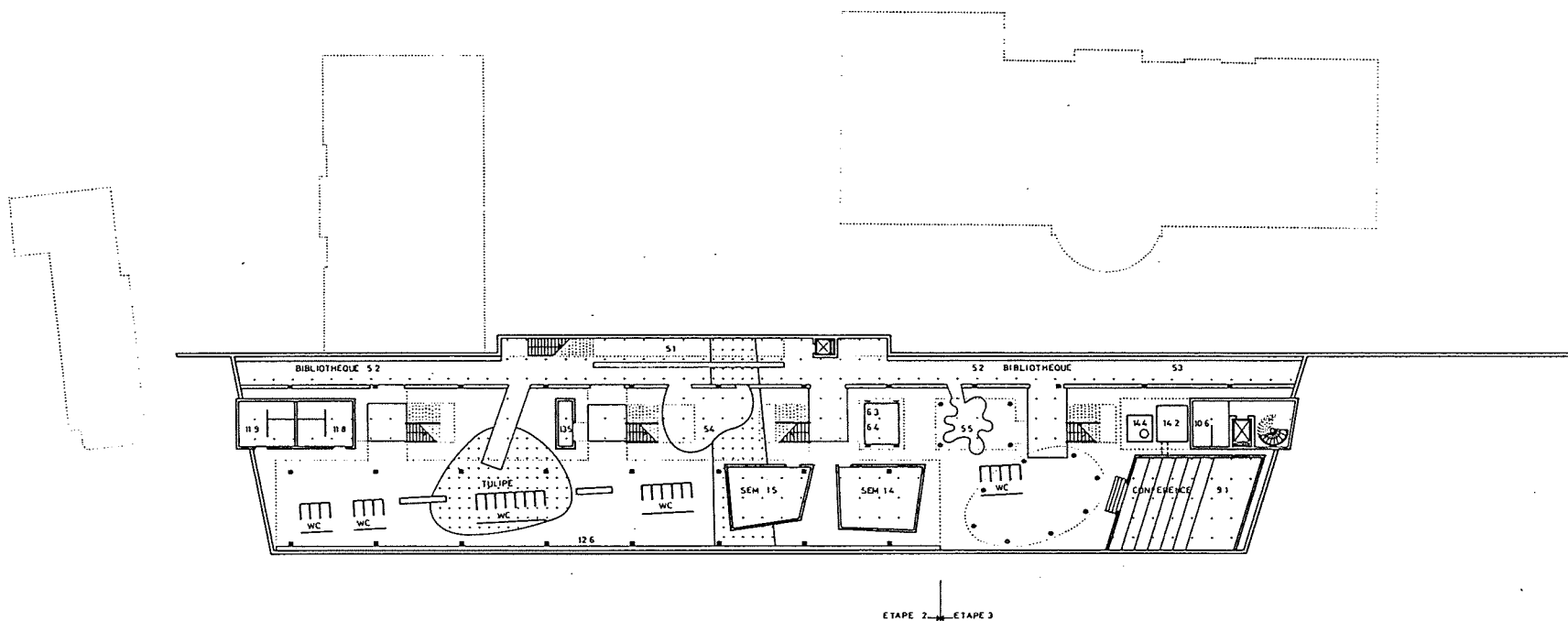
(que pourrait se dire Edward Hopper et Carl Lewis ?)

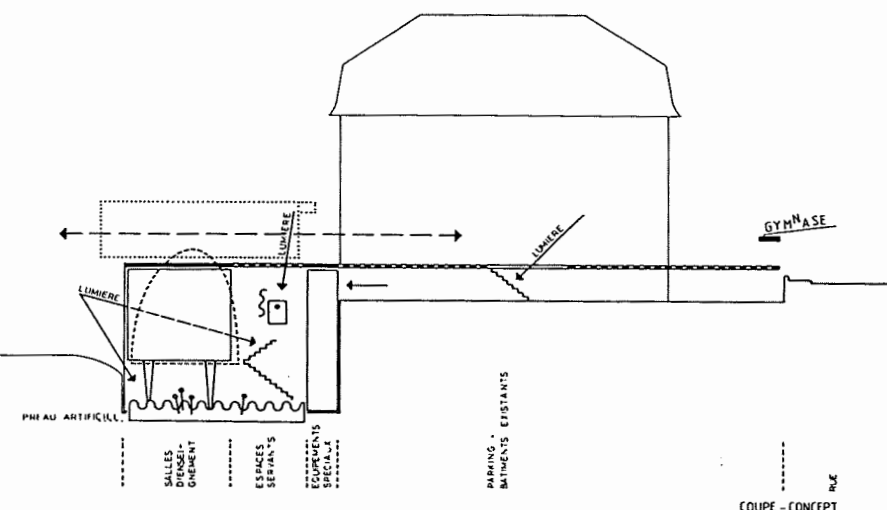
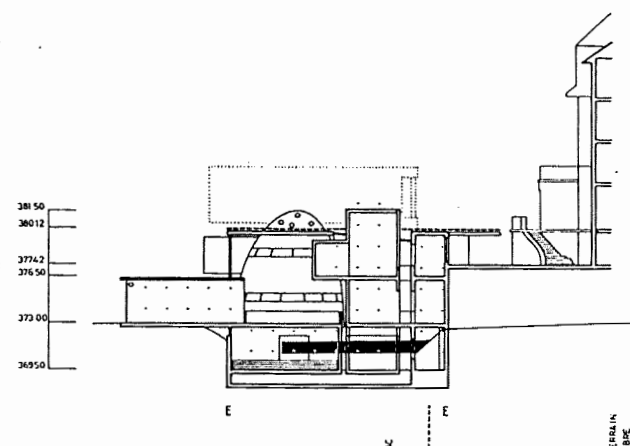
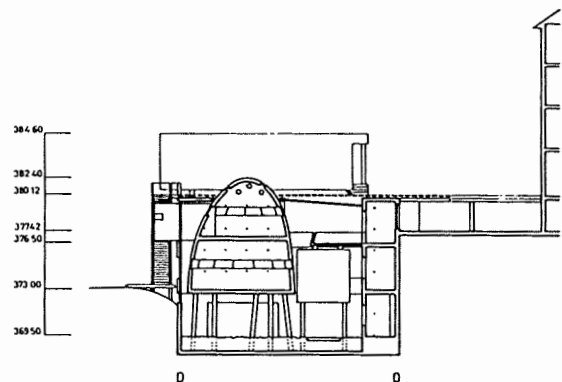
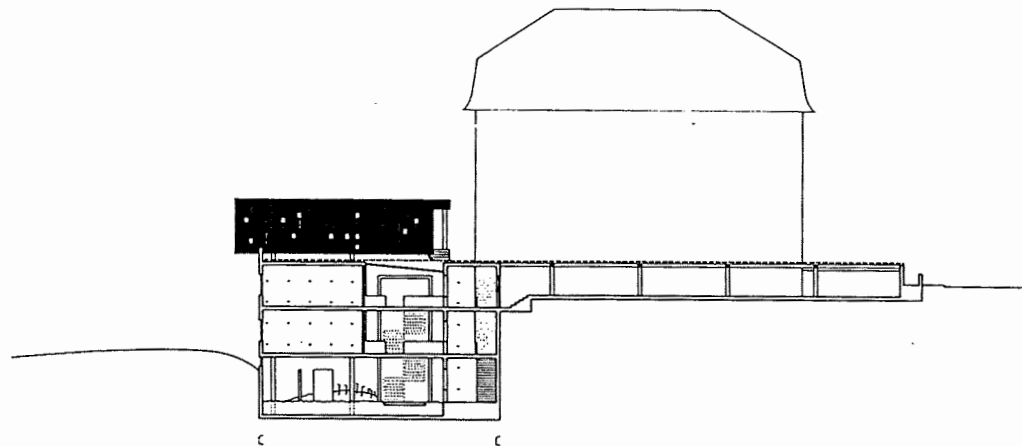
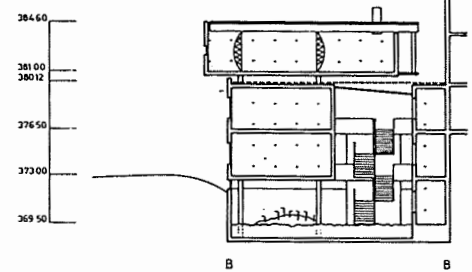
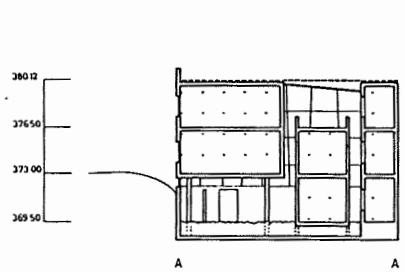
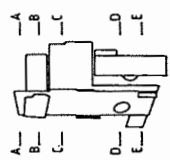


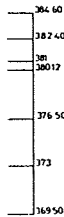
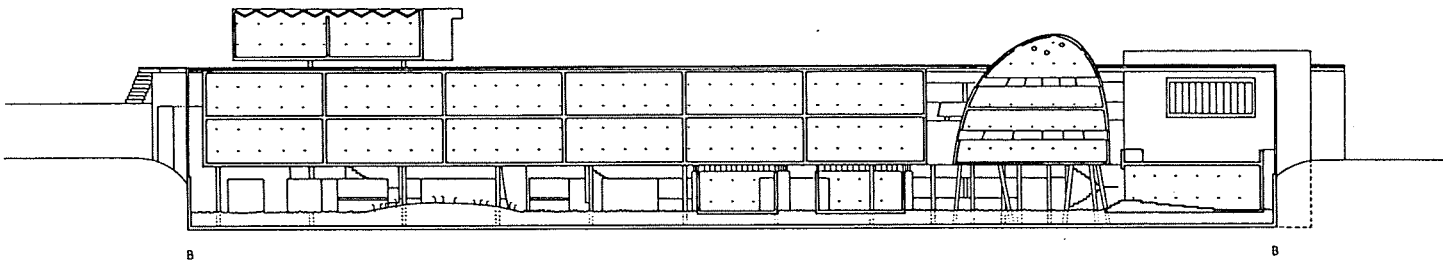
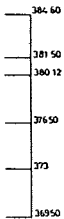
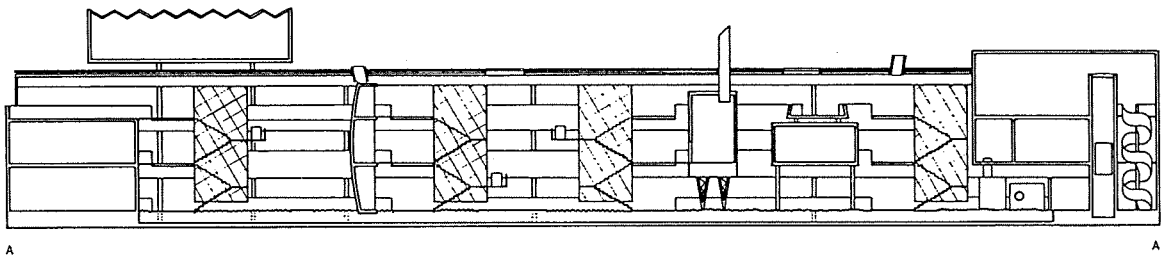
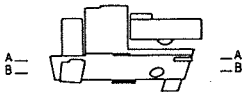


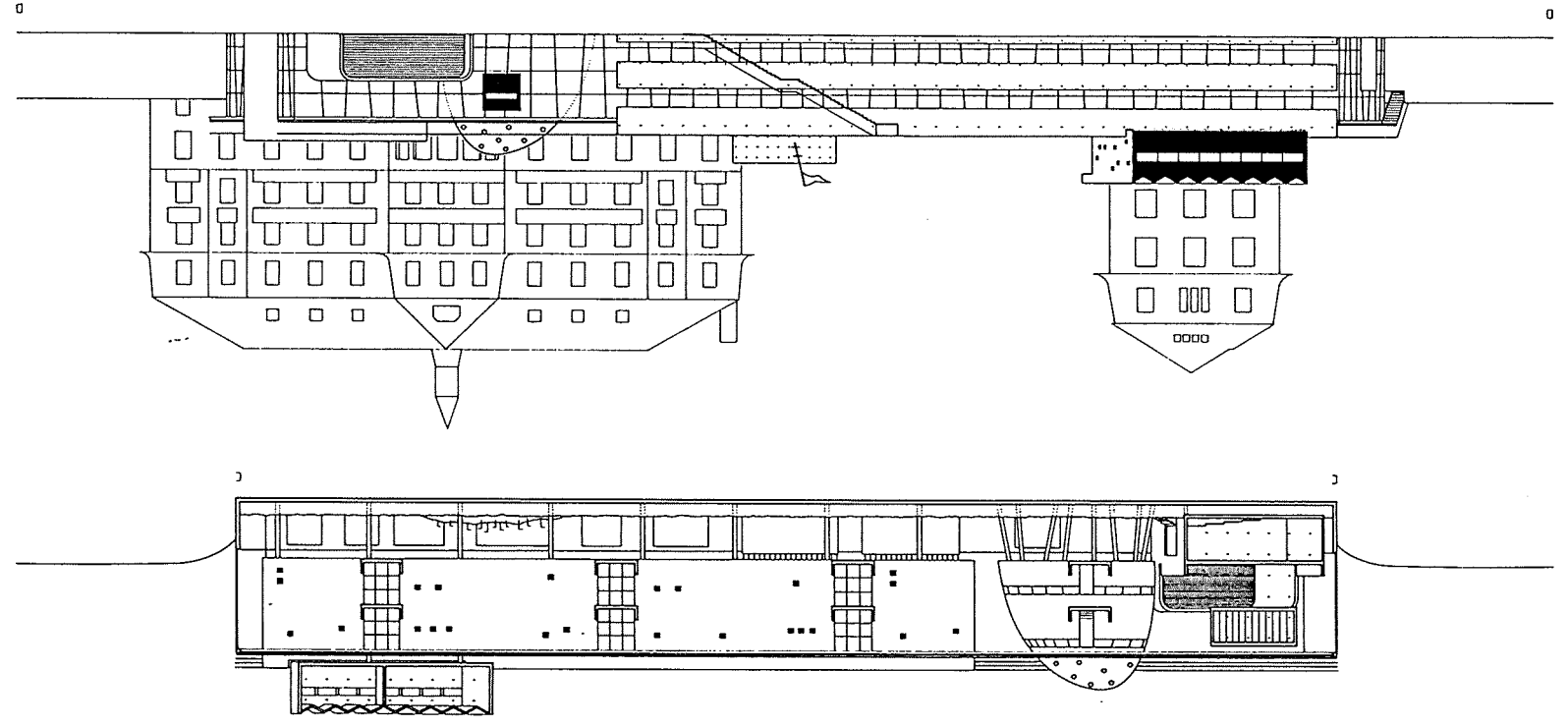
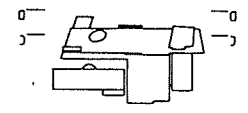












2.4 Projet Jacqueline Pittet et Blaise Tardin

Résumé du contrôle technique :	- documents avec divers formats
	- maintien de la structure
	salle de gymnastique
	- pas d'accès pour handicapés
	- surface brute de plancher : 4'553 m
	- surface utile de plancher : 2'133 m
	- cube de construction : 14'029 m
	- places de parc autos : 36 en surface
	0 en sous-sol

Le projet s'inscrit fidèlement dans la volumétrie autorisée par le PPA et propose un traitement architectural très sobre, visant manifestement à ne pas porter ombrage à l'architecture néoclassique du bâtiment principal.

La coupe transversale est plus révélatrice des qualités du projet, notamment des relations recherchées avec le site.

Au nord, la route est prise en compte par l'élévation d'un mur "antibruit", créant une limite plus homogène. Une meilleure hiérarchisation des entrées dans le domaine du gymnase serait cependant souhaitable.

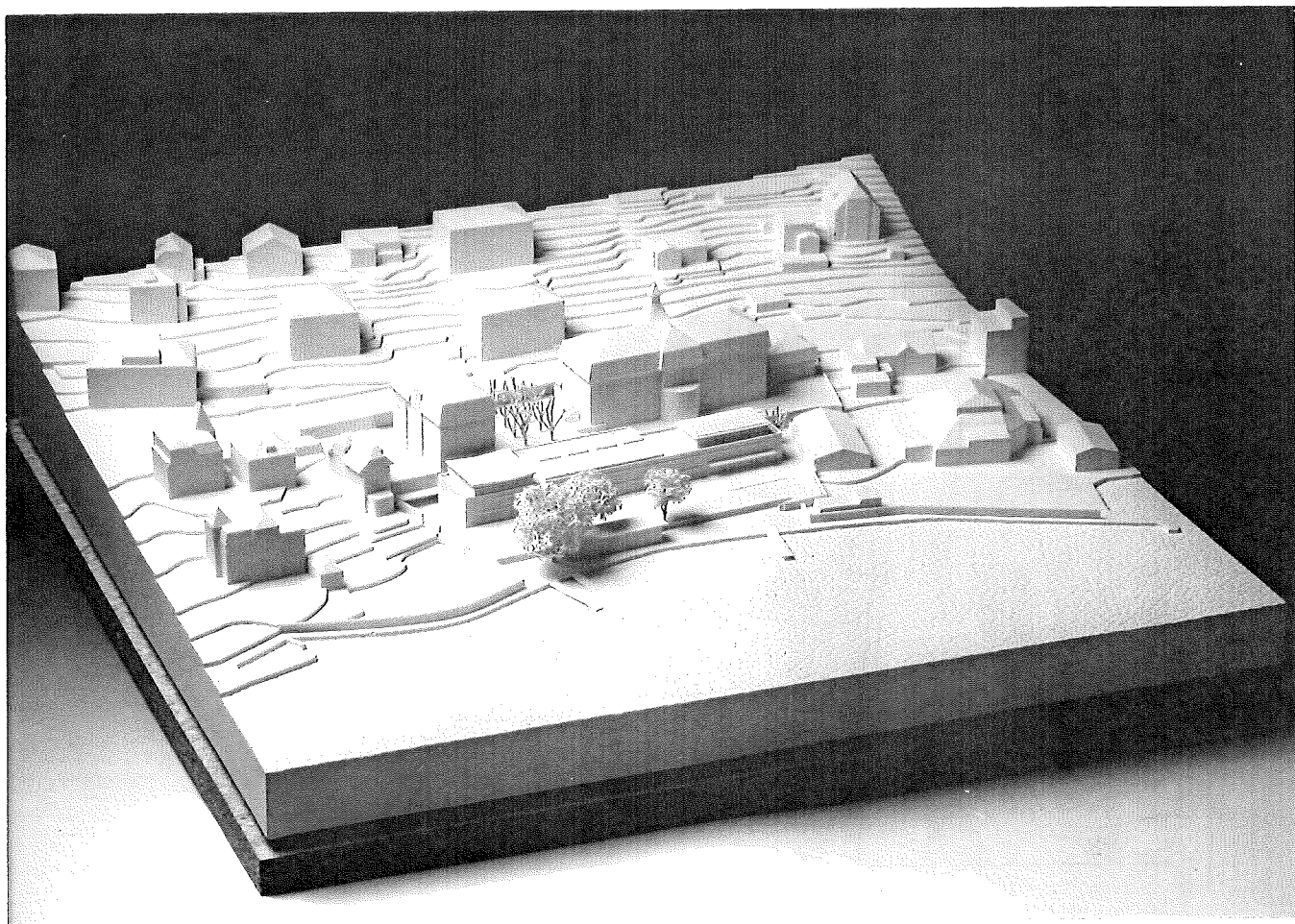
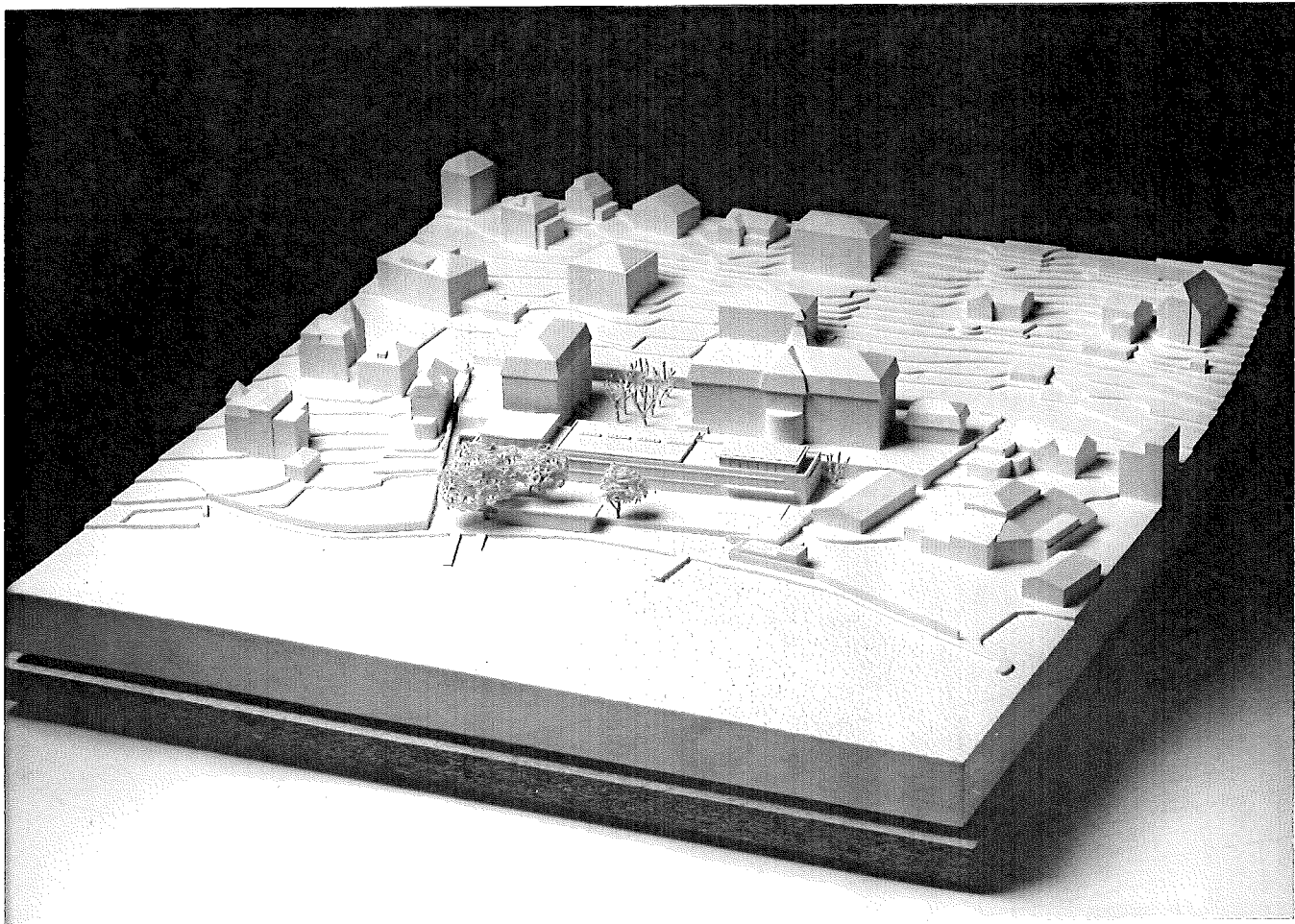
Au sud, le jardin qui s'étend devant le nouveau bâtiment est judicieusement surélevé pour lui conférer une certaine privacité par rapport à la promenade publique en bordure du lac. Ce caractère est renforcé avec l'implantation longitudinale du hangar à bateaux et son traitement léger en "cabanon de jardin".

La façade tirée devant la structure maintenue de la salle de gymnastique permet d'intégrer les parties nouvelles de part et d'autre. Le maintien de cette structure cause pourtant préjudice à la qualité des espaces, particulièrement à celui de la cour complètement bouchée par le mur arrière. Ce barrage très fort n'incite pas à pénétrer dans le bâtiment nouveau, d'autant plus que l'entrée Ouest est aussi peu attrayante qu'une entrée de service. En outre, l'espace majeur que constitue la cour centrale n'a plus aucun rapport avec le lac.

Le maintien de la structure de la salle de gymnastique est également préjudiciable à la souplesse de l'organisation intérieure. La distribution exclusive par couloir, sans éclairage naturel latéral, manque singulièrement de convivialité. Les salles spéciales mériteraient d'être plus différenciées des salles ordinaires. L'ouverture des auditoriums sur l'Est et l'Ouest permettrait, par exemple, d'affirmer la continuité souhaitée avec l'étage de chimie, bien que l'unité d'action soit assurée entre locaux des deux bâtiments.

Les classes réparties sur deux niveaux favorisent l'équilibre des circulations. Au contraire, le module géographique/histoire est une entité qui fonctionnerait mieux sur un niveau. La cafétéria est judicieusement groupée avec la bibliothèque. En revanche, l'extension dans le jardin peut poser des problèmes de nuisances pour les classes à proximité. Le hangar est trop petit pour contenir tous les bateaux indiqués dans le programme.

La simplicité volumétrique et la sobriété architecturale favorisent une réalisation économique.



GYMNASIUM DE CHAMBLANDES
Av. des Desherres 29 1008 Pully

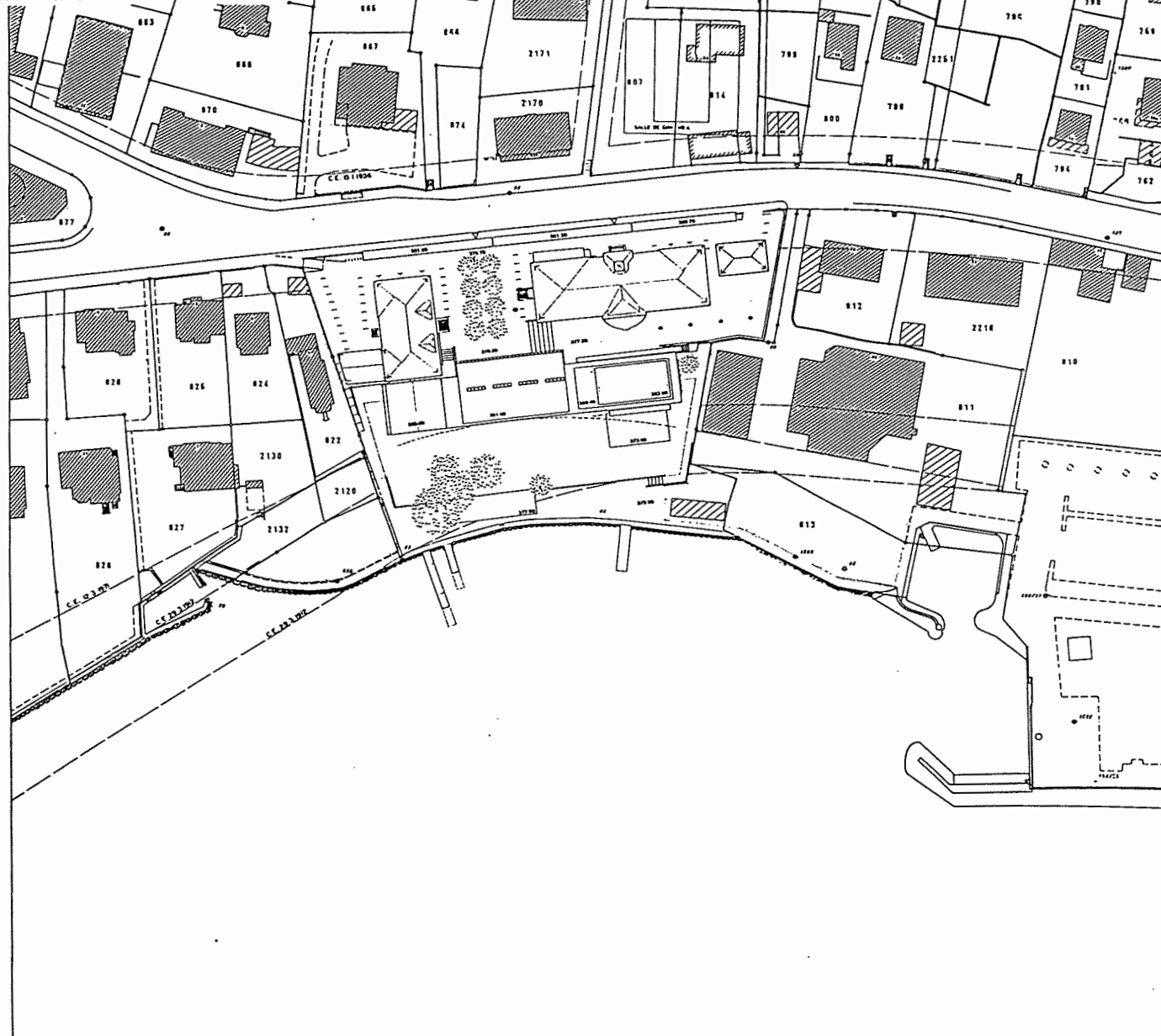
PLAN DE SITUATION

ETAT DE VAUD SERVICE DES BÂTIMENTS

COMMANDE D'AVANT-PROJET POUR L'AGRANDISSEMENT DU GYMNASIUM DE CHAMBLANDES

ARCHITECTE PETER & BLAIS TANDON
RUE ST-ETIENNE 1 1000 LAUSANNE

ARCHITECTES S.P.L. S.A.
RUE DES BAINS 10 1000 LAUSANNE



SITUATION EXISTANTE.

Le Gymnase des Chamblandes est situé à proximité du Port de Pully, dans un tissu urbain de villas et de constructions liées à l'activité sportive. Il est bordé au nord par l'avenue des Desherres, et au sud par un secteur résidentiel qui longe les rives. Le site d'intervention est ouvert sur les perspectives de l'avenue, les parcs, sans former d'axe de vue.

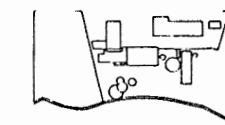
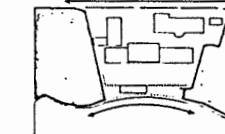
CONCEPT.

Le projet propose de réorganiser les espaces extérieurs :
- par la construction d'une zone verte au nord,
- en réorganisant le site qui devient une frange de référence et d'entrée à tout le complexe,
- en réorganisant une relation entre les parcs et la grande avenue latérale tout en conservant une différenciation entre les espaces publics du gymnase et du quartier du bord de lac.

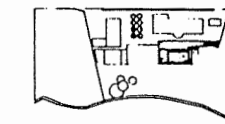
Le nouveau complexe scolaire forme une composition d'ensemble dont le site devient le signe représentatif. Les constructions existantes conservent leur indépendance et servent l'espace de référence. L'unité du site est assurée par le plan d'un ouvert végétal et par l'insertion de la zone au niveau des axes des trois bâtiments.

L'ensemble du site de gymnase est réorganisé et se situe dans l'organisation générale. Sont conservés notamment d'un paysage de parcs existants dans les parties orientales, une structure aux contours du nouveau bâtiment. Les nouvelles formes s'inscrivent dans le site afin de former un tout.

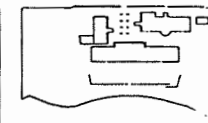
LIMITES - UNITÉ D'ESPACES



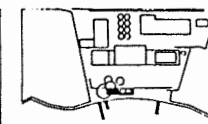
ETAT EXISTANT



ENTREES



ETAPE 1



GYMNASÉ DE CHAMBLANDES
Au des Desertes 29 1009 Pully

lib. n°:	
plan n°:	422/80
ACH.: 1 300 m ² mod. 23.04.92	
format: 81/10	
date: 20.04.92	
dess:	

REZ-DE-CHAUSSEE

ETAT DE VAUD

SERVICE DES BÂTIMENTS

COMMANDE D'AVANT-PROJET POUR L'AGRANDISSEMENT DU GYMNASÉ DE CHAMBLANDES

JACQUES PÉRET & ASSOCIÉS
RUE ST-ETIENNE 5 - 1005 LAUSANNE

ARCHITECTES BPPL-ISA
TEL. 071-26.76.20 Fax: 071-26.76.10

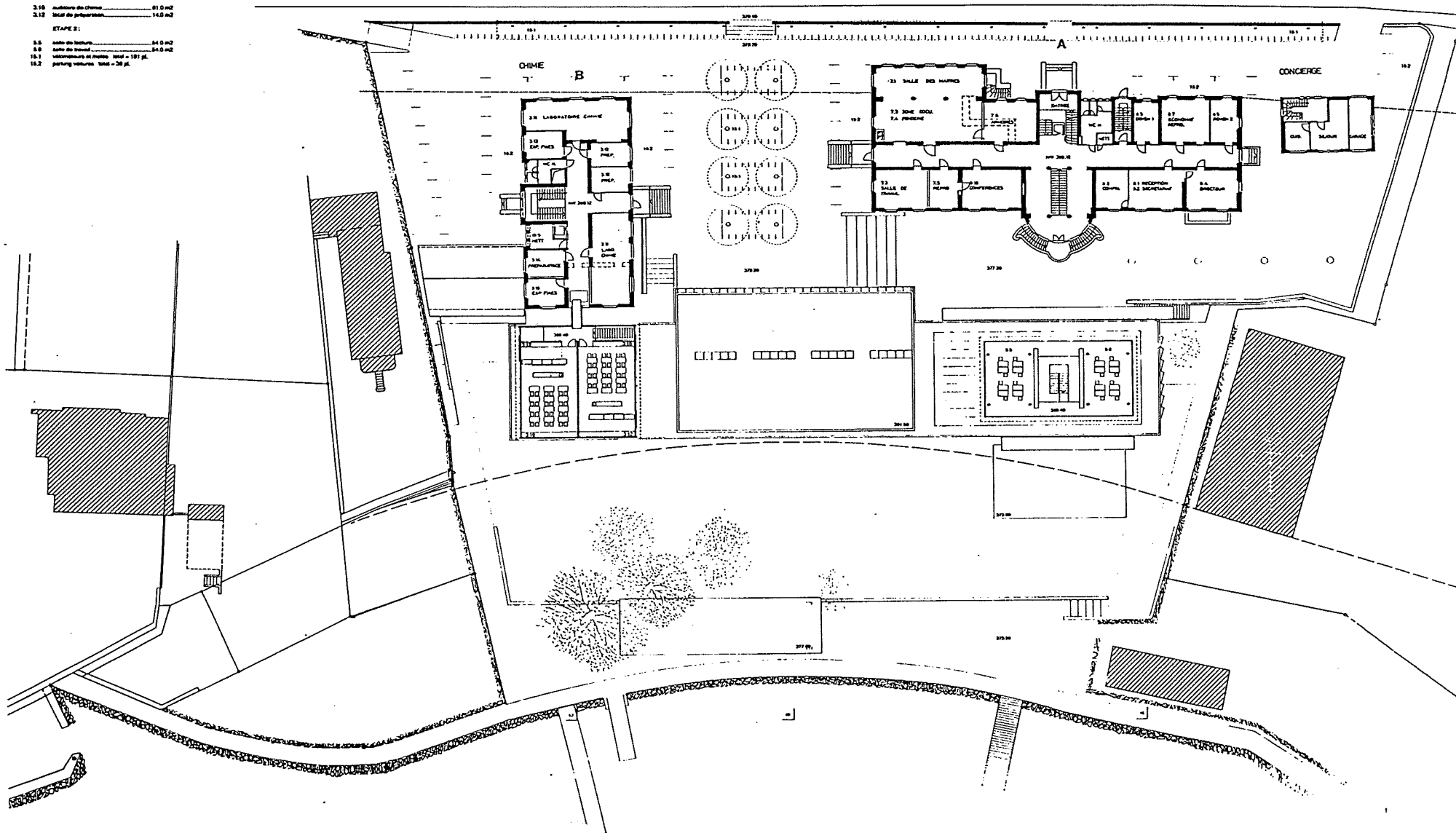
PLAN NIV. 300.40 1:200

ETAPE 1:

3.10	auditorium des Champs	81.0 m ²
3.12	local des préparations	14.0 m ²

ETAPE 2:

5.5	salle des lectures	84.0 m ²
5.6	salle des travaux	84.0 m ²
15.1	laboratoire de chimie	total = 181 m ²
15.2	parking voitures	total = 28 pl.



Etat de Vaud		SERVICE DES BATIMENTS Rue de la Gare 10, 1005 Lausanne	
GYMNASÉ DE CHAMBLANDES Av. des Desertes 29 1009 Pully		bati n°: plan n°: 422/81	
ETAGE 1		éch.: 1/200 format: 68/60 date: 5.8.91 dess.:	

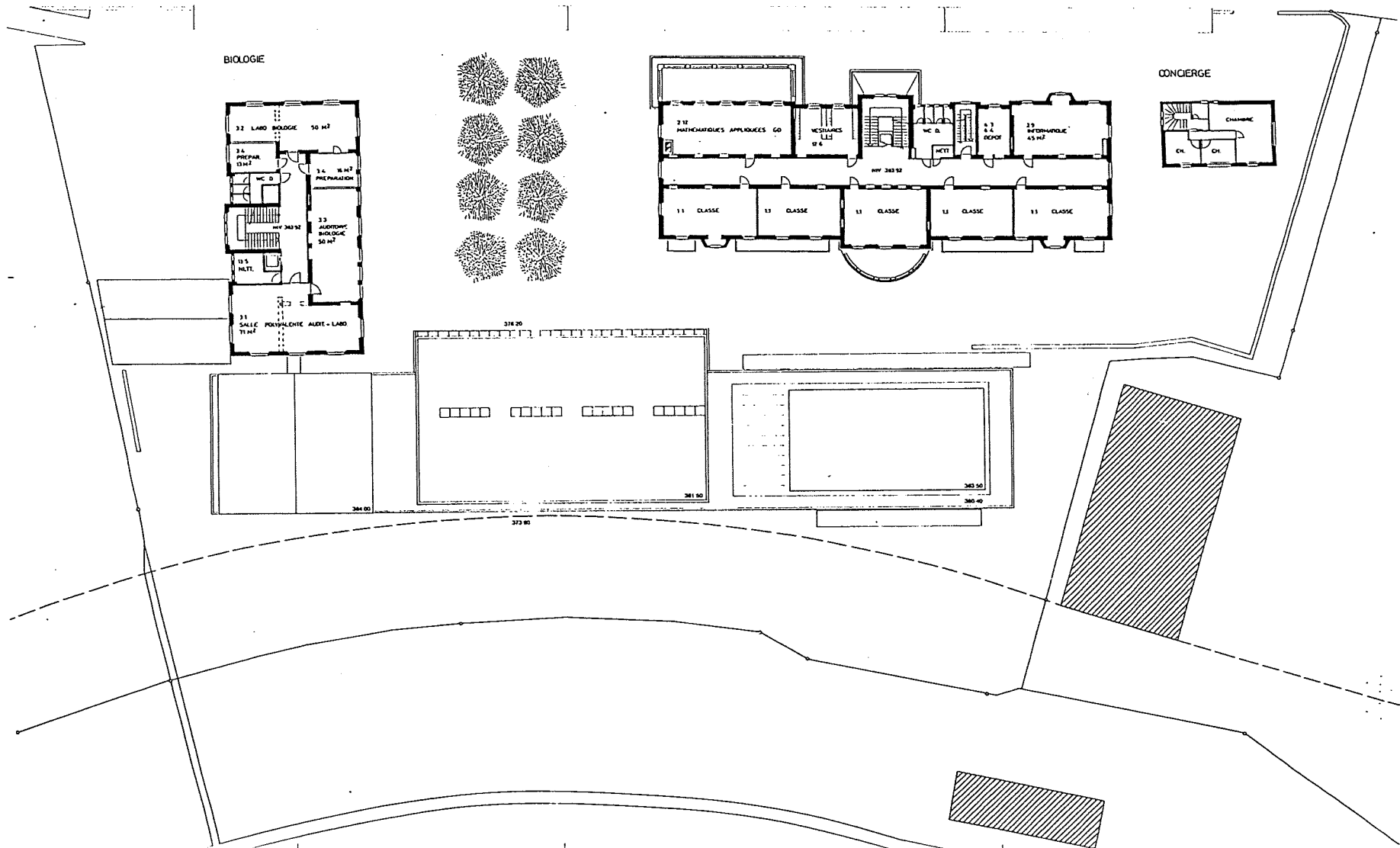
ETAT DE VAUD

SERVICE DES BATIMENTS

COMMANDE D'AVANT-PROJET POUR L'AGRANDISSEMENT DU GYMNASÉ DE CHAMBLANDES

JACQUELINE PITTET & BLAISE TAPDIN
RUE ST-ETIENNE 8 1008 LAUSANNE

ARCHITECTES S.P.A.
TEL. 021 23 78 36 FAX 021 23 78 93



GYMNASE DE CHAMBLANDES
Av. des Deserles 29 1009 Pully

ENTRE - SOL -1

ETAT DE VAND

SERVICE DES BATIMENTS

COMMANDE D'AVANT-PROJET POUR L'AMÉNAGEMENT DU GYMNASIUM DE CHAMBLANDES

JACQUELINE PITTET & BLAISE TARDON
RUE ST-ETIENNE 6 - 1000 LAUSANNE
Tél. : 021-26 75 20 Fax : 021-26 75 61

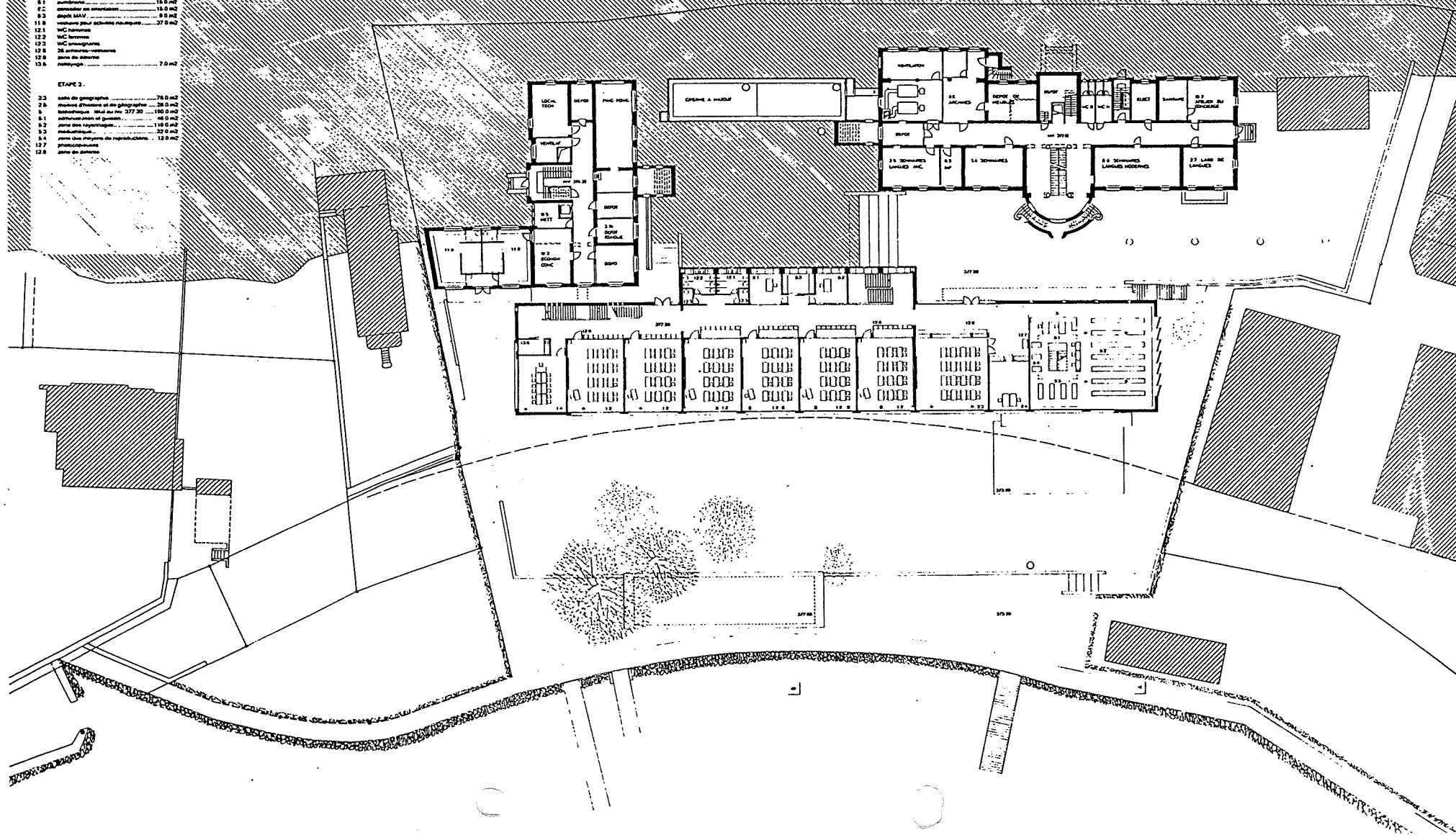
PLAN NIV. 377.20 1:200

ETAPE 1 :

12	salle de classe 24 places	80,0 m ²
14	salle de laboratoire	37,0 m ²
81	auditorium	18,0 m ²
82	cinéma en animation	15,0 m ²
83	dépot MAI	8,0 m ²
119	volumétrie pour activités musicales	37,0 m ²
121	WC hommes	
122	WC femmes	
123	WC amputés	
128	26 armatures-volumétries	
	zone de détente	
136	natatorium	7,0 m ²

ETAPE 3

2.3	total des géographes	78 0 m
2.6	autres disciplines et de géographie	28 0 m
5	biologique total des rev.	377 20
5.1	autres disciplines et géographie	190 0 m
5.2	jeux des écrivains	110 0 m
5.3	biologique	27 0 m
5.4	jeux des écrivains de reproduction	12 0 m
12.7	photocopies	
12.8	jeux des écrivains	



SALLE DE GYMNASTIQUE -2

plan nr:		422/86
sch.:	1 200	mod. 2304 88
format:	89/68	
date:	21 04 92	
draw:		

ETAT DE VALU

SERVICE DES BATIMENTS

COMMANDE D'AVANT-PROJET POUR L'AGRANDISSEMENT DU GYMNASÉ DE CHAMBLANDES

JACQUELINE MYTET & BLAISE TARDIN
PLA 27 - STRASSE 8 - 1000 LAUSANNE
Tél. 021-28 75 20 Fax 021-25 76 05

PLAN NIV. 374.00 1:200

ETAPE 1 :

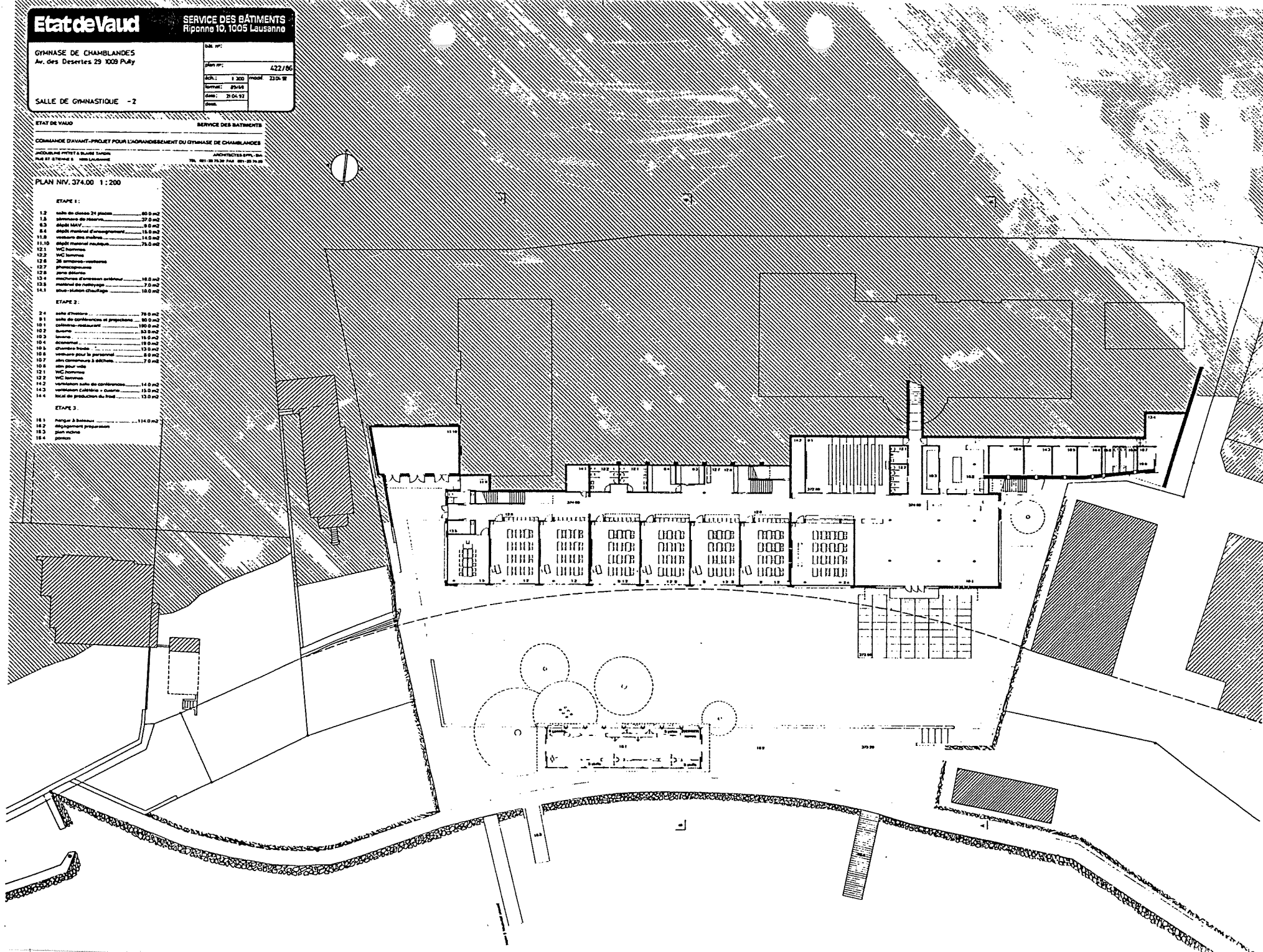
1.2	sable de classe 24 placas	80.0 m ²
1.3	pierreuse de réserve	37.0 m ²
1.4	débit MAV	9.0 m ²
1.4	débit matériel d'enseignement	15.0 m ²
11.9	vapeurs des machines	14.0 m ²
11.10	débit matériel technique	75.0 m ²
12.1	WC hommes	
12.2	WC femmes	
12.6	36 armoires-vendues	
12.7	planchettes	
12.8	jeux de table	
13.4	machines d'impression couleur	16.0 m ²
13.6	matériel de nettoyage	7.0 m ²
14.1	stud-station Chryslair	10.0 m ²

ETAPE 2 :

24	salle d'hébergement	78,0 m ²
81	salle de conférences et projections	80,0 m ²
101	café-snack-restaurant	190,0 m ²
102	cuisine	33,5 m ²
103	lavabo	18,0 m ²
104	décoréol	18,0 m ²
105	chambre froide	13,0 m ²
106	vestibule pour le personnel	6,0 m ²
107	aire commune à déchets	7,0 m ²
108	san pour vide	
121	WC hommes	
122	WC femmes	
142	variante salle de conférences	14,0 m ²
143	variante collation + cuisine	15,0 m ²
144	local de production du film	13,0 m ²

ETAPE 3.

18.1	terrace & balcons	superficie de terrasse: 114,0 m ²
18.2	déplacement préparation	
18.3	plan usine	
18.4	pontons	



Etat de Vaud

SERVICE DES BÂTIMENTS
Riponne 10, 1005 Lausanne

GYMNASE DE CHAMBLANDES
Av. des Desertes 29 1009 Pully

bât. n°:	
plan n°:	422 / B7
éch.:	1:200
format:	60/60
date:	20.11.91
dess.:	

COUPES A-B-C

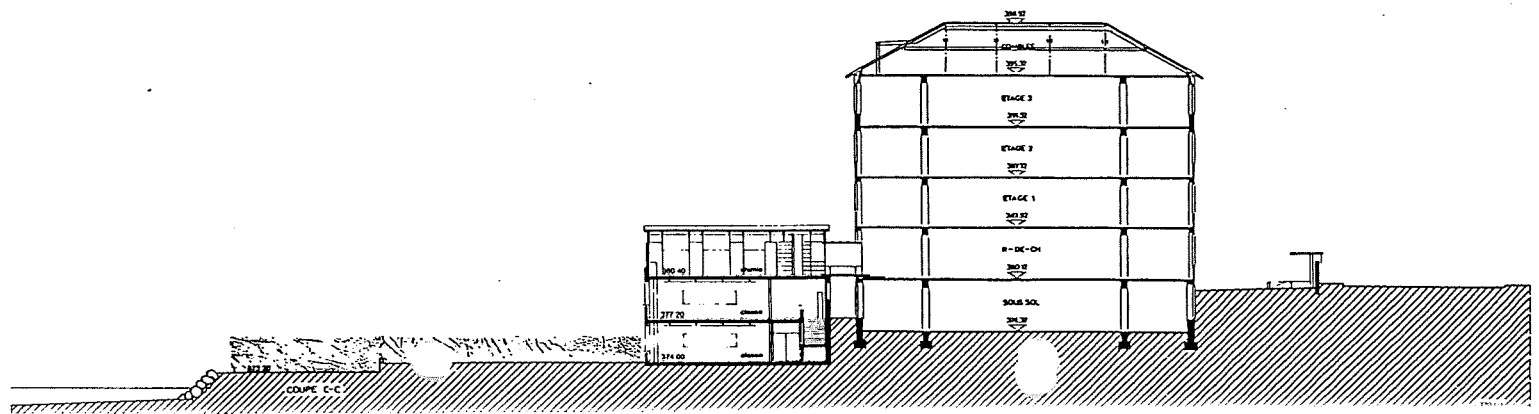
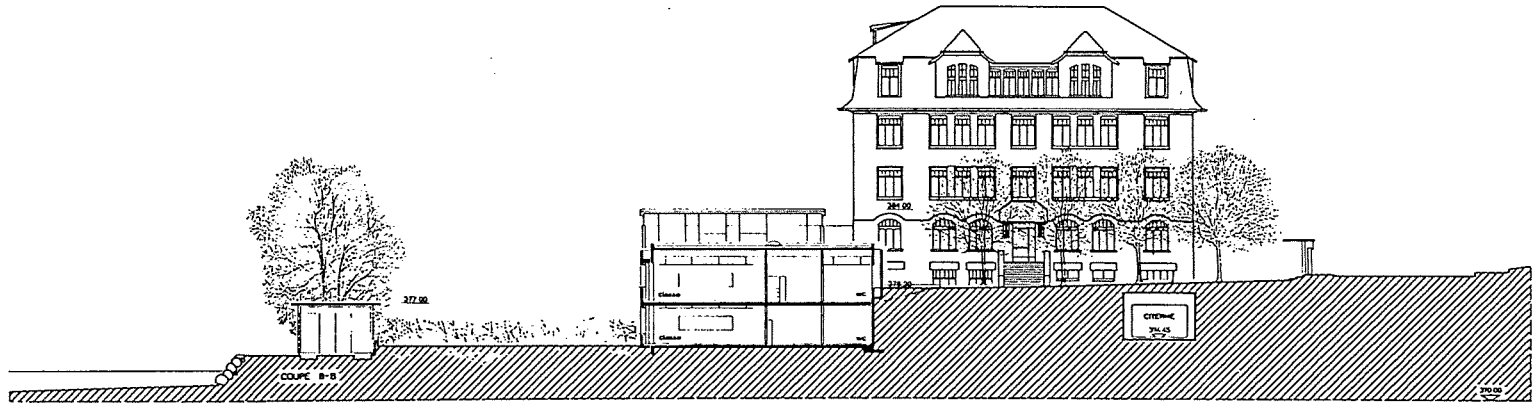
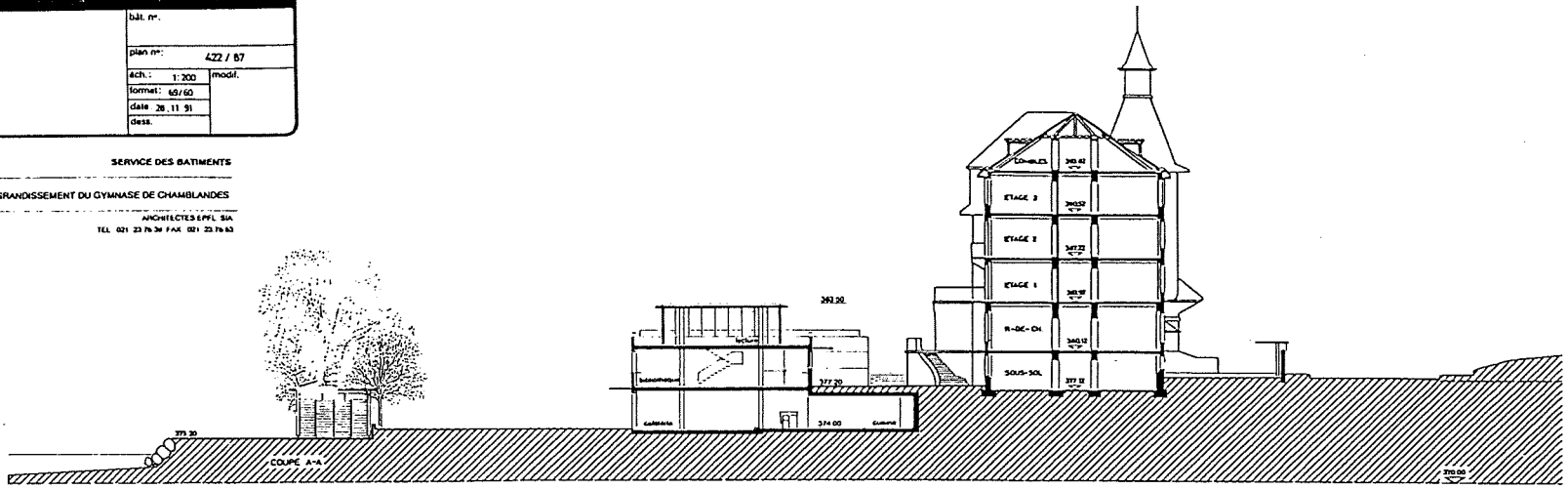
ETAT DE VAUD

SERVICE DES BÂTIMENTS

COMMANDE D'AVANT-PROJET POUR L'AGRANDISSEMENT DU GYMNASE DE CHAMBLANDES

JACQUELINE PITTEL & BLAISE JANDON
RUE ST ETIENNE 8 1008 LAUSANNE

ARCHITECTES EPFL S.A.
TEL. 021 23 76 36 FAX 021 23 76 83



GYMNASE DE CHAMBLANDES
Av. des Deserles 29 1009 Pully

Bât. n°:

plan n°: 422 / 89

éch.: 1:300 modif.

format:

date: 28.11.91

dess.

FACADES OUEST

ETAT DE VAUD

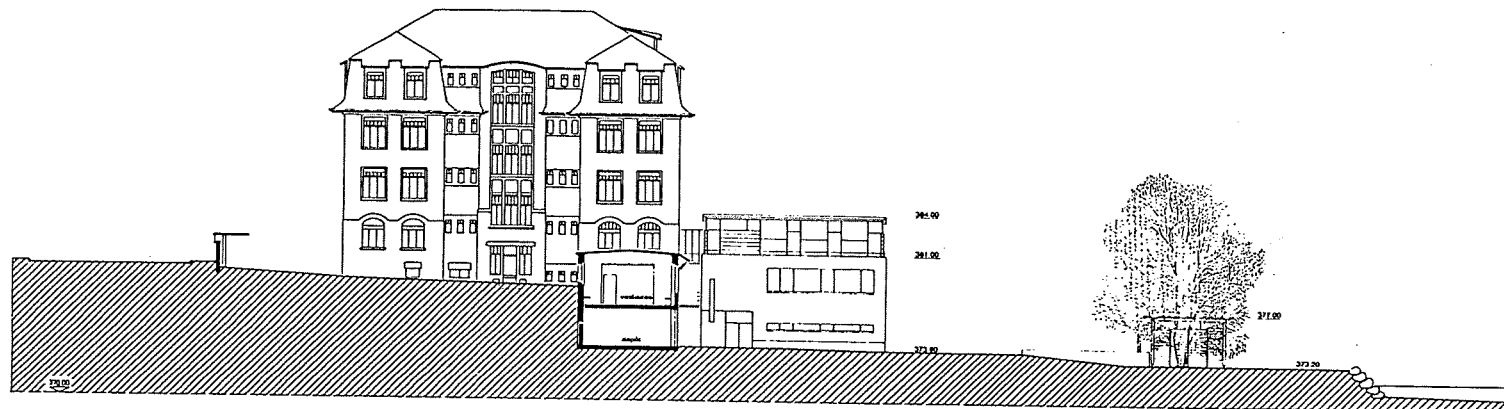
SERVICE DES BÂTIMENTS

COMMANDE D'AVANT-PROJET POUR L'AGRANDISSEMENT DU GYMNASE DE CHAMBLANDES

JACQUELINE PITTEY & BLAISE TANDON
RUE ST-ETIENNE 8 1006 LAUSANNE

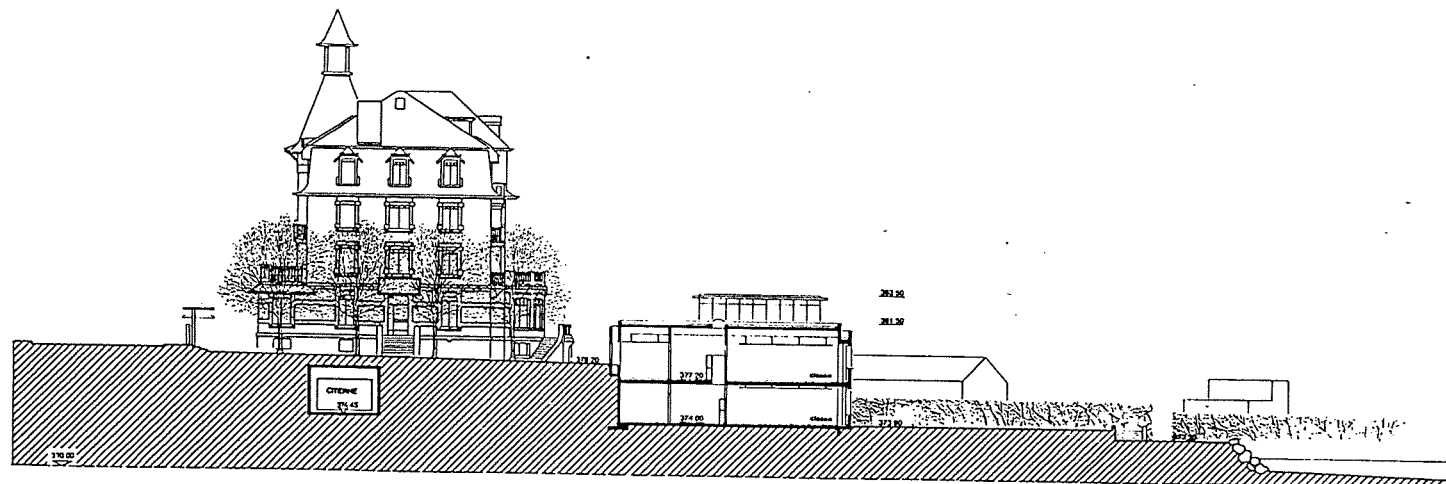
ARCHITECTES EPFL-SA
TEL 021 23 75 36 FAX 021 23 75 83

BAT. B



FACADE OUEST

BAT. A



FACADE OUEST

GYMNASÉ DE CHAMBLANDES
Av. des Desertes 29, 1009 Pully

bât. n°:
plan n°: 422/88
éch.: 1/200 modél.
format: A4/E0
date: 28.11.91
dess.

FACADES NORD, SUD - EST

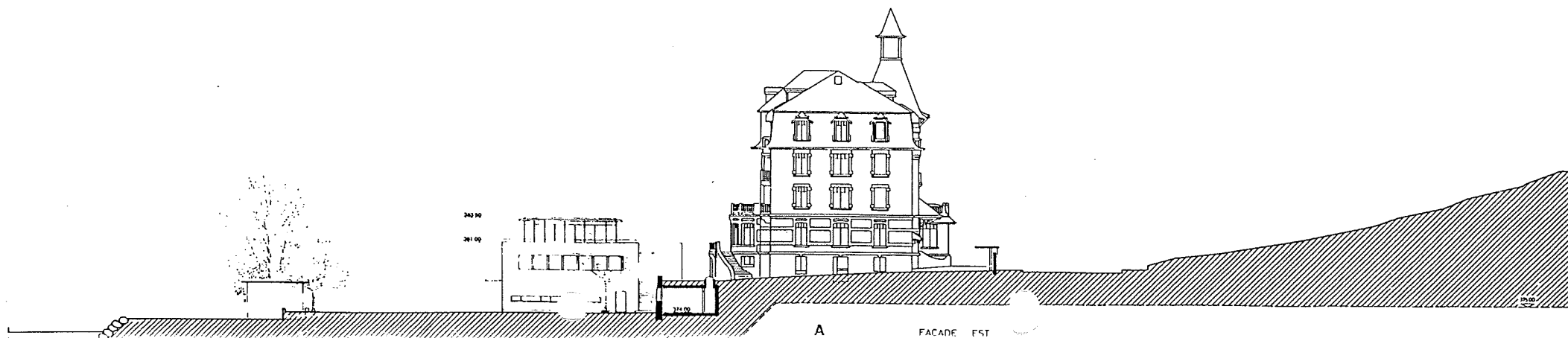
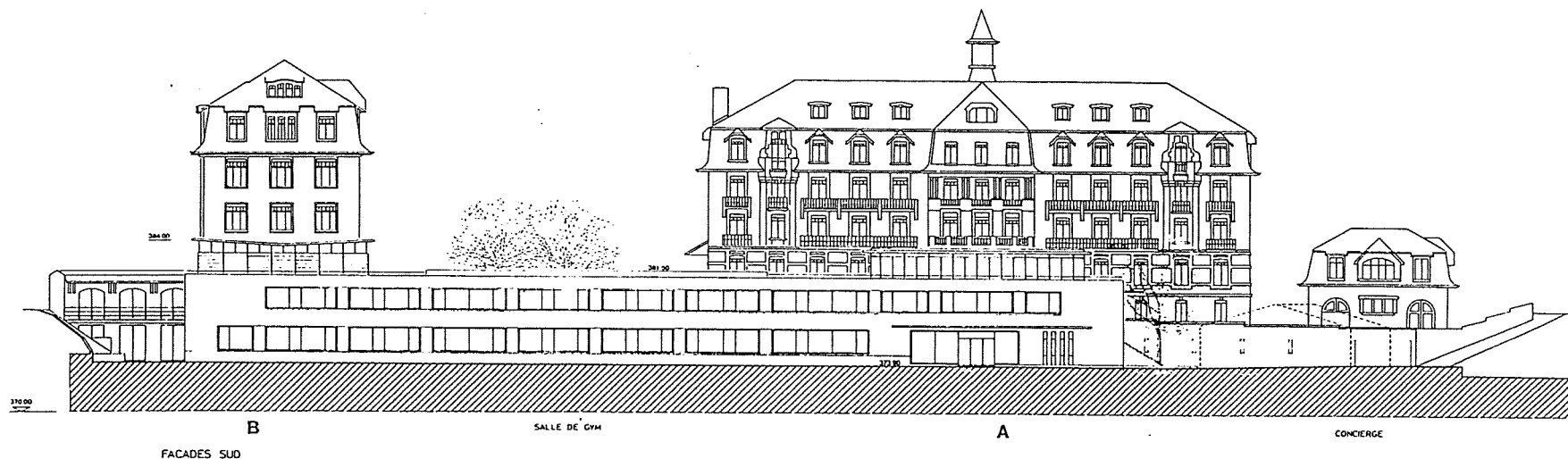
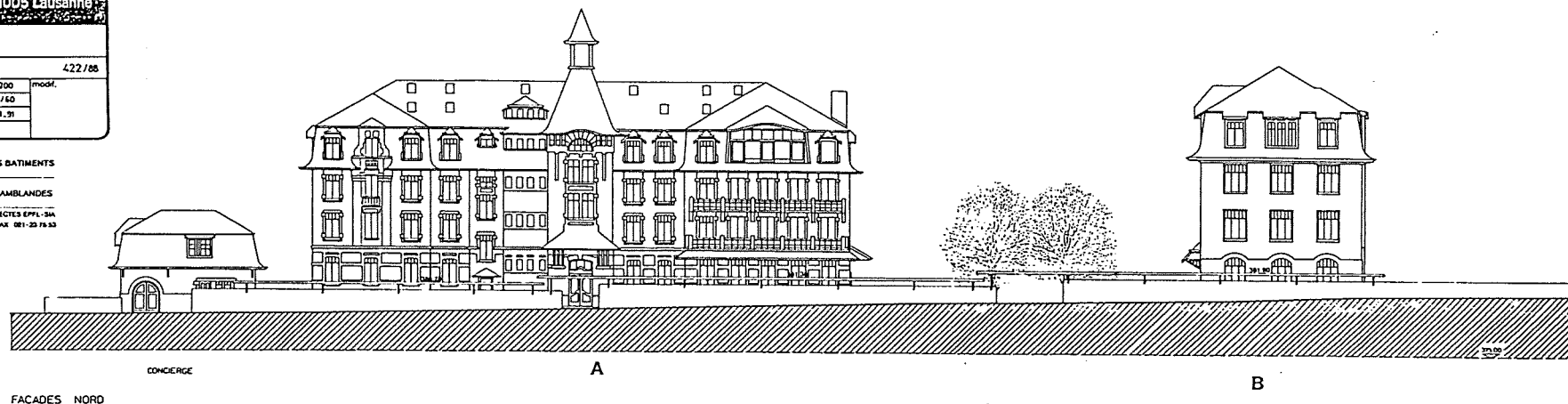
ETAT DE VAUD

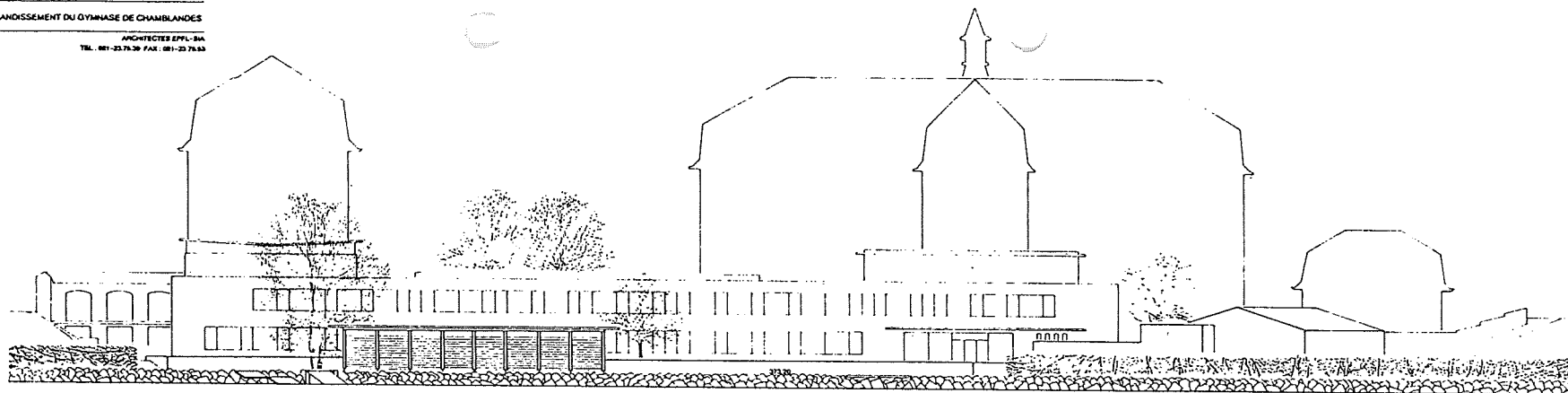
SERVICE DES BATIMENTS

COMMANDE D'AVANT-PROJET POUR L'AGRANDISSEMENT DU GYMNASÉ DE CHAMBLANDES

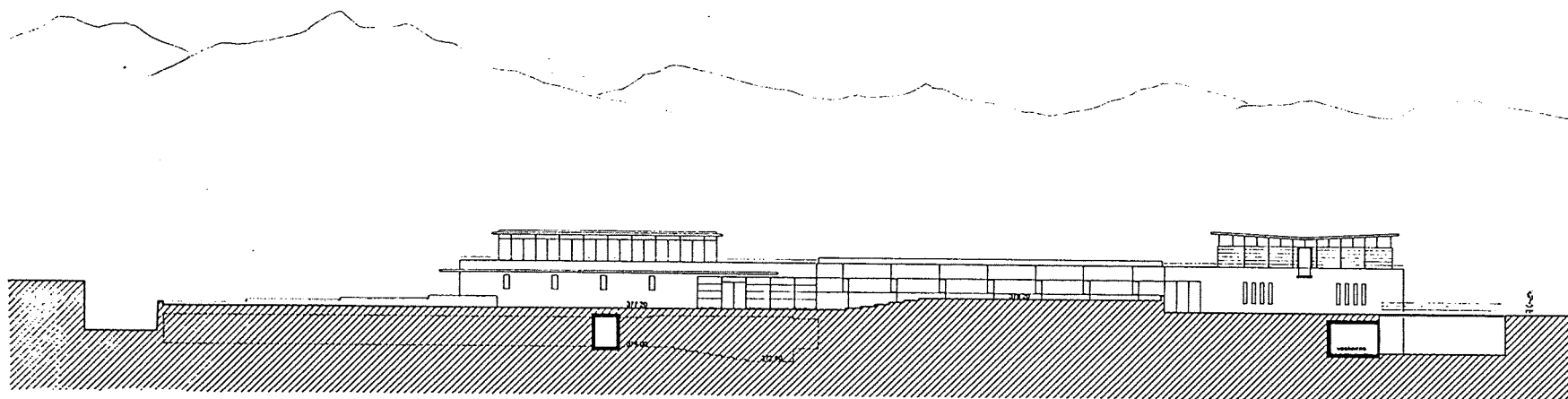
JACQUELINE PITTEY & BLAISE TARDON
PLU ST-ETIENNE 9 1009 LAUSANNE

ARCHITECTES EPFL - SA
TEL. 021 23 75 30 FAX 021 23 75 33

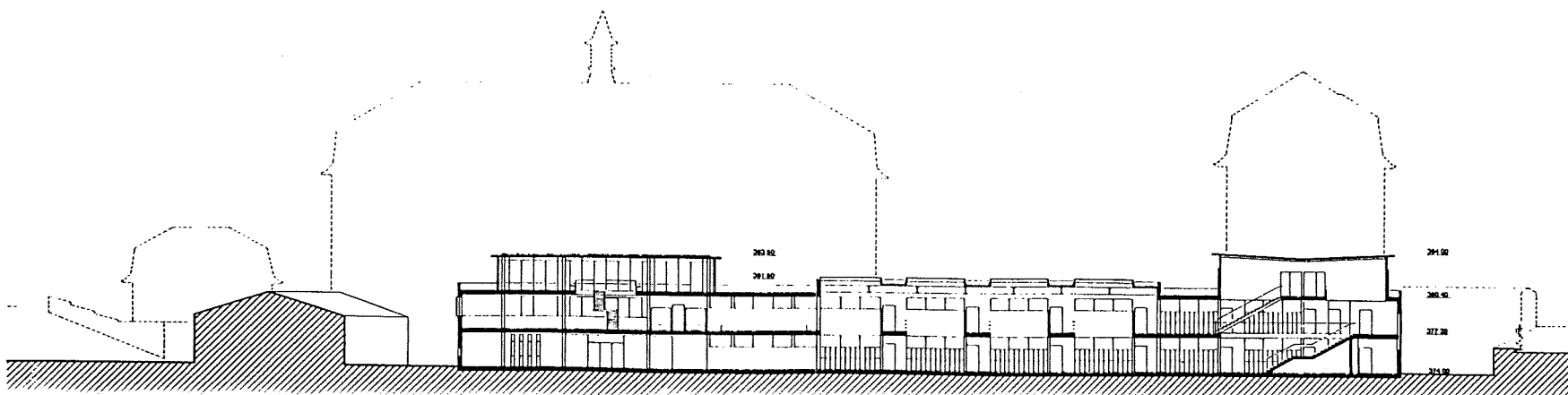




FACADE LAC 1:200



FACADE NORD 1:200



2.5 Projet Hans Schaffner et Fritz Schlup

Résumé du contrôle technique :

- documents avec formats divers
- démolition de la salle de gymnastique
- pas d'accès pour handicapés
- perturbations de l'exploitation
- surface brute de plancher : 5'758 m
- surface utile de plancher : 2'061 m
- cube de construction : 17'714 m
- places de parc autos : 6 en surface
32 en sous-sol

Respectant parfaitement les gabarits du PPA, le projet se caractérise par une volumétrie complètement collée au bâti existant et constituée de trois parties architecturalement distinctes en fonction des bâtiments qu'elles prolongent. Si la démolition de la salle de gymnastique permet d'abaisser sensiblement la corniche au niveau des rez-de-chaussée existants, la liberté qu'elle offrait de moduler le front du lac est exploitée dans un sens très discutable.

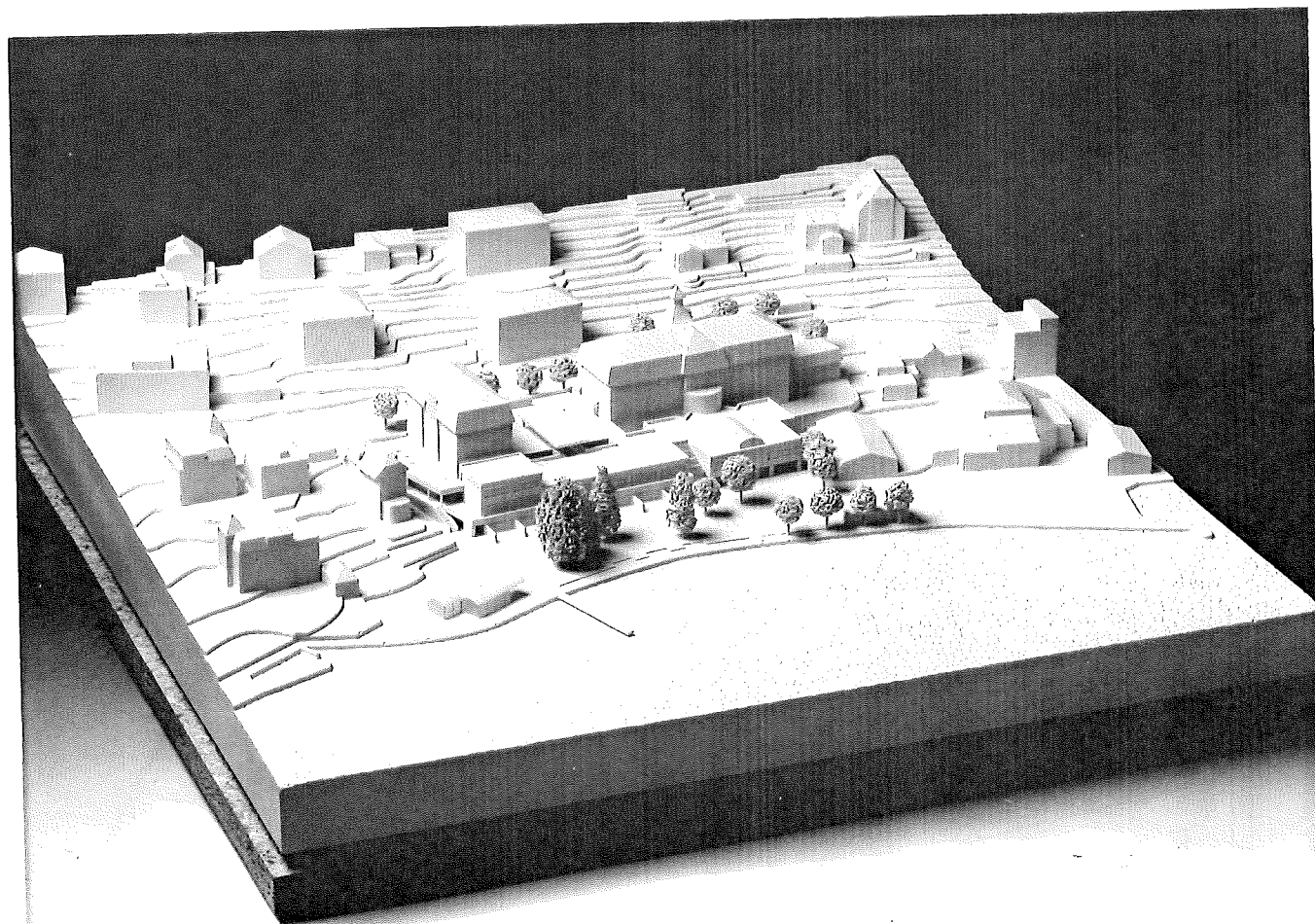
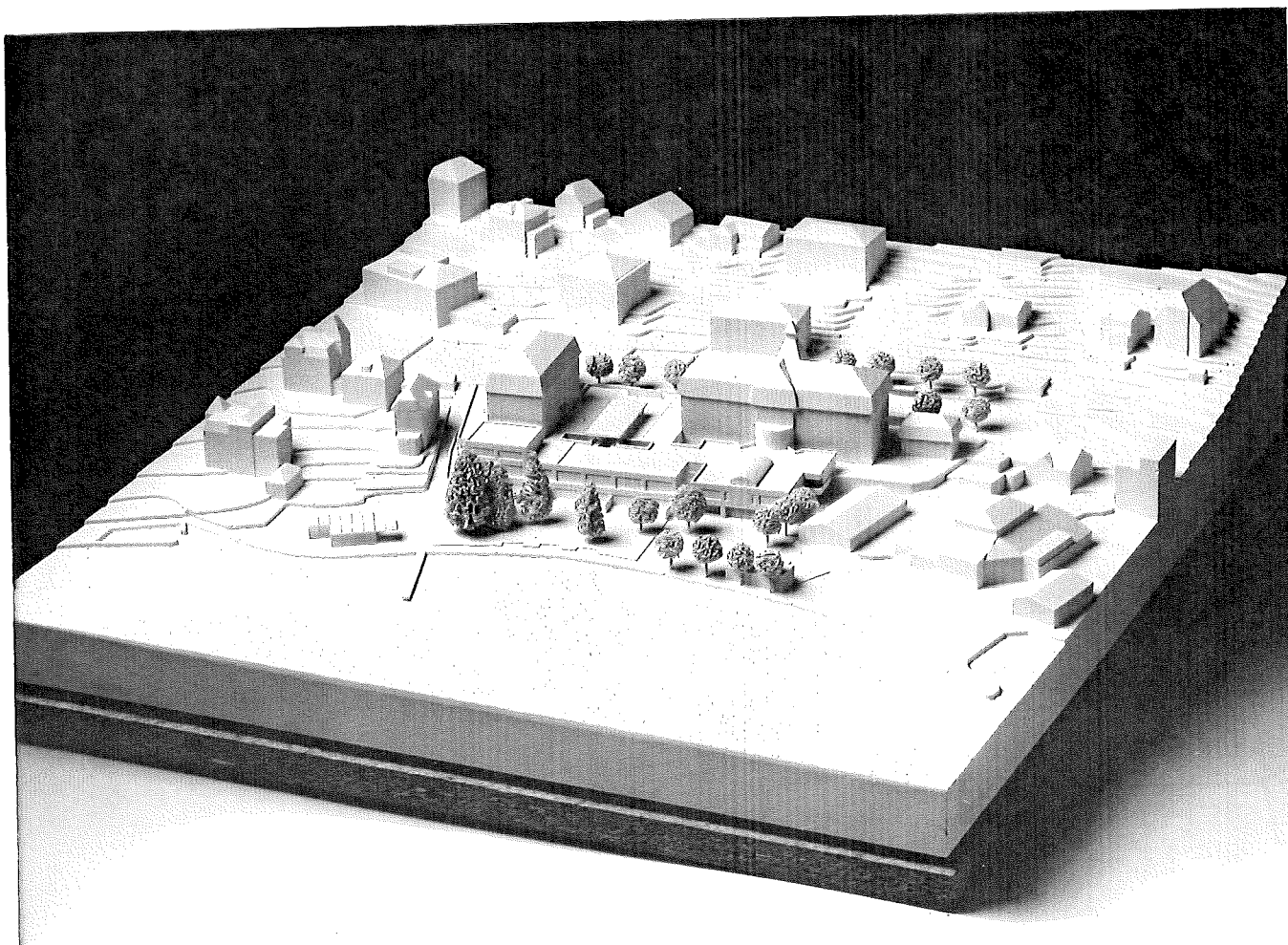
Ainsi, la mise en évidence de la composition et de la symétrie du bâtiment principal crée une emphase dont l'effet brouille le site plutôt qu'il le renforce. L'effort de composition aboutit finalement à isoler le gymnase de son environnement.

L'implantation du hangar à bateau, très à l'écart de la vue depuis les classes, est intéressante mais pas forcément réalisable, malgré la transparence proposée.

Conçue pour lier l'ensemble, la plate-forme est trop accidentée pour remplir pleinement son rôle. En élévation, les façades sont traitées de façon banale, à l'image d'un immeuble commercial. En coupe, elles se distinguent par la création au 1er niveau d'une sorte de coursive, espace intermédiaire bienvenu entre l'intérieur et l'extérieur qui rappelle les nombreux balcons du gymnase.

La lecture du plan révèle une contradiction entre la prise en compte de l'axialité du bâtiment principal et le système de distribution tourmenté, qui n'obéit pas à la symétrie du volume. Ce système est disproportionné, aussi bien pour les circulations horizontales que verticales, d'autant plus qu'il nécessite de nombreux puits de lumière et lanterneaux pour son éclairage. Les classes, réparties en 2 groupes de six, disposent de vestiaires différenciés mais peu conviviaux. L'extension des classes dans le jardin est intéressante dans la mesure où aucune activité perturbatrice ne se déroule 10 m devant. La partie sciences est prolongée de manière très fonctionnelle. Le module histoire/géographie/bibliothèque est également très convaincant. La cafétéria, directement attenante au terrain, est judicieusement excentrée puisqu'elle favorise le contact avec les espaces culturels. La salle de projection qui ne nécessite pas d'éclairage naturel est regrettamment exposée en façade sud.

La fragmentation des volumes, la complexité spatiale intérieure, l'importance des dispositifs d'éclairage et de circulation mis en oeuvre ainsi que le parking indissociable du concept, ne favorisent pas une réalisation particulièrement économique.



GYMNASÉ DE CHAMBLANDES
Av. des Desertes 29 1009 Pully

bât. n°:

plan n°:

422/90

éch.:

1:500

format:

60/36

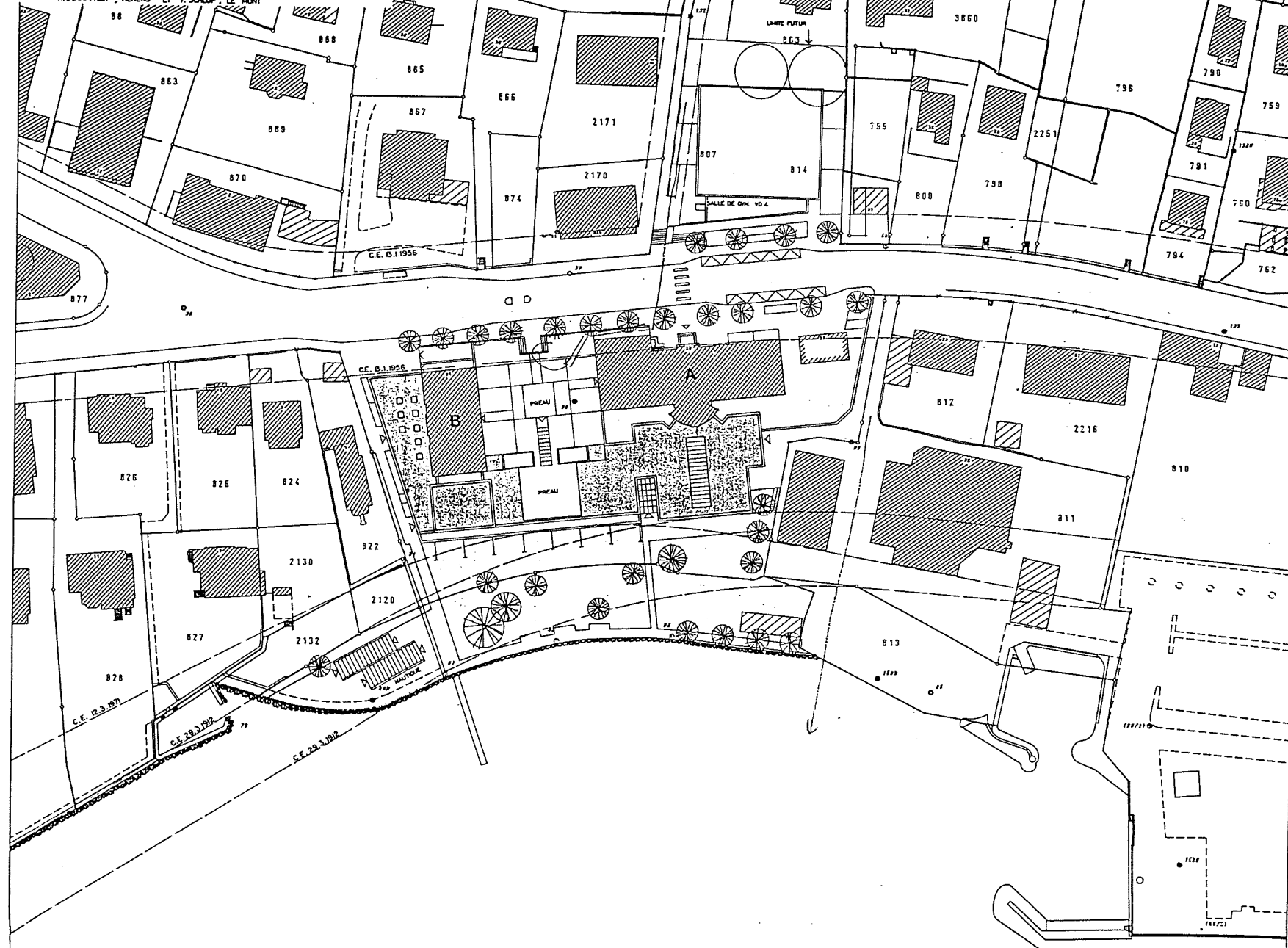
date:

21.04.92

dess.

PLAN DE SITUATION

ARCHITECTES H. SCHÄFFNER, R. RENENS ET F. SCHLUP - LE MONT

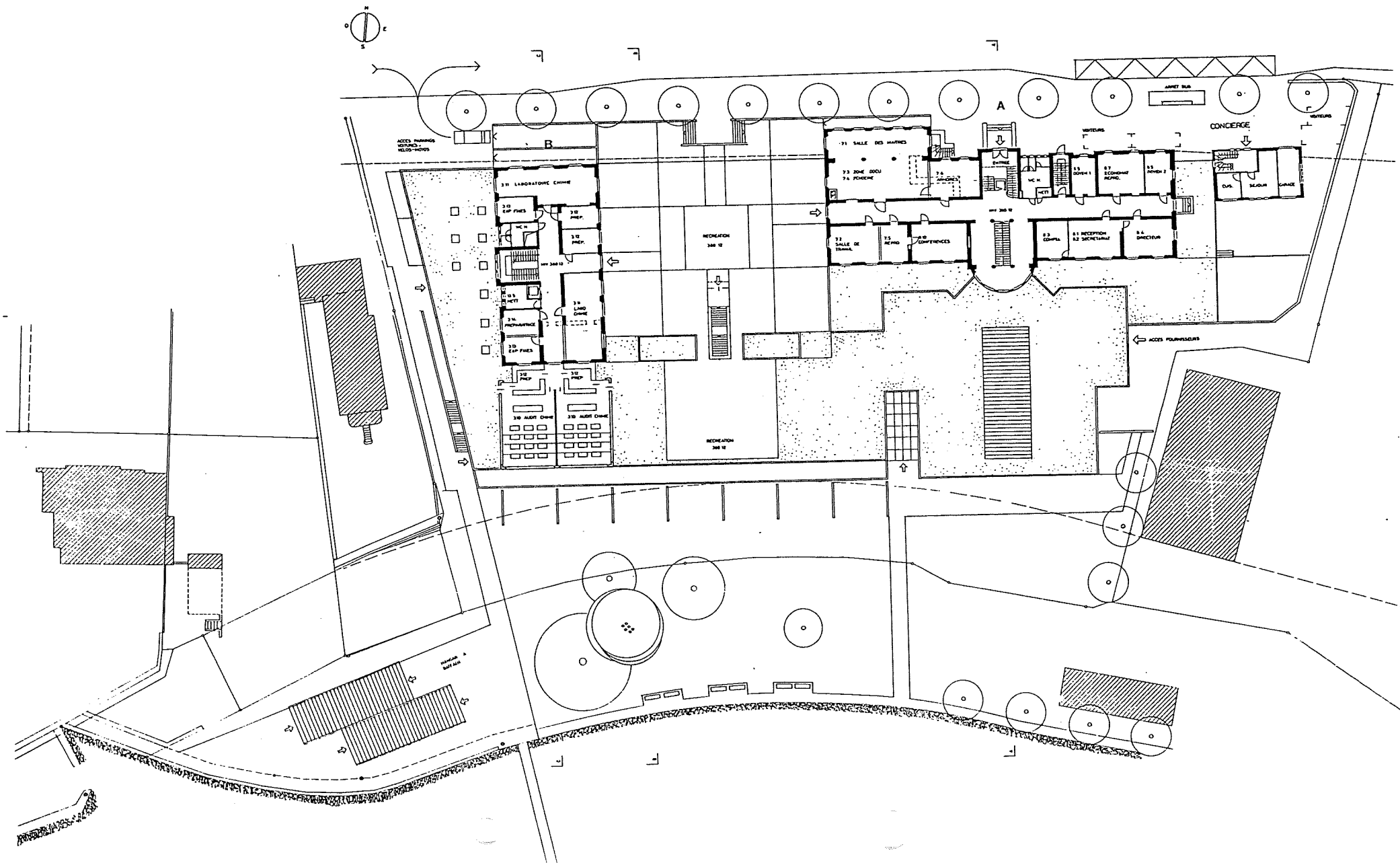


GYMNASÉ DE CHAMBLANDES
Av. des Desertes 29, 1009 Pully

DAE N°	
DAE N°	422/80
ACR :	1 300
Montant :	99/63
Date :	21.04.92
Cadre :	

REZ-DE-CHAUSSEE

ARCHITECTES : H. SCHAFFNER, RENKES ET F. SCHLUP, LE MONT



GYMNASE DE CHAMBLANDES
Av. des Desertes 29. 1009 Pully

ENTRE - SOL -1

DATE

plan no 422179

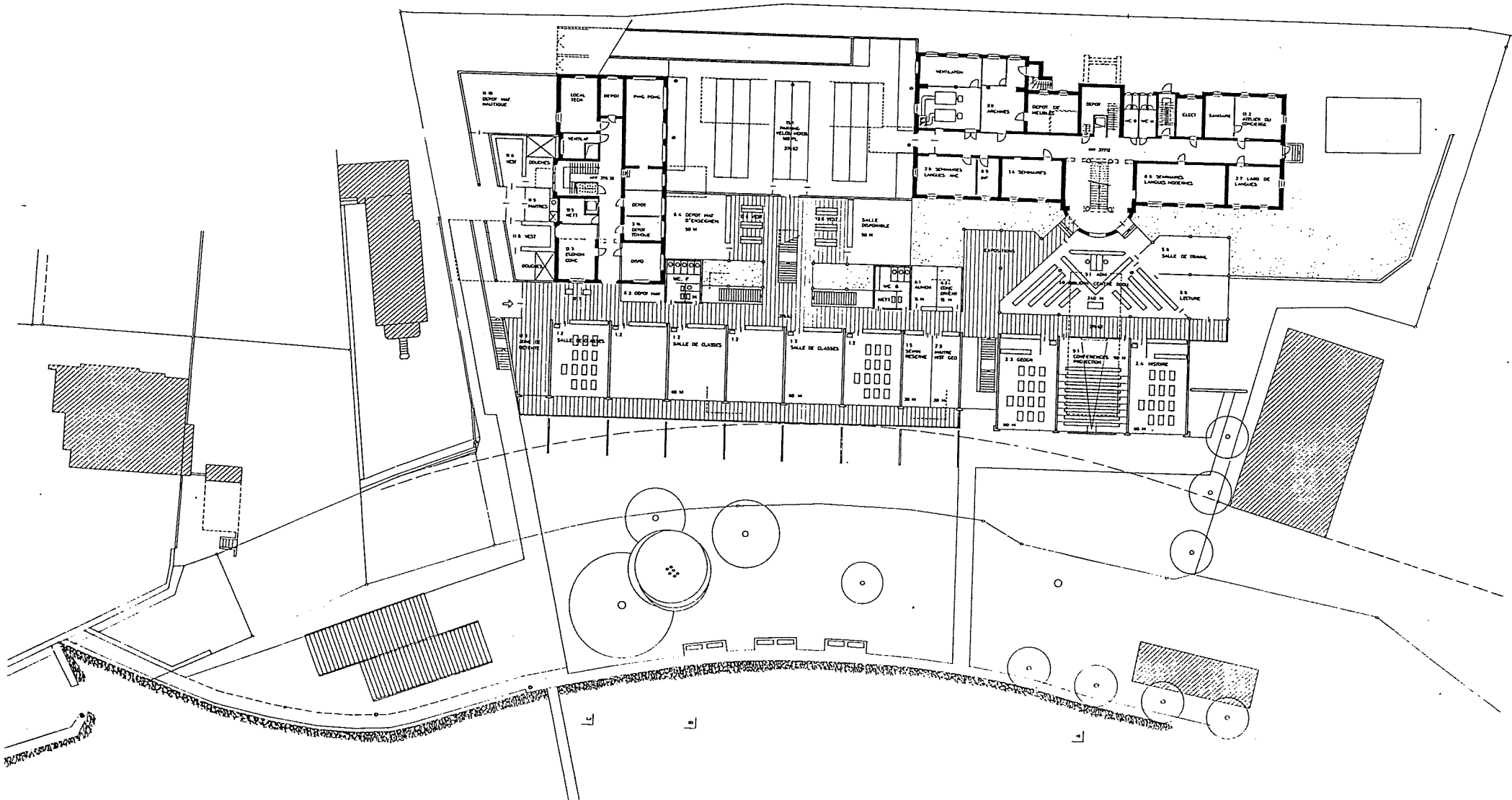
sch	1 200	modell	23 04 88
-----	-------	--------	----------

format. 88/88

date: 27-04-92

0000

ARCHITECTES H. SCHAFFNER, RENENS ET F. SCHLUP, LE MONT



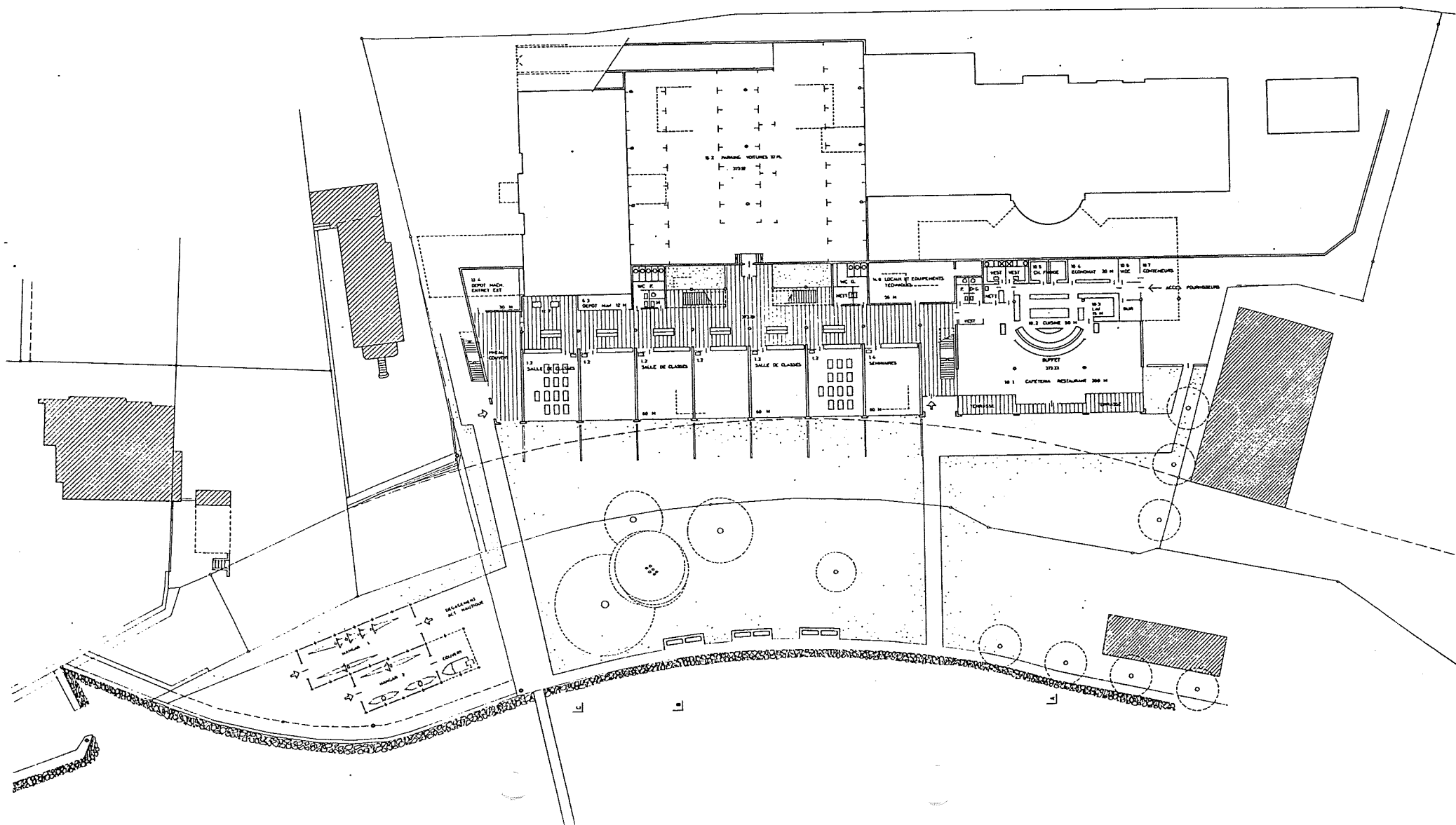
Etat de Vaud
 SERVICE DES BATIMENTS
 Riponne 10, 1005 Lausanne

GYMNASE DE CHAMBLANDES
 Av. des Desertes 29 1008 Pully

Date pp	
Plan pp	422/86
Ach	1 200 mod 23.04.97
Normal	85/65
Etat	21.04.92
Etat	

SALLE DE GYMNASTIQUE - 2

ARCHITECTES H. SCHWITZER, RENCHS ET F. SCHLUP, LE MONT



GYMNASE DE CHAMBLANDES
Av. des Desertes 29 1008 Pully

Bât. n°:

plan n°: 422 / 57

Ach.: 1/200 mod.

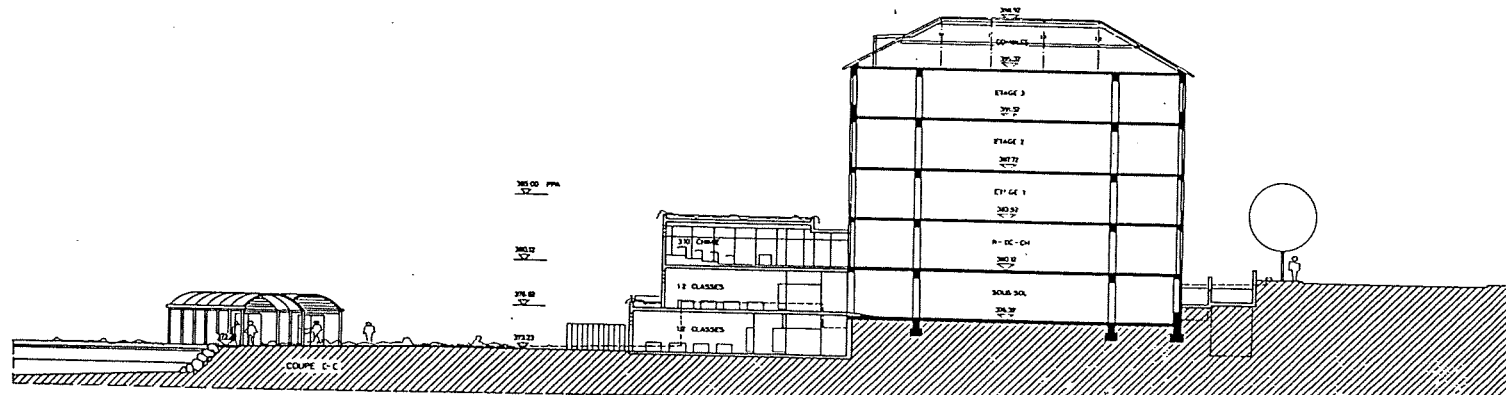
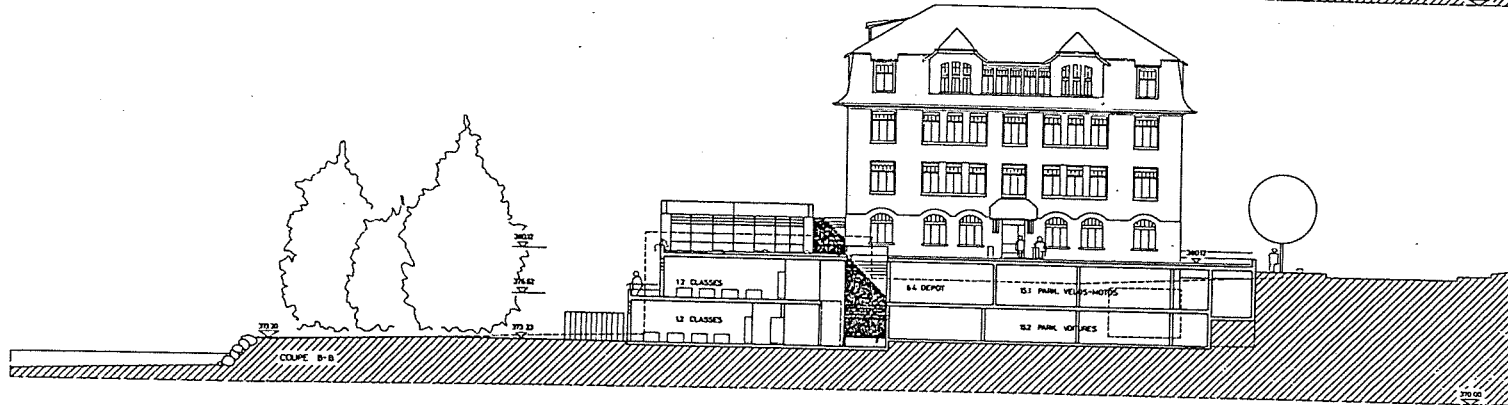
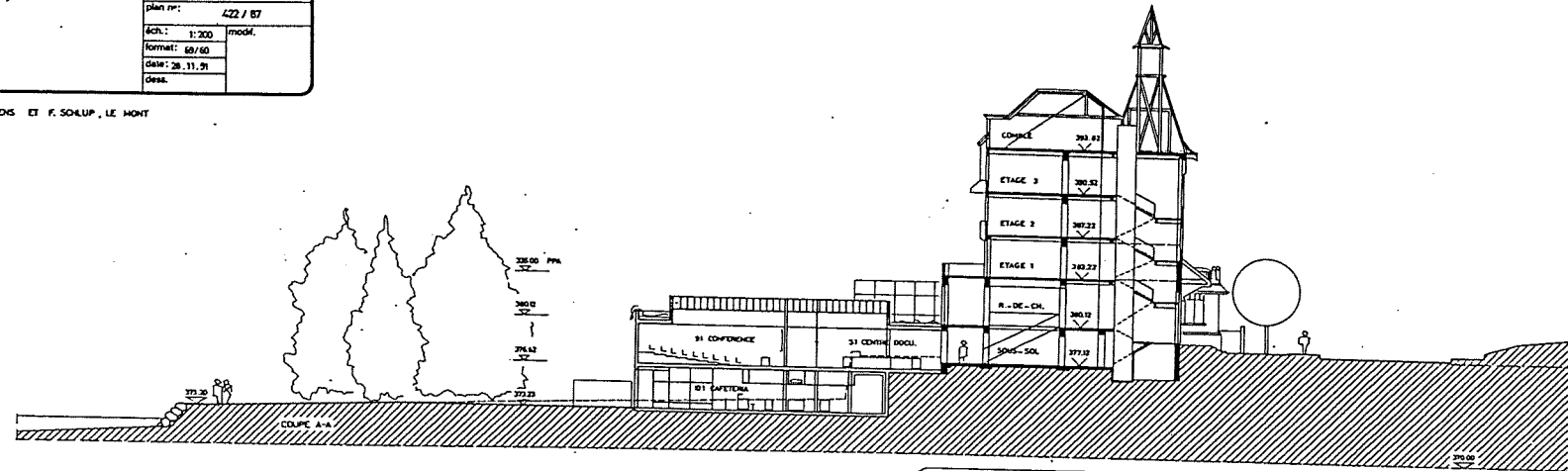
format: 60/90

date: 28.11.91

dess.

COUPES A-B-C

ARCHITECTES H. SCHWYTER, RENOS ET F. SOLUP, LE MONT



GYMNASE DE CHAMBLANDES
Av. des Desertes 29 1009 Pully

bât. n°:

plan n°:

422 / 89

éch.: 1:200

modél.

format:

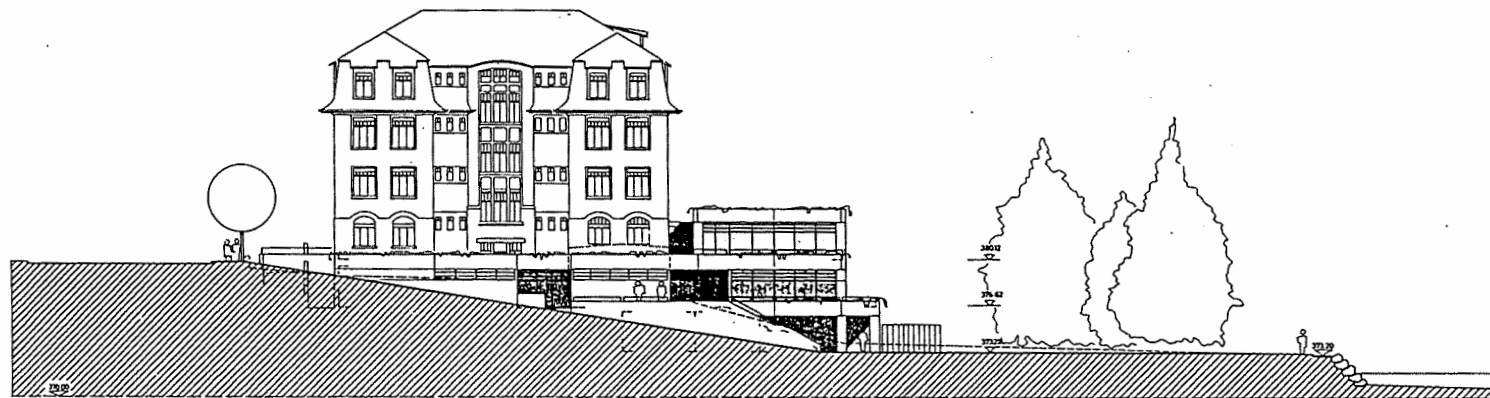
date: 29.11.98

dess.

FACADES OUEST

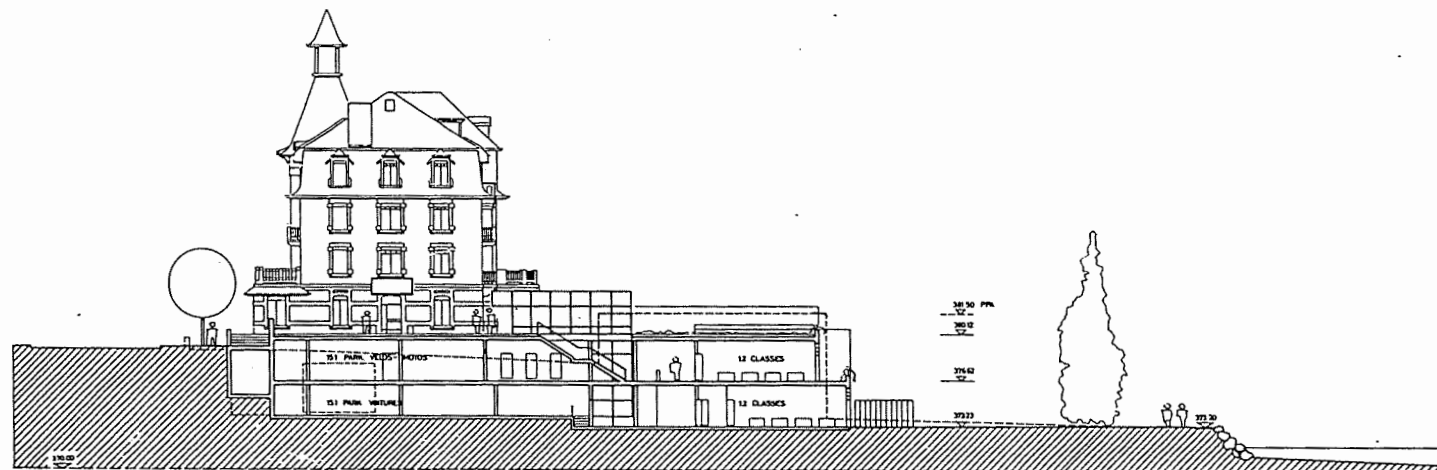
ARCHITECTES H. SCHAFNER, ADAMS ET F. SCHUP, LE MONT

BAT. B



FACADE OUEST

BAT. A



FACADE OUEST

GYMNASE DE CHAMBLANDES
Av. des Desertes 29, 1009 Pully

bât. n°:

plan n°:

422/88

éch. 1 : 1.200

mod.

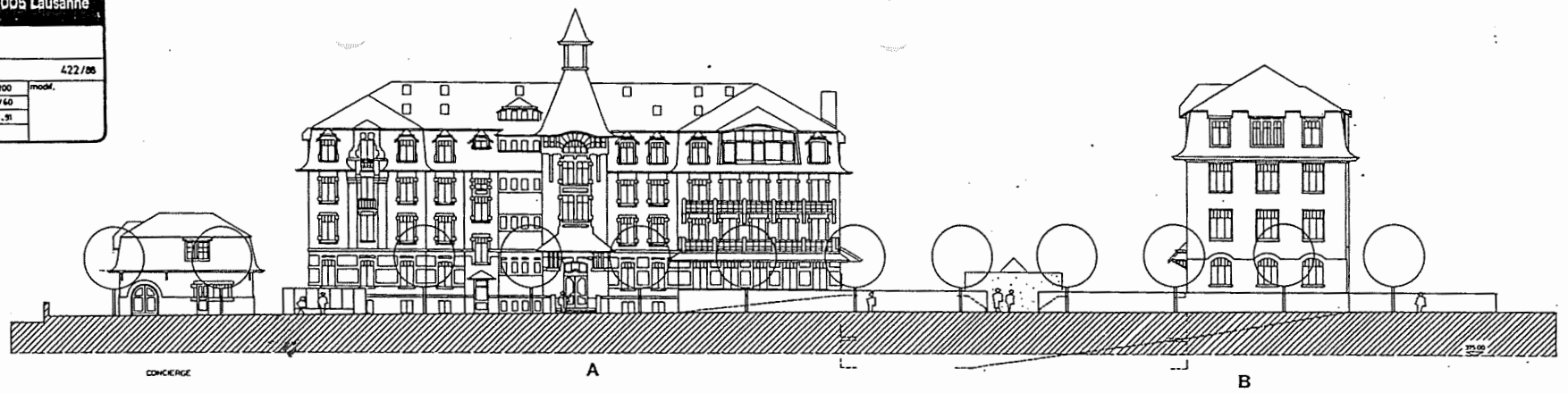
format: A4/60

date: 28. 8. 91

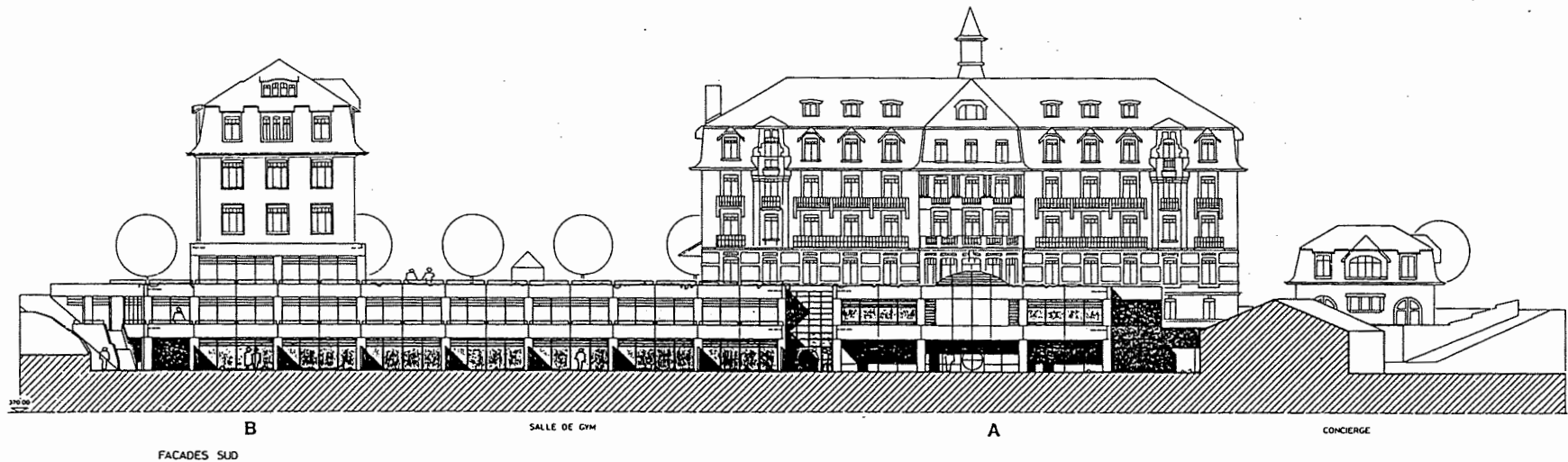
dess.

FACADES NORD, SUD - EST

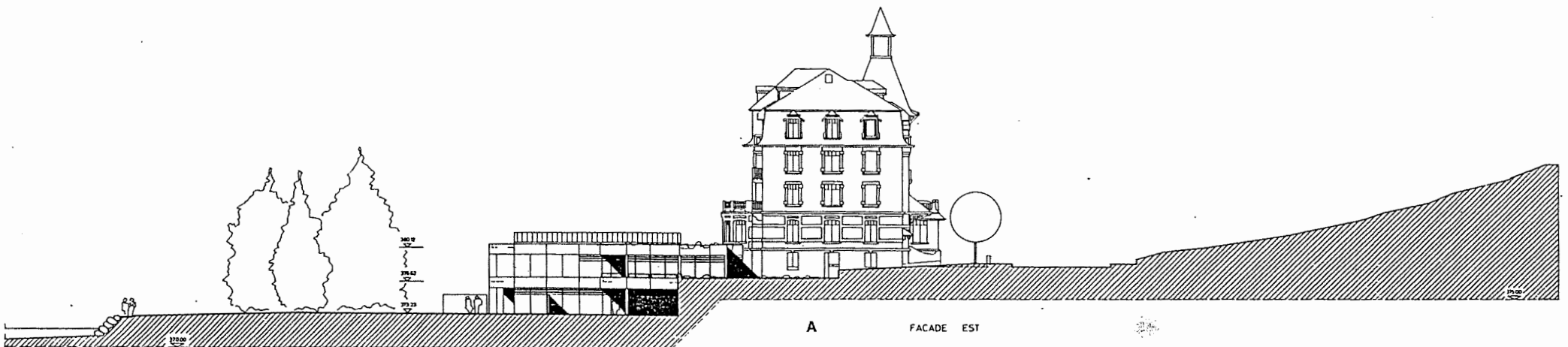
ARCHITECTES H. SCHAFTHY, RENENS ET F. SCHLUP, LE MONT



FACADES NORD



FACADES SUD



A

FACADE EST

2.6 Projet José-Louis Truan

Résumé du contrôle technique :

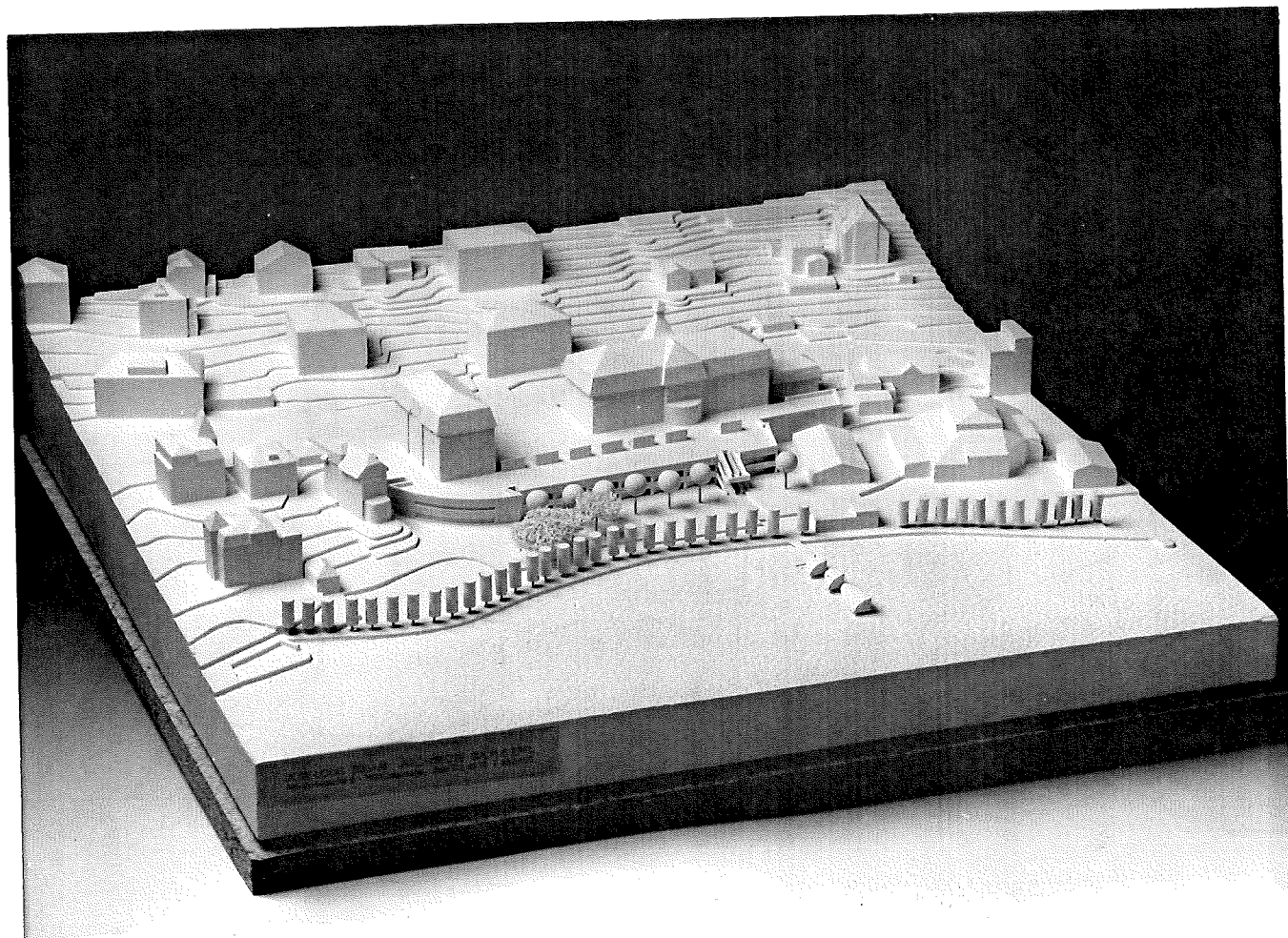
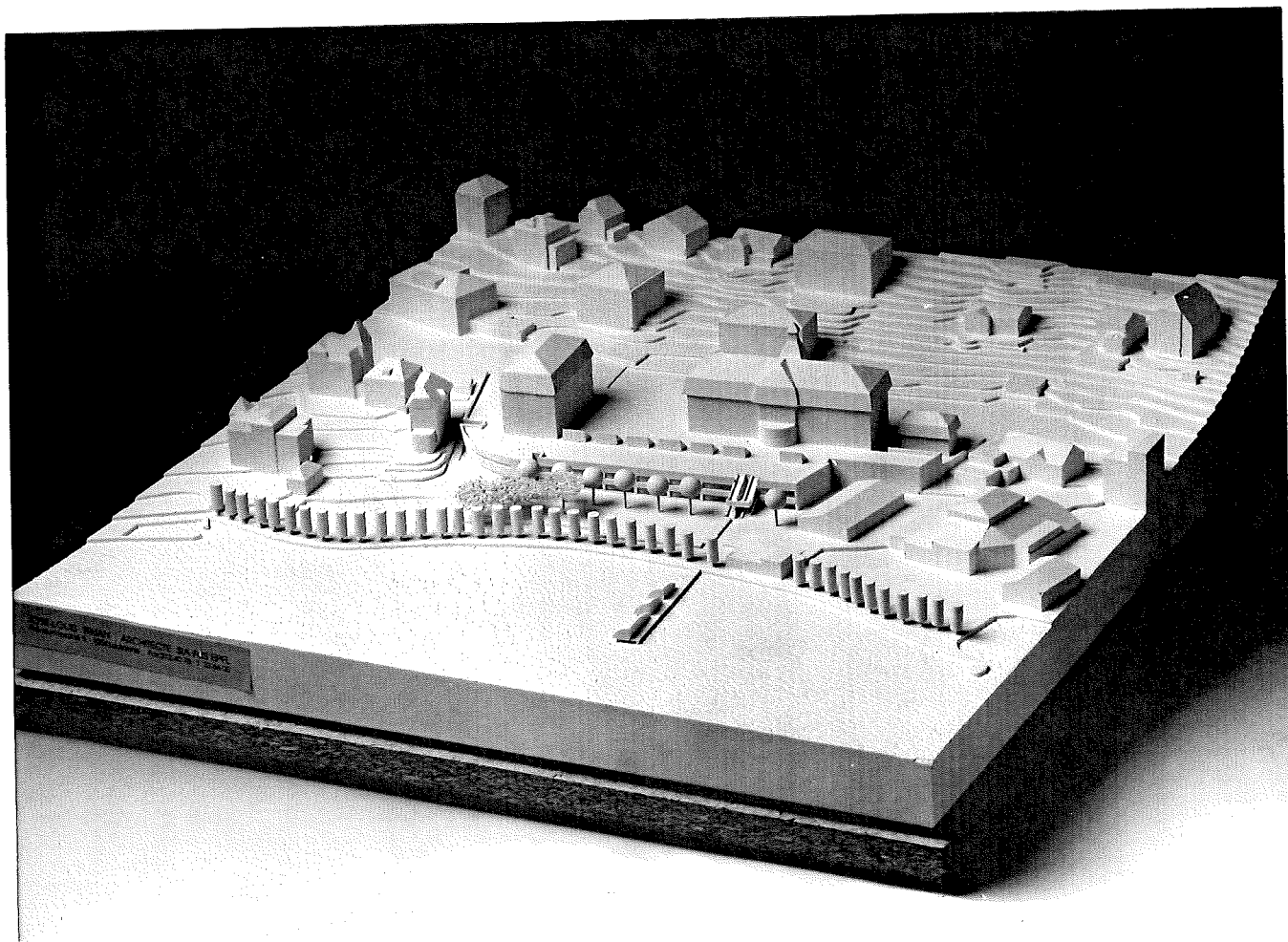
- documents avec formats divers
 - débordements du périmètre PPA
 - démolition de la salle de gymnastique
 - surface brute de plancher : 5'941 m
 - surface utile de plancher : 2'119 m
 - cube de construction : 19'805 m
 - laces de parc autos : 0 en surface
36 en sous-sol
-

Par son implantation accolée et sa plate-forme plane, le projet se lit manifestement comme une assise mettant en relief les deux bâtiments existants. Ce concept affirmé du socle est mis en forme avec beaucoup de cohérence. La toiture-terrasse, couvrant le nouvel élément, fusionne dans le même plan que la dalle parking pour constituer une vaste esplanade avec vue sur le lac. Le parking couvert fait ainsi partie intégrante du parti. Aucun accès autonome ne vient brouiller la relation de dépendance avec les bâtiments existants. La vue sur le lac est préservée depuis la route en enterrant de 70 cm le niveau inférieur par rapport au terrain.

L'axe du bâtiment principal supporte toutes les liaisons, qu'elle soit interne pour accéder dans le socle, ou externe pour passer de la cour au jardin, du jardin au ponton. Le monumental escalier-tobogan renforce le caractère axial de la composition mais le perturbe quelque peu par sa position "à cheval" sur la façade. Celle-ci est traitée avec sobriété, mais les loggias lui confèrent une connotation de logements. L'arrondi proposé à l'ouest est une solution élégante pour dégager la bâtisse voisine d'un intérêt architectural certain.

A cause de cette courbure, mais surtout des cloisons obliques, l'organisation intérieure est très chahutée. La répartition des classes sur deux niveaux présente l'avantage de limiter la masse d'élèves à la sortie. Le renoncement au 3ème niveau à l'Ouest ne permet pas d'obtenir l'unité de fonction recherchée pour l'enseignement de la chimie. Les salles de géographie et d'histoire sont judicieusement différenciées des salles de classe ordinaires, mais leur répartition sur 2 niveaux est contraire au concept pédagogique actuel. La bibliothèque avec stockage séparé des livres se prête mal aux recherches des élèves. La cafétéria manque singulièrement de convivialité.

L'implantation accolée au bâtiment principal et la liaison intérieure directe implique d'importantes reprises en sous-oeuvre et, par conséquent une réalisation coûteuse. Le prolongement souterrain dans l'axe vers le nord, pour accéder aux nouvelles salles de gymnastique, est une idée fort séduisante, mais également fort coûteuse.



GYMNASÉ DE CHAMBLANDES
Av. des Desertes 29 1009 Pully

Date: 1992

Plan n°: 422/90

Ech.: 1:500 (modif.)

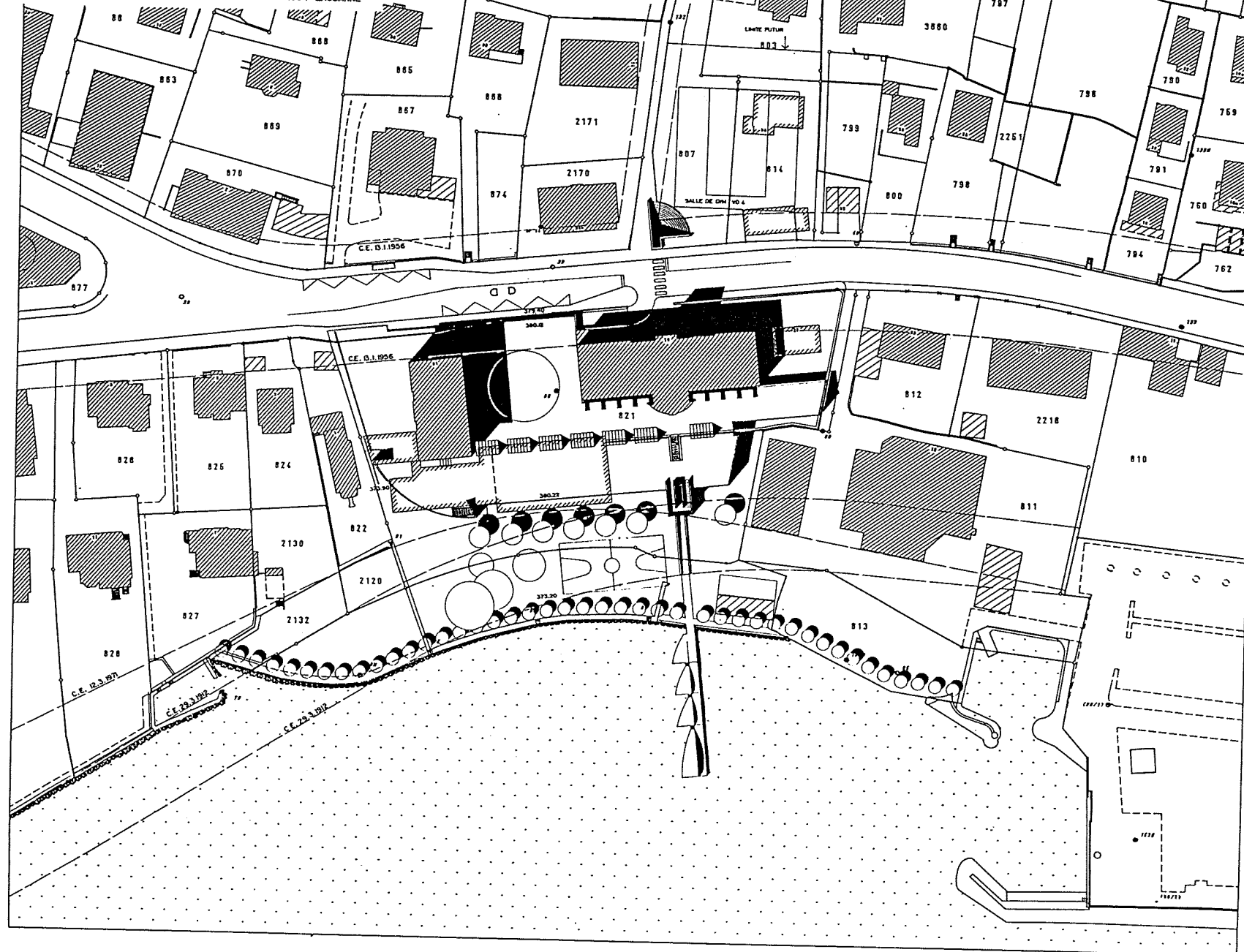
Format: 60/96

Date: 21.04.92

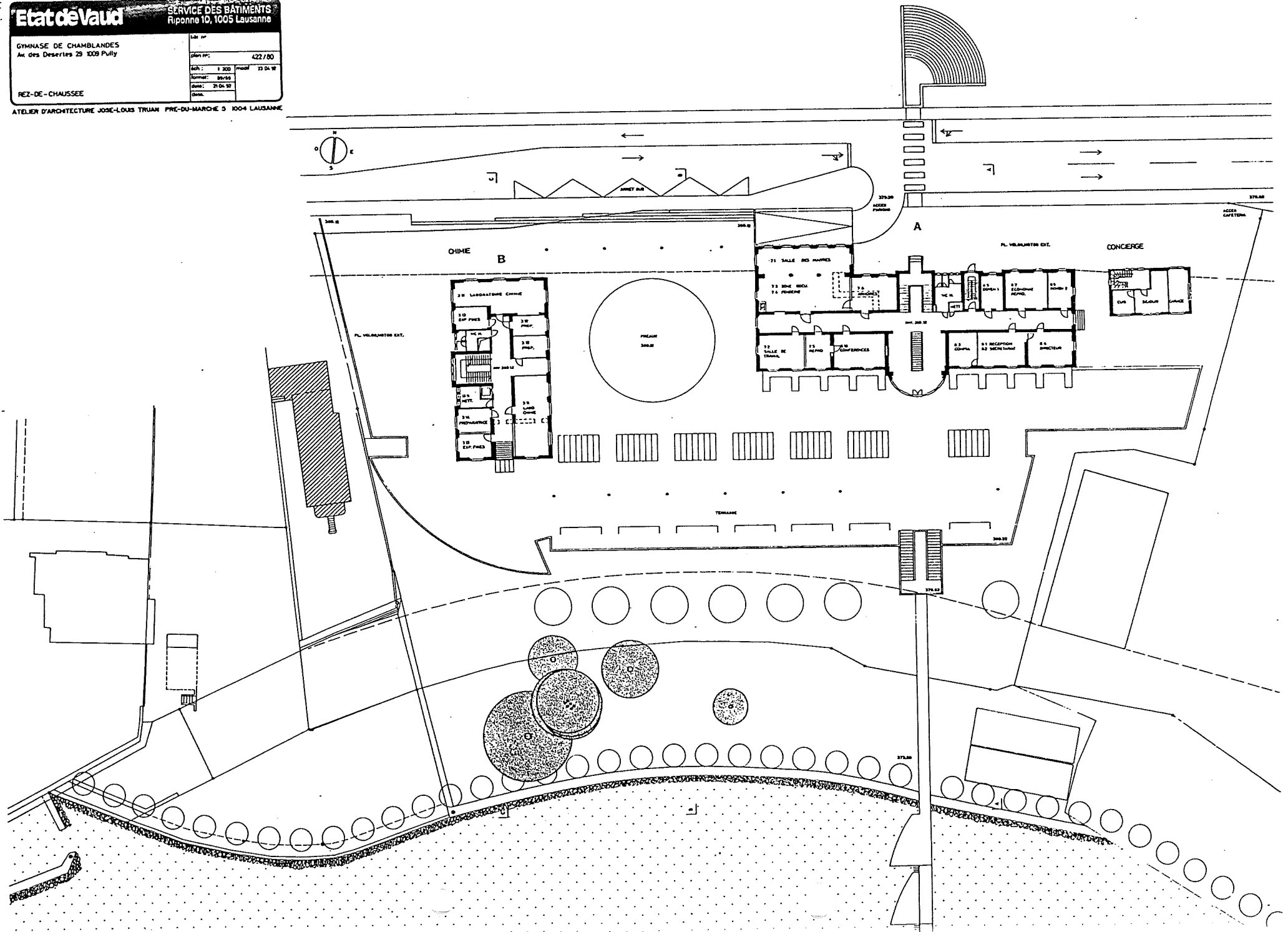
Dess.

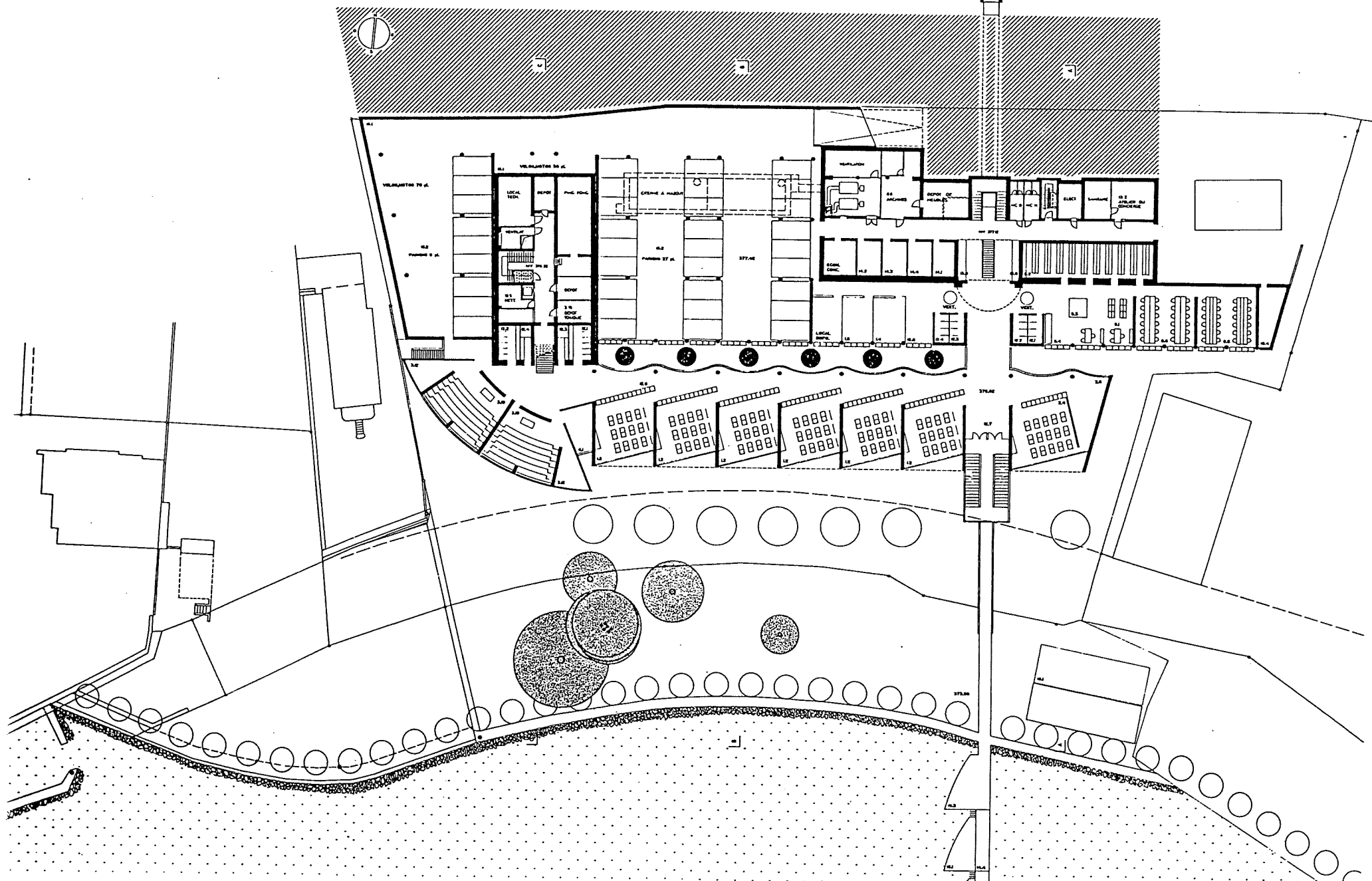
PLAN DE SITUATION

ATELIER D'ARCHITECTURE JOSE-LOUIS TRUAN PRE-DU-MARCHE 5 1004 LAUSANNE



Libé. pp.	
plan pp.	422/80
sch.	1 300
dess.	21.04.87
date.	



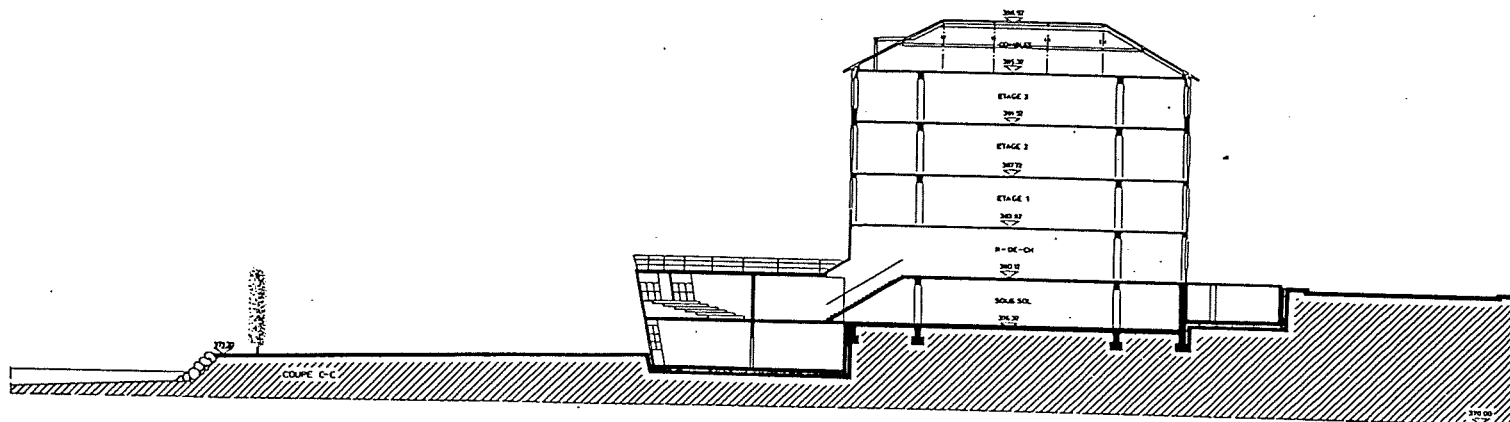
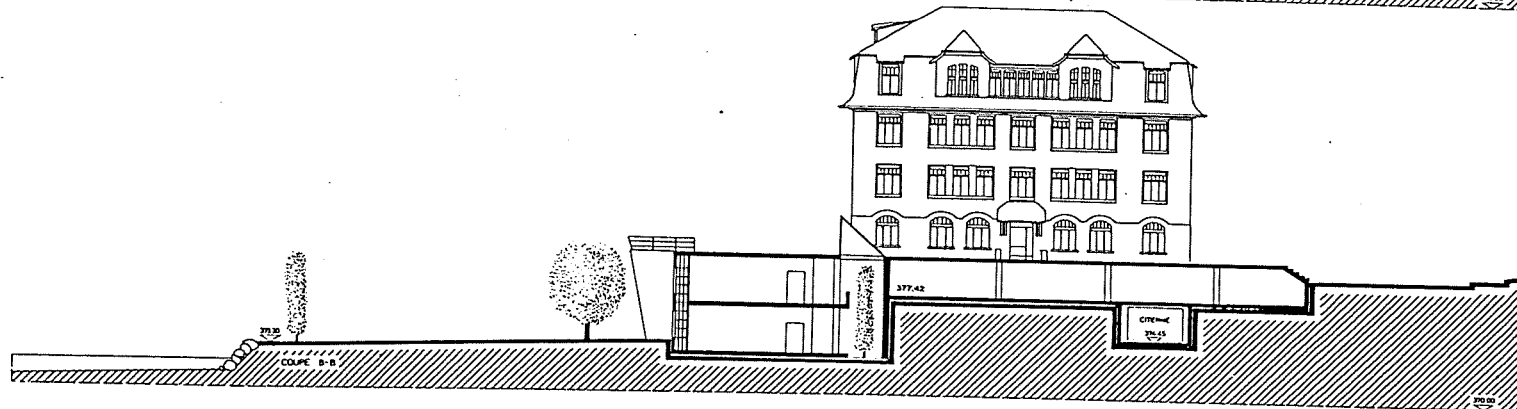
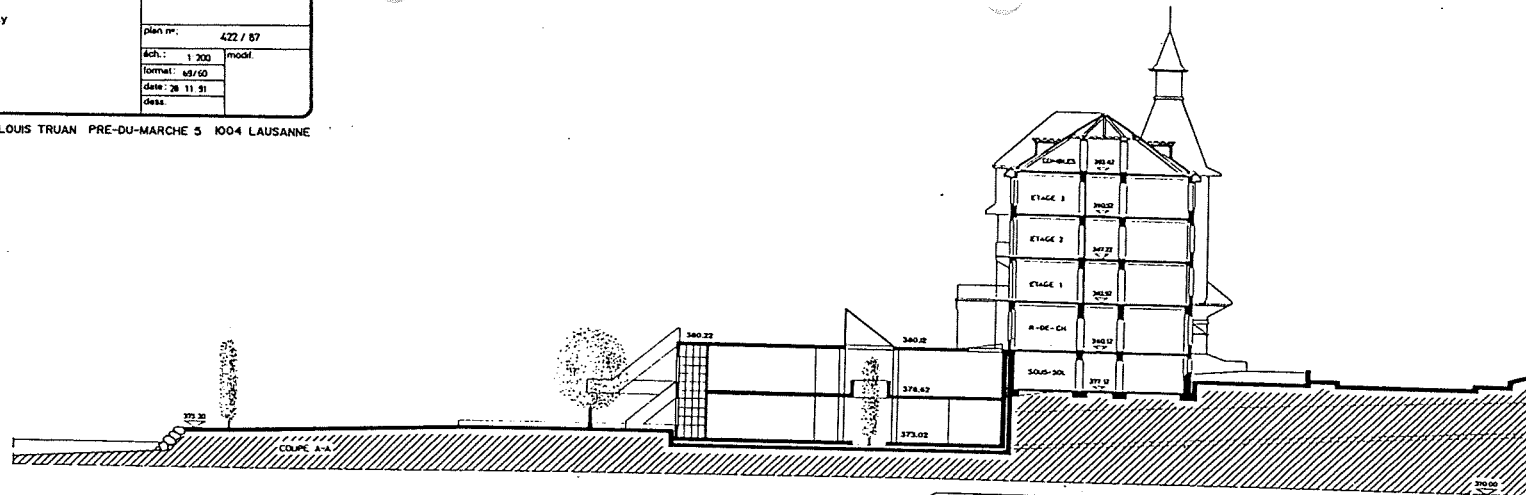


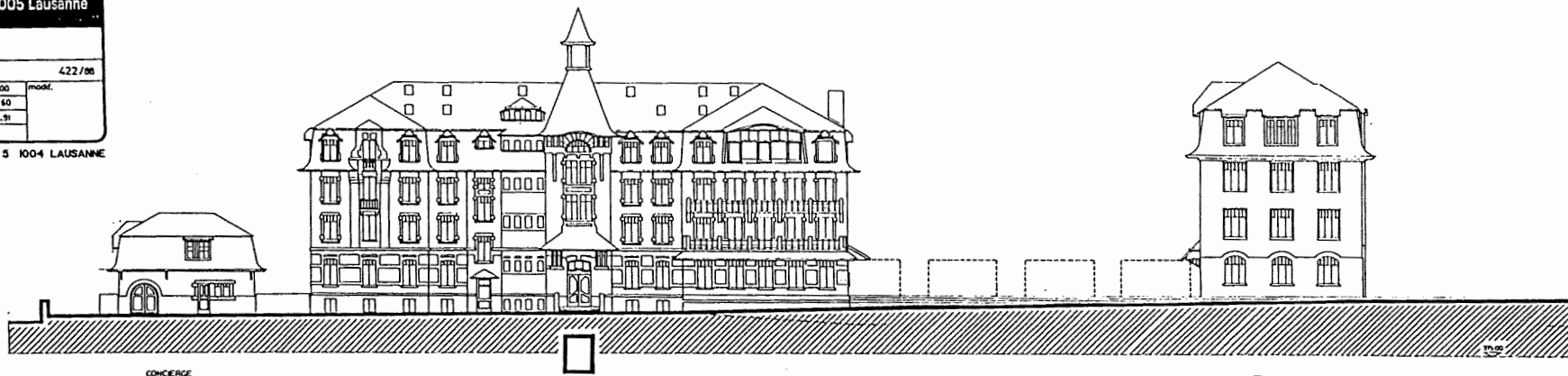
GYMNASÉ DE CHAMBLANDES
Av. des Desertes 23 1009 Pully

bât. n°:
plan n°: 422 / 87
éch.: 1/200 mod.
format: A3/50
date: 28.11.91
dess.

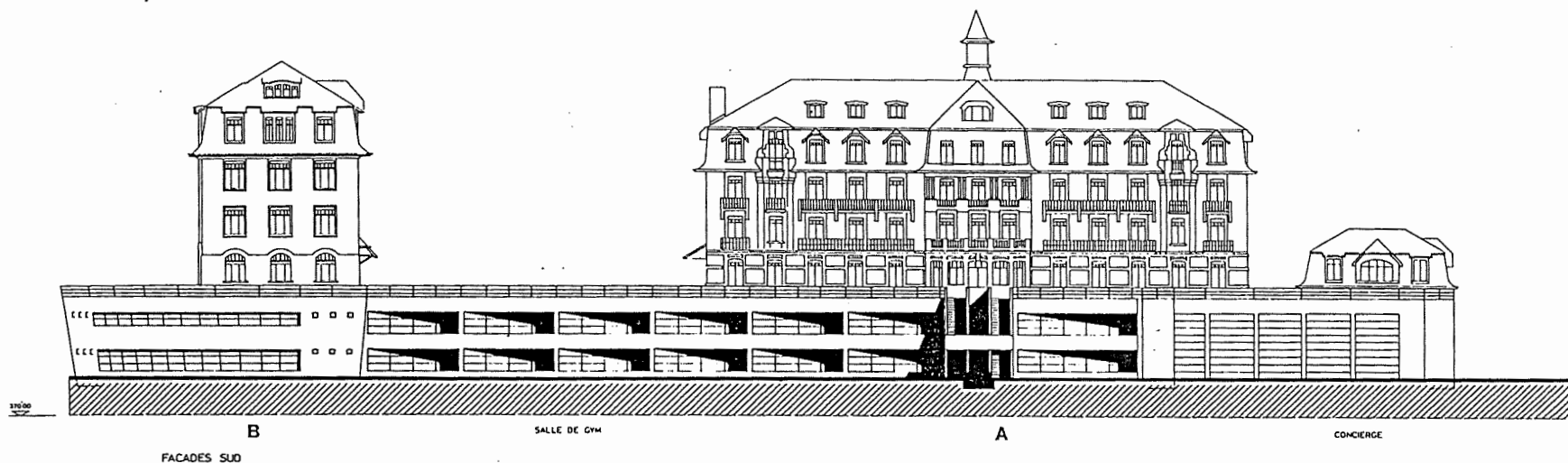
COUPES A-B-C

ATELIER D'ARCHITECTURE JOSE-LOUIS TRUAN PRE-DU-MARCHE 3 1004 LAUSANNE

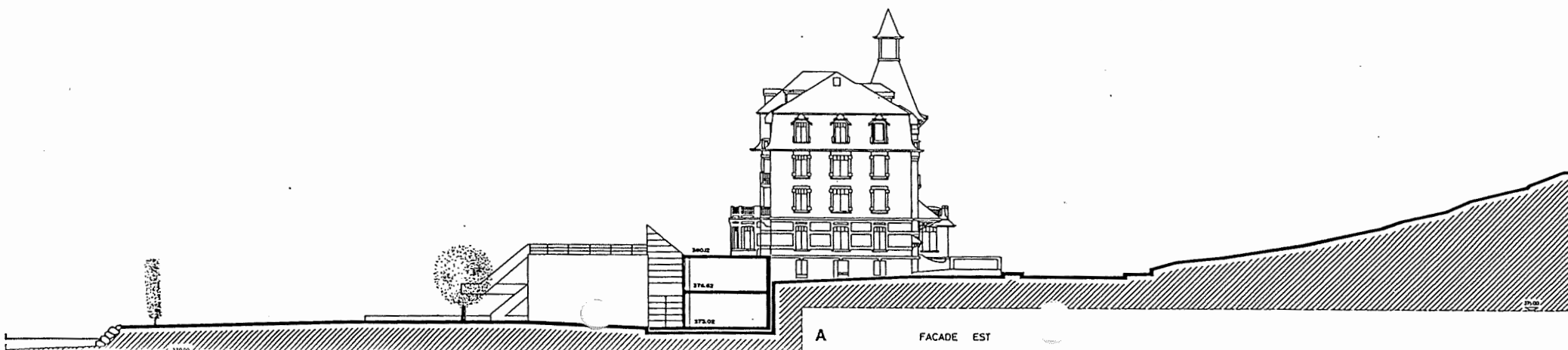




FACADES NORD



FACADES SUD



FACADE EST

GYMNASÉ DE CHAMBLANDES
Av. des Deserets 29 1009 Pully

bât. n°:

plan n°: 422 / 00

éch.: 1:200 mod.

format:

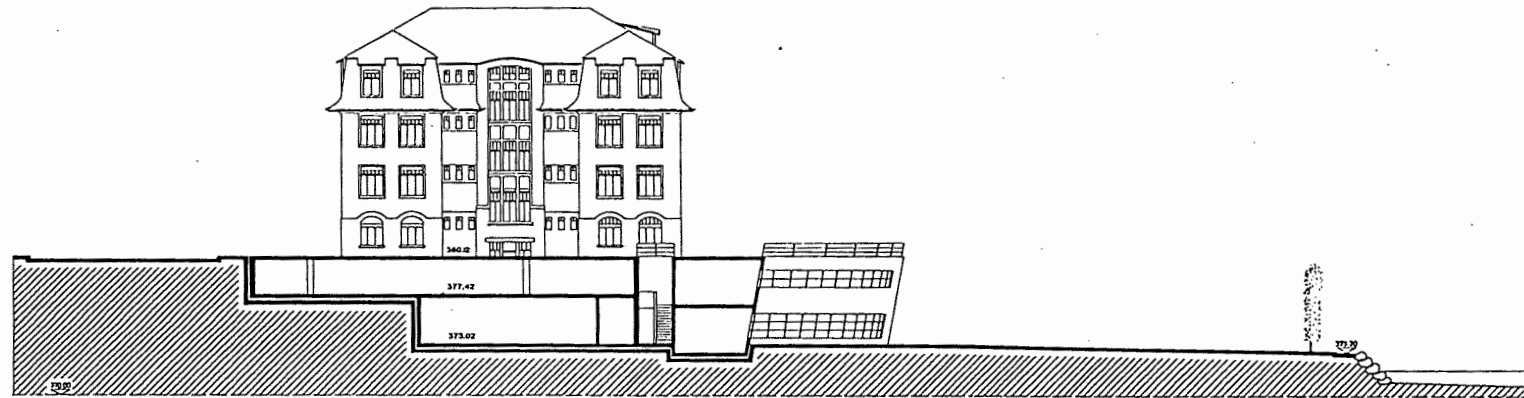
date: 26.11.91

dess:

FACADES OUEST

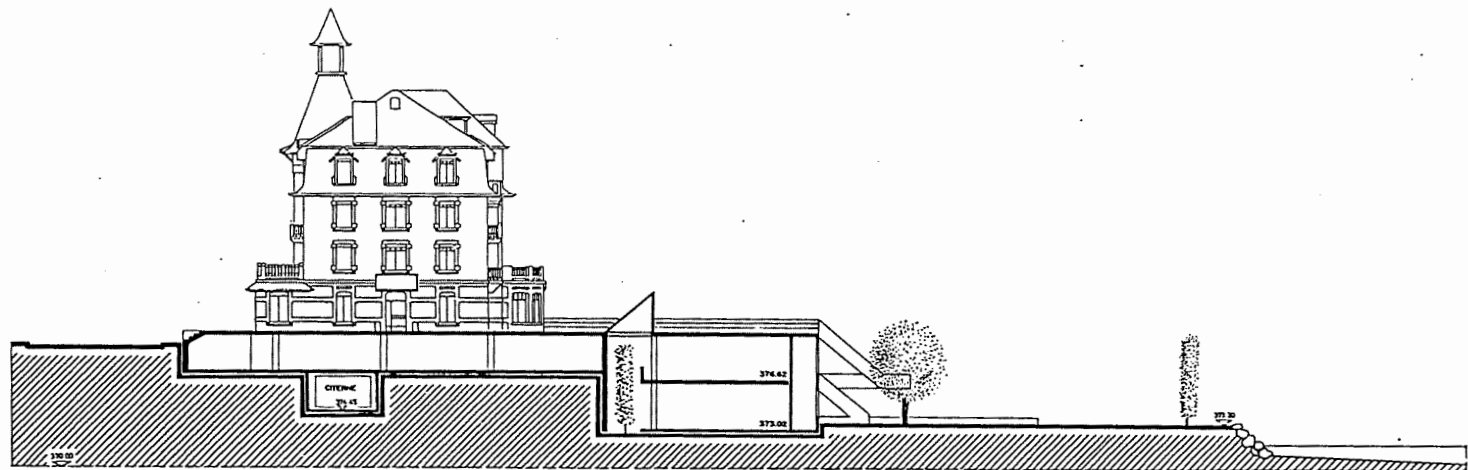
ATELIER D'ARCHITECTURE JOSE-LOUIS TRUAN PRE-DU-MARCHE 5 1004 LAUSANNE

BAT. B



FACADE OUEST

BAT. A



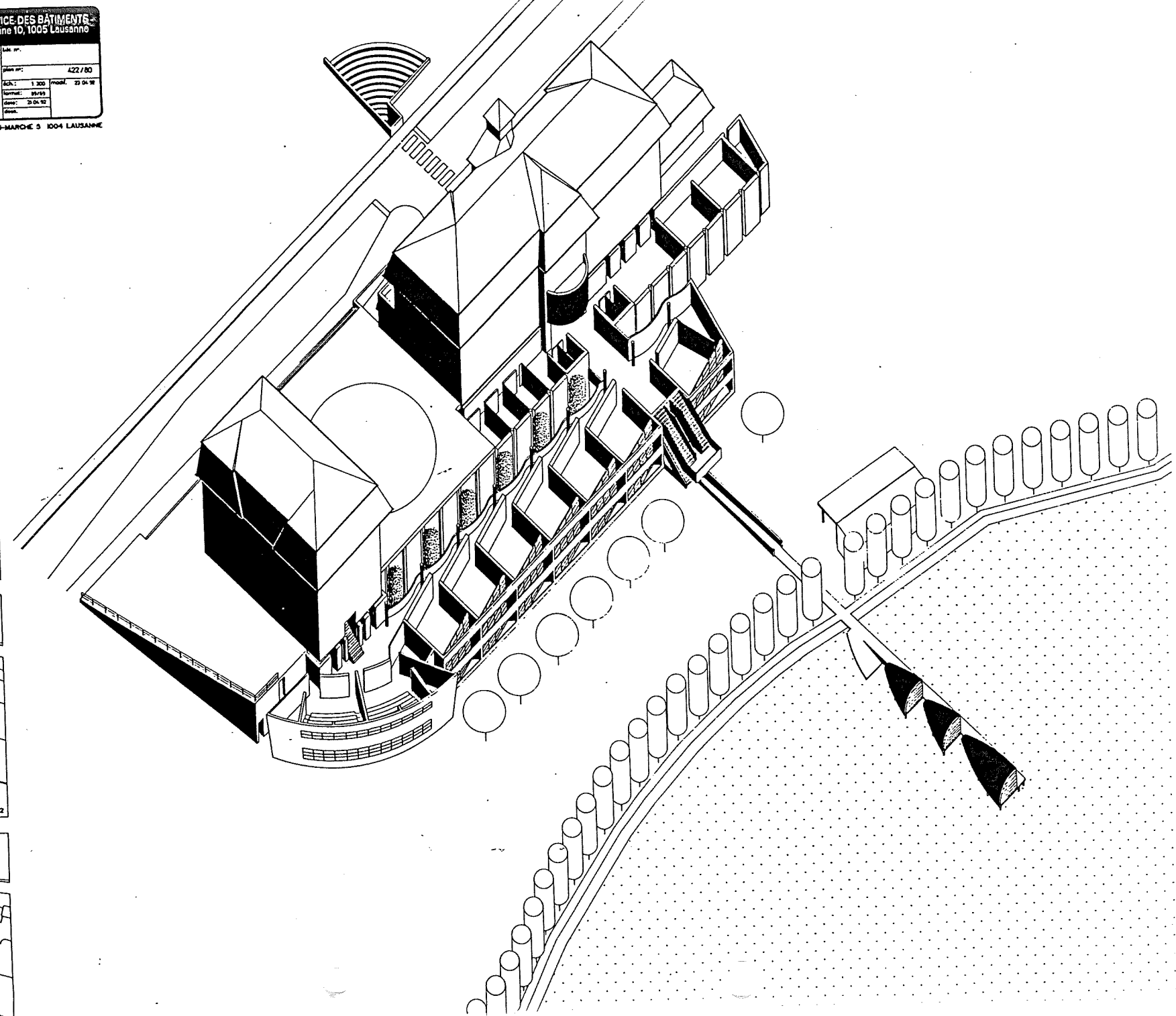
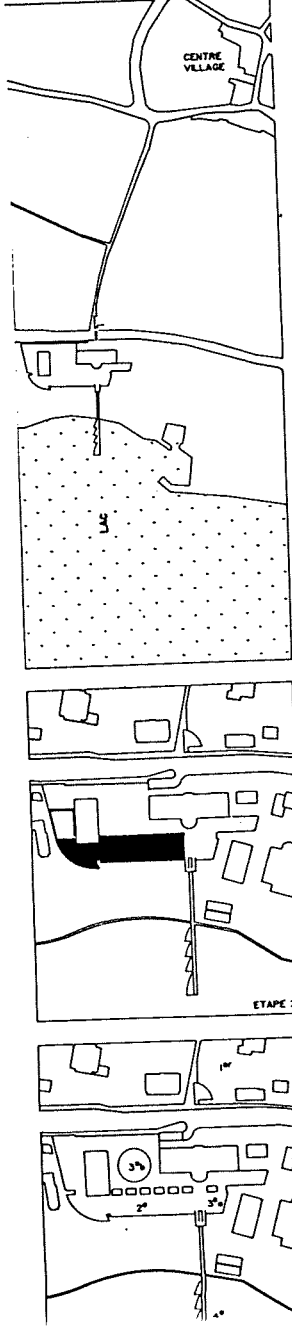
FACADE OUEST

Etat de Vaud
 SERVICE DES BÂTIMENTS
 Riponne 10, 1005 Lausanne

GYMNASÉ DE CHAMBLANDES
 Av. des Deserres 29 1009 Pully

Lib. n°:
 plan n°: 422/80
 éch.: 1/300 mod.: 23.04.92
 format: A3/89
 date: 20.04.92
 dess.:

ATELIER D'ARCHITECTURE JOSE-LOUIS TRIAN PRE-DU-MARCHE 3 1004 LAUSANNE



3. Considérations générales et particulières

Le groupe d'experts considère que les six avant-projets soumis à son appréciation sont d'un grand intérêt, même si, parmi eux, aucun ne propose une solution optimale aux problèmes posés, dans le cadre des contraintes imposées. Néanmoins, les travaux présentés ont permis d'évaluer clairement la problématique que soulève l'intervention projetée dans le site privilégié de Chamblandes.

A l'examen des projets, les questions suivantes se sont révélées d'une importance déterminante pour le choix d'une solution :

- Maintien ou suppression de la salle de gymnastique ?

Le maintien de la salle de gymnastique construite en 1977 n'est pas démontré dans l'avantage qu'il procure. Il semble en effet illusoire d'envisager une réelle économie par la réutilisation du volume existant en le compartimentant, compte tenu des travaux nécessaires de reprise en sous-oeuvre de nouvelles structures, d'isolation, de création d'accès plus généreux, etc. Le projet Pittet-Tardin est la démonstration que le maintien de cette salle cause préjudice à la qualité des espaces extérieurs d'une part, à l'organisation des espaces intérieurs d'autre part.

- Parking en surface ou parking souterrain ?

Trois projets (Merlini, Schaffner-Schlup et Truan) ont besoin du parking souterrain pour leur parti. Le dispositif d'accès qu'il nécessite est disproportionné pour 36 véhicules et s'avère difficile à intégrer avec le trottoir qui borde le gymnase.

- Respect du programme à la lettre ou dans l'esprit ?

Il est rappelé que le rôle de l'architecte, plus particulièrement dans une confrontation d'idées, est aussi d'évaluer la pertinence du programme par rapport aux exigences qu'il énonce et aux objectifs qu'il soutend.

Par exemple, une distance trop grande entre deux locaux "programmés à proximité" peut se compenser par la qualité de l'espace de liaison. L'exigence "en liaison directe avec le rez..." peut se compenser par une liaison mécanique adéquate. Par contre, l'histoire et la géographie sont des disciplines dites d'intégration qui impliquent leur groupement avec un espace d'expositions ainsi qu'une liaison aisée avec la bibliothèque.

L'objectif majeur est que les trois bâtiments forment une école. Les deux parties comprenant les classes participent d'un même tout, mais l'une ne doit pas être perçue comme l'annexe de l'autre.

Dans ce sens, la cafétéria est un espace de convivialité qui doit desservir "à égalité" les deux pôles de classe. La proposition de reloger la cafétéria dans l'entresol du bâtiment principal (projet Devanthery-Lamunière), à la place envisagée pour le laboratoire de langues et d'autres locaux, présente un double avantage : celui de résoudre simplement l'accès des livraisons et celui de ré-équilibrer les parties communes entre ancien bâtiment des classes et nouveau bâtiment des classes.

4. Première conclusion

Sur la base de ces considérations et des critiques formulées pour chaque avant-projet, le groupe d'experts décide, à l'unanimité, de sélectionner les deux bureaux suivants :

- Patrick Devanthery et Inès Lamunière
- Jacqueline Pittet et Blaise Tardin

dont les projets se distinguent par des options de base plus convaincantes et des potentialités d'évolution plus élevées.

Ces deux bureaux d'architecture sont invités à poursuivre leur étude sous forme d'esquisses complémentaires, en tenant compte des remarques formulées dans le présent rapport ainsi que des compléments d'information qui leur seront donnés lors d'une séance avec une délégation du groupe d'experts prévue le 7 septembre 1992.

5. Directives pour l'étude complémentaire

Les architectes poursuivent leur étude en tenant compte :

- a) des remarques figurant sous point 6.1, 6.4 et 7 du rapport du groupe d'experts,
- b) des modifications demandées en séance du 7 septembre 1992 pour chacun des deux projets.

Avant-projet Devanthéry-Lamunière :

- Respecter strictement les gabarits fixés par le Plan partiel d'affectation "Sous les Désertes" (article 9).
- Respecter strictement le programme des locaux.
- Aménager les 36 places de parc prévues par le programme.
- Proposer une solution regroupant autour du hall pour expositions les locaux demandés pour Histoire-Géographie-Bibliothèque.
- Proposer une solution regroupant la Cafétéria et la Bibliothèque dans un même espace, éventuellement sur deux niveaux différents.
- Proposer une solution avec une salle de projection non exposée en façade sud.

Avant-projet Pittet-Tardin :

- Proposer une variante dans laquelle la salle de gymnastique peut être démolie.
- Proposer une communication intérieure avec le nouveau bâtiment n'utilisant pas l'escalier figurant sur les plans remis du bâtiment principal, qui relie le rez-de-chaussée de la rotonde à l'entresol.
- Aménager un accès avec hall depuis la cour principale.
- Regrouper les auditoires d'Histoire et Géographie à un même niveau, afin de créer un "espace Histoire-Géographie-Expositions" en liaison directe avec la bibliothèque.
- Réexaminer les dimensions du hangar à bateaux par rapport à son fonctionnement.

Les documents demandés sont identiques à ceux figurant sous point 8 du Règlement et Programme initial.

Primitivement fixé au 25 septembre, le rendu est définitivement fixé au 2 novembre 1992.

6. Evaluation de l'étude complémentaire

Le groupe d'experts au complet s'est réuni le 13 novembre 1992, sous la présidence de M. J.-P. Dresco, avec l'ordre du jour qui suit :

6.1 Il a pris connaissance des résultats de l'évaluation péconomique selon la méthode par éléments (CFE), confiée à Loco-Technologie S.A. à Genève, avec la cahier des charges suivants :

- Evaluation économique du 2ème projet Devanthery-Lamunière.
- Evaluation économique du 2ème projet Pittet-Tardin.
- Différence de coût, dans le projet Pittet-Tardin, entre la variante conservant la structure de la salle de gymnastique et la variante démolissant cette structure.
- Coût supplémentaire pour la construction dans la cour d'un parking sur un niveau, selon esquisse établie à l'occasion de l'étude de faisabilité.

Les résultats, commentés par M. H. Schoenenberger, se résument comme suit :

	Projet	Devanthery-Lamunière	Pittet-Tardin
a) <i>Comparaisons économiques</i>			
Total surface de plancher :	m2	3'683	3'698
- Construction nouvelle	m2	3'168	3'698
- Transformation bâtiment existant	m2	515	- - -
Total volume construit :	m2	12'770	12'024
- Construction nouvelle	m2	11'225	12'024
- Transformation bâtiment existant	m2	1'545	- - -

Le coût du projet Devanthery-Lamunière est estimé à 6 % de plus. L'estimation de coût par éléments, à ce stade de l'étude et toutes fonctions compensées, révèle que la différence de coût entre les deux projets est due au type de façades choisies, mais que cette différence de coût se situe dans la marge d'erreur inhérente à une telle évaluation.

b) *Maintien ou démolition de la salle de gymnastique ?*

Calculée sur les deux variantes du projet Pittet-Tardin, la différence de coût est de l'ordre de cent mille francs. Cette différence insignifiante est largement compensée par les avantages que procure la démolition sur le plan fonctionnel.

c) *Parking en surface ou parking souterrain ?*

Le coût est estimé à plus de Fr. 20'000.-- la place de parc. L'évaluation a surtout démontré la difficulté d'implanter ce parking par rapport à l'environnement bâti.

6.2 Le groupe d'experts a procédé à l'audition des architectes mandatés pour l'étude complémentaire, en consacrant une heure par projet présenté.

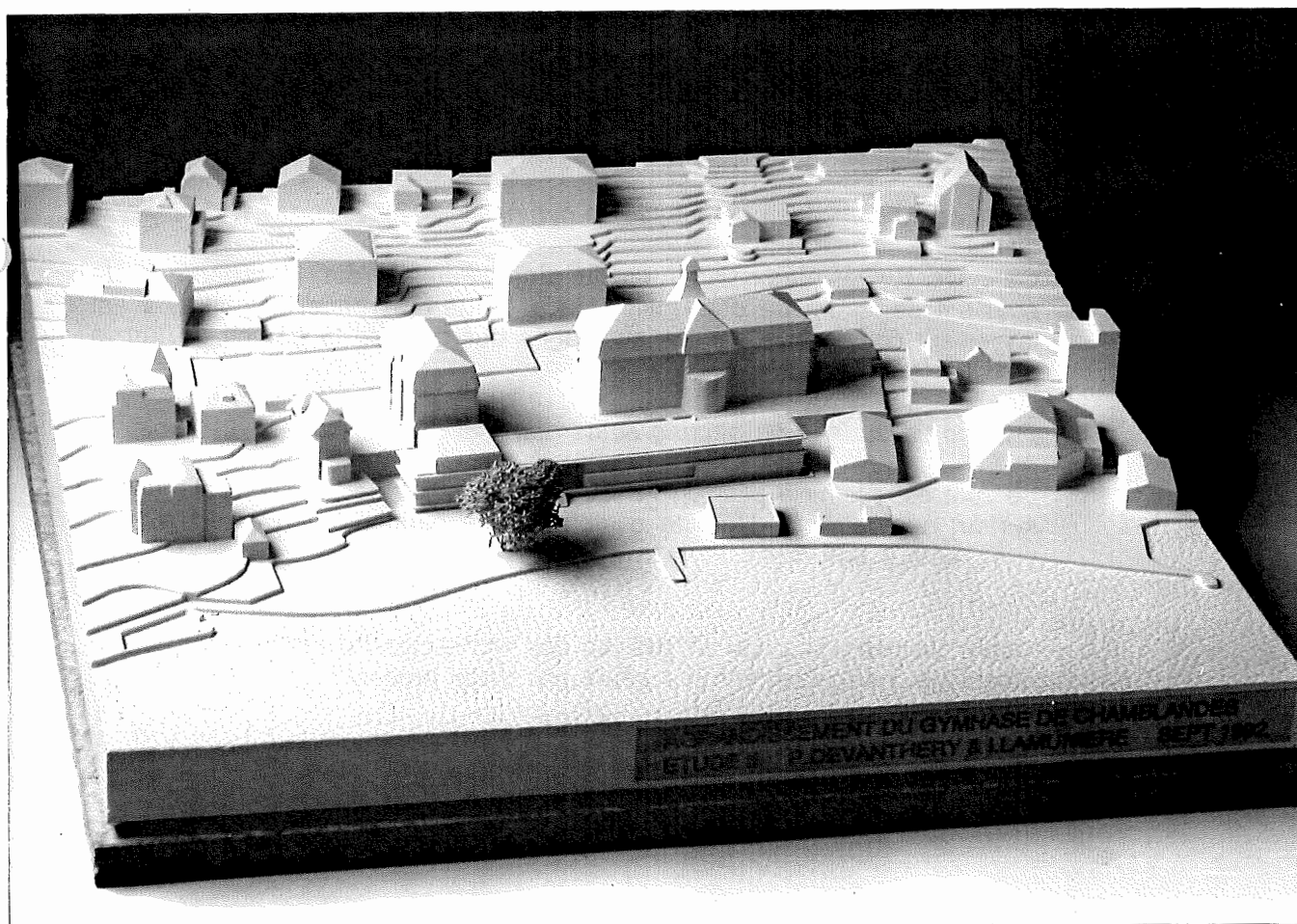
6.3 Il a examiné les deux projets et formulé les remarques qui suivent.

7. Deuxième projet Patrick Devanthery et Inès Lamunière

Les architectes ont pris en compte les remarques formulées par le groupe d'experts en améliorant le parti déjà adopté de l'objet autonome, qui exprime des relations très différentes avec le devant (côté lac) et avec l'arrière (côté cour). Néanmoins, ce projet confirme le choix de maintenir la cafétéria dans le bâtiment principal.

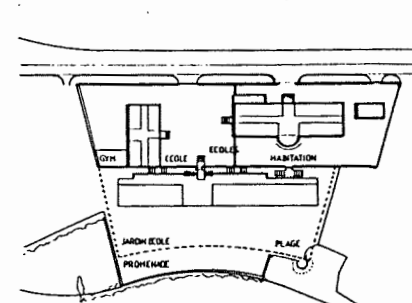
Côté lac, le volume s'est encore affiné avec la compression de la partie supérieure qui se limite au corps ouest autorisé par le PPA devant le bâtiment des salles spéciales. Cette réduction de volume procure aussi l'avantage de mieux dégager la rotonde qui caractérise la façade sud du bâtiment principal. En contrepartie, les espaces perdus dans le niveau supérieur sont proposés au niveau inférieur, exploité sur une moitié de la surface disponible et semi-enterrée par rapport au terrain actuel pour ne pas dépasser la cote d'altitude admise. Sont proposés dans cette situation moins confortable des locaux à usage temporaire (salle de conférence, séminaire, laboratoire et salles de langue déplacées de l'entresol du bâtiment principal pour faire place à la cafétéria). L'autre moitié du niveau inférieur est aménagé en vide sanitaire avec maintien de la dalle existante.

Côté cour, la façade, avec son revêtement de moellons accordé au soubassement des bâtiments existants, s'est légèrement abaissée, mais reste suffisamment élevée pour justifier l'heureuse percée donnant sur le lac à travers le hall du bâtiment. A défaut de parking souterrain incompatible avec le parti architectural, les places de stationnement sont aménagées partiellement dans la cour.





PLAN DE SITUATION ECH 1:500

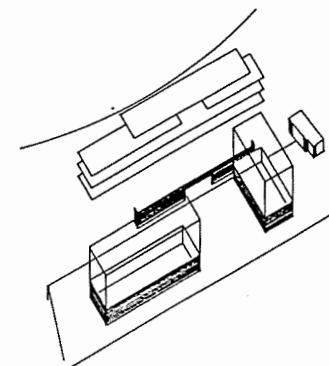


PRESENCE DU PASSE

- Une esplanade supérieure, légèrement en élévation par rapport à la route, un mur de soutènement en pierres et un jardin intérieur au niveau du lac.
- Trois bâtiments aux volumes massifs, joints indépendamment les uns des autres sur l'esplanade (perpendiculaire et parallèles).
- Trois bâtiments conçus de manière autonome, leur forme leurs principes distinctifs (rue, cour, escalier, etc.) que dans la hiérarchie de leur espace et la logique volumétrique de leur enveloppe extérieure.
- Les qualités des vues, de la route au lac, mais aussi entre les bâtiments d'un fait toujours par rapport à l'autre, leur partie intégrante du caractère du lieu.
- Ces quatre éléments de la conception du Lycée Jaccard en 1912 sont commandés et deviennent le thème du nouveau projet.

En ce sens, le nouveau bâtiment se détache complètement de l'ensemble existant sur l'esplanade; il repose sur le jardin intérieur et est conçu de manière tout aussi autonome que les trois bâtiments préexistants: il a son toit, ses escaliers, ses entrées, ses volumes, ses enveloppes, ses symboles, etc.

Le Lycée Jaccard en 1912
Le projet Chamblandes

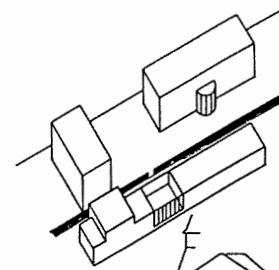


MATIERE ET FABRIQUE DU L'ANCIEN ET LE NOUVEAU

Un thème d'unité entre l'ancien et le nouveau:
- la pierre de St Triphon est réutilisée pour la façade nord du nouveau bâtiment, liée à l'ensemble ancien. Trois caractéristiques des anciens et des églises noires de ces constructions (tout comme de la maison voisine à l'ouest), elle définit un niveau de référence commun à tous les bâtiments scolaires.

Un thème de contraste entre l'ancien et le nouveau:
- la "grande pavillon" accolée dans le jardin expose l'image indissociable de la modernité: le pan de verre et l'escalier.

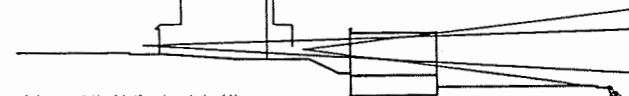
La pierre de St Triphon



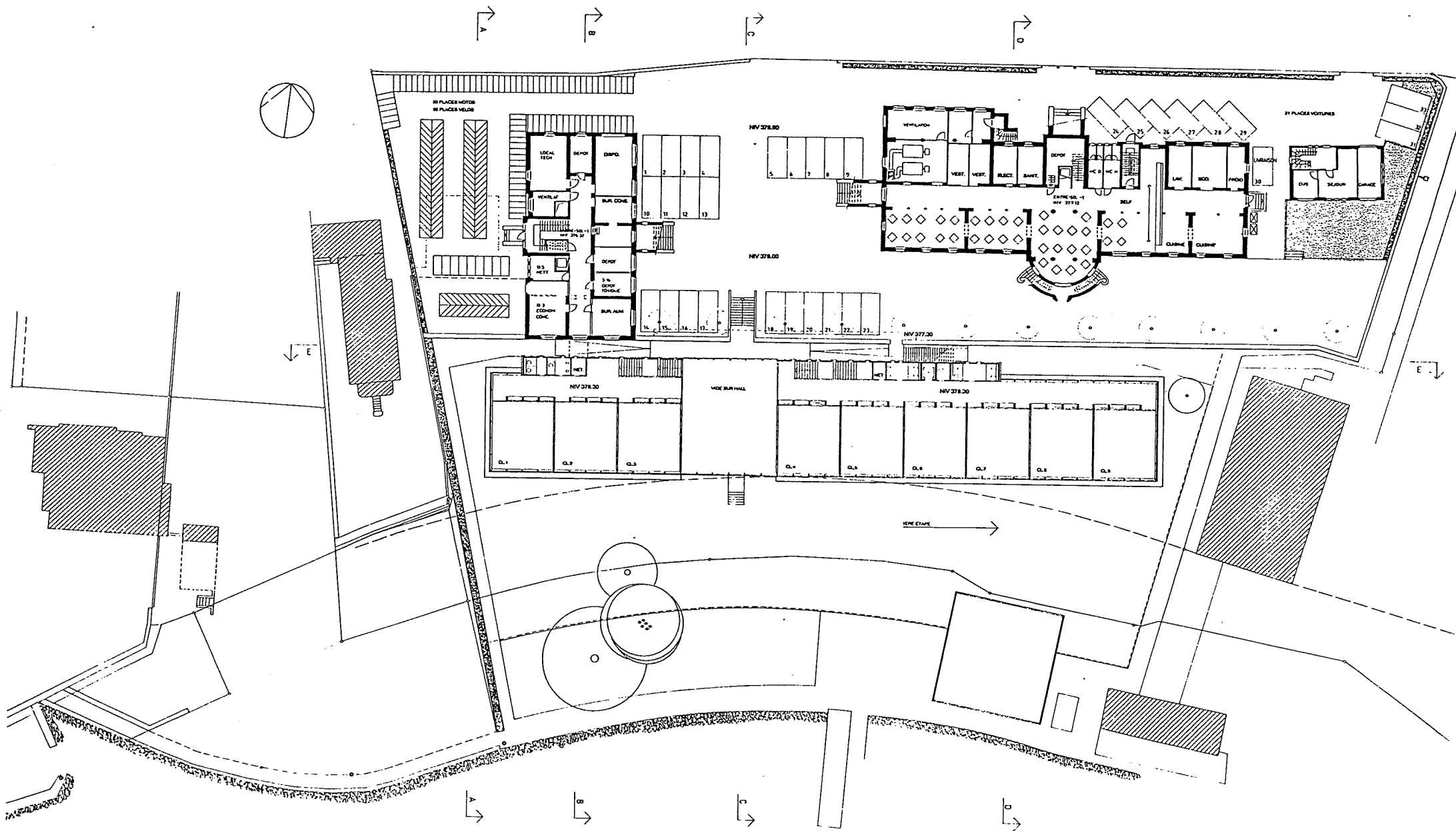
Des solaires

POINTS DE VUE ET VOLUMES BOUTAIRES

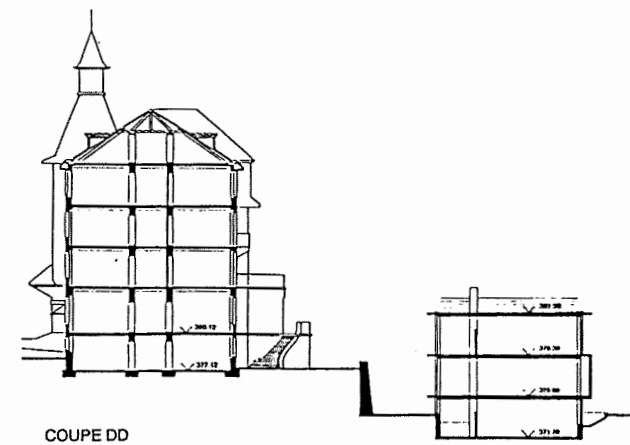
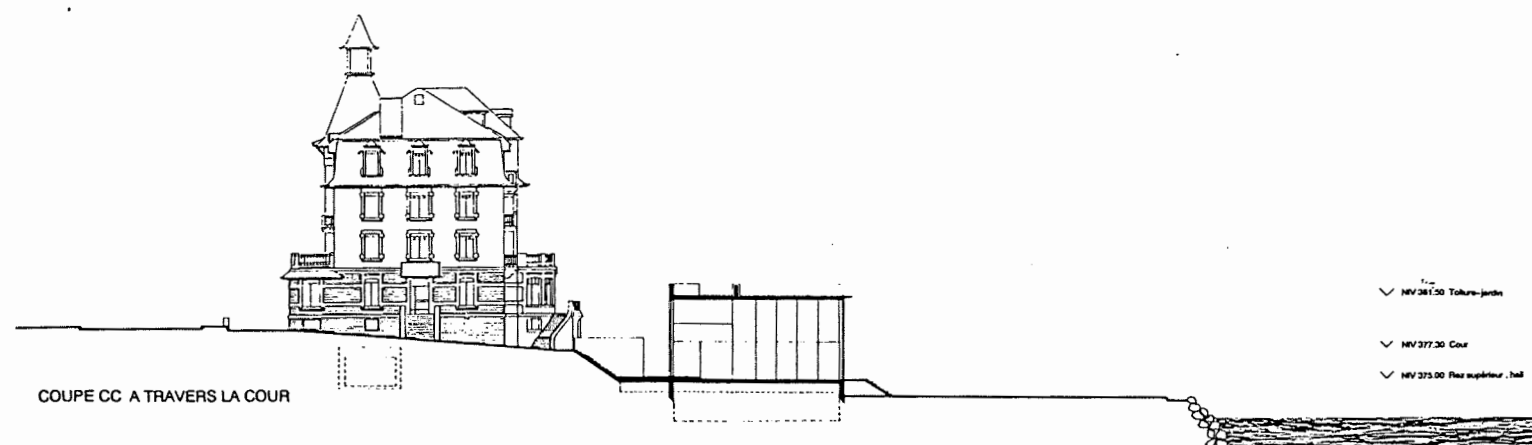
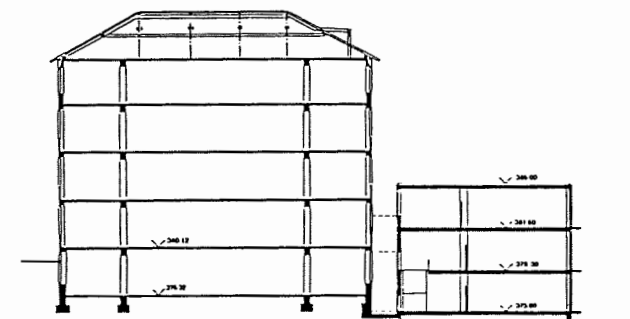
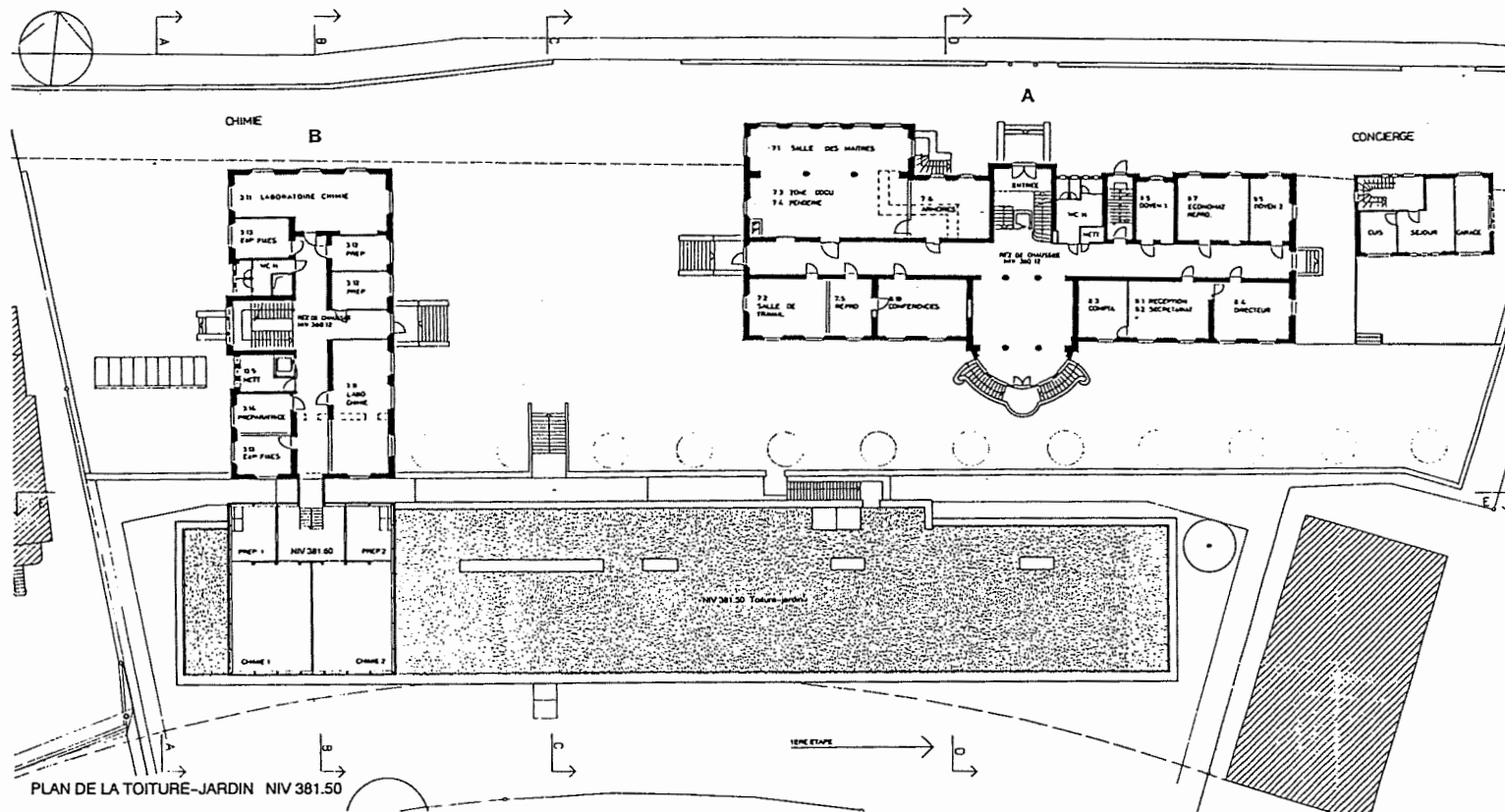
Construire un "grand pavillon" dans le jardin intérieur, c'est modifier la perception du lac depuis la route, c'est aussi, transformer l'espace entre le bâtiment des sciences et l'école actuelle:
- le nouveau bâtiment s'appuie sur deux autres à la manière d'un troisième volume, entourant toutes les vues latérales sur les édifices entre eux ("l'œil n'est pas une cour")
- le nouveau bâtiment par son grand toit traversant, vient, autoriser la perception frontale du lac, encadré à la manière d'un tableau.

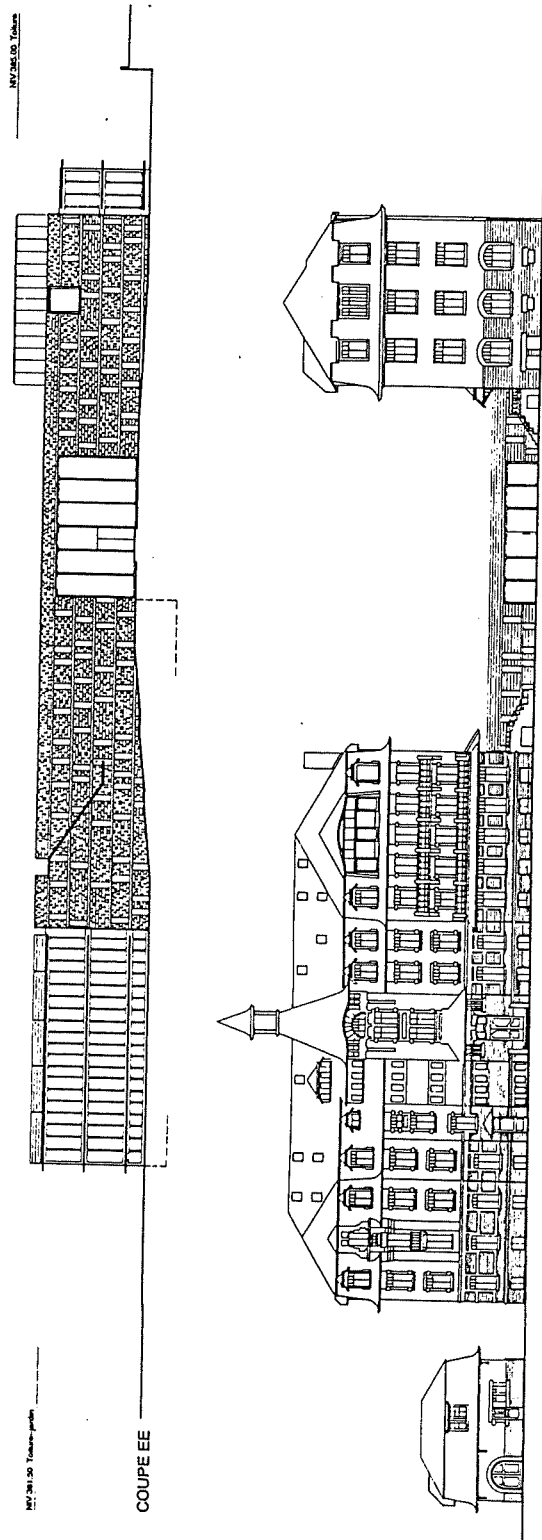
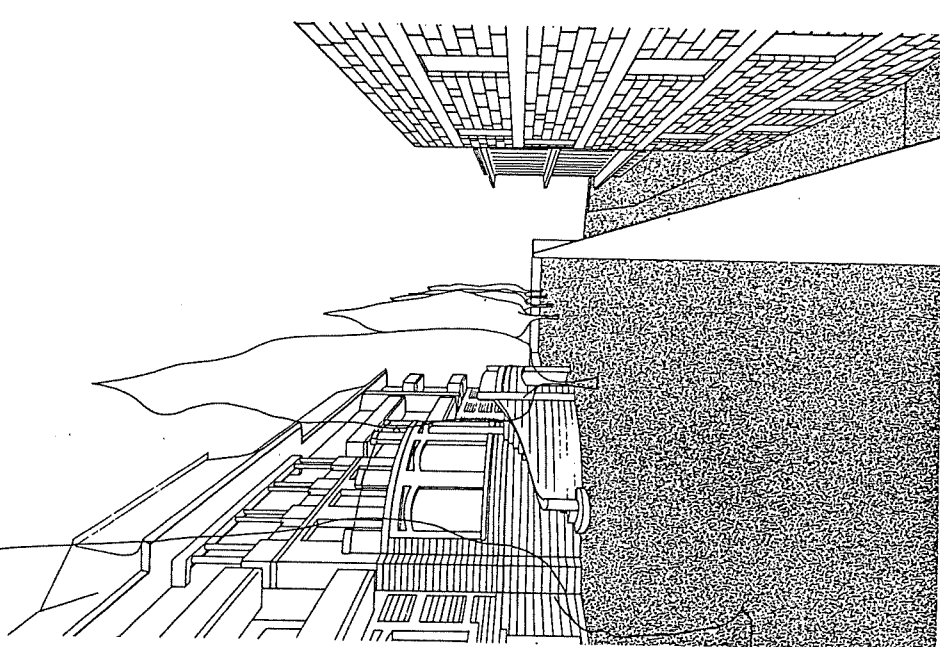
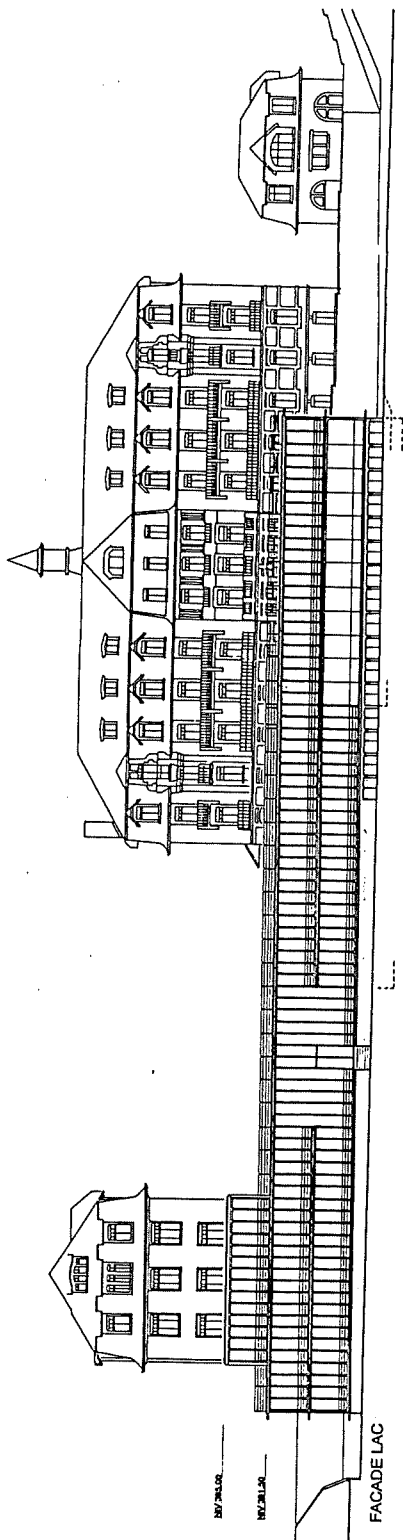


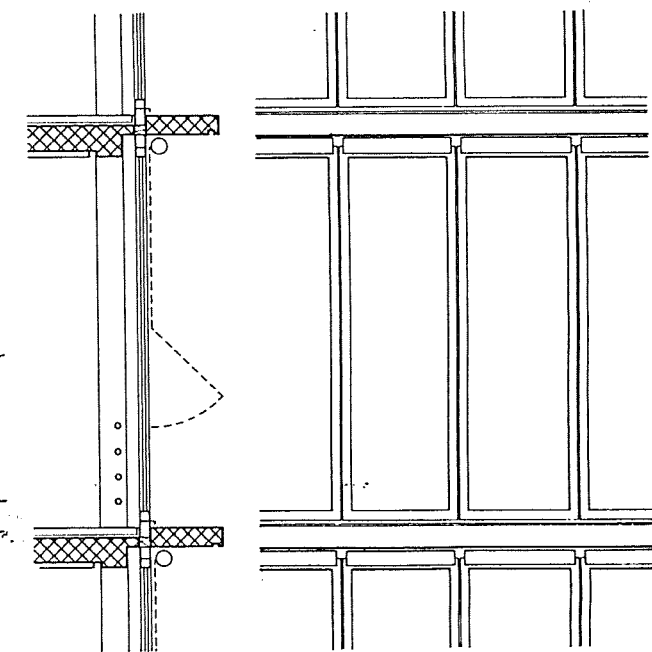
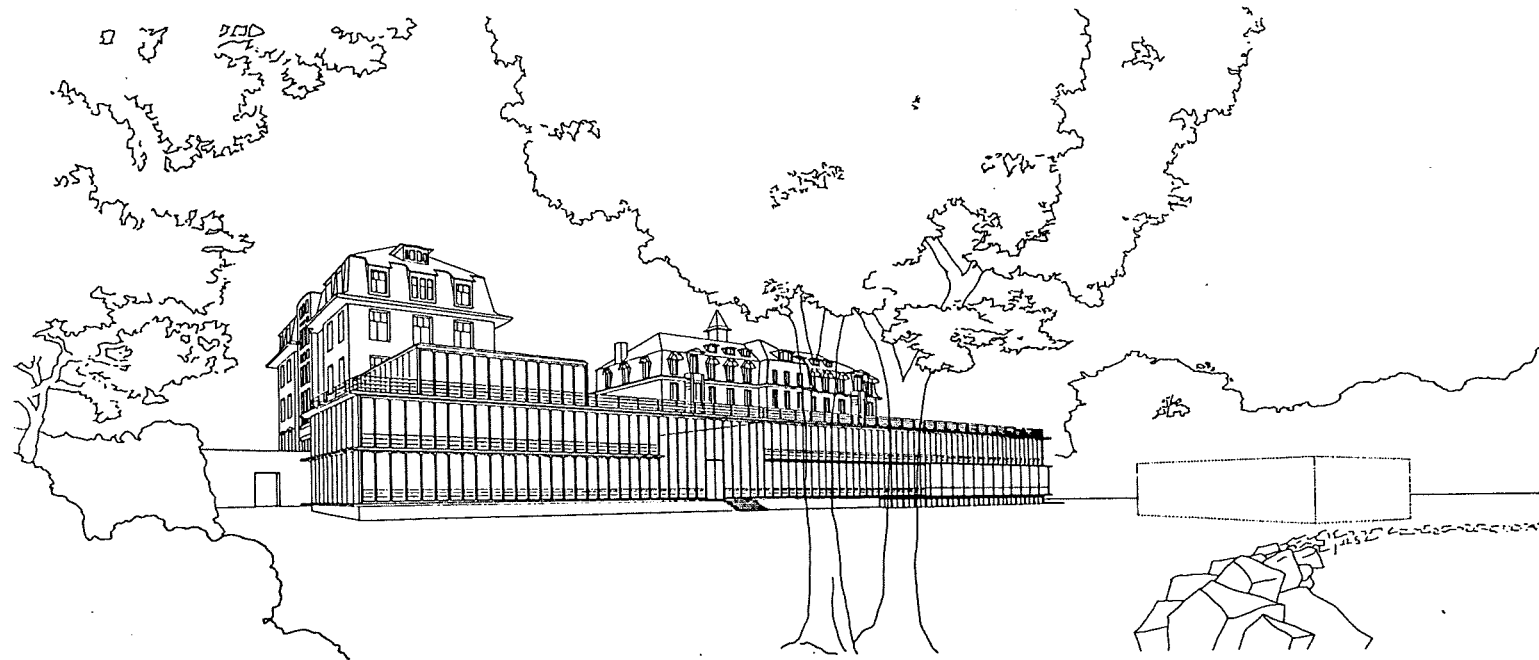
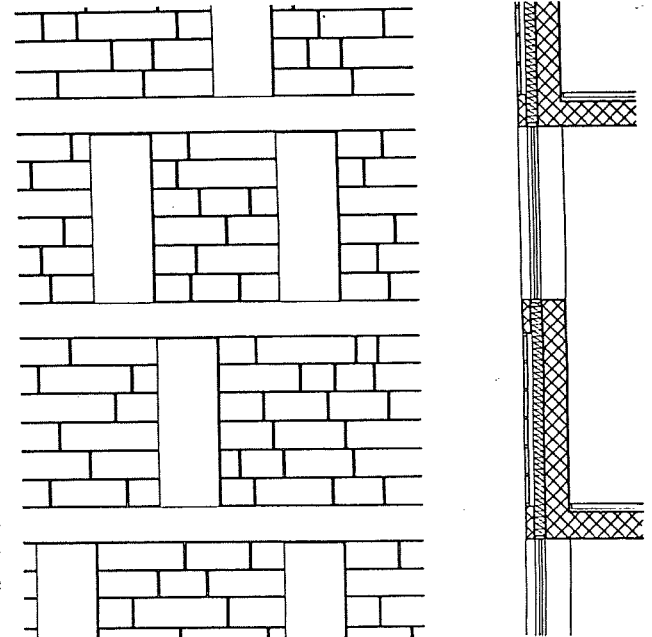
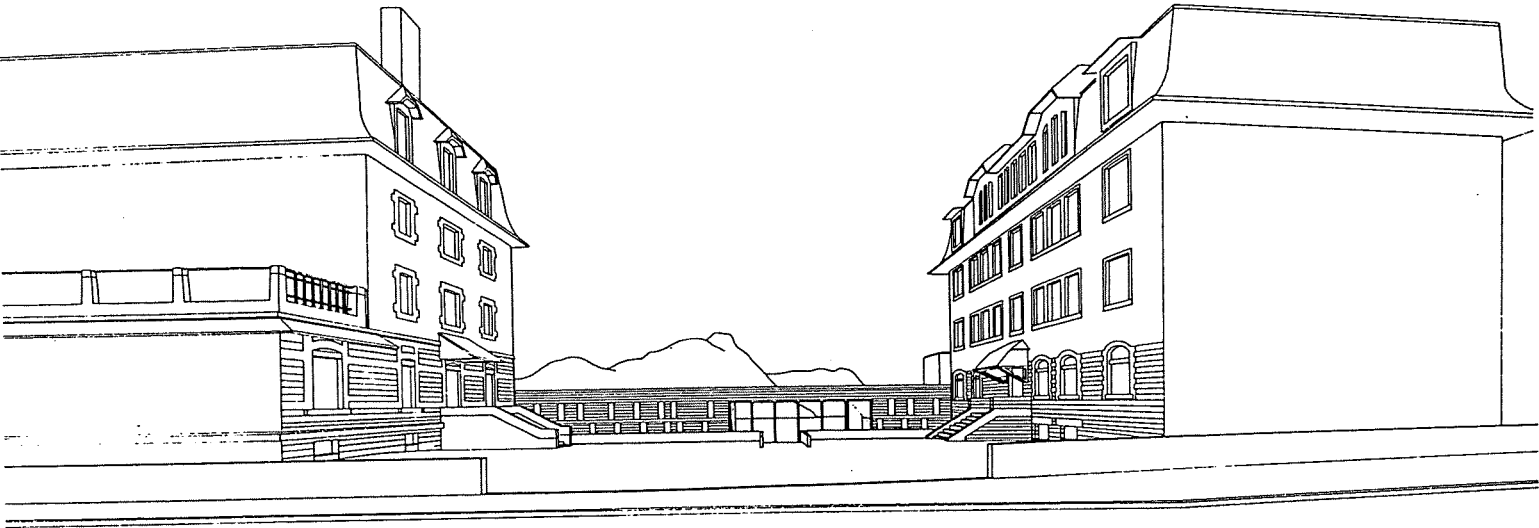
La lac comme "tableau" dont l'encadrement est variable



PLAN DU 1ER ETAGE NIV 378.30







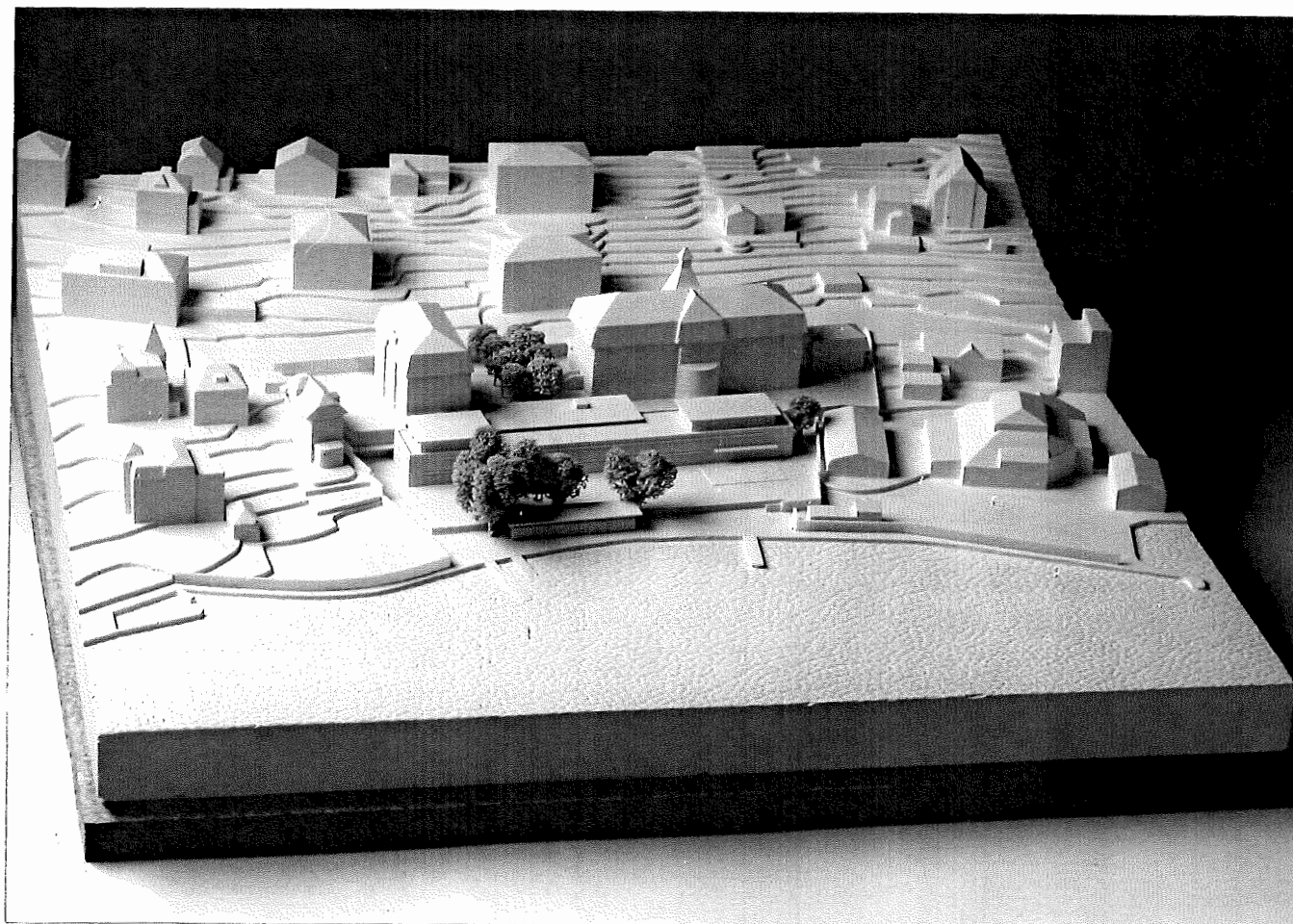
AGRANDISSEMENT DU GYMNASE DE CHAMBLANDES
 ETUDE II P.DEVANTHERY & I.LAMUNIERE SEPT 1992

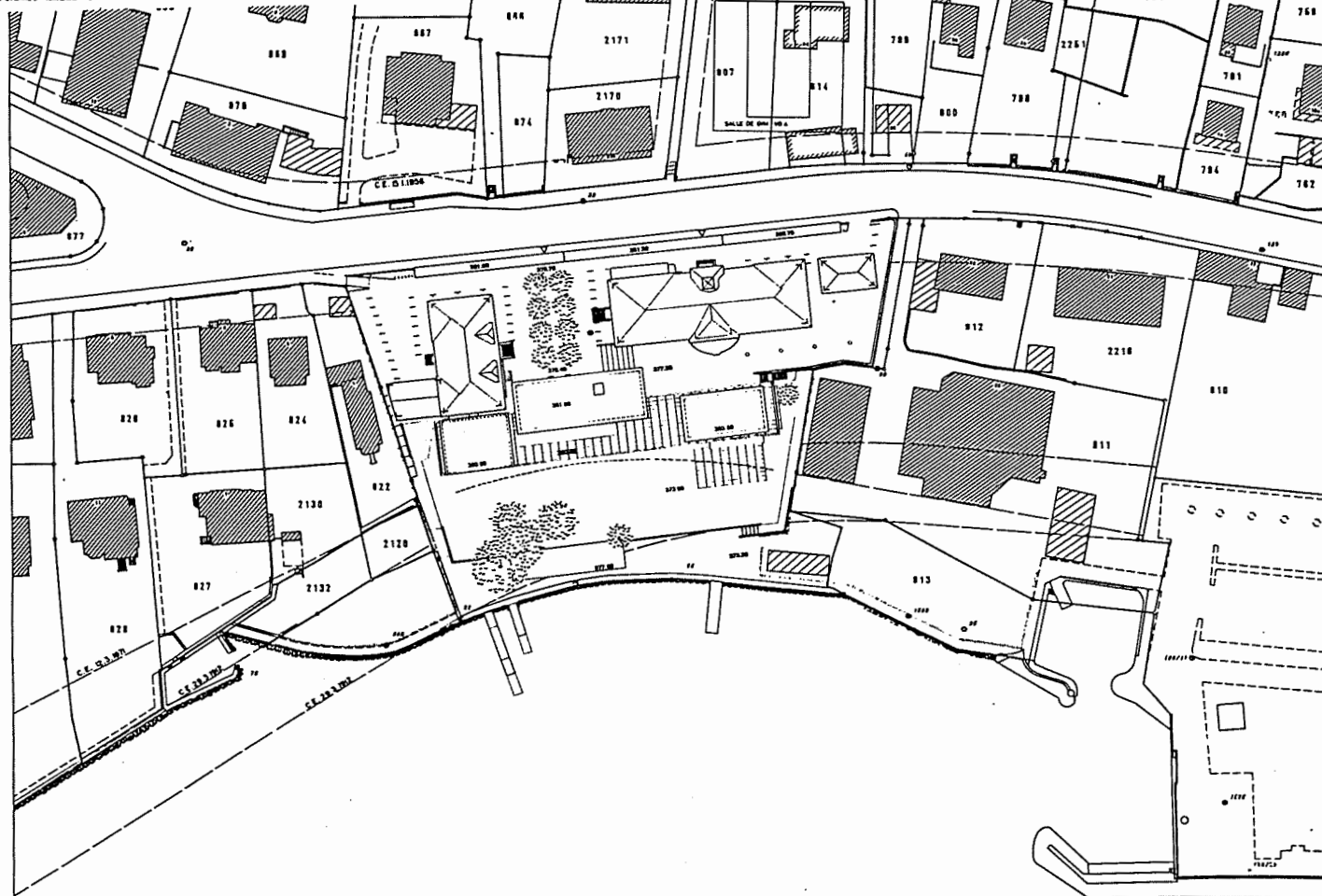
8. Deuxième projet Jacqueline Pittet et Blaise Tardin

Les architectes ont pris en compte toutes les remarques formulées par le groupe d'experts, notamment celle de démolir complètement la salle de gymnastique existante, améliorant ainsi deux points critiques du projet précédent.

Le premier point concerne l'entrée qui peut ainsi se faire directement en relation avec la cour principale, comme celle des deux autres bâtiments. L'émergence en plan et en coupe, créée pour introduire un maximum de lumière et de confort dans le dispositif de circulation verticale, affaiblit quelque peu la clarté des rapports entre les trois éléments constituant le Gymnase. Ce volume d'entrée est articulé sur trois niveaux et regroupe judicieusement des activités plus nobles que les services. Un ascenseur est prévu pour les handicapés. Le deuxième point concerne les salles de classe qui, en s'affranchissant de la contrainte du maintien de la structure existante, bénéficient d'une forme carrée plus adéquate pour leur fonction. L'installation de la cafétéria en bout du couloir des classes est peu attractive pour une fonction aussi polarisante et pose un problème de circulation et d'acoustique. De plus, son prolongement extérieur pose des problèmes de nuisances par rapport aux classes.

La relation interne avec le bâtiment principal s'établit par un couloir souterrain qui rejoint la cage d'escalier principal prolongée depuis l'entresol vers le bas par reprise en sous-oeuvre, avec possibilité de continuer sous la route jusqu'aux nouvelles salles de gymnastique. Ce dispositif coûteux n'est cependant pas indispensable au bon fonctionnement du gymnase.





SITUATION: CONTINUED

Le Gymnase de Chaudronnet se situe à proximité du Parc de Pully, dans un beau jardin de ville et de constructions neuves à l'architecture insolite. Il est bordé au nord par l'avenue des Débaras, et se situe par un sentier pittoresque qui longe les rives. La cour d'entrée est ouverte sur les ruelles de l'annexe, les jardins sont fermés côté rue.

CONCEPT

Le projet propose de régénérer les espaces urbains :

- par la construction d'une brèche libre d'usage mixte,
- en réaffectant le terrain qui élargit l'espèce de bâtiment et d'usage à la rue,
- en réaffectant une section entre les jardins et la grande diagonale à un usage mixte en association entre les espaces semi-publics du jardin et le réaménagement du terrain du lot.

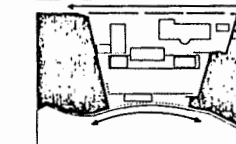
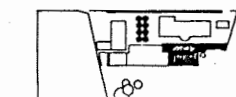
Le document d'urbanisme national fixe une destination d'habitat mixte. Les constructions existantes sont des

ETUDE COMPLÉMENTAIRE.

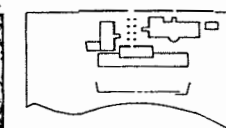
Les principaux points soulevés par les études sont :

- la taille du genre/marque n'est pas significative,
- l'espèce (selon qu'il s'agit de mâle ou de femelle) n'est pas significative,
- les systèmes d'élevage et les genres/marques sont regroupés sur le même niveau à celui de la significativité,
- les mâles et les femelles ont des comportements différents, mais ceux-ci ne sont pas significatifs,
- les mâles des deux espèces ont des comportements différents, mais ceux-ci ne sont pas significatifs,
- les femelles des deux espèces ont des comportements différents, mais ceux-ci ne sont pas significatifs.

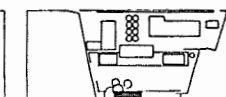
LIMITES - UNITE D'ESPACES

**ETAT EXISTANT**

ENTREES



ETAPPE 1



DATE OF:	
----------	--

696

ETAT DE VALJO

SERVICE DES BATIMENTS

COMMANDE D'AVANT-PROJET POUR L'AGRANDISSEMENT DU GYMNASÉ DE CHAMBLANDES
ETUDE COMPLÉMENTAIRE

JACQUILINE PITTET & BLAISE TARDON ARCHITECTES S.ÉPFL.-SA
RUE ST-ETIENNE 6 1800 LAUSANNE TEL. 021-26 75 30 FAX 021-23 75 14

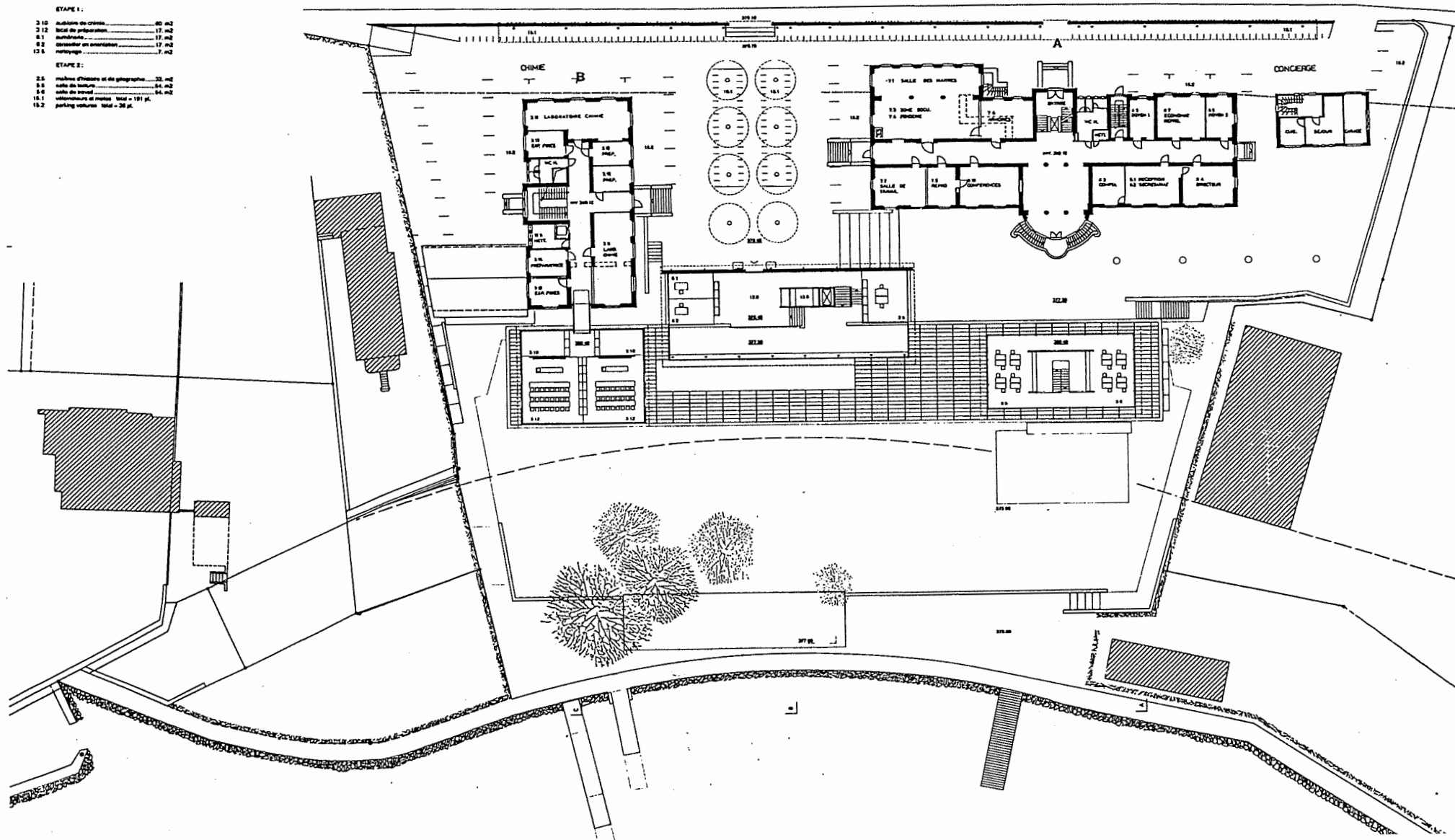
REZ SUPERIEUR 1 : 200 NIV. 380.40 / 378.40

STAGE I:

- | | | |
|------|-----------------------------|-------|
| 3 10 | auditoire de cr me | 60 m2 |
| 3 12 | local de pr paration | 17 m2 |
| 8 1 | surveillance | 17 m2 |
| 8 2 | surveillance en orientation | 17 m2 |
| 13 6 | refr rig ration | 7 m2 |

STAGE 1:

- | | | |
|------|--|---------|
| 2.5 | matériaux d'histoire et de géographie..... | 22. m2 |
| 5.5 | sauf de lecture..... | 64. m2 |
| 5.6 | sauf de travail..... | 64. m2 |
| 15.1 | vêtements et accessoires..... | 191 pf. |
| 15.2 | pour les vêtements..... | 36 pf. |



GYMNASÉ DE CHAMBLANDES
Av. des Deserres 29 1009 Pully

NOM, pr.

plan n° 422/779

ACH. 1 200 m² modif. 23.04.92

Formal: 88 m²

Etat: 20.04.92

Dev:

ENTRE - SOL -1

ETAT DE VAUD

SERVICE DES BATIMENTS

COMMANDE D'AVANT-PROJET POUR L'AGRANDISSEMENT DU GYMNASÉ DE CHAMBLANDES
ETUDE COMPLÉMENTAIRE

8 NOVEMBRE 1988

ARCHITECTES EPFL SA
RUE ST-ETIENNE 5 - 1005 LAUSANNE

TEL. 051-35 75 20 FAX 051-35 75 30

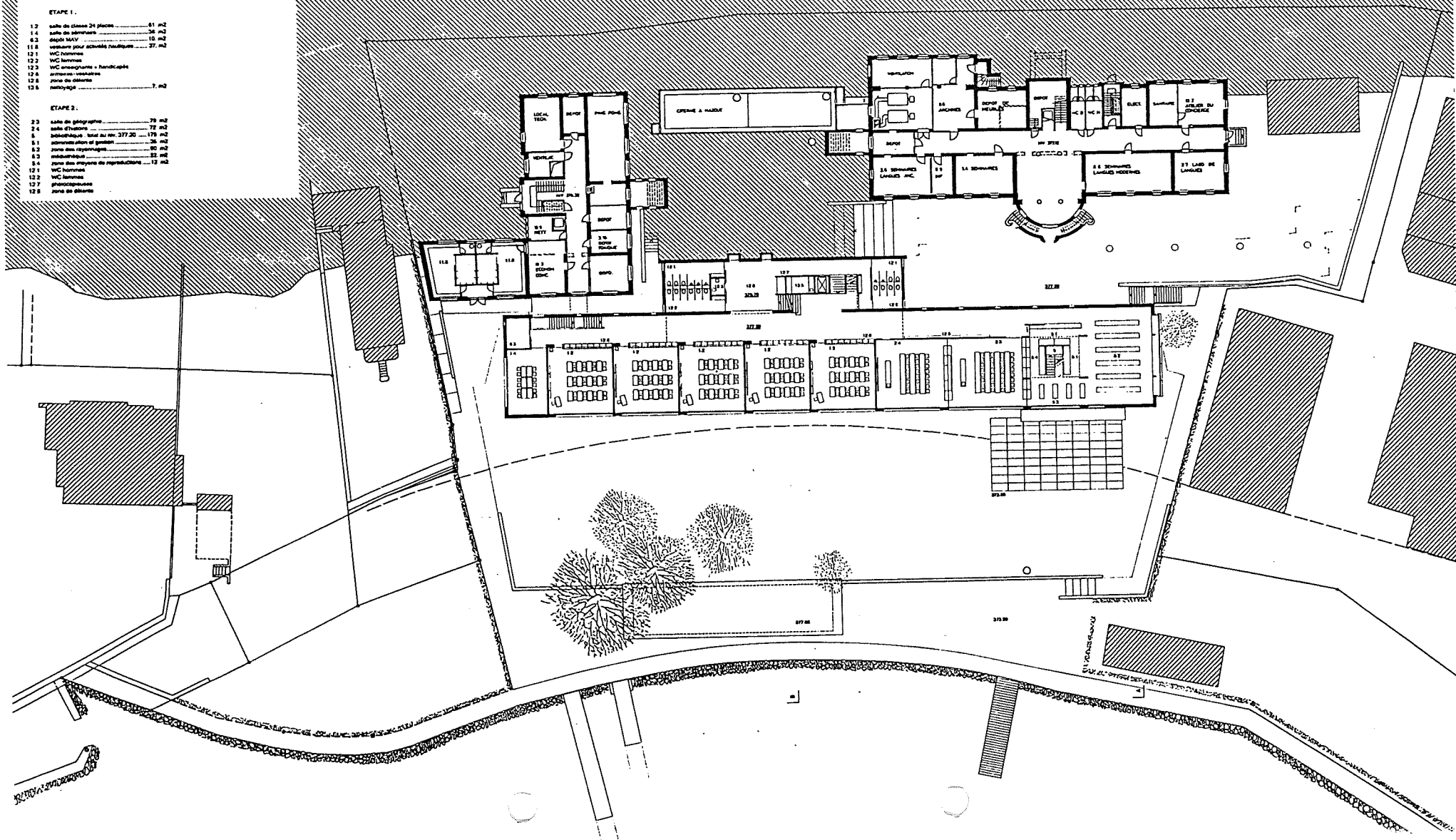
ENTRESOL 1 : 200 m² 377.30 / 375.70

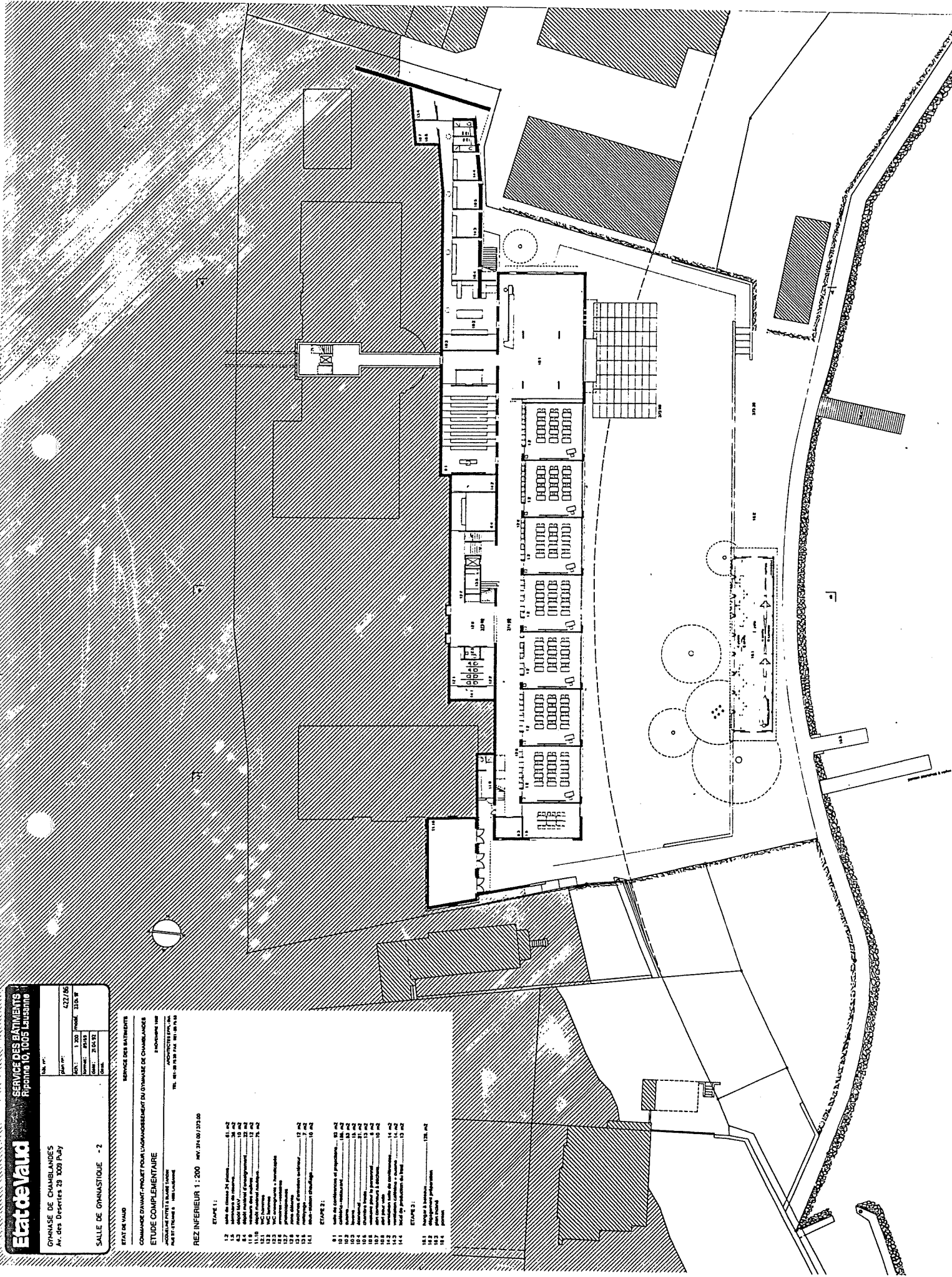
ETAPE 1 :

1.2	salle de classe 24 places	81 m ²
1.4	salle de sport	36 m ²
6.2	départ MATV	10 m ²
11.8	vestiaires pour activités individuelles	270 m ²
12.1	WC hommes	
12.2	WC femmes	
12.3	WC handicapés + handicapés	
12.4	armoire - vestiaires	
12.5	porte de secours	
12.6	matériel	7 m ²

ETAPE 2 :

2.3	salle de géographie	79 m ²
2.4	salle d'histoire	79 m ²
8	laboratoire - total au rev. 377.20	178 m ²
9	administration et gardien	36 m ²
9.2	porte des renseignements	40 m ²
9.3	meuble	22 m ²
9.4	porte des renseignements	12 m ²
12.1	WC hommes	
12.2	WC femmes	
12.3	photocopieur	
12.4	porte de secours	





Etat de Vaud
COMMUNE DE CHAMBLANGES
Av. des Derviers 29 1003 Pully

SERVICE DES BATIMENTS
Riponne 10, 1005 Lausanne

Objet: 4272/05

Parcelle: 1 200 parcelle 235 9'

Commune: CHAMBLANGES

Date: 21-04-02

SALLE DE GYMNASIQUE - 2	
REZ DE VAND	
REZ INTERIEUR 1: 200 m ² 314.00/373.00	
ETAPES 1:	
1.2	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.3	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.4	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.5	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.6	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.7	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.8	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.9	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.10	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.11	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.12	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.13	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.14	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.15	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.16	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.17	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.18	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.19	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.20	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.21	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.22	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.23	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.24	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.25	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.26	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.27	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.28	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.29	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.30	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.31	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.32	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.33	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.34	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.35	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.36	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.37	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.38	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.39	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.40	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.41	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.42	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.43	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.44	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.45	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.46	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.47	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.48	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.49	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.50	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.51	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.52	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.53	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.54	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.55	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.56	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.57	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.58	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.59	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.60	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.61	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.62	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.63	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.64	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.65	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.66	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.67	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.68	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.69	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.70	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.71	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.72	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.73	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.74	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.75	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.76	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.77	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.78	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.79	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.80	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.81	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.82	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.83	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.84	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.85	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.86	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.87	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.88	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.89	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.90	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.91	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.92	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.93	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.94	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.95	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.96	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.97	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.98	sol de classe 24 m ² 51 m ²
1.99	sol de classe 24 m ² 51 m ²
2.00	sol de classe 24 m ² 51 m ²

Etat de Vaud
 SERVICE DES BATIMENTS
 Riponne 10, 1005 Lausanne

GYMNASE DE CHAMBLANDES
 Av. des Deserets 29 1005 Pully

DEL n°:	
Plan n°:	422 / 87
éch.:	1:200 mod.
format:	69/60
date:	28.11.91
dess:	

COUPES A-B-C

ETAT DE VAUD

SERVICE DES BATIMENTS

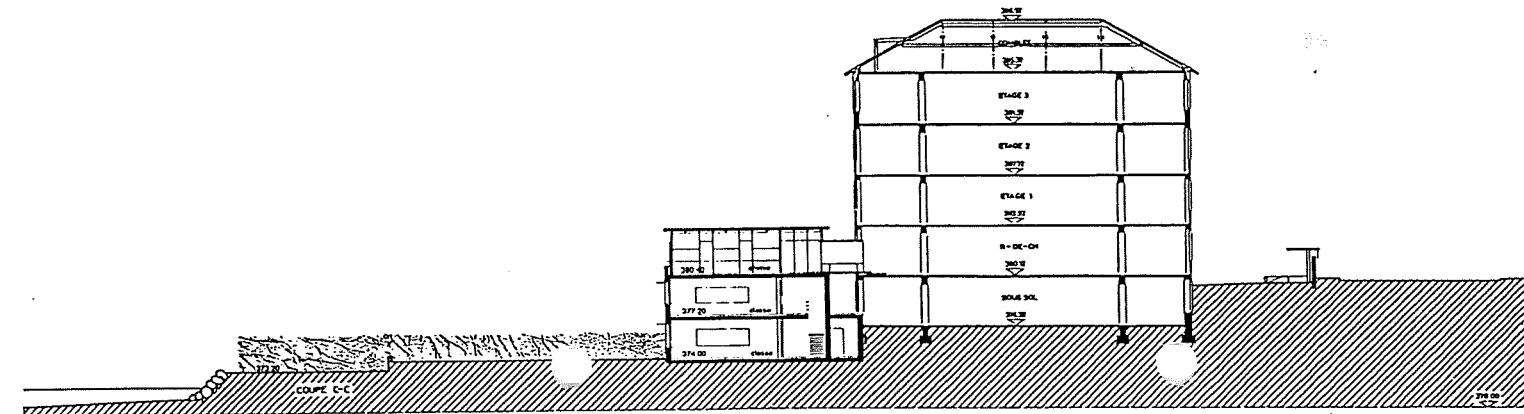
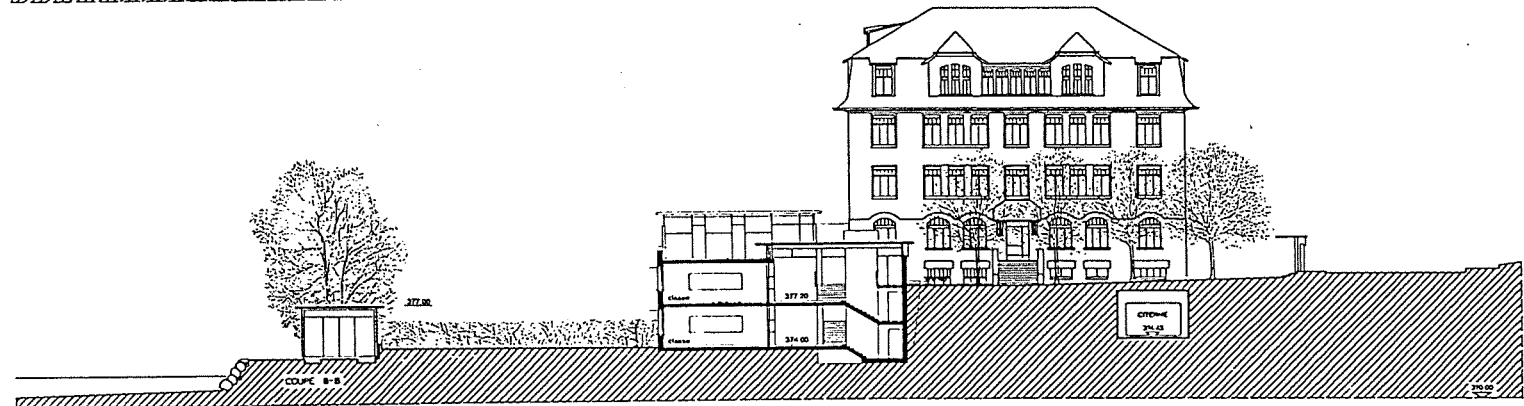
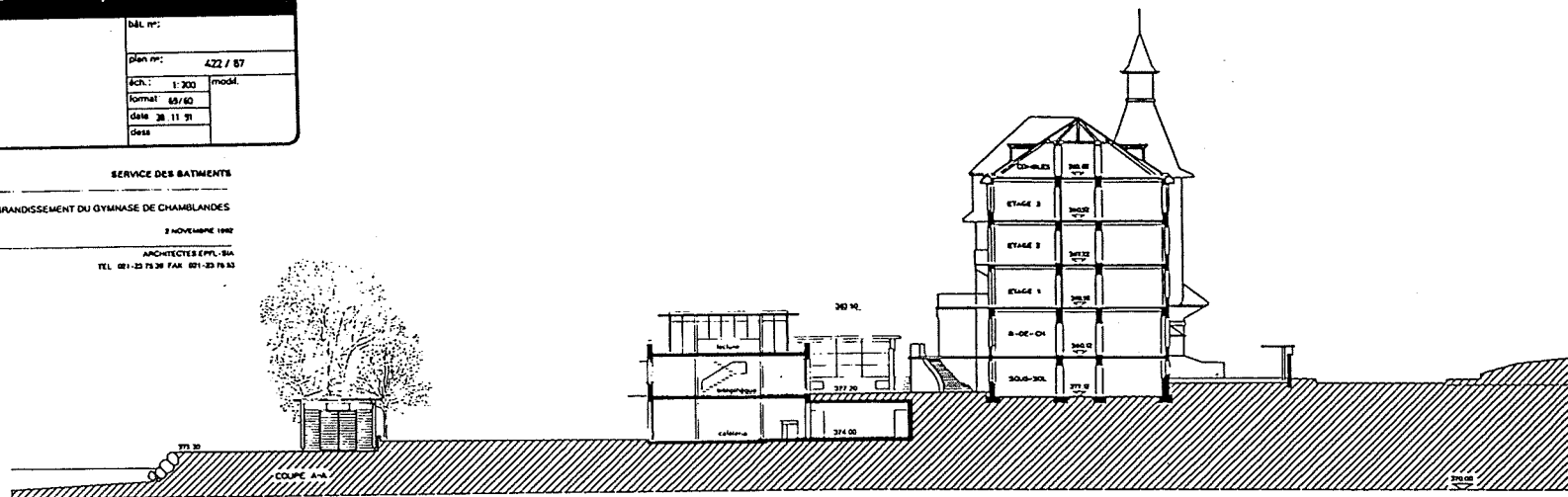
COMMANDE D'AVANT-PROJET POUR L'AGRANDISSEMENT DU GYMNASE DE CHAMBLANDES

2 NOVEMBRE 1992

ETUDE COMPLEMENTAIRE

ARCHITECTES EPTL - SA
 JACQUELINE PITTET & BLAISE TANDON
 RUE ST-ETIENNE 5 1008 LAUSANNE

TEL 021-25 79 39 FAX 021-25 79 53



GYMNASÉ DE CHAMBLANDES
Av. des Desherres 29 1009 Pully

bât. n°:

plan n°:

422 / 89

éch. : 1 : 200

format:

date: 28.11.91

dess.

FACADES OUEST

ETAT DE VAUD

SERVICE DES BATIMENTS

COMMANDE D'AVANT-PROJET POUR L'AGRANDISSEMENT DU GYMNASÉ DE CHAMBLANDES

ETUDE COMPLÉMENTAIRE

8 NOVEMBRE 1991

JACQUELINE PITTEI & BLAISE TANDON
RUE ST-ETIENNE 9 1009 LAUSANNE

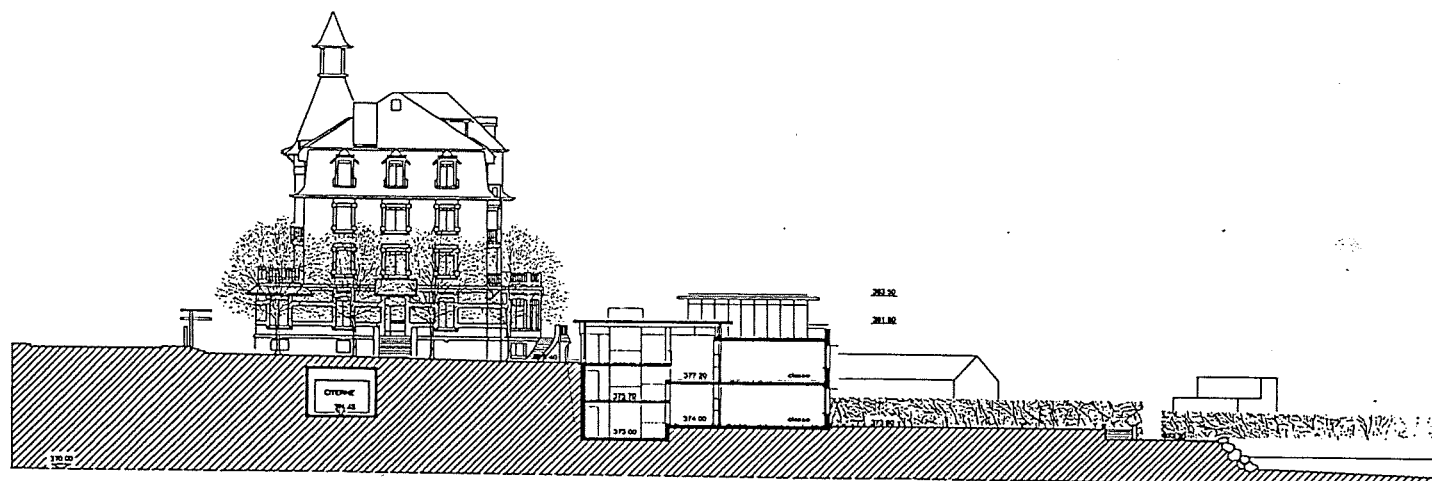
ARCHITECTES EPFL-SIA
TEL. 021-23 79 34 FAX. 021-23 79 52

BAT. B

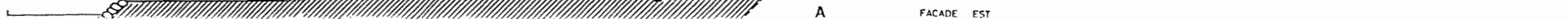


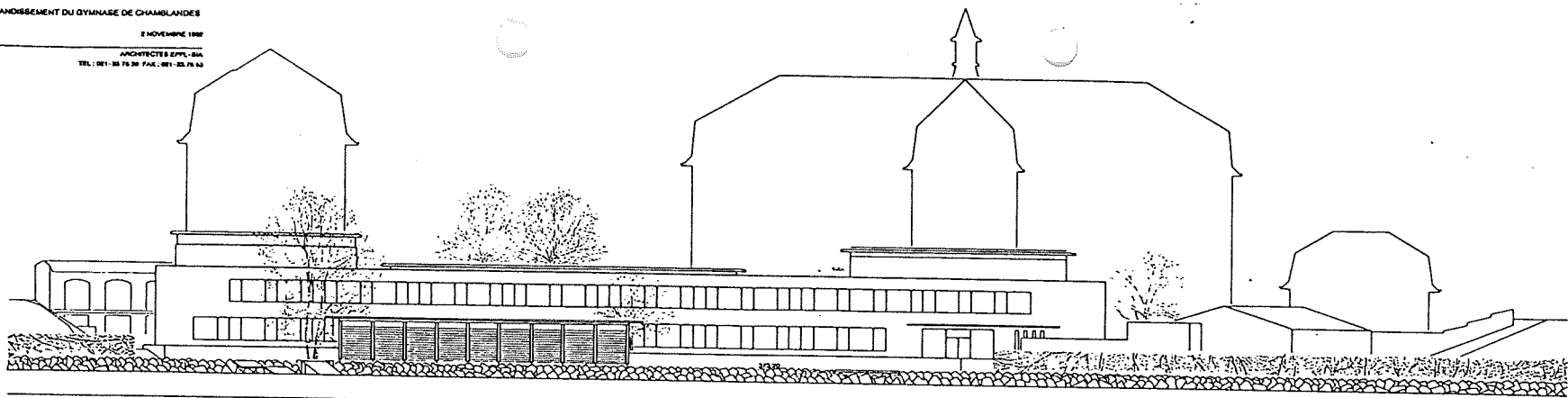
FACADE OUEST

BAT. A

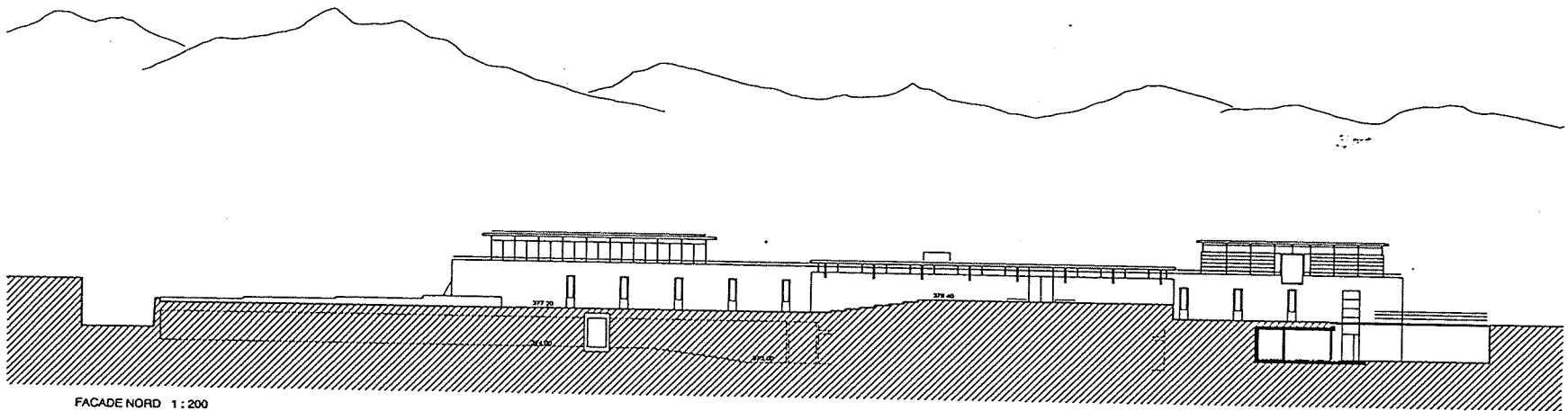


FACADE OUEST

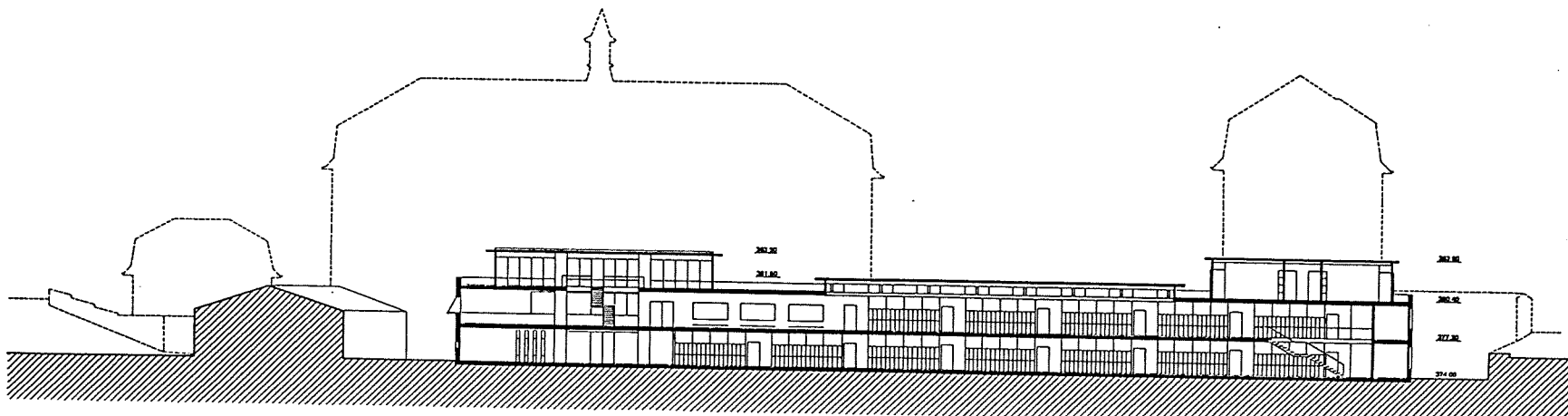


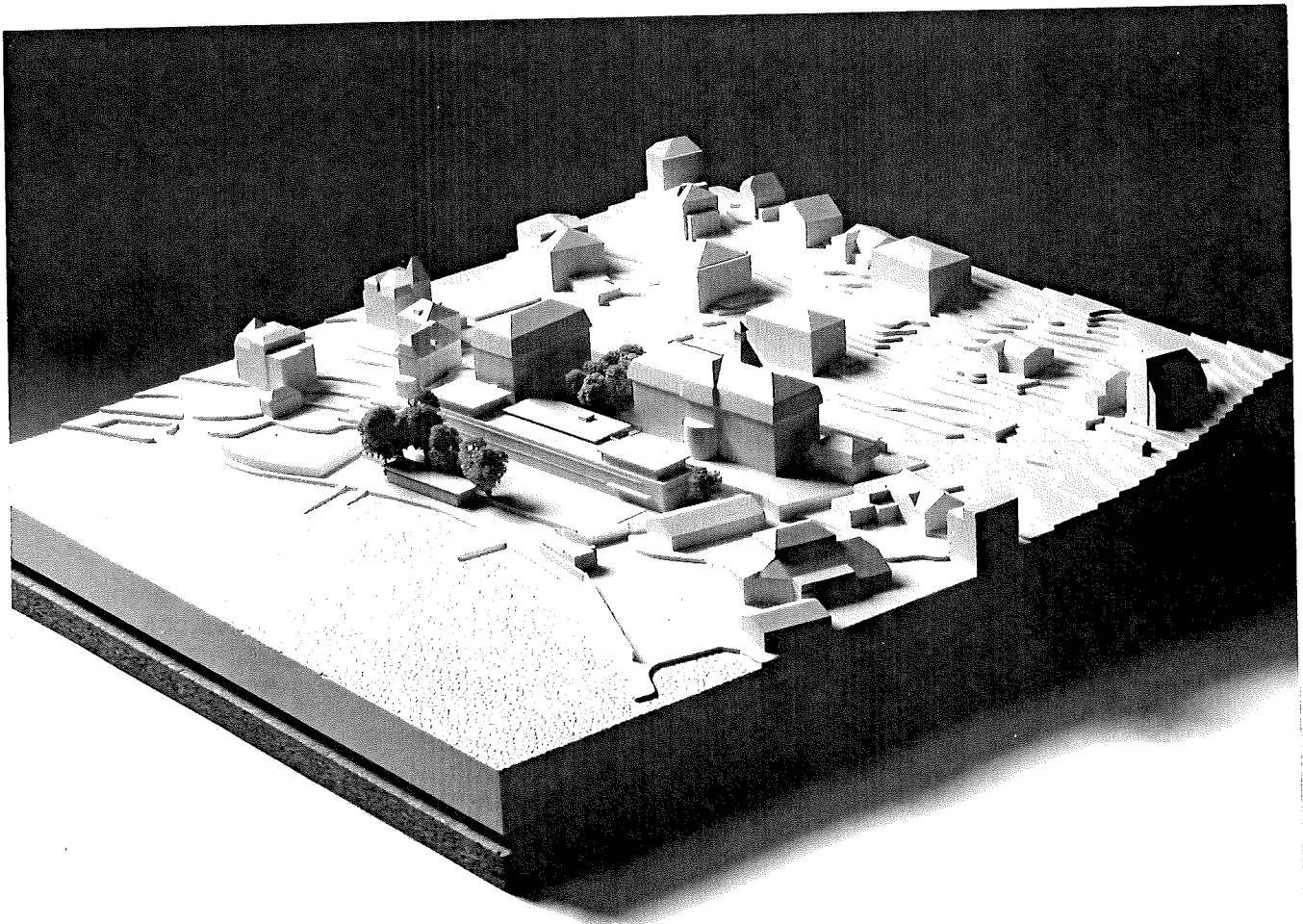
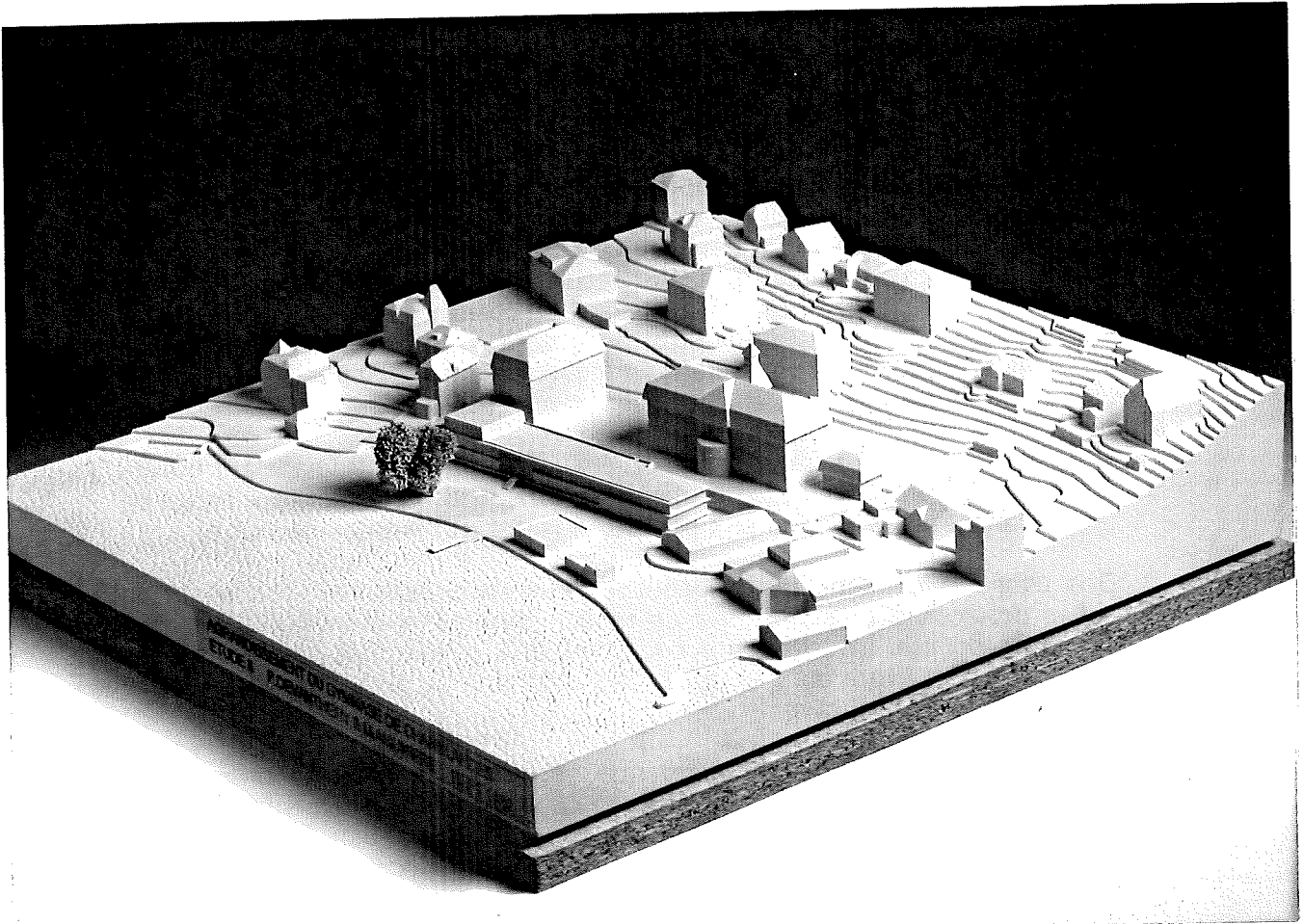


FACADE LAC 1:200



FACADE NORD 1:200





9 . Conclusions

L'étude complémentaire a été salubre aux deux avant-projets qui, dans le cadre de leur différence, ont apporté des modifications permettant d'accentuer leurs qualités et d'atténuer leurs défauts. Le choix peut ainsi s'opérer entre deux projets de très bonne qualité, sans spéculer sur les améliorations éventuelles qui pourraient encore s'envisager à ce stade de l'étude.

Si l'évaluation économique confère un léger avantage au projet Pittet-Tardin, il convient de retenir de cette analyse deux points essentiels :

- Les deux projets se situent à l'intérieur de l'enveloppe financière prévue.
- Elle met en évidence les éléments de construction pouvant faire l'objet de grandes variations de prix par leur quantité et l'éventail de l'offre.

Ces éléments méritent par conséquent d'être minutieusement étudiés et optimisés de façon à s'inscrire dans un rapport qualité/prix respectant l'enveloppe financière admise. L'évaluation économique, telle qu'effectuée selon la méthode par éléments, s'avère donc un guide très utile pour le développement du projet dans sa phase constructive.

L'attitude par rapport au site différencie fortement les deux avant-projets. Le projet Tardin-Pittet réagit au site avec un objet d'accompagnement qui s'adapte à toutes les contraintes, tandis que le projet Devanthéry-Lamunière agit sur le site en le valorisant dans ses caractères les plus spécifiques. D'une part en jouant le contraste avec l'architecture existante pour "ne pas la noyer", au contraire pour la mettre en valeur, d'autre part en reconnaissant l'espace extraordinaire qu'est le lac, par un mur-rideau assimilable à une grande verrière.

Sur le plan de l'organisation intérieure, les deux avant-projets se distinguent sur deux points dont le premier peut se révéler important pour l'évolution du gymnase.

Le projet Pittet-Tardin propose une configuration spatiale relativement différenciée pour chaque niveau, qui a l'avantage d'offrir des espaces "collant" bien au programme, mais l'inconvénient de manquer de souplesse, tandis que le projet Devanthéry-Lamunière propose une configuration identique sur les trois niveaux, qui favorise l'interchangeabilité des fonctions. La capacité d'évolution de ce dernier projet est encore renforcée par la possibilité d'aménager en locaux exploitables la moitié du niveau inférieur traité en vide sanitaire.

En ce qui concerne la cafétéria programmée dans la nouvelle construction, le projet Devanthéry-Lamunière propose une réflexion différente qui a finalement convaincu le groupe d'experts. Le nouveau bâtiment bénéficie déjà de suffisamment d'atouts fonctionnels et relationnels pour ne pas devoir accaparer toute la substance qui anime le bâtiment principal.

L'implantation de la cafétéria dans l'entresol du bâtiment principal, "à mi-hauteur" entre les classes maintenues dans ce bâtiment et les nouvelles classes en contrebas, correspond bien au centre de gravité des deux pôles du gymnase, tout en étant facilement accessible depuis le bâtiment des salles spéciales.

10. Recommandations du groupe d'experts

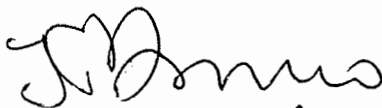
Au terme de ses délibérations, le groupe d'experts reconnaît la qualité du travail effectué et en remercie les architectes et collaborateurs des deux bureaux qui ont participé à l'étude complémentaire.

Sur la base de l'analyse des projets et des considérations mentionnées en conclusion, il recommande au maître de l'ouvrage de confier la suite de l'étude pour l'agrandissement du Gymnase de Chamblandes au bureau d'architecture **Patrick Devanthéry et Inès Lamunière**.

Le Groupe d'experts :

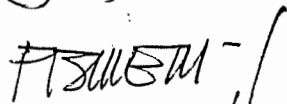
Président

J.-P. DRESCO



Membres

F. BOSCHETTI



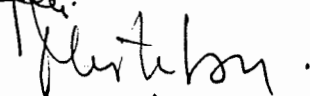
U. BRAUEN



P. FEHLMANN



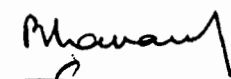
P. MESTELAN



C. AUBERT



P. LAVANCHY



Y. BORBOEN



S. LOUTAN



J.-V. PITTELOUD



Lausanne, le 24 novembre 1992

MANDAT D'ETUDE CONFIE A PLUSIEURS ARCHITECTES POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU GYMNASE DE CHAMBLANDES, A PULLY

REGLEMENT ET PROGRAMME

Lausanne, le 29 avril 1992

1. ORGANISATEUR

La commande est organisée par le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, dans le cadre du crédit accordé pour l'étude du projet général de transformation et d'agrandissement du gymnase de Chamblandes à Pully.

2. BASES JURIDIQUES

Le mandat d'étude, confié à plusieurs architectes, est basé sur le Règlement SIA no 102, édition 1984, article 10, avec exclusion des articles 10.5, 10.8 et 10.10.

La participation à cette commande d'avant-projets implique, pour l'organisateur et les architectes mandatés, la reconnaissance des documents comme base juridique dans l'ordre de priorité suivant :

- Règlement et Programme
- Réponses écrites aux questions posées
- Normes SIA

- 2 -

3. GROUPE D'EXPERTS

Les avant-projets seront évalués par un groupe d'experts composé de MM. :

- Jean-Pierre DRESCO, président, architecte cantonal, Lausanne
- Fonso BOSCHETTI, architecte, Lausanne
- Ueli BRAUEN, architecte, Lausanne
- Pierre FEHLMANN, directeur de l'urbanisme, Pully
- Patrick MESTELAN, architecte, Lausanne
- Claude AUBERT, doyen au gymnase de Chamblandes
- Yann BORBOEN, adjoint, Service d'éducation physique et du sport
- Philippe LAVANCHY, directeur du gymnase de Chamblandes
- Serge LOUTAN, adjoint au directeur de l'enseignement secondaire
- Jacques-Victor PITTELOUD, architecte, Service des bâtiments

4. ARCHITECTES INVITES

- Patrick DEVANTHERY et Inès LAMUNIERE, Lausanne et Carouge
- Catherine et Olivier HENCHOZ, Nyon
- Luca MERLINI, Pully
- Jacqueline PITTET et Blaise TARDIN, Lausanne
- Association d'architectes Hans SCHAFFNER, Renens et Fritz SCHLUP, Le Mont
- José-Louis TRUAN, Lausanne

Collaboration d'ingénieurs et de spécialistes

Les architectes sont libres de recourir à la collaboration d'ingénieurs et de spécialistes, à leur propre charge et sans que l'organisateur soit engagé en aucune manière vis-à-vis d'eux.

5. HONORAIRES

Un montant forfaitaire de Fr. 25'000.- est alloué à chaque architecte remettant son avant-projet et sa maquette selon le programme défini et dans les délais fixés.

6. CALENDRIER ET DELAIS

1) Remise du règlement-programme et de tous les documents	6 mai 1992
2) Séance avec les mandataires et visite du gymnase de Chamblandes	19 mai 1992
3) Délai pour les questions écrites	27 mai 1992
4) Réponses aux mandataires	début juin 1992
5) Rendu des avant-projets à l'adresse de l'organisateur	21 août 1992
6) Rendu de la maquette	31 août 1992
7) Présentation des avant-projets à la commission d'experts (une demi-heure à disposition de chaque mandataire)	2-4 septembre 1992
8) Publication des résultats	mi-septembre 1992
9) Exposition publique	dès mi-septembre 1992

7. DOCUMENTS REMIS

- Plan partiel d'affectation "SOUS LES DESERTES", avec les oppositions et observations formulées de la mise à l'enquête du PPA
- Plan de situation, éch. 1:500, contrecalque
- Projet de transformation des bâtiments existants, éch. 1:200 :
 - . niveau entresol -2, contrecalque
 - . niveau entresol -1, contrecalque
 - . niveau rez-de-chaussée, contrecalque
 - . niveau 1er étage, contrecalque
 - . niveau 2ème étage, contrecalque
 - . niveau 3ème étage, contrecalque
 - . niveau combles, contrecalque
 - . niveau toitures, contrecalque
 - . coupes A-A, B-B, C-C, contrecalque
 - . façades Nord + Sud + Est, contrecalque
 - . façades Ouest, contrecalque

8. DOCUMENTS DEMANDES

- Plan de situation, éch. 1:500, établi sur le contrecalque remis aux architectes; ce plan comportera l'implantation des constructions projetées, les aménagements extérieurs tels qu'accès piétons et routiers, les places de parc à voitures, ainsi que les principales cotes de niveaux (toitures, terrasses et places).
- Les plans de tous les niveaux, échelle 1:200, établis sur la base des contrecalques du projet de transformation des bât. maintenus.
- Toutes les coupes, échelle 1:200, nécessaires à la compréhension des volumes projetés.
- Toutes les élévations, échelle 1:200, nécessaires à la compréhension des volumes projetés.
- Une planche explicative peut être présentée par les architectes.
- Une maquette, échelle 1:500, établie sur le fond de maquette remis aux architectes.
- Les calculs du cube de construction et de la surface de plancher, suivant la recommandation SIA 416. Les calculs sont à présenter au format A4, accompagnés du mode de calcul sous forme de schémas cotés aisément vérifiables.

9. PRESENTATION DES DOCUMENTS

Les plans seront présentés sur support papier; ils seront dessinés au trait noir sur fond blanc. De la couleur pourra être utilisée pour la planche explicative. Les plans seront de format A1 et remis en porte-feuilles.

La maquette sera rendue en blanc, l'essentiel des aménagements extérieurs doit y paraître.

10. POURSUITE DES ETUDES

La poursuite des études dépendra de la décision du Conseil d'Etat et de l'octroi d'un crédit complémentaire par le Grand Conseil.

L'organisateur se réserve le droit d'associer plusieurs architectes pour la suite du mandat.

En cas de poursuite de l'étude, le montant forfaitaire versé pour cette commande sera considéré comme acompte sur le total des honoraires.

PROGRAMME

11. OBJET DU MANDAT D'ETUDE

Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet de développement du gymnase de Chamblandes qui comprend les trois opérations suivantes:

- A) réalisation de 2 salles de gymnastique, au nord de la RC 777c;
- B) construction de nouveaux locaux en liaison directe avec les bâtiments existants;
- C) transformation partielle des bâtiments existants.

Le présent mandat d'étude concerne précisément l'opération B), c'est-à-dire la construction de nouveaux locaux en annexe aux bâtiments existants.

Le périmètre à disposition (périmètre A du PPA) est également indiqué sur le plan de situation ainsi que sur les plans à l'échelle 1:200. Bien qu'elle ne soit pas mentionnée comme bâtiment à maintenir dans le PPA, la maison du concierge, située à l'est du Lycée, doit être maintenue. La surface constructible prévue par le PPA à cet endroit est réservée pour une extension ultérieure.

Enfin, l'actuelle salle de gymnastique, figurant comme nouvelle construction dans le PPA, peut être soit transformée en locaux figurant sous point 16, soit démolie pour faire place à une nouvelle construction. Cependant le groupe d'élèves souhaite vivement le maintien de cette construction dans un souci d'économie générale.

12. DISPOSITIONS LEGALES

Seront respectés :

- la limite des constructions le long de la RC 777c, tel que figurant sur le plan de situation et les plans à l'échelle 1:200.
- le plan partiel d'affectation "Sous les Désertes" et son règlement.

De plus, il y a lieu de tenir compte des remarques suivantes, formulées par la section des monuments historiques :

"Le bâtiment principal de l'ancien Lycée Jaccard présente un intérêt architectural certain.

L'implantation d'une zone de construction basse au sud du même édifice risque de porter préjudice au caractère de celui-ci en modifiant les rapports et les proportions du rez et des étages.

A l'est du périmètre du PPA se situe un bâtiment sur la parcelle 822, ayant reçu la note *3* lors du recensement de la Commune de Pully et figurant à l'inventaire. Le traitement des constructions situées en bordure de la parcelle 822 devra faire l'objet de la plus grande attention pour ne pas porter atteinte au bâtiment mis à l'inventaire."

13. ETAPES DE REALISATION

Les impératifs économiques et les durées de construction ont conduit à une planification détaillée des opérations qui se répartissent en trois étapes de construction numérotées 2, 3 et 4 par rapport à l'ensemble du projet (étape 1 : salles de gymn au nord), selon la répartition indiquée dans le point 16 "Programme détaillé des locaux et aménagements requis."

Ces étapes ne peuvent en aucun cas être interverties.

14. CONTRAINTES PARTICULIERES

- les constructions doivent pouvoir se réaliser en maintenant l'exploitation du gymnase. Cette exigence ne concerne pas la salle de gymnastique remplacée par les deux nouvelles salles implantées au nord de la RCC 777c.
- les places de parc pour automobiles sont, dans la mesure du possible, aménagées en surface.

15. CRITERES D'APPRECIATION

Les avant-projets seront évalués selon les critères généralement admis par rapport au site et à l'architecture.

En plus de ces critères, le groupe d'experts met en évidence les critères particuliers suivants :

- adaptation au fonctionnement du gymnase et à son exploitation pendant les travaux;
- économie générale de la construction
- rationalité de la construction.

16. PROGRAMME DETAILLE DES LOCAUX ET AMENAGEMENTS REQUIS

No	Locaux	Surf. m ²	Nombre	Remarques
	(ETAPE 1 : salles de gymnastique)			
	ETAPE 2 :			
<u>1</u>	<u>Agrandissement sud, salles de classes et séminaires</u>			
1.2.	Salles de 24 places environ	60	12	
1.4.	Séminaire	30-40	1	
1.5.	Séminaire de réserve	25-30	1	
<u>3</u>	<u>Salles de sciences</u>			
3.10	Auditoire de chimie, 24 places	60-70	2	En liaison directe avec le rez. du bâtiment des salles de sciences
3.12	Local de préparation	12-18	2	En liaison directe avec l'auditoire 3.10 équiper avec chapelle
<u>6</u>	<u>Petits locaux</u>			
6.1	Aumônerie	12-20	1	
6.2	Conseiller en orientation	12-20	1	
6.3	Dépôts MAV	6- 8	2	Près des salles de classes 1.2
6.4	Dépôt de matériel d'enseignement	15-20	1	

No	Locaux	Surf. m ²	Nombre	Remarques
<u>11</u>	<u>Locaux pour activités nautiques</u>			Accès depuis l'extérieur indép. des locaux scolaires
11.8	Vestiaires pour activités nautiques	20	2	
	Douches	20	2	
11.9	Vestiaire des maîtres y.c. douche + WC.	12	1	
11.10	Dépôt matériel nautique	70	1	Accès facile depuis l'extérieur. Dépôt pour 25 planches à voiles, 20 kayaks long. 4.00 m, combinaisons pour planches à voiles, gilets de sauvetage. Peut être prévu dans la partie restante de la salle de musculation actuelle.
<u>12</u>	<u>Sanitaires, vestiaires et dégagements</u>			
12.1	Hommes, WC + urinoirs		5	A répartir sur chaque étage, 1 lavabo par groupe de WC.
12.2	Femmes WC		10	
12.3	Enseignants WC + lavabo		1	
12.4	Enseignants WC + lavabo		1	
12.6	Vestiaires pour 300 élèves		300	Armoires individuelles pour casque, penderie et matériel personnel, dim. 35/42/90.
12.7	Zone des photocopieuses			
12.8	Zone de détente avec sièges			

No	Locaux	Surf. m ²	Nombre	Remarques
<u>13</u>	<u>Conciergerie</u>			
13.4	Dépôt pour machines d'entretien extérieur	12-15	1	Accès depuis l'extérieur, peut être combiné avec 11.9.
13.5	Locaux de machines et matériel de nettoyage			1 local par étage.
<u>14</u>	<u>Locaux techniques</u>			
14.1	Sous-station de chauffage	10	1	Alimentée par la chaufferie existante.

No	Locaux	Surf. m ²	Nombre	Remarques
ETAPE 3				
<u>2</u>	<u>Salles spéciales non bruyantes</u>			
2.3	Salle de géographie	80	1	Avec armoires et dégagement pour collections. Proche du hall pour expos.
2.4	Salle d'histoire	70	1	
2.5	Bureau des maîtres d'histoire et de géographie	25-30	1	
<u>5</u>	<u>Bibliothèque et centre de documentation</u>			Position centrale par rapport à l'ensemble du gymnase.
5.1	Administration et gestion	40	1	2 places de travail, consultation par les élèves, fichier, liaison visuelle avec 5.2, 5.3 et 5.4.
5.2	Zone des rayonnages	80	1	600 m' de rayons, H. des étagères max 160.
5.3	Médiathèque	15	1	Vidéo-cassettes, disques, diapositives et autres documents.
5.4	Zone des moyens de reproductions	10	1	Photocopies, ordinateur et imprimante.
5.5	Salle de lecture	50	1	Travail individuel, dans zone tranquille.
5.6	Salle de travail	50	1	

No	Locaux	Surf. m ²	Nombre	Remarques
<u>9</u>	<u>Locaux communs pour l'enseignement</u>			
9.1	Salle de conférences et de projections 100 pl.	80	1	Position centrale, équipée en MAV avec gradins.
<u>10</u>	<u>Cafétéria - Réfectoire</u>			
10.1	Cafétéria - Restaurant self-service 150 places	180	1	Position centrale
10.2	Cuisine	55	1	Facilement accessible par camionnette pour les fournisseurs.
10.3	Laverie	15	1	
10.4	Economat	20	1	
10.5	Chambre froide	12	1	
10.6	Vestiaires pour le personnel	7	2	1 WC-hommes + douche + armoires-vest. 1 WC-femmes + douche + armoires-vest.
10.7	Abri pour conteneurs à déchets	10	1	Pour 2 conteneurs.
10.8	Abri pour vide			
<u>12</u>	<u>Sanitaires, vestiaires et dégagements</u>			
12.1	Hommes, WC + urinoirs		2	A répartir sur chaque étage, 1 lavabo par groupe de WC.
12.2	Femmes WC		4	
12.6	Vestiaires			Prévoir zone de vestiaires ouverts à l'entrée du centre de documentation 5 et à l'entrée de la cafétéria 10.

No	Locaux	Surf. m ²	Nombre	Remarques
12.7	Zone de photocopieuses			
12.8	Zone de détente avec sièges			
<u>13</u>	<u>Conciergerie</u>			
13.5	Locaux de matériel et machines de nettoyage		2	1 par étage.
<u>14</u>	<u>Locaux et équipements techniques</u>			
14.1	Sous-station de chauffage	10	1	Alimentée par la chaufferie existante.
14.2	Local de ventilation pour la salle de conférences 2.1 - 2.2	15	1	
14.3	Local de ventilation pour la cafétéria + cuisine	15	1	
14.4	Local pour la production du froid	14	1	En liaison avec 10.6.
<u>15</u>	<u>Places de stationnement</u>			
15.1	Véломoteurs et motos		180	Dont 100 abritées.
15.2	Voitures		36	Parking extérieur.

No	Locaux	Surf. m ²	Nombre	Remarques
ETAPE 4				
<u>16</u>	<u>Aménagements pour les activités nautiques</u>			
16.1	Hangar à bateaux pour : 1 bateau à moteur, 4.20/1.50 5 yoles, 4 rames, long. 12.0 10 skiffs long. 8.0 6 canoës long. 5.0	150	1	Au bord du lac, en dehors du périmètre du PPA. H. min. 3.50 m. Prévoir emplacement pour les rames.
16.2	Dégagement devant le hangar à bateaux			Long. min. 15.0, permettant la préparation
16.3	Plan incliné, larg. environ 2.00 m			Pour la mise à l'eau de bateau à moteur, des canoës et des kayaks.
14.4	Ponton, long. 10-12m, larg. 2.80 m			Pour la mise à l'eau des yoles et skiffs.

MANDAT D'ETUDE GYMNASE DE CHAMBLANDES A PULLY REPONSES AUX QUESTIONS

Q. 1 - Point 6 : Les vacances des métiers de la construction finissent le 21 août, ce qui correspond à la date prévue pour la remise de l'avant-projet. Peut-on renvoyer d'une semaine cette date, afin de ne pas entrer trop en conflit avec la reprise des bureaux ?

R. 1 - Point 6 : Non.

Q. 2 - Point 7 : Les indications des plans remis sont-elles toutes strictement à respecter ? :

- dans le cas des locaux disponibles, locaux techniques, etc. ?*
- peut-on échanger des locaux avec le programme des nouvelles constructions ?*

R. 2 - Point 7 : Non, dans le cas des locaux techniques.
Les locaux "disponibles" sur les plans remis ne sont pas disponibles pour le programme d'agrandissement.
Oui, il est possible d'échanger des locaux, mais avec justification, sans mettre en question l'unité pédagogique et de fonctionnement.

Q. 3 - Point 12 : *Peut-on disposer du règlement du PPA "Sous les Désertes" ?*

La réduction du PPA ne permet pas d'avoir une bonne précision des limites des zones, etc : quelle est la marge de tolérance au 1:200 ?

Le PPA prévoit une zone constructible d'altitude 380.12m autour des bâtiments existants : doit-on respecter impérativement les limites des affectations sous ce même gabarit, comme par exemple "garage et zone de nouvelles constructions ?"

R. 3 - Point 12 : Le règlement du PPA "sous les Désertes" vous a été transmis par courrier du 4 juin 1992.

Les plans du PPA sont consultables à plus grande échelle, à la Direction de l'urbanisme, chemin de la Damataire 13, à PULLY.

En ce qui concerne la zone constructible d'altitude 380.12 m, voir réponse sous 2-point 7.

Q. 4 - Point 13 : *Les étapes 2 et 3 sont-elles consécutives ?*

R. 4 - Point 13 : Oui.

Q. 5 - Point 14 : *La démolition du bâtiment provisoire de salles de classe au sud de la parcelle intervient à quel moment par rapport aux étapes indiquées ?*

R. 5 - Point 14 : Dès la mise en service des nouvelles salles de classe et celles de sciences.

Q. 6 - Point 16 : *Tout en respectant le programme prévu dans l'étape 2, peut-on concevoir conjointement certaines fonctions prévues en étape 3 ?*

R. 6 - Point 16 : Concevoir oui, à condition que tous les locaux et aménagements prévus en étape 3 puissent se réaliser indépendamment de l'étape 2.

plan partiel d'affectation
" SOUS LES DESERTES "
ADDENDA

Dossier présenté par:

Approuvé par la Municipalité de Pully
dans sa séance du:

Transmis à la Municipalité le:

Le Directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement:

Adopté par le Conseil Communal de Pully
dans sa séance du:

Le Président:

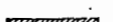
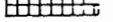
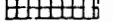
Le Secrétaire:

Approuvé par le Conseil d'Etat du canton de Vaud
dans sa séance du:

l'atteste, le Chancelier:

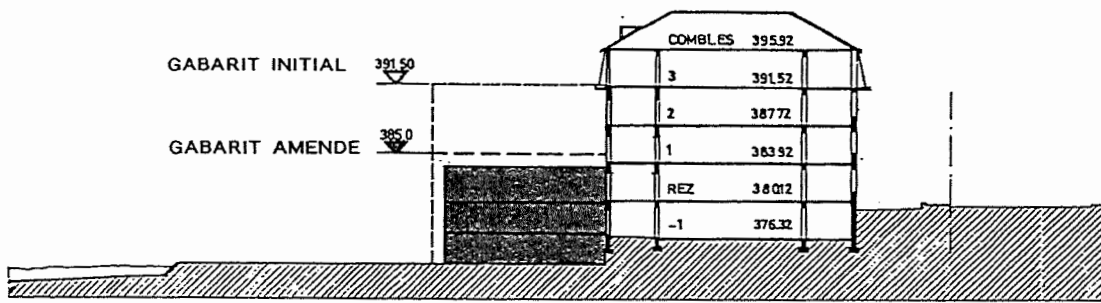


LEGEYDE

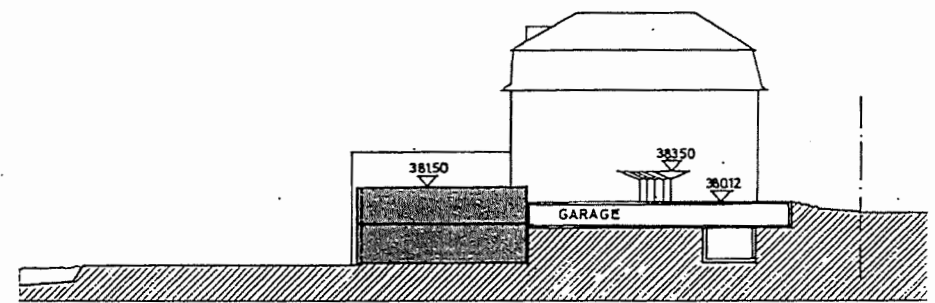
-  Périmètre du plan partiel d'affectation PPA
-  Périmètre secteur **A**
-  Périmètre secteur **B**
-  Périmètre secteur **C**
-  Constructions existantes
-  Constructions à démolir
-  Périmètre d'implantation des nouvelles constructions
-  Périmètre d'agrandissement secteur **B**
-  Nouvelles constructions
-  Zone de construction d'un garage avec dalle toiture accessible
-  Zone de construction d'un garage avec dalle toiture aménagée en jardin
-  Hauteur maximum 2.00 m. des le terrain naturel
-  Passage couvert
-  Zone de verdure
-  Arbres existants à conserver
-  Arbres à planter
-  Arbres à abattre
-  Passage piétons figure à titre indicatif
-  Altitude maximum des constructions
-  Surface constructible en m²
-  Limites des constructions maintenues
-  Limites des constructions radcées
-  Limites des constructions en cours de légalisation



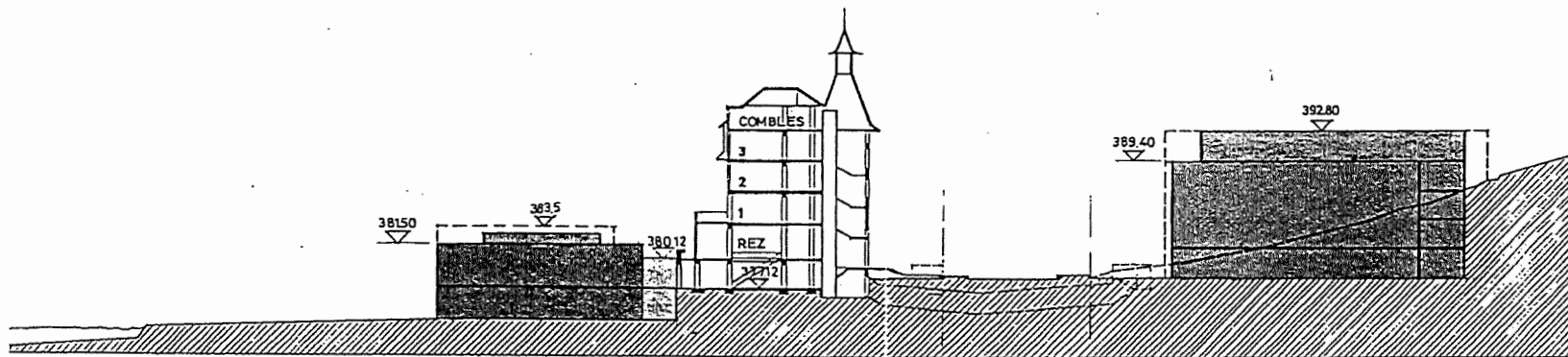
PLAN DE SITUATION



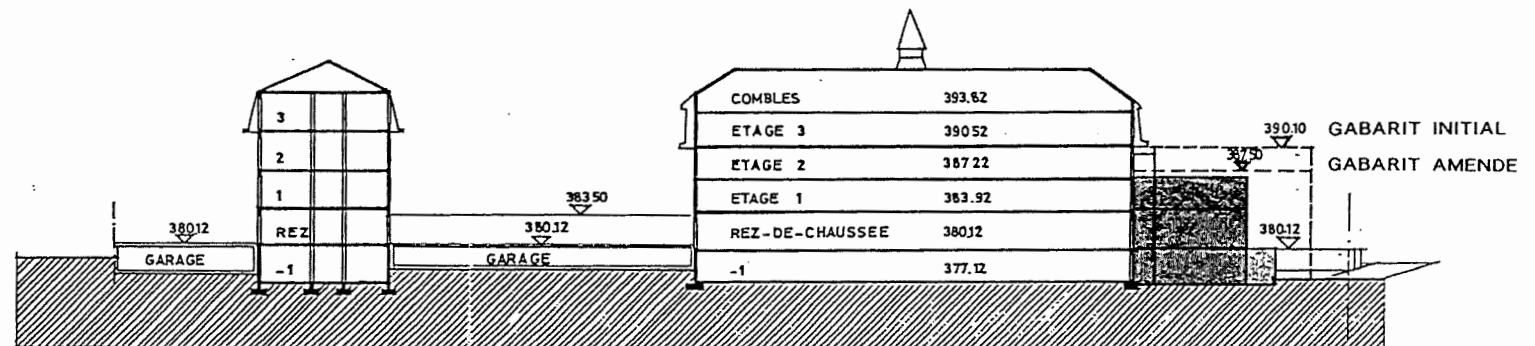
COUPE A-A



COUPE B-B



COUPE C-C



COUPE D-D

R E G L E M E N T

I. DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Les périmètres du plan partiel d'affectation (P.P.A.) sont définis par les liserés bleus portés sur le plan de situation.

Article 2 : Le plan partiel d'affectation est divisé en trois secteurs, soit :

- le secteur A, délimité par un liseré rouge,
- le secteur B, délimité par un liseré jaune,
- le secteur C, délimité par un liseré orange.

Article 3 : Les secteurs A et C sont réservés à la construction et à l'exploitation de bâtiments et d'équipements d'intérêt public destinés principalement :

- à l'enseignement;
- à des installations sportives : salles de gymnastique, terrain d'athlétisme et de jeux;
- à des locaux et aménagements annexes : garages-parcs, places de stationnement;
- aux services publics : station électrique de transformation et autres édifices techniques.

Article 4 : Le secteur B est réservé à la construction de bâtiments et d'aménagements destinés à l'artisanat et aux activités découlant des sports et loisirs nautiques tels que :

- chantier naval,
- locaux de réparation et d'entreposage de bateaux,
- places d'entreposage à ciel ouvert.

Sont en outre autorisés :

- des bureaux, des surfaces de vente et d'expositions
- des logements.

Article 5 : En application des articles 43 et 44 de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 (OPB) les degrés de sensibilités suivants sont attribués à chaque secteur du plan

- secteurs A et C : degré de sensibilité II
- secteur B : degré de sensibilité III

II. DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AU SECTEUR A

A) Bâtiments existants

Article 6 : Les bâtiments existants peuvent être maintenus, transformés ou agrandis selon les articles 8 à 10 ci-après.

Article 7 : En cas de destruction fortuite et partielle des bâtiments, notamment de leur toiture, la reconstruction pourra prévoir, à l'intérieur du gabarit actuel, 3 étages sur rez-de-chaussée et un étage supplémentaire en attique. Dans cette éventualité, les toitures seront plates ou à faible pente.

Article 8 : En cas de démolition volontaire et complète des bâtiments, les constructions nouvelles devront faire l'objet d'un plan partiel d'affectation modifié.

B) Constructions nouvelles

Article 9 : Les bâtiments nouveaux sont construits à l'intérieur des périmètres d'implantation et des gabarits fixés par le plan de situation et les élévations.

Article 10 : L'ordre contigu est autorisé entre constructions nouvelles et existantes, d'une part, et entre constructions nouvelles d'autre part.

Article 11 : Les niveaux des dalles de toiture des bâtiments, de leurs annexes et des terrasses aménagées n'excèdent pas les cotes d'altitude respectives fixées par le plan. Font exception à cette règle

- les parapets, garde-corps et autres murs d'une hauteur maximum de 1.00 m. au-dessus de la dalle ou du sol aménagé;
- les superstructures à fonction technique : machinerie ou trémie d'ascenseurs, ventilation mécanique, canaux de fumée, etc.

Article 12 : La hauteur des façades et des murs de soutènement implantés en limite de la parcelle No 822 ne peut excéder 2 m. au point le plus haut, mesuré à l'aplomb, dès le terrain naturel.

Les façades et murs de soutènement d'une hauteur plus grande sont implantés à une distance minimum de 5.00 m. de la limite de propriété.

III. DISPOSITIONS APPLICABLES AU SECTEUR B

Article 13 : Les constructions existantes peuvent être maintenues, transformées, démolies ou partiellement démolies.

La création d'ouvertures dans les pans des toits, telles que lucarnes, châssis vitrés, ou verrières peuvent être réalisées à la condition que par leur forme, leur emplacement et leurs matériaux elles s'intègrent de façon esthétiquement satisfaisante dans le volume de la toiture.

A la condition qu'elles ne modifient pas de façon sensible le volume et le gabarit des bâtiments, les transformations, reconstructions intérieures et les changements d'affectation sont autorisés, notamment en vue de la création de logements ou de bureaux, à l'exclusion d'activités artisanales autres que celles prévues à l'article 4.

Article 14 : La construction d'une annexe, en façade Est du bâtiment principal est autorisée dans le périmètre d'implantation figurant sur le plan. Elle est toutefois subordonnée à la démolition préalable du hangar existant dans la partie Sud-Est du périmètre B.

Article 15 : La hauteur au faite de l'annexe autorisée en vertu de l'art. 14 est limitée à 6.50 m. et celle de la corniche à 4.50 m.. Cette hauteur est calculée dans l'axe de la plus grande façade, dès le niveau du terrain existant.

Article 16 : Dans la zone située entre le bâtiment principal et la limite ouest, la construction d'une dépendance est autorisée aux conditions suivantes :

- la surface bâtie est limitée à 180 m²;
- la longueur de sa plus grande façade n'excèdera pas 20.00 m.
- la hauteur moyenne de la corniche ne sera pas supérieure à 3.00 m..

Article 17 : La construction de la dépendance prévue à l'art. 16 respecte, en principe, les conditions suivantes :

- l'implantation observe un retrait minimum de 1.50 m. par rapport aux limites de propriété;
- dans le cas d'une implantation à moins de 3.00 m. d'une limite, la plantation d'un rideau de verdure entre façade et limite est exécutée par le maître de l'ouvrage.

En cas d'accord écrit du propriétaire voisin directement concerné, la Municipalité peut renoncer à tout ou partie des conditions qui précèdent.

Article 18 : Le caractère architectural de l'annexe et de la dépendance prévues aux art. 14 et 16 sera harmonisé avec celui du bâtiment principal existant.

La Municipalité peut prescrire à cet égard, des conditions spéciales d'exécution notamment en ce qui concerne la forme et la pente des toitures, l'aspect des façades et le choix des matériaux.

Article 19 : Les espaces libres entre bâtiments et dépendances peuvent être aménagés en dépôts de bateaux et de matériaux à ciel ouvert.

L'installation de treuils, palans et autres engins nécessaires à l'exploitation du chantier naval est autorisée.

Article 20 : ~~L'installation de moteurs et de machines fixes n'est autorisée que dans le bâtiment principal et son annexe.~~

Article 20 : L'usage de moteurs et de machines est autorisé pour autant (Nouveau) que les émissions sonores qui en découlent restent comprises dans les valeurs limites d'émissions d'une zone de degré de sensibilité III, au sens de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit.

Article 21 : En cas de démolition des bâtiments et de cessation des activités du chantier naval, les constructions nouvelles feront l'objet d'un plan partiel d'affectation particulier applicable aux parcelles Nos 811, 812 et 2216. Le coefficient d'utilisation du sol (C.U.S.) sera équivalent à celui de la zone de construction de moyenne densité.

IV. DISPOSITIONS APPLICABLES AU SECTEUR C

Article 22 : Le bâtiment nouveau à construire dans ce secteur s'inscrit dans le périmètre d'implantation et les gabarits fixés par le plan de situation et les coupes.

Article 23 : Les niveaux de la dalle de toiture et de la terrasse n'excèdent pas les cotes d'altitude fixées par le plan. Font exception

- les parapets, garde-corps et autres murs d'une hauteur maximum de 1.00 m. au-dessus de la dalle;
- les superstructures à fonction technique : machinerie ou trémie d'ascenseurs, ventilation mécanique, canaux de fumée, etc.

V. AMENAGEMENTS EXTERIEURS DES SECTEURS A ET C

Article 24 : Les aménagements extérieurs figurent sur le plan à titre indicatif. Il feront l'objet d'un plan détaillé lors de l'enquête publique de la construction.

Article 25 : Les préaux et les terrains de jeux seront aménagés à une distance de 3.00 m. au minimum des limites de propriétés voisines.

Article 26 : La Municipalité peut, avec l'accord du Département des Travaux publics, de l'aménagement et des transports, autoriser la construction de murs, chemins d'accès, places de stationnement et autres aménagements extérieurs en anticipation sur les limites de construction.

Article 27 : Moyennant convention avec les propriétaires des fonds contigus, des plantations formant écran ou rideau de verdure peuvent être autorisées à des distances inférieures à celles prescrites par le code rural. La convention fera préalablement l'objet d'une inscription au Registre foncier.

Article 28 : La liaison aérienne (passerelle) ou souterraine pour piétons, reliant les secteurs A et C, est facultative. Elle fera, cas échéant, l'objet d'une étude complémentaire.

VI. DISPOSITIONS FINALES

Article 29 : Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent règlement et dans la mesure où elles ne lui sont pas contraires dans la forme et dans l'esprit, sont applicables, par ordre de priorité, les dispositions issues

- du règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC),
- de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC),
- du règlement d'application de cette loi (RATC).

* * * * *

ETAT DE VAUD

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS
SERVICE DES BATIMENTS

Dresco



MANDAT D'ETUDE CONFIE A 6 ARCHITECTES
POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU GYMNASE DE CHAMBLANDES
A PULLY

CONTRÔLE TECHNIQUE DES AVANT-PROJETS
effectué par le bureau d'architectes U.BRAUEN et D.WÄLCHLI

Lausanne, le 1er septembre 1992/JVP/sd

tyl léger : aménagé de la
position par 1.4 et au sud
fourne de la c. l'ancien

Chambre bonne.
2x6 classes ok.
geo-hab. banalisée sans
zone d'expo.

AUTEUR DU PROJET

...C. et O. HENCHOZ...ARCHITECTES

RESUME DU CONTRÔLE TECHNIQUE

DELAI	:	Ø	
DOCUMENTS DEMANDES	:	Ø	
PRESENTATION DES DOCUMENTS	:	X	
DISPOSITIONS LEGALES	:	Ø	
ETAPES DE REALISATION	:	Ø	
CONTRAINTES PARTICULIERES	:	Ø	
PROGRAMME DES LOCAUX	:	X	DIVERGENCES EN PLAN ET COUPES
SURFACE BRUTE DE PLANCHER	:		M ² (remis : 6'417...M ²)
SURFACE UTILE DE PLANCHER (Programme nos 1 à 14)	:	2'054	M ² (remis : 1'998...M ²)
CUBE DE CONSTRUCTION	:		M ³ (remis : 18'233...M ³)

Légende : Ø = conforme
X = non conforme
● = manque

gymnase = accès par le lac.
couverts vitrés abritant le complexe.
aménager la paroi au nord du
lac, tout en les différenciant.
construire hall gymnastique jardin

- préférer les concis de chaudière
le parking vers la future salle gym.
- matériaux lourds pour les blocs
en extrémité, légers pour la zone
centrale.

CONTRÔLE TECHNIQUE DETAILLE

1. DOCUMENTS DEMANDES

- Plan de situation, éch. 1:500 ☒
- Plans de tous les niveaux, éch. 1:200 ☒
- Toutes les coupes, éch. 1:200 ☒
- Toutes les élévations, éch. 1:200 ☒
- Planche explicative ☒
- Maquette, éch. 1:500 ☐
- Calcul de la surface de plancher ☒
- Calcul du cube de construction SIA ☒

2. PRESENTATION DES DOCUMENTS

- Support papier ☒
- Dessin au trait noir sur fond blanc ☒
- Format A1 ☒ *FORMATS DIVERS*
- Maquette en blanc, avec amén. ext. ☐

3. DISPOSITIONS LEGALES

- Limite des constructions ☒
- Plan partiel d'affectation, périmètre ☒
- Plan partiel d'affectation, règlement ☒
- Maintien de la maison du concierge ☒

4. ETAPES DE REALISATION

- Etape 2 ☒
- Etape 3 ☒
- Etape 4 ☒

5. CONTRAINTES PARTICULIERES

- Maintien de la salle de gymnastique ☒ *NE... GARDE QUE LA STRUCT.*
- Exploitation du gymnase ☒
- Accès pour handicapés ☒
- Places de parc automobiles: ☒ *0 places en surface*
37 places sous-sol

**6. PROGRAMME DETAILLE DES LOCAUX
ET AMENAGEMENTS REQUIS**

QUELQUES LOCAUX SONT REPRESENTES EN PLAN
MAIS PAS EN COUPE NI EN FACADE

- 3 -

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
	(ETAPE 1 : salles de gymn.)						
	ETAPE 2 :						
<u>1</u>	<u>Agrandissement sud, salles de classes et séminaires</u>						
1.2.	Salles de 24 places environ	60	60	12	12		
1.4.	Séminaire	30-40	33	1	1		} NON INDIQUE EN COUPES ET FACADE, SOUS-DIMENSIONNE
1.5.	Séminaire de réserve	25-30	20	1	1		
<u>3</u>	<u>Salles de sciences</u>						
3.10	Auditoire de chimie, 24 places	60-70	59	2	2	En liaison directe avec le rez. du bâtiment des salles de sciences	
3.12	Local de préparation	12-18	12	2	2	En liaison directe avec l'auditoire 3.10 équipé avec chapelle	
<u>6</u>	<u>Petits locaux</u>						
6.1	Aumônerie	12-20	17	1	1		} NON INDIQUE EN COUPES ET FACADES
6.2	Conseiller en orientation	12-20	17	1	1		
6.3	Dépôts MAV	6- 8	5	2	2	Près des salles de classes 1.2	
6.4	Dépôt de matériel d'enseigne- ment	15-20	15	1	1		

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
11	Locaux pour activités nautiques					Accès depuis l'extérieur indép. des locaux scolaires	<i>CONDITION PAS REMPLIS</i>
11.8	Vestiaires pour activités nautiques	20	20	2	2		
	Douches	20	20	2	2		
11.9	Vestiaire des maîtres y.c. douche + WC.	12	13	1	1		
11.10	Dépôt matériel nautique	70	70	1	1	Accès facile depuis l'extérieur. Dépôt pour 25 planches à voiles, 20 kayaks long. 4.00 m, combinaisons pour planches à voiles, gilets de sauvetage. Peut être prévu dans la partie restante de la salle de musculation actuelle.	
12	Sanitaires, vestiaires et dégagements						
12.1	Hommes, WC + urinoirs			5	4	A répartir sur chaque étage, 1 lavabo par groupe de WC.	
12.2	Femmes WC			10	8		
12.3	Enseignants WC + lavabo			1	1		
12.4	Enseignants WC + lavabo			1	1		
12.6	Vestiaires pour 300 élèves			300	—	Armoires individuelles pour casque, penderie et matériel personnel, dim. 35/42/90.	<i>MANQUENT</i>

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
12.7	Zone des photocopieuses				✓		
12.8	Zone de détente avec sièges				—		AUCUNE INDICATION
13	<u>Conciergerie</u>						
13.4	Dépôt pour machines d'entretien extérieur	12-15	18	1	1	Accès depuis l'extérieur, peut être combiné avec 11.9.	
13.5	Locaux de machines et matériel de nettoyage				2	1 local par étage.	
14	<u>Locaux techniques</u>						
14.1	Sous-station de chauffage	10	10	1	1	Alimentée par la chaufferie existante.	

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
ETAPE 3							
2	<u>Salles spéciales non bruyantes</u>						
2.3	Salle de géographie	80	84	1	1	Avec armoires et dégagement pour collections. Proche du hall expos.	
2.4	Salle d'histoire	70	77	1	1		
2.5	Bureau des maîtres d'histoire et de géographie	25-30	26	1	1		LOCAL DANS ZONE SERVICE
5	<u>Bibliothèque et centre de documentation</u>						
						Position centrale par rapport à l'ensemble du gymnase.	
5.1	Administration et gestion	40	40	1	1	2 places de travail, consultation par les élèves, fichier, liaison visuelle avec 5.2, 5.3 et 5.4.	
5.2	Zone des rayonnages	80	78	1	1	Rayons 6ml, étagères max. 160 h.	
5.3	Médiathèque	15	15	1	1	Vidéo-cassettes, disques, diapositives et autres documents.	
5.4	Zone des moyens de reproductions	10	11	1	1	Photocopies, ordinateur et imprimante.	
5.5	Salle de lecture	50	47	1	1	Travail individuel, dans zone tranquille.	
5.6	Salle de travail	50	47	1	1		

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
9	<u>Locaux communs pour l'enseignement</u>						
9.1	Salle de conférences et de projections 100 pl.	80	80	1	1	Position centrale, équipée en MAV avec gradins.	
10	<u>Cafétéria - Réfectoire</u>						
10.1	Cafétéria - Restaurant self-service 150 places	180	168	1	1	Position centrale	
10.2	Cuisine	55	47	1	1	Facilement accessible par camionnette pour les fournisseurs.	
10.3	Laverie	15	15	1	1		
10.4	Economat	20	19	1	1		
10.5	Chambre froide	12	17	1	1		
10.6	Vestiaires pour le personnel	7	7	2	2	1 WC-hommes+douche+armoires-vest. 1 WC-femmes+douche+armoires-vest.	
10.7	Abri pour conteneurs à déchets	10		1	—	Pour 2 conteneurs.	MANQUE
10.8	Abri pour vide				—		MANQUE
12	<u>Sanitaires, vestiaires et dégagements</u>						
12.1	Hommes, WC + urinoirs			2	2	A répartir sur chaque étage, 1 lavabo par groupe de WC.	
12.2	Femmes WC			4	2		OMBRE INSUFFISANT

12.6	Vestiaires					Prévoir zone de vestiaires ouverts à l'entrée du centre de documentation 5 et à l'entrée de la cafétéria 10.	
12.7	Zone de photocopieuses				✓		
12.8	Zone de détente avec sièges						AUCUNE INDICATION
13	Conciergerie						
13.5	Locaux de matériel et machines de nettoyage			2	2	1 par étage.	DANS ETAPE 2
14	Locaux et équipements techniques						
14.1	Sous-station de chauffage	10	10	1	1	Alimentée par chaufferie existante.	DANS ETAPE 2
14.2	Local de ventilation pour la salle de conférences 2.1 - 2.2	15	16	1	1		
14.3	Local de ventilation pour la cafétéria + cuisine	15	15	1	1		
14.4	Local pour la production du froid	14	12	1	1	En liaison avec 10.6.	
15	Places de stationnement						
15.1	Vélomoteurs et motos			180	190	Dont 100 abritées.	
15.2	Voitures			36	37	Parking extérieur.	

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
	ETAPE 4						
16	<u>Aménagements pour les activités nautiques</u>						
16.1	Hangar à bateaux pour : 1 bateau à moteur, 4.20/1.50 5 yoles, 4 rames, long. 12.0 10 skiffs long. 8.0 6 canoës long. 5.0	150	155	1	1	Au bord du lac, en dehors du périmètre du PPA. H. min. 3.50 m. Prévoir emplacement pour les rames.	
16.2	Dégagement devant le hangar à bateaux				1	Long. min. 15.0, permettant la préparation	
16.3	Plan incliné, larg. env. 2.00 m				1	Pour la mise à l'eau de bateau à à moteur des canoës et des kayaks.	
14.4	Ponton, long.10-12m, larg.2.80 m				1	Pour la mise à l'eau des yoles et skiffs.	

Chambre bonne, escalier
 à travers.
 2 x 6 classes bon.
 manque la zone expo géo hist.
 bon regroupement locaux communs.
 bonne délimitation espaces exh.
 école de celle publique.

AUTEUR DU PROJET

: JACQUELINE PITTET... et BLAKE TARDIN

RESUME DU CONTRÔLE TECHNIQUE

DELAI	:	Ø
DOCUMENTS DEMANDES	:	Ø
PRESENTATION DES DOCUMENTS	:	X
DISPOSITIONS LEGALES	:	X OK.
ETAPES DE REALISATION	:	Ø
CONTRAINTES PARTICULIERES	:	X handicapé.
PROGRAMME DES LOCAUX	:	Ø
SURFACE BRUTE DE PLANCHER	:	 M ² (remis : 4'553.M ²)
SURFACE UTILE DE PLANCHER (Programme nos 1 à 14)	:	2'054 M ² (remis : 2'133.M ²)
CUBE DE CONSTRUCTION	:	 M ³ (remis : 14'029.M ³)

Légende : Ø = conforme
 X = non conforme
 ● = manque

- voir son Hush-7.
- végétation des entrées.
- parking à l'ext.
vélos couverts.
- à corriger la limite côté rue.
- cons. au max l'autonomie
de chaque bat.
- parcs intérieurs complétés.
- entrées de la rue : 2 entrées
principales centrales et 2 sans
marque visibles.
- pas prévu de liaisons avec
la salle de gym.
- conservation de la salle gym.

- soucis de résolution de tâches
secondaires.
- différenciation des volumes neufs
de ceux existants dans la salle gym.
- estimation par sage de assurer l'accès
aux handicapés.
- Toitures nouvelles accessibles ex
salle de gym. non.
- mabrianx façades : sud façades
enduits. Boîtes sub. légères.
- dim. classes entre ancien et nouveau.
8.80 x 6.80

CONTRÔLE TECHNIQUE DETAILLE

1. DOCUMENTS DEMANDES

- Plan de situation, éch. 1:500
- Plans de tous les niveaux, éch. 1:200
- Toutes les coupes, éch. 1:200
- Toutes les élévations, éch. 1:200
- Planche explicative
- Maquette, éch. 1:500
- Calcul de la surface de plancher
- Calcul du cube de construction SIA

☒
☒
☒
☒
☒
☐
☒
☒

2. PRESENTATION DES DOCUMENTS

- Support papier
- Dessin au trait noir sur fond blanc
- Format A1
- Maquette en blanc, avec amén. ext.

☒
☒
☒ **FORMATS DIVERS**
☐

3. DISPOSITIONS LEGALES

- Limite des constructions
- Plan partiel d'affectation, périmètre
- Plan partiel d'affectation, règlement
- Maintien de la maison du concierge

☒
☒
☒ *
☒

* PAVILLON DEVANT
 BATIMENT * RESPECTE
 LA SURFACE MAIS PAS
 LA FORME

4. ETAPES DE REALISATION

- Etape 2
- Etape 3
- Etape 4

☒
☒
☒

5. CONTRAINTES PARTICULIERES

- Maintien de la salle de gymnastique
- Exploitation du gymnase
- Accès pour handicapés
- Places de parc automobiles:

☒
☒
☒ **HANQUE D'ASCENSEUR**
 OU RAMPE
☐ 36 places en surface
☐ 0 places sous-sol

6. PROGRAMME DETAILLE DES LOCAUX ET AMENAGEMENTS REQUIS

- 3 -

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
	(ETAPE 1 : salles de gymn.)						
	ETAPE 2 :						
1	Agrandissement sud, salles de classes et séminaires						
1.2.	Salles de 24 places environ	60	60	12	12		
1.4.	Séminaire	30-40	37	1	1		
1.5.	Séminaire de réserve	25-30	37	1	1		
3	Salles de sciences						
3.10	Auditoire de chimie, 24 places	60-70	61	2	2	En liaison directe avec le rez. du bâtiment des salles de sciences	
3.12	Local de préparation	12-18	14	2	2	En liaison directe avec l'auditoire 3.10 équipé avec chapelle	
6	Petits locaux						
6.1	Aumônerie	12-20	15	1	1		
6.2	Conseiller en orientation	12-20	15	1	1		
6.3	Dépôts MAV	6- 8	9	2	2	Près des salles de classes 1.2	
6.4	Dépôt de matériel d'enseigne- ment	15-20	15	1	1		

No	Locaux	Surf. m²	Projet m²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
11	Locaux pour activités nautiques					Accès depuis l'extérieur indép. des locaux scolaires	
11.8	Vestiaires pour activités nautiques	20	} 37	2	2		
	Douches	20		2	2		
11.9	Vestiaire des maîtres y.c. douche + WC.	12	14	1	1		
11.10	Dépôt matériel nautique	70	75	1	1	Accès facile depuis l'extérieur. Dépôt pour 25 planches à voiles, 20 kayaks long. 4.00 m, combinaisons pour planches à voiles, gilets de sauvetage. Peut être prévu dans la partie restante de la salle de musculation actuelle.	
12	Sanitaires, vestiaires et dégagements						
12.1	Hommes, WC + urinoirs			5	5	A répartir sur chaque étage, 1 lavabo par groupe de WC.	
12.2	Femmes WC			10	10		
12.3	Enseignants WC + lavabo			1	1		
12.4	Enseignants WC + lavabo			1	1		
12.6	Vestiaires pour 300 élèves			300	288	Armoires individuelles pour casque, penderie et matériel personnel, dim. 35/42/90.	

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
12.7	Zone des photocopieuses			✓			
12.8	Zone de détente avec sièges			✓			
13	<u>Conciergerie</u>						
13.4	Dépôt pour machines d'entretien extérieur	12-15	16	1	1	Accès depuis l'extérieur, peut être combiné avec 11.9.	
13.5	Locaux de machines et matériel de nettoyage				1	1 local par étage.	
14	<u>Locaux techniques</u>						
14.1	Sous-station de chauffage	10	10	1	1	Alimentée par la chaufferie existante.	

No	Locaux	Surf. m²	Projet m²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
	ETAPE 3						
2	<u>Salles spéciales non bruyantes</u>						
2.3	Salle de géographie	80	78	1	1	Avec armoires et dégagement pour collections. Proche du hall expos.	
2.4	Salle d'histoire	70	78	1	1		
2.5	Bureau des maîtres d'histoire et de géographie	25-30	28	1	1		
5	<u>Bibliothèque et centre de documentation</u>						
						Position centrale par rapport à l'ensemble du gymnase.	
5.1	Administration et gestion	40	46	1	1	2 places de travail, consultation par les élèves, fichier, liaison visuelle avec 5.2, 5.3 et 5.4.	
5.2	Zone des rayonnages	80	110	1	1	Rayons 6ml, étagères max. 160 h.	
5.3	Médiathèque	15	22	1	1	Vidéo-cassettes, disques, diapositives et autres documents.	
5.4	Zone des moyens de reproductions	10	12	1	1	Photocopies, ordinateur et imprimante.	
5.5	Salle de lecture	50	54	1	1	Travail individuel, dans zone tranquille.	
5.6	Salle de travail	50	54	1	1		

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
9	<u>Locaux communs pour l'enseignement</u>						
9.1	Salle de conférences et de projections 100 pl.	80	90	1	1	Position centrale, équipée en MAV avec gradins.	
10	<u>Cafétéria - Réfectoire</u>						
10.1	Cafétéria - Restaurant self-service 150 places	180	190	1	1	Position centrale	
10.2	Cuisine	55	53	1	1	Facilement accessible par camionnette pour les fournisseurs.	
10.3	Laverie	15	15	1	1		
10.4	Economat	20	19	1	1		
10.5	Chambre froide	12	13	1	1		
10.6	Vestiaires pour le personnel	7	8	2	1	1 WC-hommes+douche+armoires-vest. 1 WC-femmes+douche+armoires-vest.	
10.7	Abri pour conteneurs à déchets	10	7	1	1	Pour 2 conteneurs.	
10.8	Abri pour vide						
12	<u>Sanitaires, vestiaires et dégagements</u>						
12.1	Hommes, WC + urinoirs			2	1	A répartir sur chaque étage, 1 lavabo par groupe de WC.	
12.2	Femmes WC			4	4		

12.6	Vestiaires					Prévoir zone de vestiaires ouverts à l'entrée du centre de documentation 5 et à l'entrée de la cafétéria 10.
12.7	Zone de photocopieuses				✓	
12.8	Zone de détente avec sièges				✓	
13	<u>Conciergerie</u>					
13.5	Locaux de matériel et machines de nettoyage			2	2	1 par étage.
14	<u>Locaux et équipements techniques</u>					
14.1	Sous-station de chauffage	10		1	0	Alimentée par chaufferie existante.
14.2	Local de ventilation pour la salle de conférences 2.1 - 2.2	15	14	1	1	
14.3	Local de ventilation pour la cafétéria + cuisine	15	15	1	1	
14.4	Local pour la production du froid	14	13	1	1	En liaison avec 10.6.
15	<u>Places de stationnement</u>					
15.1	Vélocoteurs et motos			180	191	Dont 100 abritées.
15.2	Voitures			36	36	Parking extérieur.

→ ÉTAPE 2

No	Locaux	Surf. m²	Projet m²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
ETAPE 4							
16	<u>Aménagements pour les activités nautiques</u>						
16.1	Hangar à bateaux pour : 1 bateau à moteur, 4.20/1.50 5 yoles, 4 rames, long. 12.0 10 skiffs long. 8.0 6 canoës long. 5.0	150	114	1	1	Au bord du lac, en dehors du périmètre du PPA. H. min. 3.50 m. Prévoir emplacement pour les rames.	
16.2	Dégagement devant le hangar à bateaux				1	Long. min. 15.0, permettant la préparation	
16.3	Plan incliné, larg. env. 2.00 m				1	Pour la mise à l'eau de bateau à moteur des canoës et des kayaks.	
14.4	Ponton, long.10-12m, larg.2.80 m				1	Pour la mise à l'eau des yoles et skiffs.	

- dimension d'un gpe: en fait le développement en phase.
- niveau de baisse au niv. d'entée.
- importance des espac "d'entée".

CONTRÔLE TECHNIQUE DETAILLE

1. DOCUMENTS DEMANDES

- Plan de situation, éch. 1:500
- Plans de tous les niveaux, éch. 1:200
- Toutes les coupes, éch. 1:200
- Toutes les élévations, éch. 1:200
- Planche explicative
- Maquette, éch. 1:500
- Calcul de la surface de plancher
- Calcul du cube de construction SIA

~~0~~
~~0~~
~~0~~
~~0~~
~~0~~
~~0~~
~~0~~
CALLULE PAR R & W
CALLULE PAR B & W

2. PRESENTATION DES DOCUMENTS

- Support papier
- Dessin au trait noir sur fond blanc
- Format A1
- Maquette en blanc, avec amén. ext.

~~0~~
~~0~~
~~0~~
 0

3. DISPOSITIONS LEGALES

- Limite des constructions
- Plan partiel d'affectation, périmètre
- Plan partiel d'affectation, règlement
- Maintien de la maison du concierge

* PAVILLON DEVANT BATIMENT
 & NE RESPECT PAS LA FORME

4. ETAPES DE REALISATION

- Etape 2
- Etape 3
- Etape 4

.....
.....
..... INCLUS DATA ETAPE 3

5. CONTRAINTES PARTICULIERES

- Maintien de la salle de gymnastique
- Exploitation du gymnase
- Accès pour handicapés
- Places de parc automobiles:

~~0~~
~~0~~
~~0~~
~~0~~ ..0.places en surface
37.places sous-sol

6. PROGRAMME DETAILLE DES LOCAUX

ET AMENAGEMENTS REQUIS

- 3 -

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
	(ETAPE 1 : salles de gymn.)						
	ETAPE 2 :						
1	Agrandissement sud, salles de classes et séminaires						
1.2.	Salles de 24 places environ	60	65	12	12		
1.4.	Séminaire	30-40	32	1	1		
1.5.	Séminaire de réserve	25-30	26	1	1		
3	Salles de sciences						
3.10	Auditoire de chimie, 24 places	60-70	61	2	2	En liaison directe avec le rez. du bâtiment des salles de sciences	
3.12	Local de préparation	12-18	11	2	2	En liaison directe avec l'auditoire 3.10 équipé avec chapelle	
6	Petits locaux						
6.1	Aumônerie	12-20	16	1	1		
6.2	Conseiller en orientation	12-20	18	1	1		
6.3	Dépôts MAV	6- 8	9	2	1	Près des salles de classes 1.2	
6.4	Dépôt de matériel d'enseigne- ment	15-20		1			

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
11	Locaux pour activités nautiques					Accès depuis l'extérieur indép. des locaux scolaires	COND. PAS REMPLIS
11.8	Vestiaires pour activités nautiques	20	} 15	2	} 1		
	Douches	20		2			
11.9	Vestiaire des maîtres y.c. douche + WC.	12	15	1	1		
11.10	Dépôt matériel nautique	70	32	1	1	Accès facile depuis l'extérieur. Dépôt pour 25 planches à voiles, 20 kayaks long. 4.00 m, combinaisons pour planches à voiles, gilets de sauvetage. Peut être prévu dans la partie restante de la salle de musculation actuelle.	TROP PETIT
12	Sanitaires, vestiaires et dégagements						
12.1	Hommes, WC + urinoirs			5	5	A répartir sur chaque étage, 1 lavabo par groupe de WC.	SEULEMENT AU NIVEAU LE PLUS BAS
12.2	Femmes WC			10	10		
12.3	Enseignants WC + lavabo			1	2		
12.4	Enseignants WC + lavabo			1	1		
12.6	Vestiaires pour 300 élèves			300	300	Armoires individuelles pour casque, penderie et matériel personnel, dim. 35/42/90.	

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
12.7	Zone des photocopieuses				✓		
12.8	Zone de détente avec sièges				✓		
13	<u>Conciergerie</u>						
13.4	Dépôt pour machines d'entretien extérieur	12-15	15	1	1	Accès depuis l'extérieur, peut être combiné avec 11.9.	
13.5	Locaux de machines et matériel de nettoyage		15		1	1 local par étage.	
14	<u>Locaux techniques</u>						
14.1	Sous-station de chauffage	10	12	1	1	Alimentée par la chaufferie existante.	

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
ETAPE 3							
2	Salles spéciales non bruyantes						
2.3	Salle de géographie	80	50	1	1	Avec armoires et dégagement pour collections. Proche du hall expos.	} TROP PETIT
2.4	Salle d'histoire	70	60	1	1		
2.5	Bureau des maîtres d'histoire et de géographie	25-30	21	1	1		
5	<u>Bibliothèque et centre de documentation</u>						
5.1	Administration et gestion	40	38	1	1	Position centrale par rapport à l'ensemble du gymnase. 2 places de travail, consultation par les élèves, fichier, liaison visuelle avec 5.2, 5.3 et 5.4.	
5.2	Zone des rayonnages	80	80	1	1	Rayons 6m, étagères max. 160 h.	
5.3	Médiathèque	15	20	1	1	Vidéo-cassettes, disques, diapositives et autres documents.	
5.4	Zone des moyens de reproductions	10	15	1	1	Photocopies, ordinateur et imprimante.	
5.5	Salle de lecture	50	35	1	1	Travail individuel, dans zone tranquille.	
5.6	Salle de travail	50	—	1	—		MANQUE

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
9	<u>Locaux communs pour l'enseignement</u>						
9.1	Salle de conférences et de projections 100 pl.	80	83	1	1	Position centrale, équipée en MAV avec gradins.	
10	<u>Cafétéria - Réfectoire</u>						
10.1	Cafétéria - Restaurant self-service 150 places	180	130	1	1	Position centrale	ESPACE ETROIT, CONTRAIGNANT CIRCULATION, AMEUBLEMENT
10.2	Cuisine	55	42	1	1	Facilement accessible par camionnette pour les fournisseurs.	
10.3	Laverie	15	12	1	1		
10.4	Economat	20	13	1	1		
10.5	Chambre froide	12	11	1	1		
10.6	Vestiaires pour le personnel	7	10	2	2	1 WC-hommes+douche+armoires-vest. 1 WC-femmes+douche+armoires-vest.	
10.7	Abri pour conteneurs à déchets	10	10	1	1	Pour 2 conteneurs.	
10.8	Abri pour vide				✓		
12	<u>Sanitaires, vestiaires et dégagements</u>						
12.1	Hommes, WC + urinoirs			2	2	A répartir sur chaque étage, 1 lavabo par groupe de WC.	
12.2	Femmes WC			4	2		

12.6	Vestiaires					Prévoir zone de vestiaires ouverts à l'entrée du centre de documentation 5 et à l'entrée de la cafétéria 10.	
12.7	Zone de photocopieuses				✓		SUR PODEST DE L'ESCALIER
12.8	Zone de détente avec sièges				✓		
13	<u>Conciergerie</u>						
13.5	Locaux de matériel et machines de nettoyage			2	✓	1 par étage.	DANS ETAPE 2
14	<u>Locaux et équipements techniques</u>						
14.1	Sous-station de chauffage	10	12	1	1	Alimentée par chaufferie existante.	DANS ETAPE 2
14.2	Local de ventilation pour la salle de conférences 2.1 - 2.2	15	8	1	1		
14.3	Local de ventilation pour la cafétéria + cuisine	15		1	0		MANQUE
14.4	Local pour la production du froid	14	4	1	1	En liaison avec 10.6.	
15	<u>Places de stationnement</u>						
15.1	Véломoteurs et motos			180	200	Dont 100 abritées.	L = 220'
15.2	Voitures			36	37	Parking extérieur.	

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
ETAPE 4							
16	<u>Aménagements pour les activités nautiques</u>						
16.1	Hangar à bateaux pour : 1 bateau à moteur, 4.20/1.50 5 yoles, 4 rames, long. 12.0 10 skiffs long. 8.0 6 canoës long. 5.0	150	170	1	1	Au bord du lac, en dehors du périmètre du PPA. H. min. 3.50 m. Prévoir emplacement pour les rames.	
16.2	Dégagement devant le hangar à bateaux				1	Long. min. 15.0, permettant la préparation	
16.3	Plan incliné, larg. env. 2.00 m				1	Pour la mise à l'eau de bateau à moteur des canoës et des kayaks.	
14.4	Ponton, long.10-12m, larg.2.80 m				1	Pour la mise à l'eau des yoles et skiffs.	

- Chaire bon.
- Classes 10-2.
- 10d beaucoup de monde.
- relation avec hist. bibl.
- peu favorable.
- Bibliothèque favorable.
- Cafeteria: position favorable.
- nuisance p. rapport aux classes.
- bon accès de service.

AUTEUR DU PROJET

...P. DEVANTHERY. ET. I. LAMUNIERE

RESUME DU CONTRÔLE TECHNIQUE

DELAI	:	Ø
DOCUMENTS DEMANDES	:	✗
PRESENTATION DES DOCUMENTS	:	✗
DISPOSITIONS LEGALES	:	✗ 3. étage + ol.
ETAPES DE REALISATION	:	Ø
CONTRAINTES PARTICULIERES	:	✗
PROGRAMME DES LOCAUX	:	✗ - QUELQUES LOCAUX MANQUENT, - ECHANGE DE LOCAUX
SURFACE BRUTE DE PLANCHER	:	 M ² (remis : 4'45.9.M ²)
SURFACE UTILE DE PLANCHER (Programme nos 1 à 14)	:	2054 M ² (remis : 1'944.M ²)
CUBE DE CONSTRUCTION	:	 M ³ (remis : 13'236.M ³)

Légende : Ø = conforme
 ✗ = non conforme
 ● = manque

CONTRÔLE TECHNIQUE DETAILLE

1. DOCUMENTS DEMANDES

- Plan de situation, éch. 1:500
- Plans de tous les niveaux, éch. 1:200
- Toutes les coupes, éch. 1:200
- Toutes les élévations, éch. 1:200
- Planche explicative
- Maquette, éch. 1:500
- Calcul de la surface de plancher
- Calcul du cube de construction SIA

~~0~~
~~0~~
~~0~~
~~0~~
~~0~~ TROP DE DOCUMENTS
~~0~~
~~0~~
~~0~~

2. PRESENTATION DES DOCUMENTS

- Support papier
- Dessin au trait noir sur fond blanc
- Format A1
- Maquette en blanc, avec amén. ext.

~~0~~
~~0~~
~~0~~ FORMAT 60x90
~~0~~

3. DISPOSITIONS LEGALES

- Limite des constructions
- Plan partiel d'affectation, périmètre
- Plan partiel d'affectation, règlement
- Maintien de la maison du concierge

~~0~~
~~0~~
~~0~~
~~0~~

4. ETAPES DE REALISATION

- Etape 2
- Etape 3
- Etape 4

~~0~~
~~0~~
~~0~~

5. CONTRAINTES PARTICULIERES

- Maintien de la salle de gymnastique
- Exploitation du gymnase
- Accès pour handicapés
- Places de parc automobiles:

~~0~~
~~0~~
~~0~~ ESCALIER D'ACCES
~~0~~ 21 places en surface
~~0~~ 0 places sous-sol

**6. PROGRAMME DETAILLE DES LOCAUX
ET AMENAGEMENTS REQUIS**

- 3 -

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
	(ETAPE 1 : salles de gymn.)						
	ETAPE 2 :						
1	Agrandissement sud, salles de classes et séminaires						
1.2.	Salles de 24 places environ	60	61	12	12		
1.4.	Séminaire	30-40	31	1	1		
1.5.	Séminaire de réserve	25-30		1	—		MANQUE
3	Salles de sciences						
3.10	Auditoire de chimie, 24 places	60-70	62	2	2	En liaison directe avec le rez. du bâtiment des salles de sciences	
3.12	Local de préparation	12-18	15	2	2	En liaison directe avec l'auditoire 3.10 équipé avec chapelle	
6	Petits locaux						
6.1	Aumônerie	12-20		1	—		} MANQUENT
6.2	Conseiller en orientation	12-20		1	—		
6.3	Dépôts MAV	6- 8		2	—	Près des salles de classes 1.2	
6.4	Dépôt de matériel d'enseigne- ment	15-20	15	1	1		

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
11	<u>Locaux pour activités nautiques</u>					Accès depuis l'extérieur indép. des locaux scolaires	
11.8	Vestiaires pour activités nautiques	20	23	2	1		
	Douches	20	23	2	1		
11.9	Vestiaire des maîtres y.c. douche + WC.	12	12	1	1		
11.10	Dépôt matériel nautique	70	70	1	1	Accès facile depuis l'extérieur. Dépôt pour 25 planches à voiles, 20 kayaks long. 4.00 m, combinaisons pour planches à voiles, gilets de sauvetage. Peut être prévu dans la partie restante de la salle de musculation actuelle.	
12	<u>Sanitaires, vestiaires et dégagements</u>						
12.1	Hommes, WC + urinoirs			5	10	A répartir sur chaque étage, 1 lavabo par groupe de WC.	
12.2	Femmes WC			10	10		
12.3	Enseignants WC + lavabo			1	1		
12.4	Enseignants WC + lavabo			1	1		
12.6	Vestiaires pour 300 élèves			300	288	Armoires individuelles pour casque, penderie et matériel personnel, dim. 35/42/90.	

No	Locaux	Surf. m²	Projet m²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
12.7	Zone des photocopieuses				✓		
12.8	Zone de détente avec sièges				✓		DANS HALL
13	<u>Conciergerie</u>						
13.4	Dépôt pour machines d'entretien extérieur	12-15	15	1	1	Accès depuis l'extérieur, peut être combiné avec 11.9.	
13.5	Locaux de machines et matériel de nettoyage		18		1	1 local par étage.	2 LOCAUX SUR UN ETAGE
14	<u>Locaux techniques</u>						
14.1	Sous-station de chauffage	10	12	1	1	Alimentée par la chaufferie existante.	

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
	ETAPE 3						
2	<u>Salles spéciales non bruyantes</u>						
2.3	Salle de géographie	80	80	1	1	Avec armoires et dégagement pour collections. Proche du hall expos.	
2.4	Salle d'histoire	70	64	1	1		
2.5	Bureau des maîtres d'histoire et de géographie	25-30	31	1	1		
5	<u>Bibliothèque et centre de documentation</u>						
						Position centrale par rapport à l'ensemble du gymnase.	
5.1	Administration et gestion	40	38	1	1	2 places de travail, consultation par les élèves, fichier, liaison visuelle avec 5.2, 5.3 et 5.4.	
5.2	Zone des rayonnages	80	91	1	1	Rayons 6m, étagères max. 160 h.	
5.3	Médiathèque	15	15	1	1	Vidéo-cassettes, disques, diapositives et autres documents.	
5.4	Zone des moyens de reproductions	10	12	1	1	Photocopies, ordinateur et imprimante.	
5.5	Salle de lecture	50	41	1	1	Travail individuel, dans zone tranquille.	
5.6	Salle de travail	50	41	1	1		

No	Locaux	Surf. m²	Projet m²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
9	<u>Locaux communs pour l'enseignement</u>						
9.1	Salle de conférences et de projections 100 pl.	80	80	1	1	Position centrale, équipée en MAV avec gradins.	
10	<u>Cafétéria - Réfectoire</u>						
10.1	Cafétéria - Restaurant self-service 150 places	180	170	1	1	Position centrale	AU SOUS-SOL DU BATIMENT A → LOCAUX DEPLACÉS DANS LE NOUVEAU PROJET
10.2	Cuisine	55	60	1	1	Facilement accessible par camionnette pour les fournisseurs.	
10.3	Laverie	15	12	1	1		
10.4	Economat	20	20	1	1		
10.5	Chambre froide	12	10	1	1		
10.6	Vestiaires pour le personnel	7	12	2	2	1 WC-hommes+douche+armoires-vest. 1 WC-femmes+douche+armoires-vest.	
10.7	Abri pour conteneurs à déchets	10	5	1	1	Pour 2 conteneurs.	
10.8	Abri pour vide						
12	<u>Sanitaires, vestiaires et dégagements</u>						
12.1	Hommes, WC + urinoirs			2	2	A répartir sur chaque étage, 1 lavabo par groupe de WC.	
12.2	Femmes WC			4	2		

12.6	Vestiaires					Prévoir zone de vestiaires ouverts à l'entrée du centre de documentation 5 et à l'entrée de la cafétéria 10.
12.7	Zone de photocopieuses				✓	
12.8	Zone de détente avec sièges				✓	
13 <u>Conciergerie</u>						
13.5	Locaux de matériel et machines de nettoyage			2	2	1 par étage.
14 <u>Locaux et équipements techniques</u>						
14.1	Sous-station de chauffage	10	10	1	1	Alimentée par chaufferie existante.
14.2	Local de ventilation pour la salle de conférences 2.1 - 2.2	15	17	1	1	
14.3	Local de ventilation pour la cafétéria + cuisine	15	15	1	1	
14.4	Local pour la production du froid	14	15	1	1	En liaison avec 10.6.
15 <u>Places de stationnement</u>						
15.1	Vélocycles et motos			180	181	Dont 100 abritées.
15.2	Voitures			36	21	Parking extérieur.

DANS BATIMENT A

AUCUN ABRIS

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
	ETAPE 4						
16	<u>Aménagements pour les activités nautiques</u>						
16.1	Hangar à bateaux pour : 1 bateau à moteur, 4.20/1.50 5 yoles, 4 rames, long. 12.0 10 skiffs long. 8.0 6 canoës long. 5.0	150	170	1	1	Au bord du lac, en dehors du périmètre du PPA. H. min. 3.50 m. Prévoir emplacement pour les rames.	
16.2	Dégagement devant le hangar à bateaux				1	Long. min. 15.0, permettant la préparation	
16.3	Plan incliné, larg. env. 2.00 m				1	Pour la mise à l'eau de bateau à moteur des canoës et des kayaks.	
14.4	Ponton, long.10-12m, larg.2.80 m				1	Pour la mise à l'eau des yoles et skiffs.	

Application directe du PPA.

Reponse aux "modules.. bonne.
notamment geo - histoire biblioth.

Liaison cafeteria ↑ favorable.

Parcours fait partie intégrante du projet.

Critique des couloirs. - vestiaires.

Bonne position du hangar à bateaux.

AUTEUR DU PROJET

..H. SCHÄFFNER..ET..F. SCHLUP

RESUME DU CONTRÔLE TECHNIQUE

DELAI	:	Ø	
DOCUMENTS DEMANDES	:	Ø	
PRESENTATION DES DOCUMENTS	:	✗	
DISPOSITIONS LEGALES	:	Ø	
ETAPES DE REALISATION	:	Ø	
CONSTRAINTES PARTICULIERES	:	✗	
PROGRAMME DES LOCAUX	:	✗	ESPACES BIBLIOTHEQUE
SURFACE BRUTE DE PLANCHER	:		M ² (remis : 5'758 M ²)
SURFACE UTILE DE PLANCHER (Programme nos 1 à 14)	:	2'054	M ² (remis : 2'061 M ²)
CUBE DE CONSTRUCTION	:		M ³ (remis : 17'714 M ³)

Légende : Ø = conforme
✗ = non conforme
● = manque

- estime que le dentia naval ne persistera pas longtemps.
- déplace l'anch de bois.
- mur le long de la route.
- parking jouant à l'aventure remplacé par un public.
- hall niv. -2 → expos.
- diminution salle gym.
- = 25 - 35.000.-

- mabixianx facades pieux.
- structures: par débarras.

CONTRÔLE TECHNIQUE DETAILLE

1. DOCUMENTS DEMANDES

- Plan de situation, éch. 1:500
- Plans de tous les niveaux, éch. 1:200
- Toutes les coupes, éch. 1:200
- Toutes les élévations, éch. 1:200
- Planche explicative
- Maquette, éch. 1:500
- Calcul de la surface de plancher
- Calcul du cube de construction SIA

2. PRESENTATION DES DOCUMENTS

- Support papier
- Dessin au trait noir sur fond blanc
- Format A1
- Maquette en blanc, avec amén. ext.

~~0~~
~~0~~
~~0~~ FORMATS DIVERS
 0

3. DISPOSITIONS LEGALES

- Limite des constructions
- Plan partiel d'affectation, périmètre
- Plan partiel d'affectation, règlement
- Maintien de la maison du concierge

4. ETAPES DE REALISATION

- Etape 2
- Etape 3
- Etape 4

5. CONTRAINTES PARTICULIERES

- Maintien de la salle de gymnastique
- Exploitation du gymnase
- Accès pour handicapés
- Places de parc automobiles:

OK. ~~X~~
~~X~~
~~X~~
~~X~~
0.6 places en surface
32 places sous-sol

6. PROGRAMME DETAILLE DES LOCAUX

- 3 -

ET AMENAGEMENTS REQUIS

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
	(ETAPE 1 : salles de gymn.)						
	ETAPE 2 :						
1	Agrandissement sud, salles de classes et séminaires						
1.2.	Salles de 24 places environ	60	58	12	12		
1.4.	Séminaire	30-40	58	1	1		
1.5.	Séminaire de réserve	25-30	30	1	1		
3	Salles de sciences						
3.10	Auditoire de chimie, 24 places	60-70	63	2	2	En liaison directe avec le rez. du bâtiment des salles de sciences	
3.12	Local de préparation	12-18	16	2	2	En liaison directe avec l'auditoire 3.10 équipé avec chapelle	
6	Petits locaux						
6.1	Aumônerie	12-20	15	1	1		
6.2	Conseiller en orientation	12-20	15	1	1		
6.3	Dépôts MAV	6- 8	6	2	1	Près des salles de classes 1.2	
6.4	Dépôt de matériel d'enseigne- ment	15-20	57	1	1		

No	Locaux	Surf. m²	Projet m²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
11	<u>Locaux pour activités nautiques</u>					Accès depuis l'extérieur indép. des locaux scolaires	
11.8	Vestiaires pour activités nautiques	20	22	2	2		
	Douches	20	18	2	2		
11.9	Vestiaire des maîtres y.c. douche + WC.	12	16	1	1		
11.10	Dépôt matériel nautique	70	75	1	1	Accès facile depuis l'extérieur. Dépôt pour 25 planches à voiles, 20 kayaks long. 4.00 m, combinaisons pour planches à voiles, gilets de sauvetage. Peut être prévu dans la partie restante de la salle de musculation actuelle.	EMPLACEMENT DEFAVORABLE
12	<u>Sanitaires, vestiaires et dégagements</u>						
12.1	Hommes, WC + urinoirs			5	10	A répartir sur chaque étage, 1 lavabo par groupe de WC.	
12.2	Femmes WC			10	10		
12.3	Enseignants WC + lavabo			1	1		
12.4	Enseignants WC + lavabo			1	1		
12.6	Vestiaires pour 300 élèves			300	320	Armoires individuelles pour casque, penderie et matériel personnel, dim. 35/42/90.	

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
12.7	Zone des photocopieuses				✓		
12.8	Zone de détente avec sièges				✓		
13	<u>Conciergerie</u>						
13.4	Dépôt pour machines d'entretien extérieur	12-15	30	1	1	Accès depuis l'extérieur, peut être combiné avec 11.9.	
13.5	Locaux de machines et matériel de nettoyage				✓	1 local par étage.	
14	<u>Locaux techniques</u>						
14.1	Sous-station de chauffage	10	10	1	1	Alimentée par la chaufferie existante.	

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
ETAPE 3							
2	<u>Salles spéciales non bruyantes</u>						
2.3	Salle de géographie	80	73	1	1	Avec armoires et dégagement pour collections. Proche du hall expos.	
2.4	Salle d'histoire	70	73	1	1		
2.5	Bureau des maîtres d'histoire et de géographie	25-30	29	1	1		
5	<u>Bibliothèque et centre de documentation</u>						
						Position centrale par rapport à l'ensemble du gymnase.	
5.1	Administration et gestion	40	15	1	1	2 places de travail, consultation par les élèves, fichier, liaison visuelle avec 5.2, 5.3 et 5.4.	
5.2	Zone des rayonnages	80	} 90	1	} 1	Rayons 6ml, étagères max. 160 h.	
5.3	Médiathèque	15		1		Vidéo-cassettes, disques, diapositives et autres documents.	
5.4	Zone des moyens de reproductions	10	10	1	1	Photocopies, ordinateur et imprimante.	
5.5	Salle de lecture	50	31	1	1	Travail individuel, dans zone tranquille.	} TROP PETIT
5.6	Salle de travail	50	28	1	1		

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
9	<u>Locaux communs pour l'enseignement</u>						
9.1	Salle de conférences et de projections 100 pl.	80	92	1	1	Position centrale, équipée en MAV avec gradins.	
10	<u>Cafétéria - Réfectoire</u>						
10.1	Cafétéria - Restaurant self-service 150 places	180	200	1	1	Position centrale	
10.2	Cuisine	55	50	1	1	Facilement accessible par camionnette pour les fournisseurs.	
10.3	Laverie	15	15	1	1		
10.4	Economat	20	18	1	1		
10.5	Chambre froide	12	10	1	1		
10.6	Vestiaires pour le personnel	7	7	2	2	1 WC-hommes+douche+armoires-vest. 1 WC-femmes+douche+armoires-vest.	
10.7	Abri pour conteneurs à déchets	10	10	1	1	Pour 2 conteneurs.	
10.8	Abri pour vide						
12	<u>Sanitaires, vestiaires et dégagements</u>						
12.1	Hommes, WC + urinoirs			2	1	A répartir sur chaque étage, 1 lavabo par groupe de WC.	TROP PEU
12.2	Femmes WC			4	1		

12.6	Vestiaires					Prévoir zone de vestiaires ouverts à l'entrée du centre de documentation 5 et à l'entrée de la cafétéria 10.
12.7	Zone de photocopieuses				✓	
12.8	Zone de détente avec sièges				✓	
13	Conciergerie					
13.5	Locaux de matériel et machines de nettoyage			2	2	1 par étage.
14	Locaux et équipements techniques					
14.1	Sous-station de chauffage	10	} 55	1	1	Alimentée par chaufferie existante.
14.2	Local de ventilation pour la salle de conférences 2.1 - 2.2	15		1	1	
14.3	Local de ventilation pour la cafétéria + cuisine	15		1	1	
14.4	Local pour la production du froid	14		1	1	En liaison avec 10.6.
15	Places de stationnement					
15.1	Vélomoteurs et motos			180	180	Dont 100 abritées.
15.2	Voitures			36	38	Parking extérieur.

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
ETAPE 4							
16	<u>Aménagements pour les activités nautiques</u>						
16.1	Hangar à bateaux pour : 1 bateau à moteur, 4.20/1.50 5 yoles, 4 rames, long. 12.0 10 skiffs long. 8.0 6 canoës long. 5.0	150	150	1	1	Au bord du lac, en dehors du périmètre du PPA. H. min. 3.50 m. Prévoir emplacement pour les rames.	
16.2	Dégagement devant le hangar à bateaux				1	Long. min. 15.0, permettant la préparation	
16.3	Plan incliné, larg. env. 2.00 m				1	Pour la mise à l'eau de bateau à moteur des canoës et des kayaks.	
14.4	Ponton, long.10-12m, larg.2.80 m				1	Pour la mise à l'eau des yoles et skiffs.	

Critique usage: bonne répartition des dens.
 hist. geo. sur 2 niveaux.
 Cafeteria: parait minimum.
 bibliothèque - dépôt peu favorable.
 gestion d'un parking souterrain.

AUTEUR DU PROJET

....JOSE...LOUIS...TRUXN.....

RESUME DU CONTRÔLE TECHNIQUE

DELAI	:	Ø
DOCUMENTS DEMANDES	:	Ø
PRESENTATION DES DOCUMENTS	:	X
DISPOSITIONS LEGALES	:	X de l'ordre en plan.
ETAPES DE REALISATION	:	Ø
CONTRAINTES PARTICULIERES	:	X
PROGRAMME DES LOCAUX	:	X - QUELQUES LOCAUX MANQUENT - ECHANGE DE LOCAUX
SURFACE BRUTE DE PLANCHER	:	 M ² (remis : 5'941 M ²)
SURFACE UTILE DE PLANCHER (Programme nos 1 à 14)	:	2'054 M ² (remis : 2'119 M ²)
CUBE DE CONSTRUCTION	:	 M ³ (remis : 19'805 M ³)

Légende : Ø = conforme
 X = non conforme
 ● = manque

- refaire un 3^e corps au profit d'un socle regroupé.
- parking peut ne pas se réaliser t. de suite.
- niveau moyen couv. ret.
- structure en béton - béton.

CONTRÔLE TECHNIQUE DETAILLE

1. DOCUMENTS DEMANDES

- Plan de situation, éch. 1:500
- Plans de tous les niveaux, éch. 1:200
- Toutes les coupes, éch. 1:200
- Toutes les élévations, éch. 1:200
- Planche explicative
- Maquette, éch. 1:500
- Calcul de la surface de plancher
- Calcul du cube de construction SIA

☒
☒
☒
☒
☒
☐
☒
☒

2. PRESENTATION DES DOCUMENTS

- Support papier
- Dessin au trait noir sur fond blanc
- Format A1
- Maquette en blanc, avec amén. ext.

☒
☒
☒ **FORMATS DIVERS**
☐

3. DISPOSITIONS LEGALES

- Limite des constructions
- Plan partiel d'affectation, périmètre
- Plan partiel d'affectation, règlement
- Maintien de la maison du concierge

☒
☒ **DEPASSE A L'EST ET A L'OUEST**
☒
☒

4. ETAPES DE REALISATION

- Etape 2
- Etape 3
- Etape 4

☒
☒
☒

5. CONTRAINTES PARTICULIERES

- Maintien de la salle de gymnastique
- Exploitation du gymnase
- Accès pour handicapés
- Places de parc automobiles:

☒
☒
☒ **PAS GARANTIS PENDANT ETAPES 2**
☒ **0 places en surface**
☒ **36 places sous-sol**

6. PROGRAMME DETAILLE DES LOCAUX ET AMENAGEMENTS REQUIS

- 3 -

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
	(ETAPE 1 : salles de gymn.)						
	ETAPE 2 :						
1	Agrandissement sud, salles de classes et séminaires						
1.2.	Salles de 24 places environ	60	62	12	12		
1.4.	Séminaire	30-40	26	1	1		
1.5.	Séminaire de réserve	25-30	26	1	1		
3	Salles de sciences						
3.10	Auditoire de chimie, 24 places	60-70	68	2	2	En liaison directe avec le rez. du bâtiment des salles de sciences	
3.12	Local de préparation	12-18	17	2	2	En liaison directe avec l'auditoire 3.10 équipé avec chapelle	
6	Petits locaux						
6.1	Aumônerie	12-20	20	1	1		
6.2	Conseiller en orientation	12-20	20	1	1		
6.3	Dépôts MAV	6- 8	2	2	1	Près des salles de classes 1.2	PRES DE LA SALLE DE CONFERENCE
6.4	Dépôt de matériel d'enseigne- ment	15-20		1	—		

No	Locaux	Surf. m²	Projet m²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
11	Locaux pour activités nautiques					Accès depuis l'extérieur indép. des locaux scolaires	
11.8	Vestiaires pour activités nautiques	20	18	2	2		
	Douches	20	18	2	2		
11.9	Vestiaire des maîtres y.c. douche + WC.	12	11	1	1		
11.10	Dépôt matériel nautique	70	98	1	1	Accès facile depuis l'extérieur. Dépôt pour 25 planches à voiles, 20 kayaks long. 4.00 m, combinaisons pour planches à voiles, gilets de sauvetage. Peut être prévu dans la partie restante de la salle de musculation actuelle.	ACCÈS DIFFICILE
12	Sanitaires, vestiaires et dégagements						
12.1	Hommes, WC + urinoirs			5	6	A répartir sur chaque étage, 1 lavabo par groupe de WC.	
12.2	Femmes WC			10	6		
12.3	Enseignants WC + lavabo			1	1		
12.4	Enseignants WC + lavabo			1	1		
12.6	Vestiaires pour 300 élèves			300	298	Armoires individuelles pour casque, penderie et matériel personnel, dim. 35/42/90.	

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
12.7	Zone des photocopieuses				✓		
12.8	Zone de détente avec sièges				✓		
<u>13 Conciergerie</u>							
13.4	Dépôt pour machines d'entretien extérieur	12-15		1	—	Accès depuis l'extérieur, peut être combiné avec 11.9.	MANQUE
13.5	Locaux de machines et matériel de nettoyage					1 local par étage.	ARMOIRES
<u>14 Locaux techniques</u>							
14.1	Sous-station de chauffage	10		1	—	Alimentée par la chaufferie existante.	MANQUE

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
ETAPE 3							
2	<u>Salles spéciales non bruyantes</u>						
2.3	Salle de géographie	80	64	1	1	Avec armoires et dégagement pour collections. Proche du hall expos.	
2.4	Salle d'histoire	70	64	1	1		
2.5	Bureau des maîtres d'histoire et de géographie	25-30	23	1	1		
5	<u>Bibliothèque et centre de documentation</u>						
						Position centrale par rapport à l'ensemble du gymnase.	5.2. DANS LE BATIMENT A
5.1	Administration et gestion	40	45	1	1	2 places de travail, consultation par les élèves, fichier, liaison visuelle avec 5.2, 5.3 et 5.4.	DEPLACE SALLE DE SEMINAIRES DANS NOUVEAU BATIMENT LABO DES LANGUES FRANQUE
5.2	Zone des rayonnages	80	74	1	1	Rayons 6ml, étagères max. 160 h.	
5.3	Médiathèque	15	6	1	1	Vidéo-cassettes, disques, diapositives et autres documents.	
5.4	Zone des moyens de reproductions	10	10	1	1	Photocopies, ordinateur et imprimante.	
5.5	Salle de lecture	50	48	1	1	Travail individuel, dans zone tranquille.	
5.6	Salle de travail	50	48	1	1		

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
9	<u>Locaux communs pour l'enseignement</u>						
9.1	Salle de conférences et de projections 100 pl.	80	95	1	1	Position centrale, équipée en MAV avec gradins.	
10	<u>Cafétéria - Réfectoire</u>						
10.1	Cafétéria - Restaurant self-service 150 places	180	156	1	1	Position centrale	
10.2	Cuisine	55	50	1	1	Facilement accessible par camionnette pour les fournisseurs.	
10.3	Laverie	15	10	1	1		
10.4	Economat	20	20	1	1		
10.5	Chambre froide	12	10	1	1		
10.6	Vestiaires pour le personnel	7	8	2	1	1 WC-hommes+douche+armoires-vest. 1 WC-femmes+douche+armoires-vest.	
10.7	Abri pour conteneurs à déchets	10		1	—	Pour 2 conteneurs.	MANQUE
10.8	Abri pour vide				—		MANQUE
12	<u>Sanitaires, vestiaires et dégagements</u>						
12.1	Hommes, WC + urinoirs			2	8	A répartir sur chaque étage, 1 lavabo par groupe de WC.	
12.2	Femmes WC			4	8		

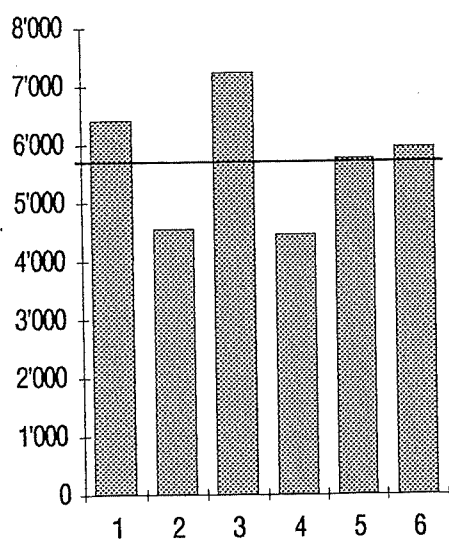
12.6	Vestiaires					Prévoir zone de vestiaires ouverts à l'entrée du centre de documentation 5 et à l'entrée de la cafétéria 10.
12.7	Zone de photocopieuses				✓	
12.8	Zone de détente avec sièges				✓	
13	Conciergerie					
13.5	Locaux de matériel et machines de nettoyage			2	2	1 par étage.
14	Locaux et équipements techniques					
14.1	Sous-station de chauffage	10	10	1	1	Alimentée par chaufferie existante.
14.2	Local de ventilation pour la salle de conférences 2.1 - 2.2	15	13	1	1	
14.3	Local de ventilation pour la cafétéria + cuisine	15	13	1	1	
14.4	Local pour la production du froid	14	13	1	1	En liaison avec 10.6.
15	Places de stationnement					
15.1	Vélomoteurs et motos			180	180	Dont 100 abritées.
15.2	Voitures			36	36	Parking extérieur.

No	Locaux	Surf. m ²	Projet m ²	Nombre	Projet total	Remarques	Observations
ETAPE 4							
16	<u>Aménagements pour les activités nautiques</u>						
16.1	Hangar à bateaux pour : 1 bateau à moteur, 4.20/1.50 5 yoles, 4 rames, long. 12.0 10 skiffs long. 8.0 6 canoës long. 5.0	150	150	1	1	Au bord du lac, en dehors du péri- mètre du PPA. H. min. 3.50 m. Prévoir emplacement pour les rames.	
16.2	Dégagement devant le hangar à bateaux				1	Long. min. 15.0, permettant la pré- paration	
16.3	Plan incliné, larg. env. 2.00 m				1	Pour la mise à l'eau de bateau à à moteur des canoës et des kayaks.	
14.4	Ponton, long.10-12m, larg.2.80 m				1	Pour la mise à l'eau des yoles et skiffs.	

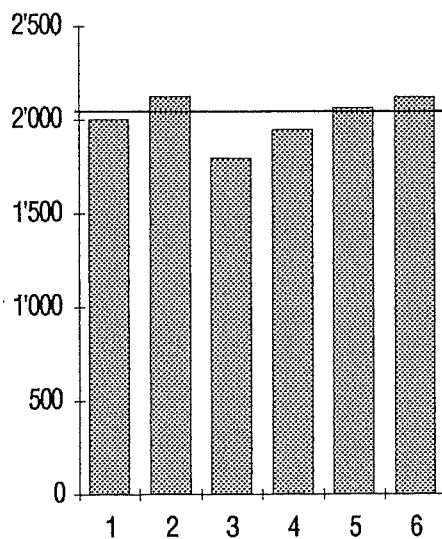
ETAT DE VAUD
AGRANDISSEMENT DU GYMNASSE DE CHAMBLANDES A PULLY
COMPARAISONS DES SURFACES ET DES VOLUMES

N°	AUTEURS	SURFACE BRUT DE PLANCHER (M2)	SURFACE UTILE DE PLANCHER (M2)	CUBE DE CONSTRUCTION (M3)
1	C.&O. HENCHOZ	6'417	1'998	18'233
2	J. PITTET & B. TARDIN	4'553	2'123	14'029
3	L. MERLINI	7'233	1'793	17'937
4	P. DEVANTHERY & I. LAMUNIERE	4'459	1'944	13'236
5	H. SCHAFFNER & F. SCHLUP	5'758	2'061	17'714
6	J. L. TRUAN	5'941	2'119	19'805
	MOYENNE	5'727	PROG.: 2'054	16'826

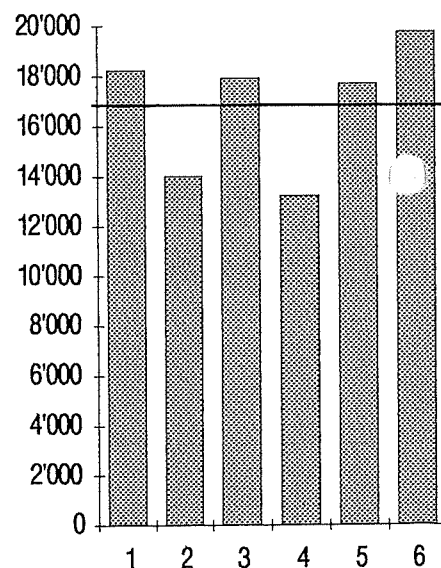
SURFACE BRUT DE PLANCHER
(M2)



SURFACE UTILE DE PLANCHER
(M2)



CUBE DE CONSTRUCTION (M3)



CRITERES D'APPRECIATION

Les avant-projets seront évalués selon les critères généralement admis par rapport au site et à l'architecture.

En plus de ces critères, le groupe d'experts met en évidence les critères particuliers :

- adaptation au fonctionnement du gymnase et à son exploitation pendant les travaux;
- économie générale de la construction;
- rationalité de la construction.
